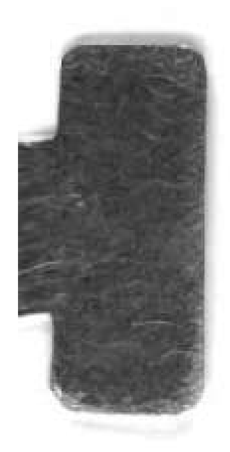




RICHELIEU

ET LA

MAISON DE SAVOIE

L'AMBASSADE DE PARTICELLI D'HÉMERY EN PIÉMONT

PAR

GABRIEL DE MUN



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1907

Peu d'hommes politiques ont laissé une mémoire aussi fâcheuse que Michel Particelli d'Hémery, ce partisan italien qui géra les finances de France sous Mazarin, après avoir été employé par Richelieu aux besognes les plus diverses.

Il nous a paru intéressant de reviser le procès que tous les contemporains avaient fait à celui que le cardinal de Retz proclamait « le plus corrompu de son siècle » et de tenter le récit de son existence mouvementée. Le personnage en vaut la peine; les événements auxquels il a été mêlé, bien davantage. Ainsi, l'étude de son ambassade en Piémont — que contient ce volume — nous donne un aperçu de la vie intérieure et compliquée des cours italiennes, nous montre les effets de la diplomatie de Richelieu, nous laisse constater une fois de plus l'inexplicable manque d'argent de la royauté française, et remarquer surtout que l'omnipotence du cardinal-duc était bien relative, et que certains contrevenaient impunément aux ordres de ce redou-

table ministre. Enfin, lorsque l'on réfléchira que cet épisode de la politique extérieure des Bourbons a été précédé, accompagné et suivi de beaucoup d'autres semblables, on s'étonnera moins de la satisfaction avec laquelle l'Europe, en 1789, *regarda se consommer la ruine d'une monarchie dont elle portait le joug depuis deux siècles.*

RICHELIEU

ET LA

MAISON DE SAVOIE

INTRODUCTION ET BIBLIOGRAPHIE

Si l'on s'en tient aux grandes lignes, aux principales péripéties, l'histoire des négociations de Richelieu avec la cour de Savoie, à partir de 1635 (1), peut être considérée comme faite; elle a été racontée soit par des contemporains (2), soit pas des historiens modernes (3). Mais si l'on veut pénétrer le détail, déterminer avec exactitude (4) les responsabilités, préciser le rôle des acteurs de

(1) C'est-à-dire à partir du moment où Richelieu prend une part active à la guerre de Trente ans.

(2) Cf. *Mémoires* de Richelieu; *Memorie recondite* de V. Siri; *le Soleil en son apogée* de Guichenon; l'*Historia* de Capriata, etc.

(3) Peyron, Bazzoni, Claretta, Dufour-Rabut, etc.

(4) L'abondance des documents a été pour beaucoup d'historiens s'occupant de l'époque dite *moderne*, au moins durant une bonne

ces événements, si l'on étudie attentivement leur correspondance, en les contrôlant les uns par les autres, on s'aperçoit bien vite que la réalité ne nous a pas toujours été fidèlement présentée.

En particulier le rôle et le caractère de l'ambassadeur de France en Piémont, Michel Particelli d'Hémery, n'ont pas été, comme il convenait, mis en lumière ni impartialement appréciés. Par suite d'une enquête incomplète (1), on ne s'est pas rendu compte de son intelligence politique, de sa prodigieuse activité, de son dévouement désintéressé et on a ajouté crédit aux pamphlets violents dirigés contre lui, lors de sa surintendance des finances (2).

Avant d'exposer le résultat de nos recherches nous dirons un mot des principaux travaux consacrés à cette période (1635-1639) des rapports entre la France et la Savoie, et nous donnerons un aperçu méthodique des sources utilisées (3).

partie du dix-neuvième siècle, une raison de ne pas appliquer avec rigueur la méthode comparative si heureusement employée pour les époques antérieures.

(1) Si la correspondance de d'Hémery avec la cour de France n'a pas été complètement ignorée des écrivains, elle n'a en tous cas été utilisée que fort superficiellement. Ce fait s'explique par la date tardive à laquelle le Dépôt des Affaires étrangères a été ouvert définitivement au public.

(2) Voir *la Fronde parlementaire*.

(3) Cf. Claretta, I, chap. viii, et aussi Dufour-Rabut.



Si l'on fait abstraction des ouvrages contemporains (1), qui ont un caractère de sources et dont nous parlerons plus loin, ainsi que des histoires générales de la France et de l'Italie, ou même de la Savoie, au dix-septième siècle (2), le premier travail spécial dont nous ayons à rendre compte est celui que publia, en 1865, Augusto Bazzoni (3). Ils est consacré à la régence de Marie-Christine; mais les quatre premiers chapitres sont relatifs au gouvernement de Victor-Amédée, et par suite à l'ambassade de d'Hémery, depuis 1635. L'auteur a consulté non seulement les archives de Turin, mais encore celles de Paris (4). Toutefois si cet ouvrage, élégamment composé, se lit avec plaisir, il ne paraît pas reposer sur une étude suffisamment minutieuse des documents, surtout de la correspondance de d'Hémery. Le rôle de ce dernier, s'il n'est pas méconnu, n'a pas été vraiment compris. D'ailleurs, la nécessité d'exposer, en moins de 400 pages (5), une époque aussi riche en péripéties

(1) Tels que Siri, Guichenon, Capriata, Tesauro.

(2) Par exemple : Aubry, Griffet, Le Vassor, Muratori, Botta, Léo, Cantu, Cosci, et surtout Ricotti et Carutti.

(3) *La Reggenza di Maria-Christina...* Torino, 1865, in-8°, 405 pages.

(4) Même celles des Affaires étrangères qui cependant, à cette époque, n'étaient encore qu'exceptionnellement abordables.

(5) Les pages 355 à 405 sont remplies par les pièces justificatives.

diverses ne permettait pas les développements désirables (1).

Presque en même temps (2), l'abbé Peyron faisait paraître, à Turin également, son travail sur le même sujet. Il avait utilisé principalement la correspondance de Messerati (3), l'agent actif des princes de Savoie dans leurs démêlés avec leur belle-sœur, et aussi celle de d'Hémery, au dire de Dufour-Rabut, dont le témoignage paraît peu fondé en la circonstance.

La régence de cette princesse dont, suivant le mot de Voltaire « la vie fut un perpétuel orage », passionnait à cette époque les érudits piémontais. Quatre ans à peine après les travaux de Bazzoni et de Peyron, le baron Claretta condensait en trois gros volumes le résultat de plusieurs années de patientes recherches dans les Archives de Turin (4).

(1) C'est plutôt un aperçu rapide de ce qui s'est passé, qu'une analyse des négociations. Par suite, les « médaillons » des principaux personnages que l'auteur aime à donner manquent de preuves à l'appui.

(2) A. Peyron, *Notizie per servire alla storia della reggenza di Christina di Franzia, duchessa di Savoja*. Torino, 1866.

(3) Le prince Thomas et le cardinal Maurice qui, ayant embrassé le parti de l'Espagne, avaient été exilés du Piémont par le duc Victor-Amédée, leur frère, cherchèrent, après sa mort, à revenir à Turin, Messerati était leur principal intermédiaire dans cette entreprise à aquelle s'opposait Marie-Christine dans son propre intérêt.

(4) Claretta, *Storia della reggenza di Christina di Franzia, duchessa di Savoja*. Torino, 1868-1869, 3 vol. in-8°.



C'est l'ouvrage le plus complet, le mieux documenté sur la régence de Marie-Christine. Le premier volume (1) va jusqu'à 1642; les deux premiers chapitres (p. 1-210) résument à grands traits le gouvernement de Victor-Amédée Ier (jusqu'en 1637). Le troisième volume (313 pages) est tout entier rempli par les pièces justificatives. L'auteur n'a pas su composer un travail élégant et agréable à lire comme celui de Bazzoni; il s'est laissé parfois submerger par la documentation; toutefois, à un autre point de vue, il est précieux par cela même. Tous les documents d'importance pour l'histoire de la régence, et conservés à l'Archivio di Stato à Turin, semblent avoir été connus et s'y trouvent signalés ou même reproduits.

D'Hémery tient cependant peu de place dans ce volumineux travail et cela précisément parce que Claretta n'a consulté que les Archives de Turin. De la correspondance de cet ambassadeur, il n'a connu que ce qui pouvait s'en trouver dans Siri, les mémoires de Richelieu, Peyron et Bazzoni. De plus d'Hémery est par lui jugé très défavorablement. Claretta apprécie la politique de Richelieu en Italien, et même en Piémontais; il accepte, sans plus

(1) Ce premier volume a 887 pages, le deuxième 797 pages et le troisième 313 pages.

informer, les dires du cardinal de Retz et de Siri. Son ouvrage est « einseitig ».

En 1880, à la suite de recherches aux archives de Turin, MM. Dufour et Rabut crurent avoir trouvé des documents permettant d'établir que le célèbre jésuite, le P. Monod, ce conseiller si écouté de Marie-Christine, bien loin d'avoir été un ambitieux et un intrigant, avait été une victime de la haine injuste et mesquine du cardinal de Richelieu (1). Ils firent de cette réhabilitation l'objet d'un travail qui parut dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie* (2).

Leur grand mérite est d'avoir recueilli et groupé un certain nombre de documents inédits et intéressants relatifs au P. Monod (3), et d'avoir donné de ce personnage, d'ailleurs important, une monographie qui faisait défaut. Mais ils se trouvent avoir été dupes de leur admiration. Ils ont accepté sans autre preuve, toutes les affirmations et toutes les protestations de Marie-Christine. Au lieu de procéder à une critique impartiale des documents les uns par les autres, ils ont admis comme vérité incontestable la corruption de d'Hémery et sa ser-

(1) Et par suite de d'Hémery, « l'homme qui modelait ses lettres sur la volonté et les désirs du grand ministre de France. »

(2) Troisième série, tome VIII, p. 17-178.

(3) Par exemple (*ibid.*), p. 157-178 et p. 477-510.

vilité à l'égard de Richelieu. Ils n'ont pas vu que les négociations de Richelieu avec Victor-Amédée d'abord, avec Marie-Christine ensuite, pour être bien comprises, ne doivent pas se séparer de l'histoire générale, du plan de politique extérieure du Cardinal, que derrière la Savoie, il y avait l'Espagne et l'Autriche, que, par son système équivoque prétendant à ménager à la fois la France et l'Espagne, le P. Monod ruinait par la base les projets de Richelieu et travaillait, qu'il en eût conscience ou non, en faveur de la maison d'Autriche (1).

D'ailleurs, à ce point de vue spécial d'une réhabilitation du P. Monod, les auteurs de ce mémoire n'ajoutent pas grand'chose à Claretta qui avait

(1) Dufour-Rabut soutiennent que le grand grief de Richelieu et de d'Hémery contre le P. Monod fut sa prétendue participation à l'affaire du P. Caussin. En réalité, il n'en est rien. Ce fut un argument invoqué contre lui, mais, au fond, ce qui lui était reproché, c'est que sa politique fût le contre-pied de celle de la cour de France.

Quant au fait de la participation à l'affaire Caussin, ces auteurs allèguent avec trop de désinvolture qu'elle n'est établie que par une lettre de Bautru, du 1er septembre 1638, qu'ils récusent aisément comme « lettre d'un agent français dévoué à Richelieu ». On n'avait pas besoin de la lettre de Bautru pour savoir ce qu'avait fait le P. Monod durant son séjour à Paris, et les relations compromettantes qu'il y avait eues. A Paris, le P. Monod indisposa Richelieu par son arrogance et ses prétentions. A Turin, il le mécontenta par sa politique hostile. Il n'en fallait pas tant pour obliger le cardinal à la lutte.



déjà présenté le confesseur de Marie-Christine comme une victime de Richelieu et la politique française en Savoie comme une politique d'usurpation (1).

Notre travail était déjà presque terminé quand parut un volume où nous avons craint tout d'abord de trouver, pour deux années au moins, des renseignements et des documents qui eussent enlevé beaucoup d'intérêt à la deuxième partie de notre sujet, si même ils ne l'eussent pas rendue tout à fait inutile. Nous voulons parler du livre de M. le vicomte de Noailles : *Épisodes de la guerre de Trente ans. Le cardinal de La Valette, lieutenant général des armées du Roi*, 1635 à 1639 (Paris, Perrin et Cie, 1906, in-8°, III, 618 p.). Venant après l'ouvrage de M. Bourelly (2), où le récit des événements militaires, auxquels fut mêlé Fabert, et, par conséquent, La Valette, sous les ordres de qui il servait, semblait définitif, le gros volume, consacré par M. de Noailles à cette courte période

(1) « S'il voulait l'alliance avec la France, il ne voulait point l'esclavage : allié, mais non esclave, » disent volontiers Dufour-Rabut du P. Monod. C'est une erreur. Le P. Monod ne préconisait pas l'alliance française, mais une neutralité sans bienveillance, et cette neutralité, pour Richelieu, équivalait à une défection.

(2) Jules Bourelly, *le Maréchal de Fabert (1599-1662). Études historiques d'après ses lettres et des pièces inédites*. Paris, 1879-1881, 2 vol. in-8°.

paraissait devoir renfermer à côté des opérations de guerre toute une partie d'histoire diplomatique. Heureusement l'ouvrage, destiné au grand public, a des allures de biographie complète, et ne se borne pas à ce qu'annonce son titre. La partie réservée aux deux campagnes d'Italie (1638-1639) comprend à peine deux cents pages (1), et, malgré l'étendue encore très considérable du récit, il n'y est guère question que d'histoire militaire. Il est vrai qu'à ce point de vue spécial l'auteur apporte de minutieux renseignements : marches, contremarches, sièges, ravitaillement des places, entretien des troupes, listes des officiers de marque, tout y est, à moins qu'un chercheur plus patient n'ajoute encore à tous ces détails, comme M. de Noailles ajoute lui-même au récit du colonel Bourelly. Nous n'avons donc pas à faire ici la critique de ce travail qui nous laissait le champ libre pour nos recherches dans le domaine diplomatique.

L'examen de la correspondance de d'Hémery, conservée aux Archives des Affaires étrangères, nous ayant convaincu de l'importance du rôle joué par cet ambassadeur en Savoie de 1635 à 1639, il nous restait à reprendre une enquête que les au-

(1) De la page 375 à la page 541.

teurs, dont il vient d'être question, nous paraissaient avoir incomplètement ou partialement faite, au moins en ce qui concerne notre sujet.

Nous sommes parti de ce principe que, dans l'exposé de négociations diplomatiques, il ne faut jamais se contenter des assertions d'une seule des parties en présence, mais les contrôler les unes par les autres et toujours bien se rendre compte du point de vue auquel s'est placé l'auteur de telle ou telle dépêche.

Les sources que nous avons utilisées peuvent se répartir en deux grands groupes :

1° Correspondances des personnages contemporains, principalement de ceux qui ont pris part aux événements.

2° Mémoires ou relations rédigés après coup.

Correspondances.

Nous avions à en utiliser émanant des Français et d'autres qui représentaient le côté piémontais.

a) La correspondance de d'Hémery lui-même devait constituer naturellement notre source principale. Elle est conservée presque complète aux Affaires étrangères (1). Quelques lettres avaient

(1) Principalement dans le fonds Italie, de la Correspondance politique.

été déjà ou reproduites ou analysées par V. Siri (1), Aubery (2), les Mémoires du cardinal de Richelieu (3), l'Histoire du ministère d'Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu (4), Peyron (5), Bazzoni (6).

Les principaux correspondants de d'Hémery sont Richelieu, Chavigny, Noyers, Mazarin (7), d'Estrées, etc.

b) La correspondance de Richelieu éditée par M. Avenel.

- *c*) Correspondances de Créqui et du cardinal de La Valette, qui commandèrent successivement les

(1) *Memorie recondite*, t. VIII : principalement des dépêches de d'Hémery au maréchal d'Estrées.

(2) AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, 1660.

(3) La partie des *Mémoires* relative aux affaires de Piémont de 1635 à 1639 est empruntée le plus souvent aux dépêches envoyées à Richelieu par d'Hémery. Cf. Appendice, sur ce sujet.

(4) Édition de Paris, G. Alliot, 1650, 1 vol. in-f°. — A la fin, on trouve un recueil de documents sous ce titre : *Affaires d'Italie de l'année 1639 passées entre Madame la duchesse et princes de la maison de Savoye, etc.*

(5) Cf. *suprà*.

(6) Cf. *suprà*.

(7) Pendant l'ambassade de d'Hémery, Mazarin fut d'abord nonce extraordinaire à Paris ; puis, sur les instances de l'Espagne, rappelé en Italie, il se rendit d'abord à Avignon, ensuite à Rome. Très au courant des affaires du Piémont, où il avait séjourné quelques années auparavant, affectionné de Victor-Amédée et de Marie-Christine, il professait pour d'Hémery une vive amitié. Ses lettres à l'ambassadeur, malheureusement trop rares, sont très intéressantes.



troupes françaises durant l'ambassade de d'Hémery. Les lettres du second sont particulièrement intéressantes. Elles sont conservées aux Affaires étrangères. Quelques-unes ont été éditées par Aubery et dans « les Mémoires du cardinal de La Valette (1) ».

Toutes ces correspondances nous donnent la version française des événements. La version piémontaise se trouve dans :

a) La correspondance de Victor-Amédée Ier (jusqu'au mois d'octobre 1637). Conservée en majeure partie à l'Archivio di Stato de Turin, Lettere ministri, Francia mazzi (2) 33, 34, 36, et connue par Bazzoni et surtout par Claretta. Un certain nombre de lettres adressées à Richelieu et à Louis XIII figure à Paris aux Affaires étrangères (Correspondance politique — Italie).

b) La correspondance de Marie-Christine, surtout pour sa régence (à partir d'octobre 1637). Elle est conservée à l'Archivio di Stato de Turin,

(1) Édition de Paris, 1771, 2 vol. in-12.

(2) Ces mazzi sont des liasses qui renferment les documents classés simplement dans l'ordre chronologique, sans aucune pagination ; ce qui expliquera les références d'apparence imprécise et incomplète : « telle série, telle liasse, » que nous donnerons aux citations des archives de Turin. Certaines correspondances, comme celle de Victor-Amédée, ont été antérieurement reliées à part et certaines mazzi contiennent encore des volumes intacts.



Lettere ministri Francia, mazzi 33 à 40, et aux Affaires étrangères de Paris (*ibid.*). De très nombreuses lettres ont été éditées par Bazzoni et Claretta.

c) Correspondance du P. Monod, surtout pour la période qui va de la fin de 1636 au début de 1638. Conservée à l'Archivio di Stato de Turin, Lettere ministri Francia, mazzo 35, et aux Affaires étrangères de Paris (*ibid.*). Cf. Bazzoni, Claretta, et surtout Dufour-Rabut.

d) Correspondance du marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie à Paris. Conservée en majeure partie à l'Archivio di Stato de Turin, Lettere ministri Francia, mazzi 33 à 40. Claretta nous la fait connaître largement.

c) Correspondance du comte Philippe d'Aglié, favori de Marie-Christine. Elle se trouve aussi à l'Archivio di Stato de Turin, Lettere ministri Francia, mazzi 37 et 39. Elle est surtout intéressante pour l'histoire de la régence de cette princesse.

Toutes ces correspondances offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de l'ambassade de d'Hémery. Toutefois, nous avons trouvé parfois des détails utiles dans quelques lettres, heureusement conservées, et provenant d'un personnage de

second plan, tels que Vignoles, Bautru, chargés de missions extraordinaires en Piémont; Duplessis-Praslin, le prédécesseur de d'Hémery, qui resta après l'arrivée de ce dernier à l'armée de Piémont; d'Argenson, Le Camus, intendants de l'armée; Sabran, ambassadeur de France à Gênes; le maréchal d'Estrées, à Rome; La Cour et La Thuilerie; l'abbé de La Monta, envoyé de la cour de Savoie à Paris ; le marquis de Léganez, gouverneur du Milanais, etc.

Outre ces correspondances rédigées au cours des événements, nous possédons un certain nombre de Mémoires ou relations composés par des contemporains, parfois même par des acteurs de ces événements, et qui, par suite, ont véritablement le caractère de sources.

1° C'est d'abord une *Relation* de d'Hémery même sur ses négociations en Piémont de 1635 à 1637 (1). Conservée à la Bibliothèque nationale

(1) Au folio 598 v° de cette *Relation*, on lit : « A Querasque, il y eut deux traitez, l'un général, l'autre particulier, ainsi que j'ay dit en la première relation. »

D'Hémery avait donc composé une première relation sur ce qu'il avait fait en Italie avant 1635. On sait, en effet, qu'il avait été envoyé dès 1629 par Richelieu près du duc de Savoie. Claretta signale un manuscrit de Turin contenant une *Relation de d'Hémery pour 1630*. Le P. Lelong attribue à d'Hémery une *Relation des guerres d'Italie (1629-1631)*, qui aurait été imprimée à Bourg-en-Bresse, en 1632, dans un *Recueil de diverses relations*, ès années



(Manuscrit français 16929. — Fonds Saint-Germain-Harlay 253¹⁹ — f°s 528 à 604), cette relation, qui ne comprend pas moins de 154 pages, expose ce qui s'est passé en Piémont depuis le traité de juillet 1635 (Rivoli) jusque vers le mois de mai 1637.

Extrêmement importante tant à cause de la personnalité de son auteur que de la manière dont elle est composée, elle nous a été très utile pour le présent travail. Bazzoni l'avait signalée, mais à peine consultée.

2° Les *Mémoires de Richelieu* (1), composés, comme nous l'avons déjà dit, pour les affaires de Piémont (1635 à 1639), principalement à l'aide des dépêches de d'Hémery.

3° Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. VIII (2). L'auteur a utilisé de nombreux documents mis à sa disposition par Richelieu lui-même, en particu-

1629, 1630 et 1631. La Bibliothèque nationale (Imprimés, Inv. Lb³⁶ 19) possède bien un volume répondant à cette notice bibliographique. Mais il est impossible de reconnaître si l'une des relations ou dissertations qu'il contient doit être attribuée à d'Hémery.

(1) Édition Michaud et Poujoulat (2ᵉ série, t. VIII et IX). C'est d'après cette édition que nous avons toujours cité les *Mémoires*.

Cf. R. Lavollée dans le *Recueil des rapports et mémoires relatifs à la nouvelle édition des mémoires de Richelieu*, publiés par J. Lair. Paris, 1906, in-8°.

(2) Voir Siri, *Memorie Recondite*, 8 vol. in-4°. Rome et Paris, 1676-1679.

lier la correspondance entre d'Hémery et le maréchal d'Estrées. Il est peu favorable à notre ambassadeur.

4° Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu* et *Histoire de Richelieu*.

5° *Mémoires du cardinal de La Valette* (1), rédigés par Jacques Talon, secrétaire de La Valette, d'après le Journal des campagnes de Fabert et édités à Paris, en 1771, en 2 vol. in-12, réédités sans modification en 1772, puis, en 1787, sous le faux titre de « Nouveaux Mémoires, etc. », avec les Mémoires de Fabert (2) et le Journal de ses campagnes (3), intéressants pour les années 1638 et 1639 (4).

6° Samuel Guichenon, *le Soleil en son apogée* ou *l'Histoire de la vie de Chrestienne de France, duchesse de Savoye, princesse de Piémont, reyne de Chypre*... Conservé à Paris, Bibliothèque de l'Arsenal (Ms. 3407), ce manuscrit original provient de la bibliothèque du marquis de Paulmy.

C'est un panégyrique de Marie-Christine. Après une longue description des fêtes de son mariage

(1) Cf. B. N., Lb[36] 49, 49[A], 50.

(2) Cf. *ibid.*, Manuscr., Nouvelles acq. franç., 90.

(3) Cf. Bibliothèque Sainte-Geneviève.

(4) J. Bourelly, *le Maréchal de Fabert. Étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites.* Paris, Perrin, 1885 (3e édit.).

avec le duc de Savoie en 1619 et des obsèques de ce dernier en 1637, Guichenon aborde de suite l'histoire de la régence. De d'Hémery, il est peu question et dans un sens plutôt défavorable.

7° Capriata (Pietro Giovanni), *Historia d'Italia* (1613-1660). La seconde partie (livres XIII à XVIII) qui s'étend de 1634 à 1644, parut à Gênes en 1649. Il n'y est parlé de d'Hémery que très incidemment.

8° Castiglioni, *Historia della vita del duca di Savoia, Vittorio Amedeo et Historia della reggenza*. Signalés par Bazzoni aux Archives de Turin (1).

(1) Pour mémoire, il convient de signaler la *Relation de la cour de Savoie ou les Amours de Madame Royale*. (Paris, Bibliothèque nationale, Fr. 23348. — Affaires étrangères, Mémoires et documents, France, 364. — Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 3308 et 35322. Ce sont des traductions d'une lettre écrite en italien, vers le second tiers du dix-septième siècle. Violent pamphlet contre Madame. Intéressant seulement à cause des détails qu'il donne sur quelques personnages de la cour de Savoie, et en particulier sur le comte Philippe d'Aglié.

Le recueil des *Relazioni* des ambassadeurs vénitiens, publié par Barozzi et Berchet, ne donne que des renseignements très généraux sur les faits et les personnages de l'histoire du Piémont à cette époque.

LISTE DES DÉPOTS

CONTENANT DES DOCUMENTS CONSULTÉS EN VUE DU PRÉSENT TRAVAIL

I. — *Archives des Affaires étrangères.*

Mémoires et Documents. — France : 16; 176; 249; *250-258;* 364; 822; 826; 833; 834; 853; *1491;* 1628 (Languedoc, 205); 1703 (Provence, 280); 1704 (Provence, 281).

Mémoires et Documents. — Italie : 20 (Mantoue, I).

Correspondance politique. — Italie : 9-18, 22-29. Supplément, 4.

Correspondance politique. — Rome : 48-66; 68. Supplément, 3-4.

Correspondance politique. — Mantoue et Montferrat : 5.

Correspondance politique. — Espagne : 18-19. Supplément, 3.

Correspondance politique. — Gênes : 2.

Correspondance politique. — Lombardie : 2; 3.

Correspondance politique. — Parme : 1. Supplément, 1.

Correspondance politique. — Venise : 52.

II. — *Bibliothèque nationale.*

Manuscrits.

Français : 443; 2747; 3770; 4133-8; 6664-9; 9144;



9203; 15870; 15884; 16054-60; 16911-16929 (1); 17317; 17327; 17863; 18020; 23044; 23348 (2).

Baluze : 53-57; 147; 188.

Cinq-Cents de Colbert : 342.

Clairambault : 549.

Dupuy : 541; 767; 768.

Nouvelles Acquisitions françaises : 90; 782 (3).

III. — *Bibliothèque de l'Arsenal.*

Manuscrit 3407 : Samuel Guichenon, le Soleil en son apogée ou l'histoire de la vie de Chrestienne de France, etc.

Manuscrit 3308 : les Amours de Christienne, duchesse de Savoie.

Manuscrit 3532 (f° 94-108) : Discours touchant les amours de la duchesse de Savoie, traduict d'italien en françois.

IV. — *Bibliothèque Sainte-Geneviève.*

Manuscrit 799 : Journal des campagnes de Fabert.

V. — *Archives nationales.*

K 1324, 1327, 1337, 1338 (2).

KK 1335.

Nota. — Rien de bien important.

(1) Notamment 16929 (Saint-Germain-Harlay, 253[19], f° 528-604) : *Relation* de D'HÉMERY.

(2) *Relation de la cour de Savoie* (anc. Bouhier, 104).

(3) Nous avons aussi consulté tous les volumes du cabinet des titres contenant des dossiers au nom de : Émery, Esmery, Hémery, Particelli.

(4) Cf. Eugène SOL, *les Rapports de la France avec l'Italie de la fin du douzième siècle à la fin du premier Empire*, d'après la série K des Archives nationales. Paris, H. Champion, 1905, in-8°, 165 pages.



VI. — *Archives de Turin*.

Bien que Bazzoni et surtout Claretta aient utilisé avant nous les ressources de ce riche dépôt, nous n'avons pas négligé d'aller aussi l'explorer et, grâce au bienveillant et aimable accueil du chevalier Sforza, directeur de l'Archivio di Stato, nous y avons consulté :

1° Lettere ministri : Francia, mazzi 33-40.

2° Materie Politiche : negoziazioni con Francia, mazzi 10 et 11.

3° Materie Politiche : negoziazioni con Spagna, mazzi 4 et 5.

4° Storia della Real Casa : Storie particolari : madama Reale Maria Cristina, mazzi 16 et 17.

5° Lettere di particolari alla corte od ai ministri : Filippo S. Martino d'Aglié, Lodovico S. Martino d'Aglié, Ascanio Bobba, Guido Villa, etc.

6° Lettere Principi Savoia : Maria Cristina, Principe Tomaso — Principe Cardinale Maurizio, etc.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ITALIE AU MOMENT DE L'ARRIVÉE DE D'HÉMERY. — LES ANTÉCÉDENTS DE L'AMBASSADEUR.

La lutte contre la maison d'Autriche inspira ou plutôt accapara la politique extérieure de Richelieu. L'ombre de Charles-Quint hantait le cardinal, dont la pensée dominante fut d'empêcher à jamais la reconstitution de ce fabuleux empire qui étreignit un instant la France comme en des serres puissantes. Durant son règne de vingt ans, le premier ministre travailla sans relâche à diminuer efficacement cette préoccupation, sans jamais l'écarter ni tenter de s'y soustraire. Les principaux instruments de son labeur furent les guerres

et les traités, soit qu'il précipitât les armées royales vers celle des frontières où la bannière impériale semblait surgir à nouveau, soit que, par un système savant d'alliances, il enveloppât l'ennemi d'un réseau de confédérés, qui protégeait notre territoire et isolait notre rivale, soit qu'enfin, combinant ces deux moyens, il formât des ligues offensives pour l'atteindre et la frapper dans ses propres possessions.

Cette dernière tactique fut suivie par lui à diverses reprises et en différents pays, ainsi en Italie.

L'Espagne y tenait alors le Milanais et le royaume de Naples, ces deux joyaux tant convoités des Valois. Elle tirait de ces provinces des ressources immenses qui subvenaient d'opulente façon au luxe effréné de sa cour, aux folles dépenses de ses guerres, au faste insolent de ses vice-rois. Les habitants, écrasés sous des impôts toujours plus lourds, voyaient peu à peu leurs tyrans, au nom de la justice, confisquer les biens ou s'attribuer les successions de ceux qui avaient jusque-là échappé à la misère : les conspirations, les complots s'ourdissaient sans cesse, au dire de l'autorité, et c'étaient de fréquents et spécieux prétextes à de fécondes exécutions financières.

Le reste de la Péninsule était aux mains de

divers princes pour la plupart clients du roi catholique. De puissance et d'importance inégales, les uns, comme le duc de Savoie et le doge, jouissaient à Madrid de la considération qu'on accorde à un État qui grandit, ou du prestige qu'exercent les splendeurs passées; les autres, comme les ducs de Parme, de Mantoue et de Modène, étaient traités comme des indigents couronnés, dont on s'attachait les services moyennant quelques pistoles ou la distribution de quelques vains honneurs. Dans ce concert disparate, le Pape occupait une place spéciale : en théorie, impartial et indépendant, il prétendait se cantonner dans son rôle de père des nations ; en réalité, le cardinal-neveu prêtait l'oreille, en son nom, aux diverses propositions, et jusqu'alors les plus avantageuses avaient paru celles de la maison d'Autriche. Au demeurant, tous ces princes souhaitaient ardemment la venue d'un compétiteur des possessions espagnoles, autant par haine de leur présent patron que par espoir de voir augmenter, à la faveur d'une lutte, le taux de leurs services. Les populations elles-mêmes appelaient un libérateur, à cause du joug toujours plus dur qui pesait sur elles (1) ; elles manifestaient un certain désir d'in-

(1) A ce sujet, il existe aux Archives de Turin, Materie Politiche,

dépendance, et, comme souvent au cours de l'histoire d'Italie, il semblait qu'alors l'oppression de l'étranger allait faire se manifester ce besoin, encore bien confus, de vie nationale, auquel Henri IV avait voulu donner une place importante dans son grand dessein.

Le profit que la France pouvait retirer de cet état de choses était si manifeste, qu'il n'avait pas échappé aux prédécesseurs de Richelieu. En 1623 déjà, Sillery (1) et Puisieux (2) traitaient avec Venise et la Savoie pour coopérer au recouvrement de la Valteline (3), détenue par les Espa-

Negoziazioni con Spagna, mazzo 4, n° 31, un curieux document. C'est une supplique ampoulée faite par l'Italie personnifiée au roi de France, pour le supplier de la délivrer du joug espagnol.

(1) Nicolas Brûlart de Sillery, chancelier de France (1544-1624), un des plénipotentiaires de Vervins (1599) et le principal négociateur du divorce d'Henri IV. Le roi lui donna les sceaux en 1603, puis le créa chancelier en 1607, à la mort de Bellièvre. Le maréchal d'Ancre le fit éloigner des affaires en 1612, et en 1616 on lui enleva même les sceaux qu'on lui rendit d'ailleurs en 1623, à la mort de Caumartin. Il essaya en vain de s'opposer à l'élévation de Richelieu, qui le fit disgracier définitivement en 1624. Il mourut peu après dans la retraite.

(2) Pierre Brûlart, marquis de Puisieux (1583-1640), fils du précédent, fut pourvu à dix-sept ans d'une charge de secrétaire d'État, envoyé ensuite en Espagne pour conclure le mariage de Louis XIII. Il suivit ensuite exactement la fortune de son père, éloigné comme lui un instant par Concini, puis disgracié par l'influence de Richelieu.

(3) La Valteline est une vallée des Alpes qui s'étend du col du Stelvio au lac de Côme et est parcourue par l'Adda supérieure. C'était un passage très important et dont les Espagnols s'étaient hâtés



gnols; mais trois ans après Louis XIII concluait séparément la paix avec l'Espagne à Monçon, en Aragon (5 mars 1626), sous la seule condition que la Valteline serait rendue aux Grisons, et sans se préoccuper de ses alliés, qu'un tel procédé mécontenta non moins qu'il les avait d'abord déconcertés. Aussi quand, le 26 décembre 1627 mourut le duc de Mantoue, Vincent II, léguant ses États à son plus proche parent, Charles de Gonzague, duc de Nevers (1), d'une famille devenue française depuis un demi-siècle, sa succession ne laissa pas de soulever des difficultés. Le duc de Savoie prétendit des droits au Montferrat (2), et le duc de Guastalla (3), appuyé par l'Empereur,

de s'assurer depuis que la cession de la Bresse à la France, en 1601, en avait fait pour eux la seule voie de communication praticable entre le Milanais, la Franche-Comté et les Pays-Bas.

(1) Ce prince était le petit-fils du duc de Mantoue, Frédéric II († 1540), bisaïeul du duc Vincent II, qui se trouvait ainsi être son neveu à la mode de Bretagne. Il tenait le duché de Nevers de sa mère, Henriette de Clèves.

(2) Ce n'était pas la première fois que la Savoie élevait ces prétentions. Déjà en 1533, à la mort du dernier marquis du Montferrat, de la maison Paléologue, le duc Charles III avait prétendu à sa succession comme suzerain du marquisat et ensuite comme descendant d'Yolande Paléologue, fille de Théodore Ier, marquis du Montferrat, mariée en 1330 à Aimon, comte de Savoie. L'empereur Charles V, par jugement rendu à Gênes le 5 janvier 1536, avait attribué le Montferrat au duc Frédéric II de Mantoue, époux successif des deux sœurs du dernier marquis.

(3) Ferrant II de Gonzague, arrière-petit-fils du duc François II



revendiqua le Mantouan. L'occupation du Piémont après la glorieuse attaque du Pas de Suze, des avantages sérieux sur les troupes impériales et d'habiles négociations amenèrent les traités de Chérasco (6 avril 1631) qui reconnaissaient Charles de Gonzague comme duc de Mantoue et assuraient, par une convention secrète, la possession de Pignerol à la France.

Les effets déplorables de la paix de Monçon étaient en partie réparés; néanmoins, la politique française en Italie devait être prudente et surtout se garder d'y prendre ce caractère d'usurpation ou de protection intéressée, dont Richelieu se proposait précisément de faire un grief capital à la maison d'Autriche. Le roi très chrétien devait se poser en défenseur du droit, désireux surtout de rendre aux opprimés la liberté et l'indépendance. Il convenait d'envelopper de desseins généreux toute arrière-pensée de conquête, et de dissimuler même, sous les dehors d'une intervention chevaleresque, le but poursuivi en réalité, de chasser les Espagnols de la Péninsule en tournant contre eux toute leur ancienne clien-

de Mantoue, comte, puis duc de Guastalla, monté sur le trône en 1575 et mort en 1630, était d'un degré plus éloigné que le duc de Nevers du duc Vincent II.

tèle qui les tiendrait en échec sur les rives du Pô, tandis que nous attaquerions leurs armées en Flandre ou sur le Rhin.

Le Cardinal avait bien compris cette nécessité quand, en 1635, il reprit le projet d'une ligue des princes italiens contre l'Espagne, et donna ses instructions (1) à Pomponne de Bellièvre (2), l'ambassadeur extraordinaire chargé d'aller négocier cette entente. Louis XIII se présentait bien à ses futurs alliés comme le champion de leurs revendications ; il leur montrait simplement le moyen de se protéger contre les entreprises étrangères et leur offrait, par surcroît, l'appui de ses armes et les ressources de son trésor, ne demandant en retour qu'une participation de chacun d'eux aux frais de guerre et l'entretien d'un contingent proportionné à l'importance de leurs États. Le but même de la coalition devait suffire à

(1) Elles sont datées du 25 février 1635. L'original s'en trouve à la Bibl. nationale (fonds Saint-Germain-Harlay, 364^{26}, f° 1). Cf. l'analyse qui en est donnée dans la *Correspondance de Richelieu* (édit. Avenel, t. IV, p. 668-670).

(2) Ce Pomponne de Bellièvre qui mourut, en 1657, premier président du Parlement de Paris, était le fils de ce courageux président Bellièvre qui ne craignait pas, lors du procès du duc de la Valette, de reprocher publiquement au roi de s'être, sur le conseil de Richelieu, assis parmi les juges. Il était le petit-fils du chancelier de Bellièvre (1529-1607), et le neveu d'Albert et Claude de Bellièvre, archevêques de Lyon.

décider les plus hésitants : ne s'agissait-il pas, en effet, de réclamer aux Espagnols la liberté de l'Italie, et de faire cesser enfin les troubles perpétuels qui ruinaient ce malheureux pays ?

En outre, Richelieu avait autorisé Bellièvre à promettre aux divers princes certains autres avantages particuliers : le titre royal au duc de Savoie contre le seul abandon de ses droits sur Chypre (1), la reconnaissance de ces mêmes droits au doge ; de riches bénéfices au besogneux duc de Modène (2) ; certaines prérogatives honorifiques au vain duc de Parme (3).

L'ambassadeur avait ordre de commencer son voyage diplomatique par Turin et d'y demeurer

(1) Les prétentions de la maison de Savoie sur Chypre étaient fondées sur ce que Charlotte de Lusignan, reine de Chypre (1458-1464) et femme du duc Louis de Savoie, avait en mourant, en 1487, sans postérité, légué ses droits à son neveu Charles Ier, duc de Savoie. Mais cette reine avait été dépossédée de ses États en 1464, par un bâtard de sa maison devenu roi sous le nom de Jacques II, et la belle-fille de cet usurpateur, restée veuve du roi Jacques III, avait vendu Chypre en 1489 à la République de Venise. Les ducs de Savoie avaient toujours contesté la validité de cette vente, et même, depuis 1632, le duc Victor-Amédée, portait le titre de « roi de Chypre ».

(2) François Ier d'Este, duc de Modène, fils du duc Alphonse III, né en 1610, mort en 1658. Son fils Alphonse IV épousa une nièce de Mazarin.

(3) Odoard Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, successeur et fils de Ranuce Ier, mort en 1622, et petit-fils du célèbre adversaire d'Henri IV, le duc Alexandre, tué à Caudebec en 1592, sans avoir eu jamais le temps d'aller dans ses États où il régnait depuis 1586.



le moins de temps possible pour mieux cacher l'importance qu'on attachait à Paris à la réponse du duc de Savoie (1). Bien que celui-ci fût le beau-frère de Louis XIII (2), il était en effet loin d'être gagné d'avance à sa cause : le souvenir du règne de son père et sa propre expérience lui avaient enseigné que l'alliance de la France était un cher et parfois dangereux honneur. Bien plus, ayant été obligé de lui céder secrètement Pignerol aux traités de Chérasco, puis de confirmer officiellement, un an plus tard, l'abandon de cette place, il avait pensé, depuis lors, pour la reconquérir, à une entente avec l'Espagne. Ce projet, pour n'avoir pas réussi, n'en dénotait pas moins chez son auteur des dispositions peu rassurantes. Aussi Bellièvre se rendit compte très vite qu'à trop exiger, il ne gagnerait rien. Il se montra donc souple, accommodant et peu impérieux : ainsi diminua-t-il peu à peu les prétentions de Louis XIII sur les conquêtes futures des alliés ; et, comme le duc de Savoie prenait toujours ombrage de cette question, l'ambassadeur obtint l'autorisa-

(1) Ceci lui était prescrit par une addition à ses instructions, datée de Senlis, 7 mars 1635. (B. N., Saint-Germain-Harlay, t. 364[20], f° 11.)

(2) Il avait épousé en 1619 Marie-Christine de France, fille d'Henri IV, connue sous le nom de « Madame Royale » (1606-1663).

tion (1) de traiter sans rien décider à ce sujet. Des concessions successives, la perspective d'agrandir ses États du côté du Milanais, l'espoir caressé d'être appelé bientôt « roi de Haute-Ligurie », et la crainte d'une rupture avec la France, si son adhésion tardait trop, décidèrent Victor-Amédée à signer à Rivoli, le 11 juillet 1635, le traité qui, dès la même année, devait l'entraîner dans une guerre qu'il poursuivra jusqu'à sa mort. Entre temps, le duc de Parme s'était lié à nous par une convention particulière (2). Le duc de Mantoue paraissait facile à entraîner dans la ligue, et le duc de Savoie se portait garant des bonnes dispositions du duc de Modène. Les troupes françaises devaient se joindre à celles des princes italiens et donner immédiatement leur principal effort contre le Milanais (3). Louis XIII, à cause des difficultés du passage des Alpes, laissait à ses alliés le soin de fournir l'artillerie et de pourvoir aux munitions

(1) Le roi à MM. de Bellièvre et du Plessis-Praslin, du 2 juillet. (B. N., Saint-Germain-Harlay, t. 364[26], f° 68.)

(2) Traité signé à Parme le 7 juin.

(3) Louis XIII, outre les troupes de la Valteline, promettait 12,000 hommes et 1,500 chevaux ; le duc de Savoie, 6,000 hommes et 1,200 chevaux ; le duc de Mantoue, 3,000 hommes et 300 chevaux ; celui de Parme, 5,000 hommes et 500 chevaux, et le duc de Modène, 3,000 hommes et 300 chevaux. — (Cf. Léonard, *Recueil des traités,* t. IV, p. 84, et t. XI, p. 709.)

et aux approvisionnements, mais il entendait bien subvenir en partie aux dépenses qui en résulteraient. Le duc de Savoie, à sa grande satisfaction, recevait le commandement en chef et la direction des opérations. La question épineuse du partage des conquêtes avait été résolue de façon à ne mécontenter personne : on devait tenir compte surtout, pour la répartition des territoires pris à l'ennemi, des troupes engagées par chacun des alliés, et des frais ou des dommages qu'il supporterait du fait de la guerre. Victor-Amédée se déclarait prêt à entrer en campagne dès le 20 juillet; ce qui, du reste, ne l'engageait pas à grand'chose, puisqu'il avait été convenu qu'on ne commencerait les hostilités qu'après la réunion de tous les divers contingents.

Bellièvre continua sa route. Ses premiers succès allaient être suivis de quelques déceptions. Venise, « ensevelie dans un repos dont elle faisait profession de ne se réveiller que par nécessité forcée » (1), peu soucieuse de s'exposer à un nouveau traité de Monçon, fit la sourde oreille. Le grand-duc de Toscane (2) trouva dans ses engagements anté-

(1) *Relation de d'Hémery* (f° 530).

(2) Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane (1610-1670), succéda à onze ans à son père Cosme II. Il fut l'ami de Galilée et de Torricelli. Il épousa Victoire de la Rovère, héritière du duché

rieurs avec l'Espagne un prétexte commode de refus, qui, en réalité, était moins fondé sur le respect de la parole donnée que sur de cruels embarras financiers. Quant à Urbain VIII (1), il jugea plus digne, plus prudent et plus économique de se confiner dans son rôle favori de médiateur éventuel.

La mission de Bellièvre n'avait donc réussi qu'à moitié. Mais cet échec partiel ne suffisait pas à arrêter Richelieu dans l'exécution de ses desseins. D'ailleurs, les alliés auraient mal compris qu'on ne tentât pas le sort des armes, après les avoir réunis dans une ligue, dont la guerre semblait être le seul objet. Seulement, il s'agissait d'une partie fort délicate à jouer; et, comme l'ambassadeur de France à Turin y devait en quelque sorte présider, le Cardinal n'hésita pas à remplacer Duplessis-Praslin (2), bon soldat, mais médiocre diplomate,

d'Urbin, dont le pape Urbain VIII l'avait dépouillé peu auparavant. Une de ses sœurs devint la femme d'Odoard Farnèse, duc de Parme. Le fils de ce prince, Cosme III, épousa en 1661 une fille de Monsieur.

(1) Maffeo Barberini, élu pape sous le nom d'Urbain VIII en 1623, à la mort de Grégoire XV. Le népotisme pontifical fut à l'apogée sous son règne. De ses quatre neveux, trois furent cardinaux; le dernier, général des troupes papales. Ce furent eux qui, par ambition, lancèrent leur oncle dans l'expédition de Castro. A la mort d'Urbain VIII, en 1644, ils durent s'exiler.

(2) César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, né en 1598,



par un agent qu'il avait lui-même formé et instruit dans le métier, Michel Particelli d'Hémery.

C'était un Italien d'origine (1). Son père, venu de Lucques ou de Sienne, on ne sait (2), s'était

neveu du maréchal de Praslin (1563-1626), se couvrit de gloire aux îles de Ré et d'Oléron pendant le siège de la Rochelle. Chargé ensuite de missions diplomatiques en Italie, il reprit les armes en 1636, défit en 1640 Leganez sous Casal et prit Turin. Envoyé ensuite en Catalogne, il enleva la célèbre citadelle de Roses, ce qui lui valut le baton de maréchal (1645). Il est surtout célèbre pour sa victoire de Rethel sur le prince de Condé révolté (1650). Il fut créé duc et pair en 1663 et mourut en 1675.

(1) Michel Particelli naquit à Lyon le 6 juin 1596. « Le jeudi 6 Juing a esté batizé Michiel, filz de honorable home Michiel Particeli, marchant lucois et de Horélie Béguze, ses père et mère : parein noble André Loras, conselier du roy, conservateur des previlèges roieaux des foires de Lyon, marene damoyseles Jane Ponteus (?) et Bone Menet (?) et demeure en la rue de lanerie au devant du puis. » (Registres paroissiaux de la ville de Lyon, n° 439, paroisse Saint-Paul, année 1596, f° 64, n° 307.)

(2) Dominique Particelli, frère aîné de Michel, est donné dans son contrat de mariage (2 décembre 1604) comme fils « de noble Michel Particeli, citoyen lucquois et aussy bourgeois et citoyen dudit Lyon ». (Cf. B. N., f° 31143. Cabinet de d'Hozier, n° 262.) — Jean Particelli, autre frère de Michel, dont nous avons également le contrat de mariage, y est mentionné ainsi que son père comme « citoyens de la ville et cité de Lucques et bourgeois de ceste ville de Lyon ». (Cf. *ibidem.*) Mais d'autre part, dans le contrat de Michel lui-même (17 février 1616), son père est donné comme « noble Siennois demeurant à Lyon ». (B. N. fr. 30056. Dossiers bleus, n° 511.) — Enfin, dans les preuves de noblesse pour Balthazar Phelypeaux, dont la mère était Particelli, on relève une attestation donnée par le grand-duc de Toscane à Florence, le 4 avril 1572, établissant que cette famille est une des plus anciennes de Sienne. (B. N. fr. 30710. Carrés d'Hozier, n° 481, f° 335.) Il est vrai que, dans le ms. fr. 30056

fait naturaliser Français (1) et s'était établi à Lyon, où il s'adonna successivement au négoce et à la banque. Michel, le plus jeune de ses trois fils, bien qu'il eût montré de bonne heure d'étonnantes dispositions pour le calcul, préféra, à l'exemple de son frère Dominique (2), entrer dans l'administration. Il s'y fit remarquer très vite d'ailleurs, car à vingt-trois ans il était déjà pourvu de la charge de contrôleur de l'argenterie du Roi (3). Peu après il

(Dossiers bleus, n° 511), on lit que ce certificat « est tout à fait faux et fabriqué à Paris pour la réception d'Augustin et Pierre Phelypeaux de la Vrillière dans l'ordre de Malte en 1664, car cette famille de Particelli est de Lucques et parmi les familles populaires ». D'Ormesson consigne dans son *Journal*, t. I, p. 447, qu'on lui avait rapporté que le père de d'Hémery était d'auprès de Lucques et avait pris son nom de son village Porticelli.

(1) En septembre 1595. (Cf. B. N. fr. 30056, Dossiers bleus, n° 511, p. 2).

(2) « Quittance de 1619 de Dominique Particelli, conseiller du Roy et trésorier général de France en la charge et généralité de Lion. » (B. N. fr. 28686. Pièces originales 2202. Dossier Particelli.)

(3) Il occupait en effet cette charge en 1619, lors du mariage de Madame Royale avec V. Amédée de Savoie, et même, après la fin de la cérémonie, il eut avec le grand maître de la garde-robe une altercation assez vive au sujet du règlement des comptes; plus tard, ses ennemis ne manquèrent pas d'exploiter cet incident en publiant qu'il avait été reconnu coupable d'escroquerie et passible de la potence : « s'il n'eût arrêté le cours des procédures de MM. Ribier et Marillac, commissaires députés pour luy faire son procès, par un présent de 20000 escus à Mr de Luines. » (B. N. fr. 5772, 591-2; Franç. 7600, f° 411.) Tallemant, qui n'a pas laissé échapper cette accusation, la place seulement en 1625 à l'occasion du mariage d'Henriette d'Angleterre.



eut le malheur de voir son frère Jean, qui continuait les affaires de leur père, condamné pour faillite frauduleuse (1). Michel s'employa de son mieux à faire oublier ce scandale et à reconstituer sa fortune (2) endommagée (3). Il apporta tant d'énergie et montra de si brillantes qualités à défendre son bien et à venger son nom, que Richelieu lui-même s'intéressa à la cause, et surtout à celui qui la plaidait si courageusement. Il le fit mander, et de cet entretien semble dater la confiance dont il devait par la suite lui donner de nombreux témoignages. Sans mission bien déterminée, il le retint près de lui, l'initia aux affaires de l'État, l'employa à des besognes variées qui

(1) « Arrest de la cour contre Jean Particelli, banqueroutier et faussaire, et autres complices du neuvième avril 1620. » (B. N. fr. 5772, p. 589-636; fr. 7600, p. 409-70.) On y voit figurer, parmi les créanciers de Jean Particelli, Michel, son frère, ainsi que son père et son beau-frère, Le Camus.

(2) Elle devait être auparavant assez considérable, à en juger par les dots que Particelli constitua à ses deux fils lors de leur mariage. (B. N. fr. 31143. Cabinet d'Hozier, n° 262; et fr. 30056. Dossiers bleus, n° 511.)

(3) La situation financière de Michel Particelli dut s'améliorer d'ailleurs rapidement, car il se rendit possesseur de la seigneurie d'Hémery, Émerainville (Seine-et-Marne), que la famille de Thou avait eue auparavant. L'église d'Émerainville renferme encore deux inscriptions de juin 1636 et de novembre 1640, rappelant une fondation et une donation faites à ces dates par la femme de d'Hémery, Marie Le Camus. Déjà, en 1629, Michel Particelli signe « d'Hémeri ». (A. E. Italie, 9, 10, *passim*.)



toutes contribuèrent, pour une part, à le faire devenir un des commis les plus appréciés du Cardinal. Ces apprentis, vite passés maitres à si bonne école, ne restaient jamais longtemps inoccupés, et l'âge, à cette époque, n'était pas un obstacle qui vous attardât à l'entrée d'une carrière dans les postes inférieurs.

En 1629, Michel Particelli était chargé de l'intendance de l'armée qui s'en allait soutenir le candidat de la France au trône de Mantoue (1) ; il recevait en même temps la mission secrète de pénétrer les sentiments du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, de savoir si ses sympathies pour la maison d'Autriche étaient sincères ou dues seulement au

(1) On trouve aux Affaires étrangères dans les volumes Italie, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15-18, un certain nombre de lettres d'Hémery à Richelieu, relatives à ces fonctions d'intendant. On y est frappé tout d'abord de la prodigieuse activité de cet officier toujours par voies et par chemins, parcourant en plein hiver et sans cesse la route de Suse à Grenoble, tantôt à Lyon, tantôt à Turin, tantôt à Briançon ou Embrun. On y remarque ensuite l'influence grandissante de d'Hémery, qui s'élève peu à peu au-dessus de son rôle d'intendant et se voit chargé par le Cardinal, soit de missions de confiance auprès du prince de Piémont, le futur Victor-Amédée (ainsi en février 1630, cf. ses Instructions, A. E. Italie, 10, f° 193, et le récit de Souvigny dans ses *Mémoires*, t. I, p. 227), encore au mois de mars (cf. Brouillon de lettre de Richelieu. A. E. Italie, 10, f° 199), soit même d'empêcher les maladresses du maréchal de Créqui, le général en chef, qui manquait parfois de souplesse et de prévoyance. (A. E. Italie, 11, f° 106, d'Hémery à Richelieu, de Turin, 10 février 1630.)

dépit d'avoir été abandonné à Monçon, et de tenter même un rapprochement avec lui. S'il échoua comme diplomate, d'Hémery du moins s'acquitta parfaitement de ses difficiles fonctions à l'armée, et sut, malgré les maigres ressources d'un pays dévasté et l'insuffisance des subsides, assurer toujours le ravitaillement des troupes (1). Ses démarches à Turin ne furent pas, au reste, complètement inutiles ; elles lui gagnèrent des affections dont plus tard il pourra tirer le plus grand profit pour de nouvelles négociations. La sœur de Louis XIII, Marie-Christine, devenue, l'année suivante, duchesse de Savoie par la mort de son beau-père (2), pensa que le moment d'une réconciliation avec la France était venu (3) et elle

(1) Ce n'était pas chose facile, car les difficultés les plus imprévues naissaient tout à coup : d'Hémery ne vit-il pas le parlement de Grenoble s'opposer à la sortie des blés qu'il avait achetés pour l'armée dans la province et laisser la foule piller la moitié du convoi. (D'Hémery à Richelieu, de Grenoble, 7 décembre 1729. A. E. Italie, 10, f° 322.)

(2) Mort le 26 juillet 1630.

(3) En 1629, par le traité de Suze, le duc Charles-Emmanuel s'était engagé à soutenir le duc de Nevers ; mais l'empereur ayant refusé l'investiture à ce prince et envahi ses États, le duc prit son parti. Richelieu accourut, prit en quelques mois toute la Savoie, sauf Montmélian, et écrasa à Avigliano Charles-Emmanuel, qui mourut peu après, au moment de l'odieux sac de Mantoue par les troupes impériales. Le nouveau duc conclut une trêve le 4 septembre 1630 à Rivalta.



proposa à son mari de demander à Richelieu d'Hémery comme négociateur de cette paix (1). De retour à Turin, le 8 octobre 1630 (2), celui-ci prit si vite une place prépondérante, qu'avant la fin du mois des bruits malveillants couraient sur son compte et qu'on allait jusqu'à l'accuser ouvertement de négliger les intérêts de la France et d'être « trop partial » pour Victor-Amédée (3). Sans doute Marie-Christine avait pu espérer la restitution de Pignerol de la magnanimité d'un frère ; elle s'était singulièrement trompée en comptant pour l'obtenir sur les services d'un envoyé de Richelieu (4), dont tous les efforts aboutirent, en

(1) Marie-Christine à Victor-Amédée, citée par CLARETTA, t. III, p. 11.

(2) « Il est arrivé ce soir Monsieur d'Émery, auquel j'ai représenté... ce que vous m'aviez commandé touchant la neutralité et le passage pour Casal... » Marie-Christine à Victor-Amédée, de Chérasco, du 8 octobre 1630. (Cf. CLARETTA, t. III, p. 19.)

(3) « Je l'ai trouvé fort bien intentionné et fort affectionné à votre particulier : pour ce qui ne tenoit qu'à luy je crois que les choses seroient déjà accommodées ; même on le tient déjà pour suspect et trop partial pour nous. » Marie-Christine à Victor-Amédée, de Chérasco, du 19 octobre 1630. (Cf. CLARETTA, t. III, p. 28.)

(4) Surtout que Victor-Amédée avait déjà eu affaire à d'Hémery dans plusieurs occasions, notamment durant les mois de février et de mars 1630 où l'intendant s'était trouvé chargé de commissions peu agréables pour le feu duc et s'était acquitté de sa tâche sans aucune mollesse. (Cf. Instr. d'Hémery, 5 février 1630. A. E. Italie, 11, f° 89, et un brouillon de Richelieu, du 13 mars 1630, dans Italie, 10, f° 199.)

1631, à la signature des traités de Chérasco (1) et à la cession secrète, mais définitive, de Pignerol à la France (2).

La fin de l'année 1631 (3) vit d'Hémery en Languedoc en qualité de commissaire du roi, délégué auprès des États (4). Ici encore les fonctions offi-

(1) D'Hémery fut avec Toiras et Servien un des négociateurs de la paix. En février 1631, il venait à Paris prendre du Cardinal le projet du traité (A. E. Italie, 16, f[os] 13 et 14. Italie, 17, f[os] 26 et 28), et recevait ses pouvoirs où il est qualifié de « conseiller d'État » (Italie, 16, f[os] 8 et 17, f[o] 32). Repassant ensuite par Grenoble pour inspecter encore ses approvisionnements (A. E. Italie, 16, f[o] 26), il atteignit au début de mars Chérasco où les négociations furent activement poussées (cf. A. E. Italie, 16, f[os] 29, 32 et 38). — Le 6 avril, un premier traité était signé. De toute la série de ceux qui furent conclus à Chérasco cette année-là (25 avril, 19 juin, 9 septembre, 19 octobre), celui du 6 avril est le seul contresigné par « Particelli » (A. E. Italie, 17, f[o] 90), retourné ensuite à Paris.

(2) Ce fut au cours de cette mission que d'Hémery rencontra Mazarin et se lia d'affection avec lui. Depuis lors, ils entretiendront une correspondance suivie où l'un et l'autre ont livré souvent leurs pensées véritables, que les lettres d'un caractère plus officiel ne laissent même pas soupçonner. Souvent, au cours de cette étude, c'est là que nous trouvons l'expression sincère des sentiments de d'Hémery, de ses moments de tristesse, presque de découragement. Est-il besoin de rappeler que c'est à cette amitié qu'il dut, en 1643, la charge de contrôleur général des finances?

(3) Aussitôt après la signature du traité, le 6 avril, d'Hémery avait repris la route de Paris et fait part au roi du résultat de ses négociations. (Richelieu à Toiras et Servien, 21 avril 1631. Avenel, t. IV, p. 145.) Le Cardinal le retint alors auprès de lui, et, à en croire la correspondance de Mazarin avec d'Hémery à cette époque, celui-ci devait jouir d'un grand crédit auprès de Richelieu. (Italie, 17, f[os] 67 et 388; Italie, 18, f[os] 17 et 20.)

(4) Cette assemblée était en pleine effervescence depuis que le roi,



cielles cachaient une tâche plus difficile et qu'il fallait habilement dissimuler : celle de surveiller le maréchal duc de Montmorency (1) dont les menées commençaient à inquiéter Richelieu (2). D'Hémery répondit à des avances intéressées, mais qui n'en devaient pas moins coûter à l'orgueil de ce

en juillet 1629, avait créé des élus dans la province. Les protestations des députés avaient même été si véhémentes que le roi, en décembre 1631, leur proposa de revenir sur sa décision, si toutefois les États voulaient bien souscrire à certaines modifications du régime antérieur. Celles-ci furent jugées inacceptables et les mois de janvier, février et mars 1632 se passèrent en négociations, menées d'un côté par d'Hémery et Miron, et de l'autre par l'archevêque de Narbonne et une députation des États. Après ces trois mois de pourparlers, les États, réunis de nouveau en corps le 17 avril, ne purent arriver non plus à aucune solution, les commissaires du roi se montrant à dessein intraitables, pour les amener à garder les élus. Au début de la séance du 22 juillet, l'assemblée décida d'envoyer au roi une supplication « pour lui demander de ne pas la contraindre à accepter des propositions aussi dures » : la révolte du duc de Montmorency qui, ce jour-là même, vint supplier les États de le suivre contre le roi, vint jeter quelque perturbation dans les débats et mit fin aux fonctions de d'Hémery. (Cf. Dom VAISSETTE, *Histoire du Languedoc*, t. XI, p. 1049-1053.)

(1) Henri de Montmorency duc, pair, amiral et maréchal de France, gouverneur du Languedoc, fils et petit-fils des connétables Henri et Anne (1595-1632). Après avoir mérité l'admiration de tous ses contemporains par sa valeur, ce seigneur se révolta follement contre le roi et prit le parti de Monsieur. Fait prisonnier à la bataille de Castelnaudary, 1er septembre 1632, il paya son crime de sa tête, à Toulouse, le 30 octobre 1632.

(2) Dès le mois de novembre, nous trouvons d'Hémery à Avignon, chargé par Richelieu d'observer les agissements de certains seigneurs provençaux soupçonnés d'être les intermédiaires entre Monsieur et le duc. (A. E. Italie, 18, f° 24, et France, 1628, f° 67.)



seigneur, en faisant supprimer la pension considérable que les États allouaient au duc ; puis il prévint Richelieu que l'évêque d'Albi (1), créature de la reine mère, s'efforçait d'entraîner Montmorency dans le parti de Monsieur. Il reçut l'ordre d'avoir à s'assurer de la personne du maréchal : celui-ci, averti à temps, ajourna un voyage à Montpellier où le gouverneur devait concourir à son arrestation ; puis, pour ne plus garder aucun doute sur les intentions qu'on avait à son égard, il intercepta une dépêche de d'Hémery à Richelieu : toutes ses menées y étaient découvertes (2). Dès lors, toute dissimulation était superflue ; à Pézenas, après la séance tumultueuse des États du 22 juillet 1632, il se déclara franchement pour Monsieur, et fit arrêter avec l'archevêque de Narbonne (3) les

(1) Alphonse d'Elbene, Florentin d'origine, succéda en 1608, sur le trône d'Albi, à son oncle, l'historien, et mourut en 1651.

(2) Montmorency, dans une lettre adressée, le 16 juillet 1632, à Richelieu, avoue sans vergogne son indiscrétion : « Voyant passer par icy (Bagnols-sur-Cèze, Gard), un courrier qu'il (Hémery) vous depeschoit, lequel fuyoit de me parler, je vous confesse ingenuement que je luy ay faict oster son pacquet pour m'éclaircir de ce que je n'ay trouvé que trop véritable. » (A. E. France, 1628, f° 158.) D'Hémery, après cette aventure, correspondit avec l'archevêque d'Arles. (D'Hémery à l'archevêque, 19 juillet 1632. A. E. France, 1628, f° 167.)

(3) Claude de Rebé, créé en 1622 coadjuteur de Lyon, puis archevêque de Narbonne en 1628, commandeur des ordres du roi, mort en 1659.

deux commissaires du roi, Miron (1) et d'Hémery; il traîna ce dernier à sa suite, le mit en prison à Lunel, le dépouilla de son argent et de ses bijoux, l'obligea à contresigner divers emprunts assez importants et l'autorisa enfin, dans les derniers jours du mois, à se retirer à Arles (2). Aussitôt libre, d'Hémery se remit à la disposition du Cardinal et fut chargé de s'occuper du ravitaillement des troupes qui sous les maréchaux de Vitry (3) et de la Force (4) allaient pacifier le

(1) Robert Miron, petit-fils du médecin de Charles IX et descendant des médecins de Charles VIII, d'Anne de Bretagne et de la reine Claude, fut ambassadeur en Suisse, puis président du Tiers aux États généraux de 1614, enfin intendant des finances en Languedoc. Il mourut en 1641.

(2) D'Hémery raconte toute cette aventure dans une lettre à Richelieu, datée d'Avignon et du 3 août 1632. (A. E. France, 1628, f° 191.)

(3) Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France (1559-1652), échappa seul des siens au massacre de la Saint-Barthélemy, et fut un des premiers à reconnaître Henri IV. Il se révolta un instant contre Louis XIII au début du règne de ce prince, contre lequel il tint en 1621 dans Montauban. L'année d'après, il obtint avec son pardon le bâton de maréchal. Il fut le père du deuxième maréchal de la Force.

(4) Nicolas de l'Hospital, duc de Vitry, pair et maréchal de France (1581-1644), fils du capitaine des gardes d'Henri IV. L'assassinat du maréchal d'Ancre lui valut le bâton de maréchal (23 avril 1617). Il obtint en 1631 le gouvernement de Provence. Pour avoir bafoué Sourdis, il fut enfermé à la Bastille, d'octobre 1637 jusqu'après la mort de Richelieu. Il mourut au mois de septembre 1644, ayant été créé duc et pair quelques mois auparavant. Il fut le père du deuxième et dernier duc de Vitry et avait pour frère le maréchal de l'Hospital.

Languedoc (1). Le 11 octobre de la même année, il assistait à Béziers à l'ouverture des États de la province faite solennellement en présence de Louis XIII. Cette fois, d'Hémery accompagnait le prince en qualité d'intendant et contrôleur général des finances (2).

Peu après, il fut distrait de cet emploi et envoyé en Piémont dans le courant du mois de mars 1633 (3). Il avait encore à remplir deux missions dans ce voyage : la première, et la seule avouée, était de visiter les places de Pignerol et de Casal : la seconde, dont il devait s'exécuter « sans témoigner y avoir charge de Sa Majesté (4) », était de proposer à Victor-Amédée l'échange de la Savoie contre le Montferrat. D'Hémery reprit au mois de mai le chemin du retour (5), ayant mené à bien la

(1) Sa correspondance pour cette époque est aux Affaires étrangères France, 1628.

(2) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. XI, p. 1080-2. — A cette époque, les contrôleurs généraux des finances n'étaient que « des fonctionnaires secondaires subordonnés au surintendant des finances et chargés du contrôle de l'Épargne ou Trésor royal et de l'enregistrement des recettes et dépenses ». (Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 260, note 2.)

(3) Aux Affaires étrangères le volume, Italie, 22, contient une dizaine de lettres d'Hémery au Cardinal ou à Bouthillier, qui font connaître les diverses étapes de ce voyage.

(4) Brouillon de l'instruction donnée à d'Hémery, « intendant et contrôleur général des finances. » (*Ibid.*, f° 187).

(5) Le 13 mai, il était à Lyon. (D'Hémery à Richelieu, *ibid.*, f° 219).

première partie de sa tâche (1) mais n'ayant pas réussi à faire accepter un projet qui eût rendu la Savoie française deux siècles plus tôt.

Au début de 1635 (2), comme l'Espagne faisait mine de vouloir profiter contre nous de certains différends qui s'étaient élevés en Provence entre les cours souveraines et le gouverneur Vitry, et que le duc de Savoie ne paraissait pas étranger aux menées des ennemis, Richelieu dépêcha pour la quatrième fois l'intendant à Turin afin d'y surveiller les agissements du prince (3). Cette enquête terminée, le ministre le chargea d'organiser la défense des côtes de Provence, de remettre les fortifications en état et d'assurer des points solides de résistance au cas d'une attaque de la flotte espagnole. Le zèle que d'Hémery déploya, la rapi-

(1) Son rapport est *ibid.*, f° 393.

(2) Au mois de janvier 1634, d'Hémery, qui se trouvait alors à Paris (cf. lettre de Richelieu à Bouthillier du 11 janvier 1634, éditée dans Avenel, t. IV, p. 782), acheta un terrain au bout de la rue des Petits-Champs, « entre deux rues à ouvrir, » où, l'année d'après, Jean Thirio, le maître maçon du cardinal de Richelieu, devait commencer à bâtir le bel hôtel que d'Hémery habita jusqu'à sa mort (23 mai 1650). M. de Boislisle a raconté dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XV, p. 10 à 94, toute l'histoire de cette maison qui fut enfin expropriée par la ville de Paris, en 1685, pour permettre au maréchal de la Feuillade de faire la place des Victoires.

(3) Richelieu aux surintendants des finances, 10 janvier 1635. (Avenel, t. IV, p. 649.)

dité apportée par ses ordres à l'exécution des travaux les plus urgents, lui valurent des félicitations, dont le premier ministre n'était pas prodigue (1). Quelques mois plus tard, le Cardinal lui donnait un témoignage encore plus éclatant de son estime et de son affection en lui confiant — et de façon durable cette fois — les intérêts de la France dans ce Piémont où quatre missions successives l'avaient initié déjà à la connaissance des hommes et des partis.

Cette expérience que prisait si fort Richelieu empêcha d'Hémery d'accepter sans arrière-pensée cette brillante mais lourde fonction. Il avait en effet devant les yeux le tableau du milieu où il allait vivre et combattre, et l'ensemble en était peu séduisant : une cour, de tendances incertaines, impatiente de l'ingérence des étrangers et ne leur souriant que par intérêt, à la fois luxueuse et misérable, féconde en complots et en trames de toute sorte, entourait un prince faible et indécis. Victor-Amédée, en effet, n'avait aucune des rudes qualités

(1) « M. d'Hémery fait faire toute la diligence possible aux fortifications de Thoulon. » Richelieu au roi, de Ruel, 30 mars 1635. (Cf. Avenel, t. IV, p. 696.) « Je suis très aise de ce que vous faites à tour du Bouc [sur l'étang de Martigues] ; vous pouvez juger maintenant combien vostre voiage en Provence estoit utile. » (Richelieu à d'Hémery, du 23 avril 1635, (*ibid.*, t. IV, p. 724.) — Les lettres d'Hémery pour cette période sont aux Affaires étrangères Italie, 23.

de ses pères : seule, une vanité folle l'animait. Amoureux du faste et des honneurs, il faisait une affaire d'état d'un détail d'étiquette ou d'une subtilité de protocole, et offrait à son entourage l'étonnant spectacle d'un homme se restreignant jusque sur la nourriture pour économiser les frais de quelque fête ou de quelque parade. Ces goûts, en apparence bien inoffensifs, pouvaient, à l'occasion, devenir la cause de sérieuses difficultés, voire même d'une rupture. Que Louis XIII ne traitât pas exactement son beau-frère en égal, qu'il omît de lui attribuer le mérite d'une victoire ou le succès d'une négociation, qu'il négligeât surtout de lui permettre de subvenir à ses dépenses, Victor-Amédée serait prêt à rechercher à nouveau une alliance plus productive de subsides et plus flatteuse pour son amour-propre, toujours en quête d'honneurs et plus que jamais en mal du titre de roi. Or d'Hémery connaissait assez Richelieu pour savoir qu'il n'était pas homme à mettre sur le même pied, même par intérêt politique, un duc de Savoie et le roi de France ; et ce qu'il avait vu de l'état des finances lui laissait facilement deviner qu'il aurait quelque peine à obtenir le règlement, au jour dit, des différents engagements que Louis XIII pourrait prendre.

D'autre part, il ne croyait pas devoir attacher une importance trop grande à la bienveillance de Marie-Christine à son égard et comptait peu sur ses sentiments de fille de France pour lui rendre sa mission moins compliquée. A mesure qu'il l'avait plus étudiée et mieux comprise, la princesse, à cause de l'ascendant qu'elle exerçait sur son mari, lui était apparue comme une perpétuelle menace pour notre politique bien plutôt que comme une caution sûre et durable des sympathies de la cour de Savoie envers la France. Impétueuse et passionnée, aussi prompte dans ses affections que dans ses haines, entêtée, irréfléchie, très portée au favoritisme, subissant certaines dominations jusqu'à une sorte de suggestion, c'était une vraie fille des Médicis. L'intérêt réglait chez elle les moindres actions; lors de son avènement, elle avait poussé Victor-Amédée à négocier avec Louis XIII dans l'espoir de recouvrer Pignerol; après l'échec de cette tentative, elle avait, et son mari avec elle, reporté ses regards vers l'Espagne. Maintenant que ses beaux-frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas (1), ses

(1) Maurice, fils puiné du duc de Savoie Charles-Emmanuel (1593-1659), cardinal en 1607, négociateur en 1618 du mariage de son frère avec Marie-Christine, en 1621 va à Rome élire Grégoire XV,



ennemis personnels, étaient devenus les adversaires avérés de la France, il était de bonne guerre de se rapprocher de ce pays. Et ces revirements incessants avaient pour elle un attrait particulier et un charme malsain; elle aimait l'intrigue pour elle-même, et se jetait dans tous les complots à corps perdu, sans souci du danger; mais il lui arrivait, pour s'en retirer, de sacrifier ses complices ou d'abandonner ses amis, dont elle disait volontiers « qu'il ne faut jamais les laisser dans un repos complet, non plus qu'il ne convient jamais d'enlever tout espoir à ses ennemis ». D'Hémery avait entendu cette maxime de sa bouche et ne s'en souvenait pas sans craindre de se la voir appliquée.

Le confesseur de Marie-Christine, le P. Monod (1), ne devait pas trouver en lui-même

est nommé « protecteur de France », puis, en 1634, accepte la « protection d'Espagne » et devient un des plus chauds partisans de Philippe IV. Thomas, prince de Carignan, fils cadet du duc Charles-Emmanuel (1596-1656), embrassa de bonne heure le parti de l'Espagne dont il conduisit les armées souvent victorieusement. En 1642, il se réconcilia avec Louis XIII, devint l'intime de Mazarin, et grand maître de France. C'était l'aïeul du célèbre prince Eugène.

(1) Pierre Monod, né à Bonneville en 1586 mort à Miolans le 31 octobre 1644, entra en 1605 dans la compagnie de Jésus, fut professeur d'humanités et de rhétorique au collège de la Roche-sur-Foron, ensuite recteur du collège de Turin. Il se concilia dans cette ville la faveur du duc Charles-Emmanuel et devint le confesseur de Madame Royale, la belle-fille de ce prince. Il devait jouer un rôle



les arguments nécessaires pour modifier de telles dispositions. Ce jésuite, en effet, rêvait d'être le Richelieu d'une Savoie devenue un État de premier ordre ; pour élever son pays et se grandir lui-même, il jugeait très utile de diviser et d'amoindrir ses rivaux, et de contrarier l'une par l'autre les trop puissantes voisines de sa patrie, la France et l'Espagne. Il se gardait donc bien de combattre chez sa pénitente des tendances qu'il approuvait et qui faisaient de la princesse une auxiliaire de sa politique. Monod n'oubliait pas, en outre, qu'on attribuait à Richelieu une part dans la publication des *Savoisiennes* (1), ces pamphlets qui raillaient les prétentions de la maison de Savoie, et il détestait de tout cœur le Cardinal (2), bien que, par am-

prépondérant à la cour de Savoie jusqu'en 1638, époque où la duchesse Marie-Christine dut, sur le désir de Richelieu, le faire emprisonner.

(1) C'est en 1630 qu'avaient paru, par ordre de Richelieu, ces deux pamphlets (éd. de Grenoble, 1630), de la plume du sieur de Guron. En 1631, le P. Monod y répondit par son *Apologie françoise pour la sérénissime maison de Savoye contre les scandaleuses invectives première et deuxième Savoisiennes*... (Chambéry, G. Dufour, 1631, in-4°), signee : *l'Historiografe de Savoye*, et bientôt traduite en italien (édit. de Turin, 1632).

(2) Ayant échoué dans sa mission à Paris pour dégager Pignerol et obtenir le titre royal pour son maître, le P. Monod, de retour à Turin, y publia, en 1633, un *Trattato del Titolo regio dovuto alla serenissima casa di Savoja, con un ristretto delle Revoluzioni del reame di Cipro appartenente alla corona di Savoja*... Mais c'est à

4



bition et par calcul, il ne manquât jamais, le cas échéant, de l'assurer de son dévouement et de son admiration.

Ainsi d'Hémery, s'il n'avait à craindre chez Victor-Amédée qu'un orgueil immense et de continuels besoins d'argent, pressentait chez la duchesse et son confesseur des adversaires redoutables, toujours prêts à « faire peur aux Espagnols par les Français et aux Français par les Espagnols » (1). Seul, le favori (d'aucuns disaient l'amant) de la duchesse, le comte Philippe d'Aglié (2), apporterait peut-être un concours pré-

tort que, sur la foi de Guichenon, divers auteurs comme Peyron, Bazzoni, Claretta, ont attribué au P. Monod la paternité du *Præsul Galeatus* qui parut en France peu après l'affaire de Pignerol, et était une satire de la chevauchée militaire du Cardinal au Pas-de-Suse (1639). Cette attribution n'est confirmée par aucun texte contemporain, et d'une lettre du P. Monod lui-même (Monod à Saint-Maurice, 29 octobre 1635, A. E. Italie, 23, f° 435), il semble que ce pamphlet était l'œuvre d'un jésuite italien, probablement le P. Tesauro.

(1) Dufour-Rabut (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* 3e série, t. VIII, p. 155), dans leur *Mémoire sur le P. Monod.*

(2) C'est en 1630, à Chérasco, où elle s'était réfugiée à cause de la peste qui sévissait à Turin, que Marie-Christine avait remarqué un très jeune gentilhomme, le comte Philippe d'Aglié, qui avait été élevé comme page du prince-cardinal Maurice. La mère du comte Philippe était la fille d'un riche médecin génois établi à Turin. Le duc Charles-Emmanuel, après l'avoir séduite, l'aurait fait épouser à César San Martino d'Aglié, qu'il créa marquis de Saint-Germain et grand-maître de sa maison ; son frère cadet, Louis de San Martino,

cieux à d'Hémery. Parvenu aux plus hautes charges de la cour de Turin, le brillant cavalier qu'était « le comte Philippe » n'avait senti germer en lui aucune ambition politique. S'il se décidait entre plusieurs partis, ce n'était jamais que par nécessité de choisir. Il suivait ses sympathies et écoutait volontiers la voix de ses affections; léger, bavard et sans défense, il pensait surtout à

jadis podestat d'un pauvre village des environs de Turin, devint marquis d'Aglié et gentilhomme du prince Maurice; c'est près de cet oncle que le comte Philippe passa sa jeunesse. Ce marquis d'Aglié fut durant plusieurs années ambassadeur de Savoie à Rome, puis surintendant général du Conseil privé des finances. En 1634, il avait été nommé gouverneur de l'héritier présomptif, le petit prince François-Hyacinthe. Sans essayer de trancher dès maintenant la question de la nature des relations de la duchesse avec le comte Philippe, mais en disant seulement qu'elles étaient très affectueuses, et que le favori avait un véritable ascendant sur l'esprit de Marie-Christine, on voit par ce qui précède ce que la situation de sa famille à la cour pouvait encore ajouter d'importance à son rôle et à son influence. Le comte Philippe d'Aglié, né vers 1604, mourut à Turin le 19 juillet 1667, et fut enterré aux Capucins. Colonel des cuirassiers de Savoie, créé maréchal de camp par Louis XIII, il devint grand maître de la cavalerie de Savoie et grand-croix de Saint-Maurice-et-Lazare et chevalier de l'Annonciade. La généalogie de sa maison se trouve dans GIOVANNI-MONNERET, *Histoire des familles nobles de la monarchie de Savoie*, vol. I, p. 403. Il en existe aussi des fragments à la Bibliothèque nationale dans le cabinet des titres. On trouve encore des renseignements sur ce personnage dans les *Mémoires* de Jean Ferrero-Ponziglione, conseiller du cardinal Maurice, publiés par ADRIANI, à Turin, en 1856, p. 301, note 1, et p. 441, note 2, et dans les *Mémoires historiques pour la maison de Savoie*, publiés à Turin, en 1817, par le marquis COSTA, t. II, p. 25.

plaire à Marie-Christine, et probablement ses pensées n'allaient guère au delà. Pour l'instant, la duchesse aimait la France; il la chérissait donc. Mais son influence sur Madame Royale était si grande qu'elle pouvait être précieuse au nouvel ambassadeur, si celui-ci acquérait sur l'esprit de ce frivole gentilhomme assez d'ascendant pour le décider à quelque initiative. D'Aglié deviendrait alors le contrepoids de Monod et, tout en murmurant des mots d'amour à la duchesse, détruirait aisément l'effet des exhortations de son rusé confesseur.

CHAPITRE II

LE SIÈGE DE VALENZA

D'Hémery atteignit Pignerol dans les derniers jours d'août (1) et s'y arreta quelque temps, aussi bien pour vérifier l'état de la garnison que pour réfléchir à la conduite qu'il allait tenir désormais. En somme, il était envoyé en Italie surtout pour faire exécuter le traité de Rivoli, signé deux mois auparavant avec tant de précipitation que nos représentants y avaient laissé subsister des clauses très imprudentes : ainsi celle qui subordonnait l'entrée en campagne à la réunion préalable de tous les contingents italiens. Le duc de Parme,

(1) Avant de se mettre en route, il était venu à Paris assister au mariage de sa fille avec Phélypeaux de la Vrillière, célébré à Saint-Eustache, le 2 août. « Il envoyat à l'époux, écrivit peu après l'ambassadeur de Savoie au duc Victor-Amédée, 100 bources de velours vert dans chacune 1,000 escus d'or sol. Il a fait de plus présent à l'épousée de vingt mille francs de perles et autant de paremens de ruelles et de chambres, de placques, chandelliers et autres galanteries. » (Saint-Maurice au duc de Savoie, 7 août 1635. Archives de Turin, Lettere ministri Francia, mazzo 33, 1er paquet.



seul jusqu'alors, avait adhéré à la ligue ; ceux de Modène et de Mantoue y entreraient sans nul doute, mais après des tergiversations qui ajourneraient indéfiniment le début des opérations militaires. Les instructions (1) données à d'Hémery insistaient particulièrement sur la nécessité de faire oublier au duc de Savoie cette stipulation, contraire à nos intérêts. En revanche, elles conseillaient à leur porteur de ne pas aborder pour un temps la question du partage des conquêtes futures : le traité de Rivoli l'avait réglée d'une façon très différente de celle à laquelle avait d'abord prétendu Louis XIII, mais il ne fallait point indisposer Victor-Amédée en rouvrant de suite cet épineux débat. L'ambassadeur devait, au contraire, ménager le prince pour lui persuader de tenter, sans retard, la fortune des armes, et de ne plus temporiser. Cela déjà n'était pas chose facile. Le duc de Savoie, à l'abri des conventions du traité, rêvait d'attendre tranquillement l'hiver, d'éviter la guerre pour cette année au moins, et, si d'aventure le roi de France et Philippe IV se réconci-

(1) « Instruction au sieur d'Hémery, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de ses finances, s'en allant ambassadeur ordinaire en Piémont. » (A. E. Italie, 23. Éditée par AUBERY, *Mémoires*, t. V, p. 68. — AVENEL, *Correspondance de Richelieu*, t. V, p. 141.) Ce document est du 4 août.

liaient, de sortir de l'impasse « ayant escrit avec l'un et n'ayant point attaqué l'autre » (1).

Sans doute d'Hémery apportait avec lui 700,000 livres, mais l'argument perdait presque toute sa valeur pour qui savait que 400,000 livres étaient « pour le reste et parfaict payement de Pignerol et 300,000 pour ce que ledit duc prétend luy estre deu pour les frais de la guerre de Gennes » (2). D'ailleurs, Victor-Amédée ne trouvait aucune perspective plus séduisante que cette attente dans laquelle il se voulait confiner et il n'hésitait pas à en donner par avance à d'Hémery une preuve évidente et gênante : l'interdiction faite à tous ses sujets, sous peine de mort, de livrer des blés aux Français et d'en laisser sortir à destination de Pignerol (3).

Cependant du Plessis-Praslin prévenait son successeur que le duc de Savoie n'attendait pour se mettre en campagne que l'arrivée du nouvel ambassadeur et la réunion des troupes royales; or

(1) Cette phrase tirée de la *Relation d'Hémery* (f° 529), donne assez exactement l'état d'esprit de Victor-Amédée, et montre combien peu sa politique promettait d'être très loyale à notre égard.

(2) Cf. Instruction envoyée le 4 août à d'Hémery, *in fine*.

(3) D'Hémery consigne mélancoliquement le fait dans deux lettres datées du 29 août, de Pignerol, adressées l'une à Richelieu et l'autre à Bouthillier. (A. E. Italie, 23, f° 178.)

d'Hémery était à Pignerol, et une partie de celles-ci, venait de remporter un sérieux avantage sur les Espagnols (1), tandis qu'on s'occupait activement d'en assembler et d'en équiper le reste. Le message de du Plessis-Praslin équivalait ainsi à la nouvelle du départ imminent du duc. Cependant, peu de jours après, alors qu'il approchait de Turin, d'Hémery trouva le maréchal de Créqui (2), commandant les forces françaises tant en Piémont qu'en Montferrat, accouru à sa rencontre pour le supplier de forcer le duc de Savoie à une action immédiate, « afin de suivre la victoire et de ne pas laisser ralentir l'armée » (3). Notre succès récent, pour n'en pas perdre tout le profit, devait être suivi sans retard du siège de Valenza (4),

(1) On avait pris le fort de La Villatte, dans le Milanais, en deux jours, 15-17 août. (Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 530.)

(2) Charles de Créqui, duc de Lesdiguières, prince de Poix, pair et maréchal de France, avait hérité de la pairie de son beau-père, le maréchal de Lesdiguières. Né en 1578, maréchal en 1622 après la prise de Montpellier, il forçait Pignerol en deux jours en 1630, était envoyé en 1633 à l'ambassade de Rome pour tenter l'annulation du mariage de Monsieur, puis en 1634 à celle de Venise, d'où on venait de le rappeler pour le mettre à la tête des troupes en Italie. Ce fastueux capitaine devait acquérir chez nos alliés une impopularité qui n'avait d'égale que sa faveur en France. Il fut tué sous Brême en 1638.

(3) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 530.

(4) Cette place forte sur la rive gauche du Pô, en aval de Casal, avait une importance capitale pour l'armée qui pourrait en faire la

place qui couvrait le Montferrat et commandait le Milanais. Mais Victor-Amédée était loin d'avoir les dispositions belliqueuses que lui prêtait du Plessis-Praslin. D'Hémery en fut convaincu à la première entrevue (1). Le duc de Savoie lui représenta que les troupes royales étaient en fort mauvais état, peu nombreuses et indisciplinées (2), qu'elles manquaient de vivres et de solde, que l'artillerie était insuffisante. Cette négligence indiquait clairement que Louis XIII ne voulait faire en Italie qu'une guerre de diversion, et le prince avoua qu'il ne tenait pas à s'y engager sans délai, de peur d'être un jour abandonné, sans avoir rien gagné à l'aventure que

base de ses opérations. Les Espagnols, d'ailleurs, n'avaient rien négligé pour sa défense. Actuellement, cette ville se trouve sur la ligne de Bellinzona à Gênes, à 14 kilomètres au nord d'Alexandrie.

(1) D'Hémery arriva à Turin le 3 septembre et fut reçu, au nom du duc de Savoie, par l'introducteur des ambassadeurs, le comte de Cumiana, et le grand-écuyer, le comte de Verrue. Le soir même, il alla avec du Plessis-Praslin à la Vigna, maison de plaisance ducale proche de Turin où le duc et la duchesse l'accueillirent. (Victor-Amédée à Saint-Maurice, 5 septembre 1635. Archives de Turin. Lettere ministri Francia, mazzo 33). — Ce palais de la Vigna renfermait d'assez belles collections qui inspirèrent au comte Philippe d'Aglié une pompeuse description publiée sous le pseudonyme de *Filindo il Constante* et le titre de *Le Delitie, relatione della Vigna di Madama Reale*. Turin, 1667.

(2) Ce n'était pas de la médisance, car Hémery lui-même écrivait au Cardinal que « les régiments provençaux ont abandonné jusques aux officiers mesmes qui se sont retirés les premiers ». (D'Hémery à Richelieu, 7 septembre 1635. A. E. Italie, 23, f° 197.)



les conséquences d'une rupture définitive avec l'Espagne (1). L'ambassadeur éluda les questions trop embarrassantes, rappela habilement que Victor-Amédée avait lui-même contribué, par des mesures prohibitives, à gêner le ravitaillement de l'armée française, et témoigna hautement de la sincérité de son maître et du désintéressement absolu qui le guidait ; il termina en disant qu'il avait ordre de prendre le jour du duc pour son entrée en campagne et qu'il différait sa dépêche au roi et à Richelieu pour y pouvoir indiquer la date assurée de son départ. Contre toute attente, Victor-Amédée ne se récria pas, mais promit de lever l'interdiction de vendre des grains aux troupes, consentit à fournir à bon compte les munitions nécessaires et s'engagea finalement à partir le 20 septembre. D'Hémery s'étonna moins de tant de générosité lorsque le prince, « aussi nécessiteux que glorieux » (2), lui réclama séance tenante les 700,000 livres dont il le savait porteur.

L'ambassadeur reconnut sans peine qu'on lui avait versé cette somme; mais, fit-il observer, le

(1) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 7 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 197.) C'est la première lettre écrite par l'ambassadeur après son arrivée à son poste.

(2) Cf. même lettre.

duc de Savoie avait récemment renoncé à « la récompense en argent de Pignerol » (1), et ne pouvait donc prétendre qu'au dédommagement de la guerre de Gênes (2). Victor-Amédée était joué, et l'acompte de 50,000 écus que lui offrit d'Hémery (3) n'était guère ce qu'il escomptait ; cependant il dissimula son mécontentement, et, loin de revenir sur sa promesse de départ, examina sur-le-champ le meilleur plan de campagne à adopter. Le siège de Valenza, proposé par Créqui, lui semblait difficile, la place ayant été pourvue d'une forte garnison et d'approvisionnements ; il eût mieux valu s'attaquer dans le Milanais à quelque poste aussi avantageux, mais moins bien défendu, où on passerait commodément l'hiver. D'Hémery, pour maintenir le duc dans ces dispositions, fit mine de l'approuver sans réserve et promit de s'employer pour lui auprès de Créqui. Le soir même très heureux de sa négociation, il en écrivait

(1) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 7 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 200.)

(2) L'expédition de Gênes était ancienne ; la France, après y avoir entraîné la Savoie, s'était retirée assez indélicatement par le traité de Monçon. L'indemnité promise n'avait pas encore été réglée.

(3) D'Hémery, qui ne voulait pas terminer cette transaction de sa propre autorité, en référa sur-le-champ à Richelieu, tout en lui conseillant d'être généreux. « Il ne faut pas regarder à 100,000 livres, s'il ne tient qu'à cela qu'il soit content. » *(Ibid.)*

longuement à Richelieu, lui demandant d'insister auprès de l'ambassadeur de Savoie (1) à Paris pour que son maître ne tardât point dans l'exécution de ses projets (2), et suppliant le Cardinal de consentir les sacrifices d'argent nécessaires, si importants qu'ils fussent, « car tout dépendrait en Italie de notre prochain effort. »

Il y avait cependant une note discordante jointe au récit de ces pourparlers : la nouvelle de la présence à Turin du maréchal de Toiras (3). Ce capitaine, après une glorieuse carrière, jadis encore négociant les traités de Chérasco aux côtés de d'Hémery et de Servien (4), avait perdu toutes

(1) Claude-Jérôme Chabod, marquis de Saint-Maurice (né en 1583, mort en 1653), fils du comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse et en France, fut envoyé en 1633 à Paris, par le duc de Savoie, à la place du comte de Druent. Il fut plus tard grand maître de l'artillerie, capitaine des gardes et chevalier de l'Annonciade. Ses instructions d'ambassadeur en France sont aux Archives de Turin, Materie Politiche, negoziazioni con Francia, mazzo 10, n° 9.

(2) « Ce n'est pas que je le croys Espagnol, mais qui les veult le moings offenser qu'il pourra; mais, pressé et voyant que l'on a du soing de l'armée, il marchera. » *(Ibid.)*

(3) Jean de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras, né en 1585. S'illustra par sa défense de l'île de Ré contre Buckingham en 1627, et de Casal contre Spinola en 1630. Maréchal la même année, il remplaça La Force en Italie. Il avait été disgracié en 1633. Il fut tué en Italie en 1636.

(4) Abel Servien (1593-1659), conseiller d'État, intendant en Guyenne, puis, en 1630, secrétaire d'État de la guerre. En 1636, il



ses charges et été contraint de s'expatrier pour avoir suivi un instant le parti de Monsieur. Devenu à Rome l'ami du cardinal Antoine Barberini (1), celui-ci s'était, plusieurs fois, mais toujours inutilement, entremis auprès du cardinal de Lyon (2) pour le faire rentrer en grâce. Son séjour à Turin, et la faveur que lui témoignait Victor-Amédée, étaient une complication inattendue pour d'Hémery. « Votre Éminence sera bien estonnée d'aprendre que M. de Toiras est en ceste court. Son Altesse m'a dit que cela ne devoit donner aucun soubçon à Votre Éminence ny de sa foy, ny des volontés de M. de Toiras (3), » mandait-il à Richelieu. La réponse du Cardinal vint bientôt le délivrer de ce souci : elle l'autorisait à entrer en relations avec le maréchal et à le traiter comme

prit sa retraite, mais fut rappelé par Mazarin qui lui confia une partie des négociations du traité de Westphalie. Son caractère hautain et violent l'avait fait surnommer par le nonce Chigi : « l'Ange exterminateur de la paix. »

(1) Un des neveux du pape Urbain VIII, qui vinrent se réfugier en France en 1644, chassés par Innocent X.

(2) Alphonse du Plessis (1582-1653), frère aîné du cardinal de Richelieu, d'abord moine, devint archevêque d'Aix, puis de Lyon, enfin cardinal. Son frère lui confia pendant un certain temps les affaires de France à Rome. Cf. mon article sur lui dans la *Revue d'histoire diplomatique*, numéro d'avril 1904.

(3) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 7 septembre. (A. E. Italie, 23, f° 197.)

si le passé était oublié (1). C'était la seule façon de ne pas se faire un nouvel ennemi dans un pays où nous n'en comptions que trop. Au reste, l'appui de Toiras allait être fort utile à d'Hémery pour maintenir dans ses dispositions belliqueuses Victor-Amédée, qui regretta vite d'avoir pris des engagements formels et prétexta bientôt, pour s'y soustraire, toutes ses raisons habituelles : l'abandon de son père au traité de Monçon, l'intérêt de Louis XIII à faire une guerre de diversion, qui, surtout inspirée par « l'esprit des conquêtes d'Italie » (2), n'aurait pour lui-même d'autre résultat que d'avoir « l'Espagne sur le dos » (3). Le maréchal sut faire honte au duc de ces tergiversations. « Jusques icy tout estoit extrêmement froid en

(1) « C'est une personne que j'ay toujours affectionné et à la fortune duquel j'ay contribué ce qui m'a esté possible. J'ay esté extrêmement fasché comme son amy quand il a pris une conduite autre que je n'eusse désirée pour son propre bien... Il est certain que ses depportements de l'avenir peuvent convier le Roy d'oublier le passé ce dont je seray très aise et y contribueray toujours volontiers. » Richelieu à d'Hémery, de Charonne, 16 septembre. (A. E Italie, 23, f° 246.) A en croire l'ambassadeur de Savoie à Paris, d'Hémery très sollicité en faveur de Toiras, par son gendre La Vrillière, avait promis, le cas échéant, de s'employer pour lui, « sans néanmoins voulloir s'hasarder de se perdre. » (Saint-Maurice à Victor-Amédée, 10 août 1635. Archives de Turin. Lettere ministri Francia, mazzo 33.)

(2) *Relation de d'Hémery*, f° 531 v°.

(3) *Ibidem*, f° 531 v°.

ceste cour, à cest heure tout est en soing de s'équiper (1), » écrit joyeusement, le 9 septembre, d'Hémery à Richelieu en lui demandant encore de ne pas lésiner pour les premières dépenses et en le conjurant de ne pas différer l'envoi d'argent et de troupes fraîches (2).

Le lendemain, comme il projetait d'aller au camp pour hâter les derniers préparatifs, il en fut empêché par un message du duc de Savoie, le réclamant auprès de lui. L'ambassadeur crut que Victor-Amédée avait encore différé son départ; il s'agissait de tout autre chose : le prince était en mal de grandeurs et ne pouvait plus supporter que le cardinal de Lyon, à Rome, continuât à ne pas donner de l'altesse au cardinal de Savoie. « Il dict que les cardinaux de la faction d'Espagne, les grands d'Espagne, non seulement en usent ainsy envers son frère, mais envers le prince Tomas son frère, et les infantes ses sœurs ; que la dignité de cardinal ne doit pas nuire, et en ces choses de gloire, il faict consister ses contentements et son chagrin (3). »

(1) D'Hémery à Richelieu, 9 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 208.)

(2) *Ibid.* Il s'occupe de réprimer le « desbandement de nos soldats ».

(3) D'Hémery à Richelieu, 10 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 210.)

D'Hémery, s'il eût paru prendre en dédain cette requête, eût indisposé gravement Victor-Amédée qui faisait une affaire d'État de toute question d'étiquette. Il la déclara donc si urgente et si prééminente qu'il promit de l'exposer le jour même à Richelieu par un courrier spécial. Et rentré chez lui, il allait tenir parole, lorsqu'une estafette de Créqui lui vint apporter une stupéfiante nouvelle. La veille au soir (1), le maréchal ayant opéré à Voghera (2) sa jonction avec le duc de Parme (3), avait commencé l'investissement de Valenza, sans prendre même conseil du duc de Savoie !

Victor-Amédée en oublia sur le coup toute question de préséance pour ses frères. L'occasion longtemps cherchée s'offrait à lui d'éviter une campagne dans laquelle il ne s'engageait qu'à contre-cœur ; on venait de l'offenser gravement,

(1) « Ils se sont rendus à Valence, dont ils ont entrepris le siège le dimanche au soir. » (Même lettre.) Le dimanche était le 9 septembre.

(2) Petite ville entre Pavie et Tortone, sur la ligne de Milan à Gênes : la Staffora l'arrose.

(3) *Relation de d'Hémery*, f° 533. Et même lettre du 10 septembre.

Dans une lettre du 15 septembre adressée à Richelieu (A. E. Italie, 23, f° 216), le duc de Parme approuve l'investissement immédiat de Valenza et ne doute pas du succès de l'entreprise.



en prenant l'initiative d'une opération, alors qu'on lui avait promis le commandement en chef ; on lui prouvait surabondamment qu'on n'avait besoin ni de ses services ni de ses troupes, après les lui avoir réclamés de façon si pressante ; on lui fournissait donc un excellent prétexte à s'abstenir de toute participation à la guerre, et sa résolution se traduisit aussitôt par un ordre envoyé à ses régiments de rentrer dans leurs garnisons. L'inqualifiable conduite du maréchal justifiait celle de Victor-Amédée ; de plus, elle privait d'Hémery d'un auxiliaire précieux : Toiras, depuis longtemps jaloux de la faveur de Créqui en France et fort satisfait de la maladresse de son rival. L'ambassadeur, réduit à ses seules forces, laissa passer l'orage, et ne tenta que discrètement d'expliquer l'événement par l'impatience d'une action immédiate et le désir, chez un loyal soldat, d'assurer un premier et rapide succès aux armes du roi son maître. C'étaient paroles de diplomate habile à dissimuler, dans l'enveloppement de ses phrases, l'étendue d'une faute qu'il déplorait plus encore que Victor-Amédée ne cherchait à l'exploiter.

Dès que le calme fut un peu revenu à Turin, d'Hémery se préoccupa de circonvenir Toiras et de le rallier à sa cause. Il employa pour le con-

vaincre les arguments et les sous-entendus qui convenaient : il lui montra quelle occasion il avait de regagner les bonnes grâces de Richelieu et de Louis XIII par un service, dont peut-être il n'attendrait pas longtemps la récompense ; il avait le moyen facile de prouver son dévouement autrement qu'en l'affirmant sans cesse ; il ne s'agissait, en effet, que de réparer les conséquences fâcheuses de l'imprévoyance d'un chef qui, au demeurant, n'était pas inamovible dans son commandement.

Mais Toiras lui-même ne put tout d'abord persuader le duc de Savoie, jaloux qu'il était d'une quiétude retrouvée si fortuitement. Le prince ne consentit qu'à envoyer une partie de ses troupes (1) sous Valenza et se retira à Rivoli (2), bien décidé à ne pas marcher en personne, pour éviter, disait-il, un conflit avec Créqui, dont l'initiative hardie s'accommoderait mal des ordres que lui-même, comme généralissime, serait amené à lui donner. Malgré l'assurance de Toiras qui ne doutait pas de compléter son demi-succès, d'Hémery gardait donc entières ses inquiétudes quand, le 13 sep-

(1) Le duc de Savoie à d'Hémery, 14 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 214.)

(2) Petite ville à 13 kilomètres Ouest de Turin, où les ducs de Savoie avaient un château et où fut signé, en 1635, le traité de ligue négocié par Bellièvre.

tembre, il partit pour l'armée. Son anxiété s'accrut lorsqu'il apprit de Créqui que le contingent offert par le duc avait été refusé d'abord, puis réclamé en toute hâte ensuite. Cette indécision n'était guère faite pour amadouer Victor-Amédée : l'ambassadeur lui écrivit sur l'heure pour essayer d'expliquer les tergiversations et les excuser de son mieux. Contre toute attente, le prince (1), dans sa réponse protesta des meilleures intentions : « Je procurerai de faire de mon costé tout ce qui me sera possible pour faciliter la bonne yssue de cette entreprise (2). » S'il ne consent pas à se priver de toutes ses troupes, c'est qu'il a le dessein de former un corps d'armée pour aller empêcher lui-même les Espagnols de secourir Valenza. « La cavalerie de Savoye est toutte preste ainsy que je vous ay promis et qu'en cecy et toute autre chose, je me feray connoistre très passionné de servir Sa Majesté (3). » Toiras n'avait pas présumé de ses efforts !

(1) On trouve cependant une certaine mauvaise humeur dans le récit que le duc fit des incertitudes de Créqui à son ambassadeur en France. (Lettre du 27 septembre 1635. Archives de Turin. Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(2) Le duc de Savoie à d'Hémery, 14 septembre. (A. E. Italie, 23, f° 214.)

(3) *Ibid.*

De retour à Turin, d'Hémery plaida la cause de Créqui et assura au duc de Savoie que le maréchal avait espéré surprendre Valenza et l'emporter presque sans coup férir ; ce qui était au reste une opinion malheureuse, car le siège s'annonçait comme long et pénible. L'intervention de Victor-Amédée était indispensable : la garde des passages du Pô exigeait la présence immédiate de ses troupes, et le roi de France, de son côté, envoyait tous les renforts promis, en accordant au duc ce qu'il réclamait pour l'affaire de Gênes, afin de lui bien montrer combien il appréciait d'avance ses services. D'autre part, Créqui avait reçu des ordres pour se soumettre en tout au généralissime (1) ; les Espagnols faisaient des préparatifs qui ne laissaient aucun doute sur l'importance qu'ils attribuaient à la guerre d'Italie et sur leur intention de la pousser vigoureusement (2) ; dans ces condi-

(1) Richelieu à Créqui, 30 août 1635. (A. E. Italie, 23, f° 179.) « Je vous conjure aussi de defférer à M. de Savoye tous les honneurs qui sont deubs à un général de sa qualité, en sorte qu'au lieu d'avoir sujet de se plaindre, ce qu'il n'a point faict jusques icy, il l'ait tout entier de se louer. »

(2) « Dès que le roy d'Espagne a eu advis de l'entrée des armes de Sa Majesté et de Son Altesse au Milanois, il a résolu de venir à Barcelone... Il envoie 2,000 hommes qui marchent avec le marquis de Luganës qui seront suivis de 4,000 autres, tous destinés pour le Milanois. » (D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 249.)



tions, le duc de Savoie ne pouvait se soustraire à ses engagements antérieurs et renoncer à un commandement glorieux et lucratif. Victor-Amédée se décida donc à « faire le sault » (1). Et le 27 septembre d'Hémery écrivait à Richelieu : « Il part dans une heure (2). » L'avant-veille, ses troupes avaient remporté une victoire assez importante, sous la conduite du marquis Villa (3), et permis aux Français de jeter enfin un pont sur le Pô, pour assurer leurs mouvements futurs; elles s'étaient aussi emparées d'un autre pont dont les ennemis avaient négligé de garder le libre passage. Ce fut sous ces heureux auspices que le duc de Savoie, à la tête du reste de ses forces, quitta sa capitale, sept jours en retard seulement sur la date primitivement fixée. D'Hémery pouvait être satisfait du résultat de ses négociations.

(1) D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 249.) Dans une dépêche à Saint-Maurice, du même jour, le duc de Savoie déclarait qu'il avait choisi pour son départ la date du 27 septembre, qui était celle du jour de naissance de Louis XIII, « afin que le bonheur de ce jour apporta à notre sortie le bon augure que nous souhaittons au service que nous allons rendre à Sa Majesté. » (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(2) Même lettre.

(3) Fr.-Georges Villa, marquis de Cigliano et de Volpian, grand maître de la cavalerie de Savoie comme ses père et fils, maréchal de camp au service de France en 1636, chevalier de l'Annonciade. (Marquis Costa, *Mémoires historiques sur la maison de Savoie*. Turin, 1816, t. II, p. 20.)

Le 27, le duc gagna Trino (1); une seconde étape le conduisit à Fressinet (2) où il devait conférer avec Créqui. L'un restait convaincu de la chute prochaine de Valenza; l'autre continuait à considérer l'entreprise comme très difficile (3). Quant à d'Hémery, ses succès diplomatiques lui paraissaient un sûr présage du triomphe de nos armes, et, s'il partageait sur ce point l'opinion de Créqui, il y apportait une restriction par où se trahissait sa pensée intime : « Que ce soit Valence ou une autre place, en tout cas M. de Savoie est engagé; il a envoyé ses troupes, elles ont battu les Espagnols. Il ne peut s'en dédire (4). » Pour l'ambassadeur, tout était là. D'ailleurs Victor-Amédée, pour mieux prouver à Louis XIII son dévouement, à Richelieu son affection (5), avait fait plus qu'on

(1) Petite ville au sud de Verceil, sur la ligne de Turin à Cazal.

(2) A une lieue de Cazal.

(3) Pour dégager sa responsabilité, le duc parlait d'envoyer un manifeste en France. (*Relation d'Hémery*, f° 533.)

(4) D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 49.)

(5) « La considération du Roy et du royaume a beaucoup faict sur l'esprit de S. A., les sollicitations de Madame qui n'a rien oublié, les fréquentes lettres de M. le nonce extraordinaire et celles de M. de Saint-Maurice, et mes foibles sollicitations et importunités ont peut estre faict quelque chose. Mais, Monseigneur, la seulle considération de V. E... est celle qui lui faict faire le sault. » D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 249.)

ne lui demandait : il avait amené des contingents supérieurs à ceux qu'il était tenu de fournir (1) et avait dégarni ses frontières du côté de la France. Cependant, entre Créqui et ce prince il y avait toujours à redouter un froissement possible, une rivalité qui s'affirmerait sur la question du commandement, une divergence de vues qui datait de la première heure et subsistait entière au sujet de l'opportunité et des chances de succès du siège commencé. « J'empêcheray bien qu'il n'arrive rien de mal (2), » écrivait d'Hémery ; mais sa bonne volonté ne suffirait peut-être pas à la tâche.

Pour l'instant, les troupes royales se trouvaient augmentées de toutes celles de Savoie, et ce renfort leur était précieux. Les deux autres alliés en effet, les ducs de Parme et de Mantoue, n'avaient conduit à l'armée que des contingents insignifiants (3). De plus, le premier avait été sollicité de

(1) « En l'estat où sont les choses, M. de Savoye est au-delà du traitté. » D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 249.) Son armée comprenait 2,000 chevaux et 8,000 hommes de pied ; il faisait lever 3 régiments français, avait fourni 6 pièces de canon, 500 barils de poudre « qui est tout ce qu'il avoit ». *(Ibid.)*

(2) *Ibid.*

(3) Le duc de Parme, à peine 1,800 hommes de pied et 500 chevaux ; le duc de Mantoue, à peine 1,500 Monferrains, gens de milice, qui, au dire de d'Hémery, « au bout de deux mois, ne seront plus bons à grand'chose. » *(Ibid.)*

faire défection, et, bien que retenu par l'intérêt, il semblait moins enthousiaste et moins zélé pour notre cause. Urbain VIII, pressé par les Espagnols, lui avait adressé deux brefs, apportés au camp même devant Valenza par un nonce qui insinuait doucement « que Sa Sainteté l'avoit envoyé plus tost ce semble pour se descharger de la poursuitte des Espagnols » (1). Il n'y avait à cette explication qu'une petite difficulté : les deux brefs affectaient à l'excès le ton comminatoire, et le messager apostolique se refusait à relater par écrit les intentions toutes pacifiques et bienveillantes dont il se disait l'interprète (2). Odoard Farnèse s'emporta violemment contre une pareille ingérence où la menace était habilement mêlée à la flatterie ; il éconduisit le nonce et remit à d'Hémery les deux documents pontificaux. Sa conduite très loyale le mettait à l'abri de tout soupçon; mais sa fidélité pouvait être ébranlée cependant par la crainte continuelle d'une excom-

(1) Le Camus à Richelieu, du camp devant Valence, 30 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 261.) Raconte le fait en grand détail. Sur son conseil, le duc décida d'envoyer le nonce à Parme ou à Plaisance pour y attendre sa réponse qu'il ne voulait pas donner avant d'avoir l'avis de la cour de France. Le nonce, parti sans sauf-conduit, essuya force coups de fusil, qui heureusement ne l'atteignirent pas.

(2) *Ibid.*



munication ou d'une mise au ban de l'Empire (1).

Le dimanche 30 septembre, à Fressinet, les princes alliés, Victor-Amédée et Créqui tinrent, en présence de d'Hémery, un conseil de guerre où, après un exposé fait par le maréchal de l'état des travaux du siège, la reddition de la place parut si assurée qu'on se mit aussitôt à discuter d'un plan de campagne pour le reste de l'année. L'ambassadeur fut très écouté et ses projets prévalurent. « Il a déterminé M. le duc de Savoie à se porter à tout ce que nous désirons de luy, » avoua Créqui lui-même (2) au cardinal. Mais une préoccupation d'un autre genre empêchait l'heureux diplomate de jouir de tous ses succès : il manquait d'argent. Richelieu, d'abord très généreux avec le duc de Savoie (3), s'était persuadé ensuite que les finances de la France supportaient seules les frais de la guerre; il avait diminué et presque réduit à rien les crédits consentis à d'Hémery. Celui-ci avait vainement réclamé; ses sollicitations étaient sans effet; ses

(1) L'Empereur pouvait considérer le duché de Parme comme un arrière fief de l'Empire, Charles-Quint en ayant investi Paul III, qui en avait disposé en faveur de son fils.

(2) Créqui à Richelieu, 2 octobre 1635. (Italie, 23, f° 339.)

(3) Dans sa lettre du 16 septembre (A. E. Italie, 23, f° 246), Richelieu, en réponse aux demandes de d'Hémery, l'autorisait à donner 100,000 écus pour l'affaire de Gênes, voire 400,000 livres, si c'est nécessaire.

avertissements sur le mécontentement des troupes n'étaient pas entendus. Cependant, le jour même de la conférence de Fressinet, il fut mandé en toute hâte au camp où l'armée tout entière se révoltait pour obtenir sa solde (1). Un peu par persuasion, beaucoup au prix d'un versement immédiat fait en partie sur ses ressources personnelles, il parvint à calmer les esprits et à faire rentrer les rebelles dans l'obéissance. Mais l'alerte avait été vive, car le moment était mal choisi pour risquer, par économie, une défection générale, et pour compromettre complètement une entreprise militaire que notre principal allié voyait toujours d'un mauvais œil, alors même qu'il ne la désapprouvait plus ouvertement.

D'Hémery avait si souvent réclamé des subsides, sans les obtenir, qu'il s'abstint cette fois d'en solliciter par la voie ordinaire. Il adressa confidentiellement à Mazarin une lettre (2) qu'il le suppliait de tenir secrète. « Le seul moyen qu'il y a de sauver l'Italie, ce seroit d'envoyer le frère de M. de Bullion (3), intendant des finances en cette

(1) D'Hémery à Richelieu, 2 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 341.)

(2) D'Hémery à Mazarin, début d'octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 589.)

(3) Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, puis marquis

armée. Si Son Éminence ne fait cela, je tiens les affaires d'Italie ruinées. » Cette nomination, en effet, eût supprimé au surintendant tout motif de soupçonner l'administration de d'Hémery, et celui-ci en espérait encore une répartition moins parcimonieuse des sommes nécessaires aux dépenses de la guerre. Il ne s'en tenait pas d'ailleurs à cette seule demande : ainsi il lui fallait du canon, notre artillerie devant Valenza étant notoirement insuffisante. Et, pour la première fois, il émettait des doutes sur l'issue du siège, disant même que probablement les choses seraient mieux allées si on avait suivi les conseils du duc de Savoie.

Celui-ci en était plus persuadé que personne. Il avait envoyé des ingénieurs au camp pour s'assurer que Créqui n'avait pas, au conseil de guerre,

de Gallardon, descendait, au dire de d'Hozier (CLÉREMBAULT, 754, p. 316), d'un batelier de Mâcon, dont le fils avait fait fortune en fournissant des tuiles pour recouvrir des maisons décapitées par un ouragan. Son père, qui avait épousé une Lamoignon, fut maître des requêtes sous Henri III. Claude de Bullion fut chargé en 1609 d'aller négocier le mariage de Madame Royale avec le prince de Piémont (Cf. Instructions, octobre 1609. B. N. Mss. fr., 17827) et fut encore renvoyé en Savoie lors de la succession de Mantoue. (Cf. Instructions, janvier 1629. A. E. Italie, IX, f° 19.) Chancelier de la Reine en 1615, conseiller d'État en 1629, il fut nommé surintendant des finances le 4 août 1632, garde des sceaux des ordres en février 1633, président à mortier en mars 1636, et mort le 22 décembre 1640. (Cf. *Mémoires de Saint-Simon*, édition Boislisle, t. V, p. 132-6, notes.)



exagéré les avantages de ses positions et confondu ses propres désirs avec les chances réelles d'une capitulation prochaine. Le rapport qu'on lui remit était loin de confirmer les vues optimistes du maréchal et concluait presque à l'impossibilité d'affamer la place ou de la prendre d'assaut. Dès lors, il n'hésita pas davantage et déclara à d'Hémery qu'il ne prendrait aucune part à une entreprise impossible, ajoutant que, si Richelieu connaissait la situation, il serait le premier à l'approuver (1). L'ambassadeur représenta finement au prince qu'un homme de son sens ne pouvait se décider raisonnablement entre deux opinions adverses sans les avoir contrôlées, et que, pour juger les affirmations contradictoires de ses ingénieurs et du maréchal, le seul moyen était de passer le Pô et de voir lui-même où en étaient les choses. « Après, confiait-il à Richelieu en lui contant cette ruse, il prendroit sa résolution, pensant comme ç'a tousjours esté mon desseing de l'embarquer pied à pied, et en sorte qu'il ne s'en peust desdire, ainsy qu'il est advenu (2). »

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.) La date du 14 portée sur la dépêche est fautive. D'après les événements qui y sont relatés, il faut avancer cette lettre au moins au 17 du mois.

(2) *Ibid.*

A deux heures du matin, dans la nuit du 11 au 12 octobre, Victor-Amédée franchissait le fleuve avec 4,500 hommes de pied et 500 chevaux (1); le samedi 13, il était au camp et visitait minutieusement toutes les tranchées sans s'inquiéter du feu de l'ennemi qui renversa à ses pieds le baron de Léaumont (2), mestre de camp de cavalerie, tandis que cet officier montrait au prince un plan de la ville assiégée (3). Cette inspection terminée, le duc dit à d'Hémery « qu'il n'estoit pas satisfait... et que de plus de six semaines la place ne pourroit estre prise et que à la fin on seroit obligé de lever le siège ». Au conseil de guerre qui suivit, et où il se trouvait avec le duc de Parme, Créqui et tous les maréchaux de camp, quand on agita la question de son logement, il déclara qu'il irait se loger à San Salvador, à sept milles de là. D'Hémery, pour combattre cette résolution, ne recourut pas à ses euphémismes ordinaires. « Je fus contraint de dire à Son Altesse que c'estoit un bon desseing pour ne point entrer dans le Milanois,

(1) D'Hémery à..., de Casal, 12 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 362.)

(2) Bernard de Mun, baron de Léaumont (1600-1635), fils de Jean, marquis de Mun, et de Jeanne de Montégut.

(3) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.)

pour ne point secourir l'armée du Roy... et qu'il estoit aussy bien et mieux avec ses troupes à Turin que à San Salvador (1). » Le duc, feignant de croire que l'ambassadeur n'était mécontent que du lieu de sa retraite, fit mine de le vouloir contenter et s'en fut coucher à Occimiano (2), petite ville située à l'opposite de San Salvador! D'Hémery, le soir même, l'y venait « relancer ». Victor-Amédée dans l'abord se plaignit amèrement de sa méfiance (3), de son opposition à un projet de logement qui avait recueilli l'assentiment presque unanime des assistants (4). Mais l'ambassadeur avait sa réponse prête. « Je repartis que j'avois escript en sa faveur et à son advantage à Votre Éminence tout autant que si j'avois esté à luy, mais qu'en ceste résolution, le service de Vostre Éminence estoit tellement intéressé que entre rompre avec le Roy et faire ce qu'il faisoit je n'y trou-

(1) Il commençait cependant à bien douter de la prise de Valenza : « pour le peu que nous sommes avancés, la résistance grande que font les ennemis qui se fortifient tous les jours à la veue des nóstres tenant encores tous les deors assez éloignés de la place. (D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. A. E. Italie, 23, f° 395.)

(2) Entre Casal et San Salvador.

(3) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Turin, 23, f° 372.)

(4) *Ibidem.* « Ces Messieurs se laissans gagner. » Créqui d'ailleurs tenait aux troupes du duc de Savoie, nullement à sa présence.

vois nulle différence que de se vouloir conserver avec tout le monde (1). » Le duc prit peur et essaya de composer : « Je proteste, dit-il, que Valence ne se prendra point, que l'on en lèvera le siège ignominieusement... que l'armée du Roy et mes troupes se ruineront... que ce que vous me pressez de faire n'est point le service du Roy, ni de M. le Cardinal; mais puisque vous le voulez je m'en iray où on voudra, au milieu du camp mesme, si vous le désirez, achever les travaux de M. de Créquy, pour couvrir la honte de sa mauvaise conduite; j'y veulx perdre l'honneur et la réputation, hazarder ma personne et laisser mes Estats en proye aux Espagnols... Ne me flattez point d'espérances des conquestes. J'y renonce dès à présent. Je donnerois une partie du mien pour sortir de ces affaires... mais je veulx que les mesmes protestations que je vous fais, que vous les fassiez à M. de Créquy, affin qu'il responde au Roy et à M. le Cardinal, de sa teste, de la ruyne de son armée, de la réputation de ses armes et de tous les mauvais événements d'Italie; car nous périrons; j'en escriray à M. le Cardinal et à M. Mazariny pour le luy faire scavoir et que je ne veux rien

(1) Même lettre.

espargner pour lui faire connoistre que je ne luy manqueray jamais ny d'affection, ny de fidélité et que je veux sortir de ces affaires; et puisque je ne luy puis persuader et à vous, à moins que de me perdre, il me fault perdre (1). » Ce grandiloquent discours fut prononcé avec des sanglots dans la voix, et les yeux pleins de larmes (2). Des gestes démesurés en ponctuaient les passages importants; l'accent du désespoir y succédait au ton mâle et ferme des protestations de dévouement. D'Hémery ne daigna pas s'émouvoir : il savait quel combat se livrait dans l'âme du prince, partagé d'un égal désir de plaire à la France et de ne pas mécontenter l'Espagne!

Puis, le lendemain matin, il retournait au camp pour informer Créqui du résultat de sa démarche et savoir exactement où en était le siège. Le maréchal n'avait rien perdu de ses premières illusions, et, malgré les doutes élevés autour de lui (3), affirmait toujours que la reddition aurait lieu avant quinze jours. Dans l'après-midi, l'ambassadeur

(1) D'Hémery reproduit, avec un plaisir apparent, cette tirade. *(Ibidem.)*

(2) « Et cela, Monseigneur, la plupart les larmes aux yeux. » (D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.)

(3) Notamment par les marquis de Villeroy et de Varennes, qui ne croyaient pas à l'assaut avant le 10 ou 12 novembre. *(Ibid.)*

faisait une nouvelle visite à Victor-Amédée, à Occimiano. La nuit avait porté conseil; le duc ne parlait plus de tout risquer, même sa vie, pour donner de son dévouement un témoignage éclatant; c'était lui maintenant qui exigeait des preuves du bon vouloir de Louis XIII, et, renonçant à son attitude résignée de la veille, il posait des conditions : « Si dans dix jours je n'ay des nouvelles de France comme vous me le promettez, qui me feront voir quel soing on prend de ces affaires et quelles troupes on y destine, je scay le chemin par lequel je suis venu (1). » D'Hémery, déconcerté par ce langage, le fut bien davantage quand, au sortir de cet entretien, il apprit que le duc envoyait des troupes au camp, sans les y accompagner, et avait même l'intention de s'éloigner encore de Valenza. Il demanda sur-le-champ une seconde audience et des explications. Celles-ci étaient très simples : Victor-Amédée s'en allait à cause de l'incommodité des lieux, à cause aussi de ses doutes sur l'issue du siège; il voulait lever de nouvelles troupes, se rapprocher de son fils gravement malade, et surtout ne pas s'aliéner tous ses fidèles sujets qui « luy protestoyent de l'abandonner, s'il alloit là, pour ce qu'il y perdroit ses forces

(1) A. E. Italie 23, f° 372.

et son honneur ». Il montra en même temps à l'ambassadeur « un grand discours en forme de manifeste contenant les raisons pour lesquelles il ne debvoit ny pouvoit aller à l'armée de Sa Majesté » (1). Cette fois, c'en était trop ; la comédie avait assez duré. Malgré la présence de Toiras et du comte de Verrue (2), d'Hémery se laissa emporter par la colère jusqu'aux injures (3), la persuasion étant décidément une arme émoussée contre le duc. Il le traita de perfide, de parjure, et lui dit qu'il n'avait pas besoin de parler sans cesse de son honneur qui n'existait pas. Il le menaça de lui retirer dans les vingt-quatre heures l'appui des troupes françaises (4) et de l'abandonner aux représailles certaines des Espagnols, ajoutant que « toutes les petites assistances qu'il nous avait données, c'estoit pour affaiblir le ressentiment que (Richelieu) auroit de cette perfidie, mais qu'il se trompoit en cela » (5).

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.)

(2) Auguste-Alof-Mainfroy Scaglia, comte de Verrue, grand écuyer de Savoie et favori de Victor-Amédée, qu'il précéda quelques jours dans le tombeau, en octobre 1637. Il avait défendu le pas de Suse contre Louis XIII.

(3) « Peut-estre au-delà du respect que je lui doibs. » *(Ibid.)*

(4) « Que en moins de vingt-quatre heures je les luy debanderois toutes. » *(Ibid.)*

(5) *Ibid.*

Un pareil langage, chez un homme dont la diplomatie était faite d'ordinaire de procédés moins violents, dut étonner le duc de Savoie (1); en tout cas, il produisit le résultat désiré : « Il me déclara, dit d'Hémery, qu'il me confioit ses pensées, m'estimant non seulement ambassadeur du Roy, mais son amy ; puisque mes sentimens estoyent si contraires qu'il feroit ce que je voudrois et qu'il iroit partout où je désirerois (2). » Le lendemain, 16 octobre, il était au camp. Avant de partir, il avait écrit à Richelieu une lettre très courtoise où il demandait des renforts, mais ne laissait percer aucun mécontentement et s'abstenait même de toute allusion à ses hésitations et à la façon assez brutale dont l'ambassadeur l'en avait fait sortir (3).

Celui-ci d'ailleurs, en retraçant au ministre toutes les péripéties qui avaient précédé ce nouveau départ, s'efforçait d'expliquer et d'excuser le duc : « Je supplie Votre Éminence qu'elle

(1) La lettre qu'il envoie le 18 octobre à Saint-Maurice pour lui relater tous ces incidents est fort courroucée. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.)

(3) Victor-Amédée à Richelieu, 15 octobre 1635, d'Occimiano. (A. E. Italie, 23, f° 390.)

donne plus tost toutes ces longueurs et irrésolutions à la crainte qu'a Son Altesse de la puissance des ennemis et de notre foiblesse qu'à aucun desseing d'infidélité. La mauvaise opinion qu'il a de ce siège y a beaucoup contribué... et ces Messieurs qui sont à l'armée ont, à mon advis, donné lieu à la dernière proposition que m'a faict Son Altesse d'envoyer ses troupes seulement, car ils ont tousjours dict que sa personne ne leur estoit pas nécessaire (1). » D'Hémery savait bien que Créqui avait été, par maladresse ou par ambition, la principale cause de toutes les difficultés, et il tenait les intérêts du roi pour très sérieusement compromis en Italie, si des reproches, même mérités, venaient à nouveau arrêter le zèle d'un allié, que les Espagnols cherchaient par tous les moyens à détacher de la France. Ainsi le prince Thomas avait envoyé à son frère un de ses familiers, le président Coste (2), sous prétexte de prendre ses conseils, en réalité pour lui montrer habilement tous les avantages d'un accommodement avec Phi-

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 (?) octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 372.)

(2) Toute cette mission du président Coste est longuement racontée dans la *Relation de d'Hémery*, f° 538. On y voit comment le prince Thomas prétendait recouvrer ses pensions et ses revenus, et entrainer le duc, son frère, dans l'alliance espagnole.

lippe IV. Le duc de Savoie, à l'en croire, n'avait pas même consenti à accorder une audience à l'émissaire du prince Thomas et lui fit répondre que « si son frère se vouloit joindre à lui et à ses intérêts, qu'il seroit le bienvenu... et que s'il vouloit changer de résolution, qu'il pensoit que Sa Majesté lui remettroit ses pensions et donneroit quelque bénéfice à l'un de ses enfants ». Mais le président Coste était toujours à Milan, prêt à profiter de la première occasion favorable, et d'Hémery savait qu'il ne fallait pas longtemps à Victor-Amédée pour changer de parti.

Cependant l'arrivée du duc devant Valenza n'avait causé à Créqui qu'une médiocre satisfaction. Le maréchal ne redoutait pas seulement le rival, mais le chef à qui il devait obéir. De plus, il se rendait compte maintenant des difficultés du siège, et, comme il en avait assumé à lui seul la responsabilité (1), il ne se souciait pas de la partager avec quelqu'un qui ne lui épargnerait ni les critiques, ni les reproches.

La situation s'aggravait chaque jour; les sorties des défenseurs de la ville faisaient dans nos

(1) Le duc de Parme avait bien approuvé l'attaque de Valence, mais son avis ne comptait guère. (Cf. le duc de Parme à Richelieu, 15 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 216.)



rangs (1) des vides qu'aucun renfort ne venait réparer : d'ailleurs le duc de Modène s'était joint aux Espagnols, et ceux de Parme et de Mantoue étaient si faibles qu'on n'en pouvait guère espérer de secours. L'approche d'un corps ennemi accouru pour débloquer Valenza vint mettre le comble à l'anxiété de Créqui. Le 20 octobre dans la nuit, il informa d'Hémery de ce nouveau danger, le conjurant de décider Victor-Amédée à la bataille pour le lendemain dimanche (2). On perdit pendant la journée suivante un temps précieux à discuter, dans un conseil de guerre, de l'opportunité de l'attaque : le duc de Savoie la voulait immédiate ; Créqui, pour ne pas être du même avis sans doute (3), proposait d'abord de reconnaître à loisir les positions ennemies ; puis, cédant devant l'avis à peu près unanime des assistants, il réclama le commandement de l'avant-garde pour avoir l'honneur d'en-

(1) « Jamais ung siège si sanglant. » D'Hémery à...., 20 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 405.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 29 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 428.)

(3) C'était lui-même qui, la veille, demandait le secours de Victor-Amédée pour cette attaque. Sa décision contraire, le lendemain, dut paraître au moins extraordinaire. D'ailleurs d'Hémery ne cache pas l'étonnement qu'il en eut, dans sa lettre à Richelieu du 29 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 428.)

gager l'affaire. On n'était pas encore en vue des Espagnols que Créqui ordonnait la retraite, sans qu'on eût tiré un coup de fusil. Le duc de Savoie, qui commandait le gros de l'armée, ne put que suivre ce mouvement inexplicable ; et son ressentiment du combat manqué de Frescarolle n'eut d'égal que celui qu'il gardait au maréchal d'avoir, sans lui et contre son gré, commencé le siège de Valenza (1).

La querelle s'envenima quand, trois jours après, un parti d'environ quatre cents Espagnols, trompant la vigilance du marquis Villa, parvint à pénétrer dans la place. Créqui alla presque jusqu'à accuser Victor-Amédée d'intelligences avec l'ennemi (2). Le duc, de son côté, prétendit que toute la faute en était à ceux qui, après quatre semaines d'investissement, n'avaient même pas achevé le

(1) Victor-Amédée à Richelieu, du camp de Valence, 27 octobre 1635. (A. E. Turin, 23, f° 413.)

Il proteste de son zèle, mais ne comprend pas que ceux qui commandaient l'avant-garde se soient refusés à ce combat. Les ennemis étaient déjà en épouvante; nos troupes impatientes de livrer bataille, et l'issue n'en pouvait être douteuse. — Le même jour, Marie-Christine écrivait au marquis de Saint-Maurice (A. E. Italie, 23, f° 417) que « l'envie de M^r le maréchal de Créqui a empesché le service du Roi et la gloire de Son Altesse royale, car il scavoit la victoire assurée ».

(2) D'Hémery à Richelieu, 29 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 428.)

retranchement de circonvallation (1). Et il manifesta, plus hautement que jamais, son opinion sur l'impéritie et l'incapacité d'un général qui, ne voulant pas recevoir d'ordres, ne savait pas en donner. D'Hémery tenta encore une fois d'arranger les choses. Il supplia le maréchal et ses lieutenants Villeroy (2) et Varennes (3) de lui dire franchement s'ils comptaient s'emparer de la place ; et, sur leur réponse évasive, il ne put que décider Victor-Amédée à patienter une dizaine de jours, en attendant les ordres de Richelieu. Un petit fort, dont nous nous étions emparés, retomba aux mains des Espagnols ; Créqui perdit confiance, et, le 28 octobre (4), il levait le siège.

(1) Victor-Amédée à Richelieu, 27 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 413.) Il prend d'Hémery à témoin de ses affirmations et fait un grand éloge de l'ambassadeur qui a toujours été présent à tout ce qui s'est passé. D'Hémery d'ailleurs, dans sa lettre du 29 octobre, donne les raisons qui empêchent d'accepter la version de Créqui et mettent Victor-Amédée à l'abri de tout soupçon, en l'espèce au moins, d'intelligences avec l'ennemi.

(2) Nicolas de Neufville (1597-1685), maréchal-duc de Villeroy, et père du second maréchal de ce nom, l'incapable gouverneur de Louis XV.

(3) François de Nagu, marquis de Varennes, chevalier des ordres du roi, mort en 1637, fils de Jean de Nagu, seigneur de Varennes, et de Philiberte des Loges.

(4) D'Hémery à Richelieu, 28 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 419.) Annonce l'événement le jour même. (Cf. aussi P. Monod à Saint-Maurice, du 29 octobre (A. E. Italie, 23, f° 425), le duc de Savoie à Mazarin, 30 octobre. (*Ibid.*, f° 439.)



Restait à établir à qui incombait la lourde responsabilité de cet échec ! Comme bien on pense, chacun n'eut d'abord d'autre souci que de s'en disculper. Le P. Monod avait, par avance, envoyé à Richelieu un long et vraiment superbe plaidoyer en faveur du duc de Savoie (1), et, le lendemain de la retraite des assiégeants, il manda au marquis de Saint-Maurice un récit détaillé des événements, destiné à mieux mettre en lumière encore la loyauté et le dévouement de Victor-

(1) Le P. Monod à Richelieu, 21 octobre, de Turin. (A. E. Italie, 23, f° 409.) Cette lettre mérite d'être citée, en partie au moins. On veut faire souffrir à Victor-Amédée « le blasme des fautes d'autruy. Et comment le traiteroit-on s'il n'avoit dès le commencement protesté qu'on entreprenoit le siège de Valence hors de temps et de raison? Que diroit-on si luy ou les siens eussent de leur gré abandonné les châteaux de Sartirane et de Montecastel qui devoient estre les deux clefs deçà et delà le Pô pour asseurer les vivres et le fourrage à l'armée? Quelle opinion auroit-on de luy si ses troupes n'eussent point eu d'avantage sur l'ennemi, puisqu'ayant plus pris de leurs forts et de leurs tranchées en quatre jours que les autres n'avoient fait en quatre semaines? Encore semble-t-il que dans les gazettes on s'en mocque. Mais n'est-ce pas une chose inouye que le Roy par ses patentes déclare un général de ses armes avec pleine autorité et qu'en mesme temps ceux qui luy devroient obéir ne se contentent pas de faire tout à leur mode contre ses avis réitérez, mais encores luy veulent donner la loy jusques à le contraindre de prendre le quartier qu'il leur plaît, quoy que contre toute sorte de raison? Quelle apparence y a-t-il..... que Son Altesse aille engager sa personne, sa réputation et celle du Roy dans un siège dont l'issue est aussi douteuse que le commencement en a été peu considéré? »

Amédée (1). Madame Royale, qui n'aimait pas Créqui (2) et était fort mécontente du départ de son mari (3), s'empressa de confier son ressentiment à son beau-frère, le cardinal Maurice (4); elle avait pris soin d'ailleurs, aux premiers bruits d'une retraite, d'écrire à l'ambassadeur de Savoie à Paris (5) pour rejeter toute la faute sur le maré-

(1) Le P. Monod au comte de Saint-Maurice, 29 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 425.)

(2) « Le maréchal de Créqui n'est pas votre ami, il a tenu ici des discours à des dames fort malicieux, je vous les dirai, mais c'est seulement pour prouver comme il a envie de vous perdre. » Marie-Christine à Victor-Amédée, de Turin, 28 octobre 1635. (Cf. CLARETTA, t. I, p. 148.)

(3) « Je sais que vous étiez bien en danger; au nom de Dieu, laissez-y les autres et vous vous retirez; si vous le jugez à propos, je me tiendrois au lit quelques jours et ferais la malade et en façon que je tromperais tout le monde, et comme cela vous viendrez me voir et auriez un prétexte manifeste... » (Cf. même lettre.)

Le 21 octobre 1635, la duchesse écrivait à Richelieu que le duc de Savoie était allé à l'armée « plus tost pour réparer les fautes des autres que pour nécessité... Sa personne y est en un grandissime péril ». (Cf. A. E. Italie, 23, f° 411.)

(4) « Je suis désireuse que l'on sache comme Son Altesse Royale n'a point eu part à la honte, mais seulement à la gloire, et combien il est affectionné au service du Roy, mon frère. Ce m'est une consolation que nonobstant la mauvaise conduite de ces Messieurs d'ici, il ne s'est point dégoûté de la passion qu'il a pour la France. Pourtant, pour mon particulier, je voudrois bien la paix... Vous êtes au lieu d'où il faut que cela vienne. » Et Marie-Christine demande au cardinal Maurice de travailler dans ce sens. Lettre du 4 novembre. (Cf. CLARETTA, t. III, p. 32.)

(5) Marie-Christine à Saint-Maurice, 27 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 417.)



chal, tandis que celui-ci, de son côté, envoyait à Richelieu un panégyrique de sa propre conduite dans l'affaire (1), et lui annonçait un mémoire circonstancié sur les faits du siège. Quant au duc de Savoie, ce fut à Mazarin qu'il adressa une longue apologie de lui-même (2). D'Hémery n'accusa personne, mais, juge impartial d'événements où il n'avait eu qu'une part accidentelle, il laissa entendre que Victor-Amédée ne pouvait être rendu responsable de la mauvaise issue d'un siège qu'il avait toujours désapprouvé, et pendant lequel on avait à peu près constamment méprisé ses conseils (3).

Le duc de Savoie regagna Turin pour calmer les inquiétudes de Marie-Christine. Dès son retour, il envoya à Saint-Maurice l'ordre de négocier le

(1) Créqui à Richelieu, 29 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 436.)

(2) Le duc de Savoie à Mazarin, d'Asti, 30 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 439.) Il expose tous les principaux événements du siège.

(3) D'Hémery à Richelieu, 28 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 419.) Il excuse Créqui, mais ajoute : « Pour la conduite, je ne suis pas du métier; ceux qui en sont le blasment, mais c'est peut estre par envie. » On se rappelle qu'à Frescarol déjà, Victor-Amédée paraissait avoir eu le beau rôle. En tout cas, il n'avait pu exercer le commandement en chef qu'on lui avait promis. D'Hémery écrivant à Mazarin, le 30 octobre 1635 (A. E. Italie, 23, f° 443), affirme à nouveau qu'il ne doute pas de la fidélité du duc de Savoie. Il évoque précisément le souvenir de ce combat de Frescarol qu'il voulait absolument livrer.

rappel de Créqui, qui ne serait certes pas refusé « quand on aura bien considéré l'âge dudit sieur duc de Créquy, le peu d'inclination et de forces qu'il a pour supporter le travail, la foiblesse de sa mémoire, les irrésolutions de ses conseils, les désordres qu'il a permis, la haine qu'on lui porte mesme dans l'armée du Roy, la disréputation qu'il s'est acquis par toute l'Italie » (1). Cette lettre causa à Paris quelque émoi ; Richelieu, qui avait si souvent recommandé à Créqui une grande déférence envers le duc de Savoie (2), dut se convaincre que peut-être ses prescriptions n'avaient pas été suivies. Néanmoins, il convenait de ne pas sacrifier un maréchal de France au ressentiment d'un allié, qui lui-même n'était pas à l'abri de tout reproche. Le roi, après avoir entendu le rapport des envoyés de Créqui et du duc, se contenta d'écrire au maréchal qu'il eût non seulement à obéir à Victor-Amédée, « comme à son général, » mais encore à se comporter avec lui de manière à mériter son affection et sa confiance (3). Chavi-

(1) Victor-Amédée à Saint-Maurice, 8 novembre 1635. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(2) Notamment encore, dans sa lettre du 30 octobre 1635 (A. E. Italie, 23, f° 438), où il disait du siège de Valenza que c'était « une hardiesse qui sera sans doute accompagnée de bonheur ». L'illusion était tombée !

(3) Louis XIII à Créqui, 17 novembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 478.)

gny (1), de son côté, lui conseilla « de perdre un peu du feu que la Picardie met en la teste de ceux qui naissent en son climat » (2). Mais, tout en souhaitant une entente, on autorisa d'Hémery à dire au duc de Savoie que, si véritablement il ne pouvait pas vivre en bonne intelligence avec Créqui, celui-ci serait rappelé et remplacé, à son gré, soit par un autre général, soit par des maréchaux de camp (3). Richelieu, d'autre part, assurait au P. Monod que, si le roi avait été fort contrarié de l'échec de Valenza, du moins il était très satisfait de Victor-Amédée et tout prêt à consacrer de nouvelles troupes et d'importants subsides aux affaires d'Italie (4). Et il ajoutait : « Pour tesmoigner de plus en plus à Son Altesse l'estime particulière que Sa Majesté faict de sa prudence et de son courage, elle envoye ordre précis à M. de Créqui de suivre ponctuellement les siens à l'avenir et de n'avoir point d'autres résolutions que les siennes (5). »

(1) Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny et de Buzençais (1608-1652), fils du célèbre Claude Le Bouthillier, fut ministre des Affaires étrangères sous Louis XIII. Il rentra dans la retraite après la mort de ce prince.

(2) Chavigny à Créqui, 18 novembre 1635. (*Ibid.*, f° 484.)

(3) Chavigny à d'Hémery, 18 novembre 1635. (*Ibid.*, f° 487.)

(4) Richelieu au P. Monod, 18 novembre 1635. (*Ibid.*, f° 483.) AVENEL, t. V, p. 347.

(5) « Il est important de laisser Créqui en Italie, parce que l'armée

Cependant, il s'agissait de décider comment on continuerait la campagne, pour que l'année ne fût pas entièrement perdue. Le duc de Savoie croyait utile de fortifier Brême, point stratégique important par sa position au confluent du Pô et de la Sezia ; Créqui, par habitude, s'opposait de toutes ses forces à ce projet, car, si Brême tombait aux mains de l'ennemi, elle deviendrait une menace perpétuelle pour Casal (1). Le plan de Victor-Amédée était ensuite de donner la main au duc de Rohan (2) qui descendrait de la Valteline jusque dans le Milanais (3), tandis que le duc de Parme,

est composée en grande partie de soldats de son gouvernement ; mais on a dépesché le sieur de Graves, pour porter audict maréchal l'ordre du Roy de se conformer en tout et partout aux volontés de Son Altesse. » (Cf. *suprà,* Chavigny à d'Hémery, 18 novembre 1635.)

(1) Le P. Monod à Chavigny, fin novembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 522.) Il défend chaudement le projet du duc de Savoie. « On mettra des gens dedans [Brême] qui voudront recouvrer l'honneur, en bien défendant une place, qu'on a perdu en mal attaquant une autre. »

(2) Henri, duc de Rohan (1579-1638), gendre de Sully, fut le chef des calvinistes sous Louis XIII, et défendit contre ce prince la Rochelle. Rentré après quelques années d'exil au service de France, il avait été chargé par Richelieu en 1635, de s'assurer de la Valteline. Il mourut en 1638 d'une blessure, ne laissant qu'une fille, Marguerite de Rohan, qui porta ses titres et ses biens dans la maison de Chabot.

(3) Victor-Amédée s'était auparavant ouvert de ce projet au duc de Rohan qui, loin de le repousser, lui avait répondu le 21 novembre que, « si tôt les premières neiges tombées, » il se mettrait en route



avec un renfort sérieux, ferait diversion du côté de ses États (1). Il fallait pour réussir une augmentation de troupes : Louis XIII y consentait volontiers. Malheureusement, Créqui ne désarmait pas. Non content de combattre toutes les résolutions du prince, il publiait en Italie, et ses partisans répétaient en France, qu'on « servait la passion du duc et non l'intérest de l'Estat » (2), et que Victor-Amédée n'attendait qu'une occasion de se ranger au parti de l'Espagne (3). Des précautions excessives étaient prises dans les villes où nous tenions garnison, et le maréchal allait jusqu'à empêcher des levées de troupes qu'on devait faire pour le duc de Savoie. Celui-ci s'en expliqua avec d'Hémery dans une entrevue orageuse, dont l'ambassadeur envoya immédiatement un long récit à Richelieu. Le discours de Victor-Amédée fut, ainsi qu'il convenait, violent et ampoulé, avec « des larmes de rage, » des protestations de dévouement et des menaces de rupture. L'argu-

et se rendrait maître du lac de Côme et des places avoisinantes. (A. E. Italie, 23, f°s 341 et 509.)

(1) D'Hémery avait toujours proposé de partager l'armée en deux corps : « Divisez on fera quelque chose, unis on ne fera que fort peu. » Lettre à Richelieu du 17 octobre. (A. E. Italie, 23, f° 372,)

(2) *Relation de d'Hémery*, f° 544.

(3) Marie-Christine au marquis de Saint-Maurice, 19 novembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 497.)

ment décisif du duc était que sa bonne foi ne pouvait être suspectée puisqu'elle était liée à son intérêt, la politique antifrançaise ayant toujours mal réussi à sa famille (1) ! A Paris, où l'on redoutait les conséquences de la mésintelligence de Victor-Amédée et du maréchal, on avait pris les devants, en chargeant le sieur de Graves d'aller examiner la situation et s'informer des besoins de l'armée. Ce gentilhomme devait surtout s'assurer que Créqui, conformément aux ordres reçus, obéissait au duc de Savoie, comme à son général, et lui marquait la plus entière déférence (2).

D'Hémery, pendant ce temps, se voyait fort empêché par tous ces démêlés de mener à bien une négociation à laquelle Richelieu attachait une grande importance. Outre le traité de ligue signé à Rivoli, le 11 juillet 1635, Servien et Duplessis-

(1) D'Hémery à Richelieu, 30 novembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 518.)

(2) Cf. lettre de Chavigny à d'Hémery du 18 novembre 1635. (*Suprà*, p. 42, note 5.) M. de Graves était arrivé à Trino, le 2 octobre, porteur de dépêches pour Victor-Amédée encore hésitant sur son entrée en campagne. Le 19 octobre, il repartait du camp devant Valenza avec une lettre de Créqui au roi pour justifier son dessein d'assiéger Valenza, et avec un plan fait par M. de Perrin pour montrer la situation réciproque des assiégés et des assiégeants. (Italie, 23, f° 387.) Il était reparti de Paris, vers le milieu de novembre, pour surveiller Créqui. Ce gentilhomme, de famille languedocienne, mourut en 1690 lieutenant général.

Praslin avaient élaboré avec Victor-Amédée un traité particulier (1) qui n'était pas encore définitif au moment de l'arrivée de d'Hémery en Italie. Louis XIII renonçait à toute part dans les conquêtes à faire en Milanais, mais il se réservait le territoire compris entre Revello, Cavour (2) et Pignerol, avec une bande de terre reliant cette enclave à notre frontière des Alpes : il promettait, de plus, d'obtenir du duc de Mantoue la cession du Montferrat tout entier au profit du duc de Savoie, contre remise au duc de Mantoue du pays de Crémone et de la ville de Milan en dédommagement. Enfin la ligue de trois ans, formée à Rivoli, devenait entre la France et la Savoie une alliance perpétuelle ; et Victor-Amédée, qui renonçait au remboursement de Pignerol (3), s'engageait à respecter toutes les clauses publiques ou secrètes du

(1) Ce sont « les Conventions particulières entre le Roy et M. le duc de Savoye » qui se trouvent aux Affaires étrangères (A. E. Italie, 23, f° 263), et dont d'Hémery parle dans sa lettre à Richelieu du 27 septembre 1635 (A. E. Italie, 23, f° 254) comme n'étant pas encore signées.

(2) Revello, ville du Piémont, à 26 kilomètres nord-ouest de Coni, près du Pô. Cavour, aussi en Piémont, à 15 kilomètres sud-est de Pignerol.

(3) On a vu comment d'Hémery prétendit exploiter cette renonciation, peu de temps après son arrivée, à propos des 700,000 livres dont il était porteur et que le duc de Savoie voulait se faire remettre immédiatement.

traité de Chérasco, sauf les dérogations stipulées par les conventions nouvelles. Le texte de celles-ci avait été envoyé à Richelieu par Duplessis-Praslin, pour être modifié sur la question de Finale, qui appartenait aux Espagnols (1), et que le duc de Savoie désirait voir comprendre dans sa part de conquêtes (2), comme dépendance du Montferrat. Le 11 octobre, Bouthillier (3) annonçait le renvoi à Turin des conventions particulières (4). Depuis lors, les événements n'avaient pas permis à d'Hémery d'aborder ce sujet avec quelque chance de succès. Il s'était abstenu, bien qu'il connût le vif désir de Richelieu (5) d'en finir avec cette affaire et qu'il eût remarqué lui-même, lors de son

(1) Finale est un port sur la Méditerranée, entre Port-Maurice et Savone. La ville se compose en réalité des trois bourgs réunis, Finalmarina, Finalborgo et Finalpia.

(2) D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 254.)

(3) Claude Le Bouthillier (1584-1655) se vit conférer par Richelieu la surintendance des bâtiments de la reine Marie de Médicis, devint ensuite secrétaire d'État aux Affaires étrangères et cosurintendant des finances avec Bullion. Après la mort de celui-ci, il resta seul surintendant jusqu'à la mort de Louis XIII, qui le nomma dans son testament conseiller de la régence. Anne d'Autriche le disgracia cependant, et il mourut dans la retraite à Pont-sur-Seine. Il était le père de Chavigny et le frère de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours.

(4) Le Bouthillier à d'Hémery, 11 octobre 1635. (*Ibid.*, f° 348.)

(5) Richelieu à d'Hémery, 16 septembre 1635. (*Ibid.*, f° 246.)



séjour à Pignerol, de quelle importance était pour nous la possession des vallées de passage entre cette place et notre territoire (1). Quand enfin il se décida à tenter une première négociation, il comprit aux réponses de Victor-Amédée que le moment n'était pas arrivé d'obtenir la signature qui lierait définitivement la Savoie à la France. Il écrivit lui-même à Paris que rien ne pressait pour ce traité particulier et que, plutôt que d'importuner le duc d'une affaire qu'il reculait le plus possible, il valait mieux favoriser et entretenir ses dispositions guerrières (2).

On était en effet, tout au désir de venger l'échec de Valenza : les travaux de Brême étaient poussés activement (3) ; les ennemis, obligés de renforcer leurs garnisons, ne pouvaient plus tenir la campagne, et rendaient assez facile un coup de main

(1) D'Hémery à Chavigny, 11 novembre 1635. (*Ibid.*, f° 476) : « Chemin si souvent contesté, lequel ne nous doibt estre donné qu'après que le Milanois sera conquis. »

(2) Lettre du 10 décembre 1635. (*Ibid.*, f° 531.) Cependant, dans sa lettre à Chavigny du 11 novembre, il avait exprimé l'opinion contraire qu'il fallait obtenir sans délai la signature de ces conventions particulières. L'accueil du duc avait modifié complètement sa façon d'envisager l'affaire.

(3) D'Hémery à Richelieu, 12 décembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 178). « Brême sera fortifié à la fin de ce mois et achevé dans le mois de janvier. » Cf. un « Discours sur le dessein de la fortification de Bresme. » (A. E. Italie, 23, f° 622.)

sur une de leurs places (1). Ainsi, la proposition qu'un habitant d'Alexandrie avait faite deux mois auparavant (2) d'ouvrir une des portes de la ville à un corps français avait pu être prise en considération. Le Camus, l'intendant de l'armée et le beau-frère de d'Hémery, s'était chargé de cette négociation et promettait à l'ambassadeur un succès certain. Celui-ci, tout heureux de cette perspective, se laissait aller à prédire au cardinal une paix prochaine et demandait, pour assurer la victoire et la rendre définitive, un dernier effort en hommes et en subsides (3). Il conseillait bien aussi le rappel de Créqui ; mais celui-ci, par crainte sans doute d'une pareille mesure, avait paru cette fois décidé à ne plus contrecarrer sans cesse les ordres de Victor-Amédée, et de ce côté les choses s'étaient un peu arrangées. « Il n'y eut rien de si malitieusement inventé que ce que mes ennemis ont publié

(1) Même lettre. *Ibid.*

(2) La première mention de cette entreprise, qui tarda jusqu'en mars 1636 et échoua, est dans la lettre de d'Hémery à Richelieu, du 27 septembre. (Italie, 23, f° 233.) Le Camus, beau-frère de d'Hémery, écrivait le 30 septembre au cardinal, du camp devant Valence, qu'une personne du pays devait lui livrer une porte d'Alexandrie pour 20,000 écus. (A. E. Italie, 23, f° 261.) Le 12 décembre, l'affaire était remise aux fêtes de Noël : d'Hémery à Richelieu. (*Ibid.*, f° 178.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 12 décembre 1635. (*Ibid.*, f° 178.)

contre ma conduite près de M. le duc de Savoye, » écrivait-il à Chavigny (1), et il témoignait hautement du désir de ne pas mériter semblables accusations (2).

Pendant que le duc de Parme renvoyait ses troupes dans ses États, qu'il craignait toujours de voir envahis par les ennemis, et qu'il restait lui-même en Piémont (3), le duc de Savoie rassemblait son armée, investissait la petite ville de Candia, dont les Espagnols voulaient faire leur base d'opérations, et emportait la place le 17 dé-

(1) Créqui à Chavigny, de Casal, 13 décembre 1635. (*Ibid.*, f° 545.) Victor-Amédée, cependant, ne désarmait pas contre « ce très brave cavallier, mais qui a deux défauts ausquels on ne peut point remédier à cause de son âge et de sa qualité, à scavoir la facilité de parler et de ne pouvoir garder le secret. » (Le duc à Saint-Maurice, 6 décembre 1635. Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(2) Surtout qu'il pouvait se targuer de ce qu'ayant prié le duc de Savoie de lui dire devant témoins en quoi il lui avait désobéi, celui-ci lui avait témoigné n'avoir jamais été avec lui que « d'opinion contraire parfois ». (Le duc à Saint-Maurice, 8 décembre 1635. Archives de Turin, *ibid.*)

(3) Le sieur de Saint-Paul avait été chargé de reconduire les troupes du duc de Parme. Le marquis Villa, avec sa cavalerie, devait les escorter jusqu'au delà du Tanaro. Nous avons deux relations de ce retour du 19 décembre au 26, où les troupes arrivèrent à Castel-Saint-Jean, l'une envoyée par Saint-Paul au duc de Parme (A. E. Italie, 23, f° 551), l'autre par le marquis Villa au duc de Savoie. (*Ibid.*, f° 374), celle-ci daté de Chasteauneuf, du 28 décembre.



cembre (1). Le contre-coup en fut immense (2). « La crainte que les Espagnols eurent pour le Milanais fut telle que le marquis de Léganez (3) y vint avec les troupes qu'il avait destinées pour le Brésil (4). »

Ainsi se termina pour d'Hémery sa première année d'ambassade ; et, quand il s'en fut complimenter Victor-Amédée, il eut la satisfaction de pouvoir lui annoncer que Louis XIII lui envoyait cinq nouveaux régiments (5) avec d'importants subsides (6), et que, pour lui mieux marquer sa confiance, il tenait à prendre ses conseils sur des propositions de paix qui lui avaient été faites par le

(1) Relation de ce qui s'est passé à la prise de Candie. (*Ibid.*, f° 597.) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 651. — Candia, sur la ligne de Turin à Ivrée, à 15 kilomètres de cette dernière ville.

(2) La duchesse envoya à Saint-Maurice un récit glorieux de la conduite de son mari en cette affaire, et, l'ambassadeur, en la remerciant de cette attention, lui annonça qu'il l'avait fait imprimer et distribuer, « pour que le public soit au courant. » (Saint-Maurice à la duchesse de Savoie, 2 décembre 1635. — Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 33.)

(3) Don Diego de Guzman, marquis de Leganez, né vers 1597, devint président du conseil de Flandre en Espagne, général de l'artillerie, gouverneur du Milanais. Il fut battu par le comte d'Harcourt à Chieri en 1639, mais prit sa revanche sous Lerida en 1646.

(4) Cf. *Mémoires de Richelieu*. (*Ibid.*)

(5) Ils remplacèrent ceux qui occupaient Brême. (*Relation de d'Hémery*, f° 546 v°.)

(6) Mémoire au sieur d'Hémery, 27 décembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 585.) On lui envoie 150,000 livres.



Pape d'abord, par le prince d'Orange (1) ensuite au nom du Cardinal-Infant (2). Le roi de France ne négocierait aucun traité sans en informer le duc de Savoie, et il agirait de concert avec lui, en toutes circonstances, aussi bien pour une suspension d'armes que pour la continuation des hostilités.

(1) H. Frédéric de Nassau, prince d'Orange, second fils de Guillaume le Taciturne, élu stathouder de Hollande à la mort de son frère, en 1625.

(2) Cf. aussi Mémoire à d'Hémery *(ibidem)*. On appelait le « Cardinal-Infant », l'infant Ferdinand, fils cadet du roi Philippe III, cardinal-archevêque de Tolède (1609-1641).

CHAPITRE III

LE DUC DE PARME

En faisant état au duc de Savoie des secours qu'on lui accordait, d'Hémery avait paru oublier que, depuis quelque temps, il avait à la cour de France un ennemi juré, le surintendant Bullion. D'abord son ami (1), et volontiers son protecteur, celui-ci lui avait demandé, à son départ pour Turin, de ne confier qu'à lui seul ses besoins d'argent, et il prétendait avoir obtenu cette promesse. Aussi sa colère fut grande, non pas tant de voir d'Hémery s'adresser pour les subsides directement à Richelieu que d'apprendre qu'à son passage à Dijon, il avait annoncé au prince de Condé (2) la disgrâce prochaine du surintendant,

(1) « Vous scavez assez combien M. de Bullion vous a aimé. » Cf. Lettre de Le Bouthillier à d'Hémery, 18 novembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 479.)

(2) Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646), gouverneur de Bourgogne, père du vainqueur de Rocroy.



en ajoutant que ce ne serait pas une perte car « M. de Bullion mettroit beaucoup d'argent dans les coffres du roi, mais qu'il feroit perdre, l'honneur à M. le Cardinal » (1). Le diplomate avait bien démenti les propos incriminés et tenté de justifier sa conduite, le coup était porté ; Bullion n'eut plus qu'un dessein : persuader à Richelieu que d'Hémery se laissait entraîner à de folles dépenses qu'il serait bon de vérifier (2). Comme il n'y réussissait pas suffisamment à son gré, il se mit à ne plus effectuer ou à différer indéfiniment les envois d'argent prescrits par le ministre. Et c'est ainsi que d'Hémery était le 3 janvier, sans nouvelles des fonds qu'il attendait depuis le mois de novembre, sans parler de ceux qui lui avaient été promis et annoncés postérieurement (3). Dédaignant toute composition avec le surintendant, il dénonça bravement ses agissements à Mazarin (4) et à

(1) Cf. même lettre.

(2) On se rappelle que, dès le mois d'octobre, d'Hémery, dans une lettre à Mazarin, souhaitait la nomination du frère de Bullion comme intendant de l'armée d'Italie, précisément pour se mettre à l'abri de tout soupçon.

(3) D'Hémery à Mazarin, 3 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, fº 4.)

(4) Mazarin, très lié avec Bullion, avait essayé, dès le mois d'octobre, de calmer le différend, et avait rassuré d'Hémery en lui écrivant que sa dépêche du 27 septembre avait été bien accueillie. « Il signor di Buglione e il signor cardinale lodò molto quel dispaccio,

Chavigny (1) : « J'auray des nouvelles querelles avec M. de Bullion, mais je crois que c'est le service du Roi (2). »

Il savait bien, en effet, les fâcheuses conséquences de tout retard dans les payements avec un créancier comme le duc de Savoie (3), et avait appris, à ses dépens, ce que valent des troupes, mal recrutées (4) et peu disciplinées, auxquelles on fait attendre leur solde. Victor-Amédée commençait à trouver que l'alliance française, pour glorieuse et sincère qu'elle fût, n'en était pas moins désastreuse pour ses finances (5) ; et comme il lui devait, par surcroît, l'amitié du duc de Parme, il la rendait indirectement responsable des procédés peu délicats de ce prince à son égard. Ainsi ayant demandé une escorte de cavalerie piémontaise pour convoyer ses troupes jusque dans ses

approvando quasi tutte le cose qu'ella propaneva. » Mazarin à d'Hémery, 12 octobre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 368 v°.)

(1) D'Hémery à Mazarin, 3 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 4.)

(2) « Cela desbauche M. de Savoye qui ne croit pas que ce soit nécessité, mais un abandonnement. » Cf. même lettre.

(3) « Nous n'avons que des Dauphinois qui aiment mieux Grenoble que Bresme. » Cf. même lettre.

(4) « M. de Savoye est pauvre au-delà de ce que peut croire Votre Éminence. » D'Hémery à Richelieu, 27 septembre 1635. (A. E. Italie, 23, f° 252.)

(5) Du 19 au 26 décembre, sous la conduite du marquis Villa. (Cf. *suprà*, p. 47, note 1.)



États, Odoard Farnèse, malgré la crue du Tanaro (1) et la présence des ennemis qui rendaient tout retour impossible, prétendit interdire le séjour sur ses terres à ceux qui venaient d'accomplir un long et pénible trajet pour protéger son armée. Il est vrai qu'il avait trouvé un ingénieux moyen de concilier tout le monde : on attaquerait, sous un prétexte quelconque, le duc de Modène, un voisin, ce qui permettrait de faire hiverner sur son territoire, et aux frais de ses populations, non seulement les escadrons en litige, mais encore les autres régiments du duc (2). Et Victor-Amédée, impatient de nouvelles conquêtes depuis la prise de Candia, acquiesçait sans peine à ce projet insensé mais économique, tandis que, faute de troupes suffisantes, il repoussait le plan de d'Hémery, qui était de surprendre Oleggio (3), sur le Tessin, et d'en faire un point de jonction avec le duc de Rohan pour la campagne future. D'autre part, Créqui écrivait tranquillement que,

(1) Le Tanaro, affluent considérable de droite du Pô, baigne Chérasco, Asti et Alexandrie, non loin de laquelle il se jette dans le Pô.

(2) D'Hémery à Chavigny, de Verceil, 12 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 17.)

(3) Oleggio est sur la rive droite du Tessin, arrondissement et province de Novare et à 18 kilomètres au nord de cette ville, sur la ligne de Bellinzona à Gênes.

pour les nouvelles de la guerre, « elles sont aussi froides que la saison qui ne permet pas de rien entreprendre (1) ; » et quand on lui demanda son avis sur l'affaire d'Oleggio, il estima qu'il la fallait différer au moins jusqu'au 25 février (2). Le duc de Rohan, de son côté, affirmait qu'il ne pourrait pas partir avant la fin du mois de mars (3). Victor-Amédée, tout à son espoir d'envahir les États du duc de Modène, se refusa à toute autre action immédiate, et consentit difficilement à promettre son concours pour plus tard, quand on aurait réuni les contingents nécessaires et donné la main à Rohan (4). D'Hémery cependant s'opiniâtrait à défendre son projet avec la conviction qu'il n'était réalisable que si on profitait de la dispersion des Espagnols et du relâchement que l'hiver apporte

(1) Créqui à Chavigny, 13 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, fº 37.)

(2) D'Hémery à Chavigny, 12 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, fº 17.) Créqui faisait valoir l'insuffisance des troupes disponibles, à peine 8,000 hommes et 1,000 chevaux, où il eût fallu au minimum 13,000 hommes et 2,500 chevaux.

(3) D'Hémery à Richelieu, 13 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, fº 39.)

(4) D'Hémery à Chavigny, 12 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, fº 17.) D'Hémery, dans son entretien avec le duc, s'était emporté à quelques reproches excessifs. Il ne gagna rien d'ailleurs, Toiras ayant soutenu l'opinion de Victor-Amédée et invoqué, pour la défense de celui-ci, sa véritable pauvreté qui venait encore de l'obliger à engager des bagues de la duchesse pour 4,000 écus.

dans les camps et dans les garnisons. Il était tombé malade à la pensée d'échouer (1) et de ne plus pouvoir rien entreprendre d'autre, sans craindre, de même que cette fois, les mauvais services du surintendant qui tenait dans ses mains nos destinées en Italie avec les clefs du Trésor.

Une nouvelle, apprise vers le même temps, acheva de le briser : Mazarin quittait Paris, rappelé par le Pape à l'instigation des Espagnols. « M. de Savoye me dist hier que vous vous en aliés en Avignon, lui écrit d'Hémery (2) ; je vous asseure, Monsieur, que si cela est, nos affaires sont perdues absolument et que ce coup je perds courage. C'est pourquoy je vous conjure, non pas tant pour vostre considération que pour celle des affaires du Roy, de ne pas sortir de la cour pour quelque temps. » Mazarin n'était pas libre d'entendre cet appel et dut obéir (3)! D'Hémery ne s'était pas exagéré l'importance de ce départ : désormais Bullion pouvait donner libre

(1) D'Hémery à Mazarin, 13 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 33.) « Il y a plus de quinze jours que je n'ai pas dormi... je suis à la veille d'une grande maladie qui me chassera d'icy. »

(2) Cf. même lettre.

(3) Mazarin, dont il faisait volontiers son confident, était son meilleur avocat à Paris. Il le justifiait de toutes les attaques et de façon d'autant plus efficace que son intervention était désintéressée.

cours à sa rancune et se rire des efforts de l'ambassadeur qui multipliait les rapports (1), prodiguait les avertissements (2) et tentait d'attirer la pitié du Cardinal sur les soldats « réduitz à ce point de misère que nuz déchirez, pâles et deffaits, ils demandoient l'aumône dans les Églises et dans les rues » (3). Partout se montraient les effets de la haineuse parcimonie du surintendant, au camp comme dans les places, en Piémont comme en Montferrat. Ainsi, vers le 20 janvier, averti par Sabran, l'ambassadeur de France à Gênes, que don Francisco Melo (4) avait des intelligences

(1) Projets pour mars envoyés à la cour par d'Hémery. (Italie, 24, f° 55.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 18 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 58.)

(3) Chorier, *Vie du maréchal de Créqui*, Grenoble, 1683, t. II, p. 211. — Souvigny raconte dans ses *Mémoires*, que les troupes qui travaillaient sous ses ordres aux fortifications de Brême, en dépit de l'hiver rigoureux, ne pouvaient se chauffer. « Nous avions quantité de grands arbres autour de nous et point de haches ni de cognées pour les couper... Vers la fin de janvier 1636, on envoya des couvertures, matelas et paillasses, mais la plupart des linceuls servirent à ensevelir plusieurs de ceux qui mouroient de froid et de misère. » (*Mémoires* de Souvigny, Société de l'Histoire de France, 1906, t. I, p. 302.)

(4) Don Francisco Melo de Braganza, comte d'Assumar et marquis de Tor de Laguna, descendait d'Alphonse Ier, duc de Bragance (1442), fils naturel de Jean Ier de Portugal. Il fut vice-roi de Sicile, gouverneur du Milanais et des Pays-Bas, grand maître d'hôtel de la reine d'Espagne. C'est le vainqueur de Honnecourt (mai 1642) et le vaincu de Rocroi.



avec un prêtre de Casal pour surprendre la ville, d'Hémery partit incontinent pour visiter la citadelle : il la trouva mal protégée par des murailles qu'on n'avait pu réparer, et mal gardée par une garnison qui n'avait pas reçu de solde depuis le 15 novembre (1). A force d'ingéniosité et surtout en ne ménageant pas ses propres deniers, il y faisait tant bien que mal procéder aux travaux de première nécessité (2) et distribuer quelque argent aux troupes (3) lorsqu'il fut rappelé à Verceil par un courrier de Victor-Amédée.

Le duc de Parme venait en effet d'anoncer son départ pour Paris.

Depuis les quelque quinze ans qu'Odoard Farnèse était monté sur le trône créé un siècle auparavant par l'amour paternel d'un pape (4), il

(1) D'Hémery à Richelieu, de Casal, 24 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 68.)

D'Hémery à Chavigny, de Casal, 24 janvier 1636. (*Ibid.*, f° 145.)

(2) Cf. mêmes lettres. D'Hémery, en vérifiant les comptes du trésorier de la garnison, trouva une réserve de 10 ou 12,000 livres provenant de l'augmentation des pistoles « qui s'exposent icy à plus haut prix qu'il ne les a receues en France ». Cette opération de change permit de faire aux murailles de Casal quelques réparations urgentes.

(3) Cf. mêmes lettres. D'Hémery préleva le montant d'une demi-montre sur le fonds de l'armée, c'est-à-dire qu'une fois de plus il sacrifia à l'intérêt du roi son intérêt particulier qui eût été d'économiser sur tout et de ne jamais rien demander. Il comprenait autrement son devoir.

(4) Paul III, en 1545, en faveur de son fils Pierre-Louis Farnèse.



n'avait cessé d'étonner, d'amuser ou de compromettre tous les princes ses voisins. C'était une sorte d'enfant gâté, rappelant le héros de Cervantès par quelques côtés ; au demeurant brutal, grossier (1), querelleur, aussi vain qu'il était pauvre, et qui ne s'était jeté dans l'alliance française que par dépit du peu de considération que les Espagnols avaient pour lui (2). Dès leurs premiers rapports, d'Hémery l'avait jugé, et une occasion toute récente (3) lui avait permis de le mieux connaître encore. Pendant qu'il faisait reconduire ses troupes dans ses États, lui-même était resté en Piémont et intriguait pour obtenir le commandement d'un corps d'armée distinct, à la reprise des hostilités. Le duc de Savoie et Créqui s'y refusaient ; cependant ils avaient pensé, pour ne pas trop mécontenter Odoard, à lui accorder ce qu'il demandait, mais en lui adjoignant le maréchal de Toiras (4). Le duc de Parme avait

(1) D'Hémery à Chavigny, 14 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 44.) Il est « peu civil pour les ambassadeurs ».

(2) D'Hémery à Richelieu, 28 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 74.)

(3) Le renvoi des troupes de Parme, sous la protection de la cavalerie de Savoie.

(4) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 552. — Toiras ne se souciait que fort peu de partager un commandement avec le duc de Parme ; aussi demanda-t-il plutôt à être envoyé à Naples pour y fomenter un sou-

repoussé avec hauteur cette offre conciliatrice et déclaré « qu'il allait plaider lui-même sa cause auprès du roi » (1). Ce projet avait contrarié vivement Victor-Amédée (2) et il comptait sur l'autorité de d'Hémery pour le faire avorter. L'ambassadeur toutefois ne pouvait qu'essayer de la persuasion, car il n'avait pas qualité pour empêcher un allié de venir témoigner à Louis XIII son dévouement ; il n'oubliait pas non plus que, sous les murs de Valenza, ce prince avait reçu un envoyé du Pape chargé de le gagner, de gré ou de force, à la cause espagnole, et c'était une raison de le ménager (3). Tous les conseils d'ailleurs restèrent inutiles. Sans souci de ce qu'il adviendrait de ses

lèvement de tous les habitants. Durant son séjour à Rome, il avait acquis à ce projet le cardinal Antoine et les Colonna ; le moment était propice de l'exécuter. En France, on songea pour cette entreprise au maréchal d'Estrées, et ce choix fit tout échouer.

(1) « Monsieur le duc de Parme est arrivé à l'impourveüe, faisant dessain de passer plus outre et de prendre la poste pour s'en aller vers le roy. » (Victor-Amédée à Saint-Maurice, 28 janvier 1636. Archives de Turin, Letteri Ministri Francia, mazzo 34.)

(2) D'abord, Victor-Amédée était toujours privé de sa cavalerie ; de plus, il redoutait, ce qui arriva, que les Espagnols ne profitassent de l'absence du duc de Parme pour envahir ses États, ce qui nécessiterait une intervention de ses troupes et des troupes françaises.

(3) D'Hémery à Richelieu, 28 janvier 1635. (A. E. Italie, 24, f° 74.) « Les Espagnols auroient bien tost changé de conduite, et les ducs de Florence et de Modène, et les Aldobrandins, qui sont leurs solliciteurs ordinaires, ne manquent point à luy faire espérer des advantages en changeant de parti. »


8

États pendant son absence, le duc de Parme quittait Verceil pour Paris, le 28 janvier (1).

Le jour même, d'Hémery prévenait Richelieu des égards qu'il faudrait avoir pour l'illustre voyageur, et il s'inquiétait à la pensée « qu'ayant quelque façon particulière en ses mœurs et en son humeur, quelque particulier ne se mocque peut estre de luy » (2). A Orléans, première difficulté qui dut singulièrement calmer l'enthousiasme d'Odoard : le gouverneur refusa de l'aller saluer sans un ordre exprès du roi, et on lui trouva, non sans quelque peine, un lit « juste convenable » (3). Mais la réception que lui fit Louis XIII, le 16 février, vint le dédommager largement de cette déception (4). Les ducs et pairs avaient d'abord manifesté l'intention de ne pas le visiter, mais ils cédèrent devant la volonté de Richelieu (5) et dès

(1) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 36, 1re colonne.

(2) Cf. d'Hémery à Richelieu, 28 janvier 1636. (A. E. Italie, 24, f° 74.)

(3) Cf. A. E. Parme, vol. I, f° 143 : Relation de ce voyage.

(4) La *Gazette* du 23 février 1636, qui donne l'emploi du temps du duc de Parme à Paris, depuis le 16 février, montre bien que le duc arriva ce jour-là. — Cf. pour détails *Mémoires de Richelieu*, t, IX, p. 36, 1re colonne, et A. E. Parme, t. I, f° 143, où on lit que le duc de Parme tint à entrer dans Paris en plein jour, pour être mieux vu.

(5) Le cardinal représenta au roi qu'il n'y avait « aucune apparence que des gens élevés en sa cour par sa seule grâce osassent dis-

lors rien ne troubla plus l'évidente satisfaction du prince (1).

Le duc de Savoie, pendant ce temps, semblait prendre ombrage de toutes les fêtes données à Paris pour le duc de Parme (2), et répétait à tout venant qu'à son égard Louis XIII en usait autrement et ne lui avait jusqu'alors montré son affection qu'en manquant à tous ses engagements (3). Richelieu amena pourtant une heureuse diversion en annonçant à la duchesse de Savoie l'envoi de divers brevets, dont deux en blanc, pour que son époux en disposât à son gré, et d'une chapelle

puter... la préséance avec un prince souverain, d'illustre et ancienne maison,... que c'étoit une chose honteuse que les champignons voulussent disputer de profondeur de racine avec les vieux chênes ». Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 36, 1re colonne.

(1) Cf., pour détails sur cette réception et les fêtes qui l'accompagnèrent, vicomte DE NOAILLES, *le Cardinal de la Valette*. Perrin, 1906, p. 244-247.

(2) L'animosité de Victor-Amédée pour le duc de Parme n'avait fait qu'augmenter depuis quelque temps; Odoard ne venait-il pas de signifier au duc de Savoie qu'il eût à se servir dans ses protocoles de lettres de formules plus respectueuses que par le passé? — Cf. d'Hémery à Richelieu, 1er février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 82.)

(3) Il réclamait notamment depuis le mois d'octobre une indemnité pour avoir fourni mille chevaux de plus que le nombre auquel il était tenu. (Cf. même lettre de d'Hémery.) L'incurie de Bullion se manifestait partout ainsi. On avait donné à la duchesse de Mantoue une pension qu'on oubliait de lui servir : « Cela irrite beaucoup plus qu'il ne sert. » D'Hémery à Chavigny, 1er février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 86.)



pour le P. Monod (1). On apprenait, en même temps, que, sur les représentations de d'Hémery, l'ambassadeur de France à Rome avait reçu l'ordre de tenir le cardinal de Savoie au courant de tout ce qui concernait le service du roi (2).

Victor-Amédée voulut bien manifester quelque reconnaissance à d'Hémery de tout ce qui venait d'être fait à son instigation et il se départit avec lui de la froideur qu'il affectait depuis le départ d'Odoard Farnèse. C'était moins peut-être par gratitude que par nécessité de le consulter sur la conduite à tenir dans le différend du Pape et des Vénitiens. Le sujet du conflit devait particulièrement intéresser un prince, très curieux de tous les cas d'étiquette et de préséance. Urbain VIII avait fait modifier un tableau représentant son prédécesseur Alexandre III, rétabli sur le trône pontifical grâce à l'appui de la République (3).

(1) Richelieu à la duchesse de Savoie, 7 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 101.) Notre futur ennemi entretenait encore alors d'excellentes relations avec le cardinal à qui il témoignait, en toute occasion, d'une admiration sans bornes.

(2) Richelieu au cardinal de Lyon (?), 7 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 100.)

(3) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 553, et *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 53, 1re colonne. Cette peinture devait être inspirée par le souvenir de la bataille navale de Lignano, gagnée par les Vénitiens sur Frédéric Barberousse, l'ennemi d'Alexandre III (1159-1181), et

Les Vénitiens avaient jugé offensante pour eux cette manière d'effacer une page d'histoire, et le débat s'était vite envenimé au point de rendre une guerre presque inévitable. Le Pape avait garni de troupes les frontières du Ferrarais, et le doge pour avoir à l'occasion un motif plus sérieux de rupture, avait soulevé de nouveau l'épineuse question « des limites des terres accrues et délaissées par le Pô » (1). En faveur de qui fallait-il se prononcer? D'Hémery conseilla au duc de Savoie la neutralité en attendant la solution de l'affaire. Cependant il était prudent d'envisager le cas d'une intervention forcée. L'amitié de Rome avait de sérieux avantages et les États pontificaux étaient bien commodes pour les levées de troupes ; de plus, une rupture avec le Saint-Siège pourrait fournir, dans la suite, aux Espagnols, restés ses alliés, le prétexte facile de combattre pour l'église en attaquant ses adversaires (2). Mais, d'autre part, le Pape était vieux et parcimonieux, tandis que la République ne mourait pas et était généreuse ; si bien que, tout considéré, Victor-Amédée penchait pour Venise.

en mémoire de laquelle ce pape avait donné son anneau au doge, en lui disant de le jeter dans la mer qu'il lui donnait pour épouse.

(1) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 553.

(2) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 9 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 103.)



Quant à l'ambassadeur, il suspectait également les antagonistes (1) et sa seule préoccupation était « de les faire rompre tost ou de les accomoder promptement » (2) ; car, à la faveur de la discussion, les Allemands continuaient, à notre plus grand dommage, à passer par Trieste pour rejoindre l'armée espagnole. Le duc de Savoie n'eut d'ailleurs pas à prendre position ; le débat s'éternisa (3), le roi chargea ses représentants à Rome de s'entremettre pour un arrangement ; et, si le cardinal de Lyon et Noailles (4) ne purent arriver à régler les points litigieux, la querelle du moins tomba à la fin (5), et « tout l'appareil s'en fut en fumée » (6).

(1) Les Vénitiens laissaient tomber aux mains des Impériaux des places situées près de leurs frontières, et le Pape ne s'occupait que de la défense des sièges dépendant de l'Église. Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 554.

(2) D'Hémery à Richelieu, 9 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 103.)

(3) « Ils se marchanderont longuement et sans effect et sans prendre party et pendant ce temps-là ils se ménageront les uns et les autres avec les deux rois. » D'Hémery à Richelieu, 9 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 103.)

(4) François, comte de Noailles (1584-1645), ambassadeur à Rome depuis 1634. Il était le fils d'Henri, comte de Noailles et de Jeanne-Germaine d'Espagne, et avait épousé une fille du maréchal de Roquelaure.

(5) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 53.

(6) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 554. — Avant son départ, Victor-Amédée avait pris soin d'avertir Odoard Farnèse du danger que



Ce différend traînait encore en longueur, qu'on apprenait à Verceil l'invasion des États du duc de Parme par les Espagnols. Victor-Amédée, Créqui et l'ambassadeur examinèrent aussitôt comment ils allaient défendre les intérêts de ce fâcheux allié, dont l'absence compromettait ainsi tout le plan précédemment arrêté (1). Il fallut renoncer aux opérations qui semblaient les plus simples ou les plus profitables, soit qu'elles fussent absolument contraires aux dispositions prises pour la campagne, soit à cause de l'insuffisance des ressources disponibles (2). Ce fut une occasion pour d'Hémery de s'entendre adresser à ce sujet par le

couraient ses États en son absence; l'autre n'y prit pas attention : « Il tesmoigna de ne craindre point semblables nouveautés et qu'il avoit receü d'autres nouvelles de Plaisance et qu'il n'y avoit pas la nécessité que nous supposions. — (Victor-Amédée à Saint-Maurice, 1er février 1636. Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 34.)

(1) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 16 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 137.) Cette lettre, écrite le jour même où le duc de Parme faisait son entrée à Paris, demandait son retour immédiat.

(2) Cf. même lettre. D'Hémery se plaint des difficultés pour se procurer des munitions d'artillerie, le duc de Savoie ne pouvant en fournir. Des troupes destinées à l'Italie, un seul régiment y avait passé : « Ceux entre les mains desquels messeigneurs les surintendants mettent les deniers nous font languir, en sorte que les troupes dépérissent et nous sommes en perpétuelle nécessité. » Brème, maintenant complètement fortifiée, réclamait une garnison. Il fallait des troupes pour surprendre Alexandrie, etc.

duc de Savoie des reproches si souvent subis déjà. Le manque d'argent obligeait à écarter les combinaisons les plus séduisantes, comme celle de faire lever des troupes dans le Ferrarais par le cardinal Antoine Barberini, « auquel les mains démangeoient » (1), ou de réunir une armée assez forte pour attaquer immédiatement le corps ennemi qui occupait Castel-San-Giovanni (2). D'ailleurs, le plan de campagne s'imposa de lui-même quand on sut que le gros des Espagnols quittait le Plaisantin pour se joindre à ceux des leurs qui tenaient Vigevano (3), non loin de Verceil où se trouvait le quartier général de Victor-Amédée.

L'offensive dès lors se changeait en défensive. Victor-Amédée, avec Créqui, se porta en avant (4) jusqu'à Vespolate (5), non loin de l'a-

(1) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 27 février 1636. (A. E. Italie, 24, f° 150.)

(2) Le même au même, de Verceil, 16 février 1636. (*Ibid.*, f° 137.) — Castel-San-Giovanni est dans la vallée du Pô, sur la rive droite du fleuve, à 20 kilomètres en amont de Plaisance.

(3) Le même au même, de Verceil, 28 février 1636. (*Ibid.*, f° 172.) Vigevano est dans la vallée du Tessin, sur la rive droite du fleuve, à 13 kilomètres de Mortara.

(4) L'accord cependant était loin d'être parfait entre eux. « J'ay toutes les peines du monde que M. de Savoie fasse toutes les fonctions de général... M. de Créquy le trouve mauvais. » D'Hémery à Chavigny, 27 février 1636. (*Ibid.*, f° 170.)

(5) Vespolate est à égale distance environ de Novare et Mortara, sur la ligne de Bellinzona à Gênes.



vant-garde ennemie (1). Le 28 février, le maréchal tenta la fortune non loin du Tessin, avec un détachement important ; il ne fut pas vaincu, mais dut battre précipitamment en retraite devant des forces écrasantes (2). Cette demi-défaite n'eut pas de suite, car les Espagnols, redoutant toujours l'arrivée du duc de Rohan descendu de la Valteline, et craignant d'être coupés de ceux des leurs restés dans le Plaisantin, s'y retirèrent et s'y cantonnèrent. Ils renoncèrent, d'autre part, à occuper plus longtemps le Parmesan, considéré comme fief de l'Église et qu'on ne pouvait envahir sans risquer quelque affaire avec le Pape (3). Tous leurs efforts

(1) Victor-Amédée continuait d'ailleurs à se plaindre de supporter seul le faix de la guerre. (Cf. d'Hémery à Richelieu, 27 février 1636. *Ibid.*, f° 150.) D'Hémery expliquait le retard des troupes promises par le désir qu'on avait de ne pas imposer au Piémont pendant trop longtemps les charges de leur séjour.

(2) Créqui avait trouvé devant lui 12,000 fantassins et près de 3,000 cavaliers. (Cf. *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 38, une apologie du maréchal.)

(3) Il était assez plaisant de voir les projets de Victor-Amédée ainsi secondés bien involontairement par le Pape, qui avait alors avec lui un sérieux différend au sujet « des tailles que M. de Savoye veut faire payer aux ecclésiastiques pour les biens qu'ils ont hors les fondations de l'Église ». Le duc refusait audience au nonce; ses conseillers et les sénateurs qui avaient approuvé sa résolution étaient excommuniés. Victor-Amédée chassait de ses États les prêtres qui refusaient l'absolution à ses officiers. Cf. d'Hémery à Richelieu, 27 février 1636. (Italie, 24, f° 162.) D'ailleurs, cela n'empêchait pas Victor-Amédée de se plaindre plus que jamais de « notre abandonnement ou de notre

se concentrèrent sur Plaisance, qu'ils tenaient bloquée. Pour secourir la place, il eût fallu à Victor-Amédée des troupes considérables et de l'argent. Manquant de l'un, comme à l'ordinaire, on n'avait pas assez des autres. Richelieu avait beau écrire qu'on avait toujours « fait pour l'Italie beaucoup plus qu'on avait promis » (1), d'Hémery pensait, non sans quelque amertume, qu'on avait fait simplement ce que Bullion avait voulu, c'est-à-dire presque rien (2). Et cependant il était de toute importance de ne pas laisser succomber Plaisance; l'ambassadeur, abandonnant à regret son projet d'attaquer Oleggio, conjurait le cardinal d'envoyer en Italie tous les renforts précédemment destinés à l'armée du duc de Rohan (3).

Le premier mouvement du duc de Savoie avait donc été de secourir son allié, mais peu à peu l'ennui d'une expédition lointaine, pour le compte d'un autre, l'avait ramené à sa politique habituelle

foiblesse ». La demi-défaite de Créqui l'avait grandement mécontenté et il le manifestait. D'Hémery, dans cette lettre, utilisée par le rédacteur des *Mémoires de Richelieu,* n'apprécie pas Créqui avec les mêmes éloges que lui donnent les mémoires, et cette divergence est intéressante pour montrer l'impartialité *relative* des mémoires.

(1) Richelieu à d'Hémery, 18 mars 1636. (*Ibid.*, f° 214.)

(2) On avait reçu 400 hommes sur 6 régiments promis pour l'affaire d'Oleggio. D'Hémery à Richelieu, 20 mars 1636. (*Ibid.*, f° 220.)

(3) Le même au même, 24 mars 1636. (*Ibid.*, f° 218.)



de temporisation. Il objecta à d'Hémery qu'il ne pouvait laisser le Piémont vide de gens de guerre et qu'il y devait maintenir un corps d'au moins 12,000 hommes, ce qui réduisait presque à néant le reste de ses forces disponibles. Mais l'ambassadeur lui montra que la garde de ses États était assurée par les fortifications et les garnisons de places comme Casal, Brême, Verceil (1), et que la prudence était d'anéantir l'armée ennemie plutôt que de se préparer à lui résister. Victor-Amédée chercha d'autres raisons de s'abstenir ; il prétendit ne plus vouloir tolérer la cavalerie de Créqui sur ses terres, et demanda sa retraite en Montferrat où était déjà l'infanterie. Cette prétention était exorbitante, cette contrée, si misérable, méritant d'être soulagée le plus possible, au lieu de recevoir des charges nouvelles (2). D'Hémery, ayant eu sur ce point raison de la résistance du duc (3), dut encore examiner longuement un projet

(1) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 38.

(2) « Il n'y avoit plus de foin... nos compagnies dépérissaient tous les jours, leurs chevaux mouraient et partie des cavaliers quittaient. » *(Ibidem.)*

(3) D'Hémery à Richelieu, 30 mars 1636. (A. E. Italie, 24, f° 233.) « J'ay tousjours bien prévu que ces logements [de troupes] seroient nostre pierre de scandale; son principal interest et le principal sujet pour lequel il se met avec nous est qu'il croit garentir son pays, et tenant touttes les troupes à la teste de la Sezia, il ne prétend autre interest en cette guerre que celui-là. »



qui consistait à amener sur une escadre royale des renforts : débarqués dans une des baies de la rivière du Levant (1), ils gagneraient ensuite Plaisance. Une traversée de cinquante milles en pays de montagne, un retard considérable, la difficulté même d'aborder, lui furent des objections irréfutables (2). Après plusieurs jours de discussions parfois fort vives, d'Hémery obtint enfin de Victor-Amédée qu'il irait en personne à Plaisance, tandis que Rohan gagnerait le Parmesan pour venir lui donner la main (3). Sur ces entrefaites, on apprit le retour précipité du duc de Parme.

Il atteignit Verceil le 2 avril (4). Naguère, à Paris, il avait reçu la nouvelle de l'invasion de ses États comme « des advis trop effrayez et trop chauds » (5). Puis, un beau jour, il était parti sans crier gare et sans vouloir écouter les conseils de personne (6), persuadé que lui seul pourrait mettre en fuite les Espagnols. A peine arrivé, il s'informa

(1) On appelle ainsi la côte qui s'étend de Gênes à la Spezia.

(2) Mémoire de d'Hémery, 31 mars (?) 1636. (A. E. Italie, 24, f° 244.)

(3) *Ibid.*

(4) Lettres de d'Hémery à Richelieu, 7 avril 1636. (*Ibidem*, 262), et de Saint-Maurice à Mazarin, du 22 avril 1636. (*Ibid.*, f° 283.)

(5) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 556.

(6) Saint-Maurice à Mazarin, 22 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 283.)

du départ de l'armée de secours : comme d'Hémery ne pouvait lui en indiquer la date précise, il se mit en colère, et, tirant de sa poche ses lettres de général en chef, prétendit exiger sur-le-champ un corps de troupe pour le conduire dans ses États (1). Et il fut très malaisé de lui démontrer que cette intervention isolée, outre qu'elle serait extrêmement dangereuse, ne servirait à rien pour le moment, Parme et Plaisance étant en état de fournir encore une très longue résistance (2). D'Hémery, afin de le tranquilliser plus complètement, lui annonça ensuite que le duc de Mantoue avait fait lever des troupes pour renforcer la garnison de Sabionnetta qui était en péril (3). Mal lui en prit, car Odoard Farnèse, s'emportant à nouveau, déclara qu'il n'avait nul besoin de ce concours, intéressé d'ailleurs (4), puisqu'il savait

(1) On se souvient qu'il était allé à Paris pour obtenir ce commandement. Son brevet portait qu'on lui devait fournir 7 à 8,000 hommes de pied et 1,000 chevaux avec le concours de Toiras. Tout le monde en fut très mécontent, sauf le duc de Parme. Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 566.

(2) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 7 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 263.)

(3) Cette ville, sise entre Crémone et Mantoue, appartenait au prince Vespasien Gonzague Colonna, qui en mourant l'avait laissée en garde à Odoard Farnèse, pour qu'il la rendît à sa fille. Le duc de Parme la gardait bien, mais pour lui.

(4) D'Hémery à Richelieu, 20 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 277.)

comment le résident de France à Mantoue, La Tour (1), avait été chargé de livrer Sabionnetta au duc en échange de Casal (2). Il demanda, non sans quelque colère, « si on voulait être ses tuteurs (3), » et ajouta qu'ayant chargé le comte Scotti (4), son ministre de confiance, du soin de fortifier et de défendre une place, il estimait parfaitement inutile tout secours étranger. D'Hémery protesta de la pureté de ses intentions et tenta une explication : Odoard Farnèse ne la lui laissa pas fournir. Après lui avoir reproché de l'avoir incité traîtreusement à regagner ses États quand les Espagnols les évacuaient et se retranchaient derrière la Scrivia (5) pour lui barrer sûrement la route, le prince monta à cheval et s'en fut à Casal. « Je me demandai lequel de nous deux avait perdu l'esprit, » avouait l'ambassadeur en rapportant cette scène!

La retraite des ennemis et l'arrivée d'importants

(1) Philippe de Torcy, marquis de La Tour, plus tard gouverneur de Casal, mort en 1652. Cf. d'Hémery à Richelieu, 22 avril 1636. (*Ibid.*, f° 287.)

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 40, 1re colonne.

(3) Mémoire de d'Hémery, 22 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 287.)

(4) Fabio Scotti de Mianne, comte de Saint-Georges, favori du duc de Parme qui lui laissait le soin de presque toutes ses affaires. Le roi lui envoya en 1636 un brevet de maréchal de camp.

(5) La Scrivia sort des Apennins, dans la province de Gênes, arrose les arrondissements de Novi, Tortone, Alexandrie, Voghera, et se jette dans le Pô après un cours d'environ 100 kilomètres.

contingents français (1) permettaient de reprendre le dessein d'Oleggio, un corps marchant dans cette direction, un autre restant sur les bords de la Scrivia. Mais Odoard Farnèse, mis au courant de ce dessein, refusa d'y souscrire : il voulait, toute occupation cessante, vider sa querelle imaginaire avec le duc de Modène (2), et se prévalait toujours du brevet du roi (3) pour obtenir des troupes qu'on n'avait aucun moyen de lui refuser. La saison s'avançait, tout retard de notre part desservait nos intérêts : il fallait se décider sans délai. Le 29 avril d'Hémery partait pour Casal. Il trouva le duc de Parme assez raisonnable et très bien disposé : il avait envoyé un de ses fidèles en éclaireur pour se renseigner exactement sur l'état des ennemis (4), et convenait sur son rapport « qu'il

(1) D'Hémery à Richelieu, 20 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 277.) La joie de l'ambassadeur fut de courte durée, car, si cette fois on lui envoyait des troupes, on continuait à négliger de lui adresser en même temps les subsides nécessaires. « J'ai appris qu'on nous envoie 600,000 livres... j'en ai demandé 900,000 ou un million. » A Richelieu, 22 avril 1636. (*Ibid.*, f° 297.) Il avait déjà écrit le 30 mars : « Votre Excellence croit qu'on nous envoye beaucoup plus d'argent que nous n'en recevons. (*Ibid.*, f° 257.)

(2) « Le désir de se venger du duc de Modène lui tient l'esprit. » D'Hémery à Richelieu, 28 avril 1636. (*Ibid.*, f° 317.)

(3) Le roi lui était favorable. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 40, 2e colonne.

(4) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 1er mai 1636. (A. E. Italie, 24, f° 340.)

devait donner quelque chose à l'expérience de ceux qui estoient il y a longtemps dans le métier » (1). L'ambassadeur n'eut qu'à « prêcher un converti ». Le départ général fut fixé au 15 mai (2). La question toujours épineuse d'un commandement distinct ne fut pas agitée.

Et c'est plein d'espoir que d'Hémery rentra à Verceil le 1er mai (3). Victor-Amédée se déclara satisfait et lui demanda de parfaire son œuvre en accommodant Créqui et Toiras qui, à l'avance, se contestaient la préséance. La bonne fortune voulut qu'un messager du roi, Graves (4), arrivé depuis peu de Paris, fût porteur d'instructions précises à ce sujet, qui, en donnant le pas à Créqui, dispensaient l'ambassadeur de se mêler d'une rivalité où il n'aurait pu que mécontenter l'un ou l'autre des deux maréchaux ou même tous les deux (5). —

(1) Cf. même lettre.

(2) De plus, le duc de Parme consentit à laisser La Tour pénétrer dans ses États pour s'aller joindre à la cavalerie de Savoie qui y était restée depuis l'échec de Valence.

(3) La lettre écrite le jour même à Richelieu (A. E. Italie, 24, f° 340) montre bien que d'Hémery avait repris confiance et comptait pour l'année sur de brillants résultats.

(4) C'était lui que le roi avait envoyé au duc de Savoie pour le supplier d'aller au secours des États du duc de Parme, en attendant son retour.

(5) « Ledit sieur de Grave est chargé de leur faire entendre à tous deux... que l'intention de Sa Majesté étoit que tout ainsi que le sieur

Enfin, comme il semblait souffler sur toutes choses un vent de conciliation, d'Hémery insinua à Victor-Amédée qu'il devrait tenter avec le Saint-Siège un compromis au sujet de leur différend (1). Urbain VIII consentirait peut-être à renoncer, dans une certaine mesure, aux immunités du Piémont, et à laisser frapper extraordinairement les biens ecclésiastiques ; il paraissait animé du désir d'un arrangement (2), comme le prouvait encore la proposition faite par le nonce à Louis XIII « de s'entremettre pour une paix générale » (3). Le duc de Savoie refusa tout net, et l'ambassadeur s'en inquiéta, car il redoutait une nouvelle tentative du pape mécontent pour jeter le duc de Parme

de Créqui devoit en qualité de lieutenant général pour Sa Majesté en son armée d'Italie, reconnoitre le duc de Savoie comme capitaine général de ladite armée, aussi ledit sieur de Toiras... devoit reconnoitre ledit maréchal de Créqui. » (*Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 41.)

(1) D'Hémery à Richelieu, 27 avril 1636. (A. E. Italie, 24, f° 308.) « L'accommodement sera difficile parce que estant question d'argent, M. de Savoie ne relasche point et la Cour de Rome ne voudra pas relascher des immunités ecclésiastiques. »

(2) On se souvient que le Pape avait voulu apaiser le différend du duc de Parme et du duc de Modène, et cela pour favoriser la politique de Victor-Amédée. Cf. D'Hémery à Richelieu, 10 mars 1636. (*Ibid.*, f° 200.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 28 avril 1636. (*Ibid.*, f° 317.) D'Hémery espérait, avec cet argument, flatter le désir secret de Victor-Amédée d'une paix générale. Louis XIII, d'ailleurs, s'il ne tenait pas à une trêve en Italie, à cause de ses alliés d'Allemagne, n'était pas opposé, par contre, à un apaisement universel.



dans l'alliance espagnole. Cependant il n'avait pas le droit de se plaindre de Victor-Amédée, plus décidé que jamais à prouver son dévouement au roi de France (1).

D'Hémery avait à peine quitté Casal que le duc de Parme, furieux d'avoir négligé la question de son commandement, accourait à sa suite à Verceil. Il pénétra tout botté dans la salle où Victor-Amédée, les maréchaux et l'ambassadeur tenaient conseil et, sans prendre la peine de saluer l'assemblée, annonça qu'il venait prendre possession du corps d'armée auquel il avait droit, et qu'il entendait le diriger dès le jour du départ (2). Chacun des assistants se récria contre le ton et les injonctions du duc et lui fit valoir que l'unité des opérations était indispensable au début, et que ce n'était qu'après cette première action commune qu'on pourrait scinder l'armée en deux corps,

(1) Le duc de Savoie, en effet, partait en campagne de bon cœur : « Il m'a dit que pour son Père il ne fairoit point ce qu'il fait pour le contentement de Votre Eminence, qu'il abandonne sa famille, ses Estats; il expose ses forces, sa personne, et qu'il ne sera pas content en lui-même qu'il n'aye pour l'amour de Votre Eminence donné une bataille et respandu son sang. » D'Hémery à Richelieu, 5 mai 1636. (*Ibid.*, f° 351.) Dans une lettre du 30 avril (*ibid.*, f° 337), le P. Monod écrivait aussi à Richelieu que Victor-Amédée se préparait à prouver son courage.

(2) Graves à Richelieu, 6 mai 1636. (A. E. Italie, 24, f° 376.)



dont l'un lui serait confié. Rien n'y fit : Odoard Farnèse s'obstina, tempêta et mena si grand bruit qu'il fallut clore la discussion. Le soir, après dîner, d'Hémery fut dépêché auprès de lui pour essayer de le convaincre. Et il ne lui fallut pas moins de six heures (1) pour amener le duc à reconnaître l'inanité d'un dessein dont il s'était ri lui-même à Casal deux jours auparavant! « Il faut partir, écrivait à Richelieu l'ambassadeur excédé de cette lutte ; cela est nécessaire pour le service de Sa Majesté, sans attendre davantage d'hommes et sans argent. Cela faira une estrange clameur. Mais il faut passer par-dessus tout (2). » L'armée s'ébranla donc le 16 mai (3) ; sa première étape fut Asti (4). Puis, après un conseil de guerre assez confus (5), les troupes furent dirigées sur Felizzano. Là, nouvel arrêt et nouvelle délibération des chefs : le duc de Savoie proposait d'aller atta-

(1) D'Hémery à Richelieu, 6 mai 1636. (*Ibid.*, f° 387.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 13 mai 1636. (*Ibid.*, f° 393.)

(3) D'Hémery à Mazarin, 15 mai 1636. (*Ibid.*, f° 412.) « Nous partons demain pour nous rendre le 17 à Ast et le 18 à Noms où est le rendez-vous général. » Les *Mémoires de Richelieu* (t. IX, p. 42, 2e colonne), disent : « ... le 18 mai, auquel jour l'armée alla en corps à Noue. »

(4) Asti, au confluent du Tanaro et du Belbo, à 40 kilomètres sud-est de Turin.

(5) Mémoire de d'Hémery. (A. E. Italie, 24, f° 461.)

quer Oleggio, pendant que le duc de Parme irait secourir Plaisance toujours assiégée. Son projet « fut approuvé et loué de tous... et mesme de M. de Parme » (1), et on donna aussitôt des ordres pour en commencer l'exécution. Un corps destiné à tromper l'ennemi passa le Tanaro, le 25 mai au soir; le lendemain, Créqui avec 6,000 hommes s'en fut camper au bord du Pô et le reste des forces se prépara à le suivre. Mais, durant la nuit, une pluie torrentielle fit gonfler les rivières au point qu'elles emportèrent tous les ponts, et que l'armée fut coupée en trois tronçons, qui ne purent avancer d'un pas avant le 30 mai. Pendant ce retard imprévu, les ennemis, informés de nos mouvements, s'apprêtaient à défendre le passage du Tessin, et bien « qu'à force d'argent et d'ouvriers » (2) le Pô parvînt à être franchi sous Brême, le 1er juin, le succès du plan de Victor-Amédée devenait plus douteux.

Le duc de Savoie proposa alors d'embarquer sur le fleuve 4,000 hommes qui se laisseraient porter jusqu'à Plaisance (3). Ce projet fut ratifié par les maréchaux; mais son auteur apporta tant

(1) Cf. même document et *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 44.
(2) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 44.
(3) *Ibidem*, t. IX, p. 44 et 45.

de lenteur et d'incertitude à le réaliser que, lorsqu'après quatre jours de retard, les barques furent prêtes à partir, les Espagnols bordaient les deux rives du fleuve et rendaient impossible toute tentative de passage. D'Hémery en conçut quelque soupçon sur la bonne foi de Victor-Amédée, qu'il croyait très capable de compromettre toute la campagne, simplement en haine du duc de Parme et pour ménager les Espagnols (1). Il connaissait l'entretien que le duc de Savoie avait eu à Turin avec l'évêque de Ravello (2) ; le prélat avait ensuite dépêché un courrier à Gênes pour y remettre un paquet à un certain Stephano Rivarolo ; celui-ci le devait faire tenir au gouverneur de Milan (3). Le mystère qui avait entouré l'en-

(1) *Relation de d'Hémery*, p. 564.

(2) Onofrio Verme, évêque de Ravello (près d'Amalfi) de 1624 à 1637. Ce prélat, grand ennemi de Marie-Christine, était excommunié pour n'avoir pas voulu rejoindre son évêché. Victor-Amédée lui marquait quelque confiance, et d'Hémery le trouvait fort dangereux. « Il peut escrire comme de luy, il peut aussi escrire de la part des autres. » Lettre à Bouthillier, 14 mai 1636. (A. E. Italie, 24, f° 407.) Sabran, l'ambassadeur de France à Gênes, avait maintes fois averti d'Hémery d'avoir à se méfier de cet évêque. (Cf. relation de Sabran à Bouthillier sur les plus mémorables événements de 1636, cité dans *la Correspondance de Sourdis*, collection des Docts inédits, t. I, p. 237.)

(3) Le P. Gabriel Lefebvre à d'Hémery, 13 mai 1636. (*Ibid.*, f° 401.) Le P. Lefebvre était le correspondant de d'Hémery à Gênes. Sa lettre, sans signature ni suscription, est facilement identifiée par la lettre de d'Hémery à Bouthillier qui, le lendemain, lui en

trevue ne contribuait qu'à augmenter les craintes de l'ambassadeur. Il savait, d'autre part, que Toiras et Madame Royale s'étaient efforcés de détourner Victor-Amédée de ses projets militaires (1). Aussi prit-il le parti d'avouer au prince (2) et au maréchal ses doutes sur leurs intentions : comme l'un et l'autre protestaient de leur dévouement et que le premier en venait à accuser Louis XIII d'être la cause de tous les échecs en laissant son armée manquer de tout, d'Hémery n'hésita pas à lui demander compte de son entrevue avec l'évêque de Ravello, et il assura à Toiras qu'il se trompait singulièrement s'il prétendait mériter sa rentrée en grâce par des services aussi équivoques (3). Le maréchal, touché

envoie une copie. (*Ibid.*, f° 407.) Dans sa lettre à Richelieu, 18 mai 1636 (*ibid.*, f° 418), d'Hémery revient sur l'incident.

(1) Marie-Christine à Victor-Amédée, 21 mai 1636. (CLARETTA, t. III, p. 40.) « Conservez-vous... envoyez vos troupes, vos gens, mais de votre personne, non. » D'Hémery à Richelieu, 11 juin 1636. (A. E. Italie, 24, f° 472.) En parlant de Toiras : « Je croiois encore qu'il debvoit aux offices que je luy avois rendus quelque chose... » Et il croit à un dessein concerté entre Madame et Toiras « pour ne pas engager la personne de M. de Savoye au péril et hors de ses Estats ».

(2) Dans une lettre du 10 juin 1636, à Saint-Maurice, le duc se justifie de sa négligence dans cette affaire dont il n'avait jamais garanti le succès : « Ledit sieur d'Hémery est d'une humeur qu'il reçoit les propositions qu'on luy faict comme des choses faictes et establies. » (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 34.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 11 juin 1636. (A. E. Italie, 24, f° 472.)



à l'endroit sensible, protesta vivement de sa fidélité au roi, et, comme l'ambassadeur en semblait peu convaincu, il offrit de s'en aller sur l'heure au secours de Plaisance (1). Le duc de Savoie, assez mal à l'aise, approuva bruyamment ce projet, qui de surcroît ne l'engageait pas personnellement (2). D'Hémery, satisfait de sa leçon et de son effet, se tint pour content; mais il avait oublié le duc de Parme qui ne voulut ni partir avec Toiras, ni même lui permettre l'entrée de ses États (3). L'ambassadeur assura néanmoins le maréchal qu'il ferait valoir au roi sa bonne volonté et tous deux, de conserve, prirent avec le gros de l'armée la route d'Oleggio, tandis que, sur l'ordre de Victor-Amédée, six régiments d'infanterie et dix compagnies de chevau-légers restaient en arrière à la disposition du turbulent Odoard (4).

Des succès immédiats rendirent confiance à tout le monde. On emporta Oleggio, le 14 juin,

(1) *Relation de d'Hémery*, f° 564.

(2) Il multipliait d'ailleurs les témoignages de sa bonne volonté. Cf. Victor-Amédée à Richelieu, du camp de Biandra, 11 juin 1636. (A. E. Italie, 24, f° 476.) Marie-Christine au même, de Turin, 12 juin 1636. (*Ibid.*, f° 491.) Le P. Monod au même, de Turin, 12 juin 1636. (*Ibid.*, f° 495.)

(3) *Relation de d'Hémery*, f° 564.

(4) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 47, 1re colonne.

presque sans coup férir. Créqui, sans s'arrêter, gagna le Tessin et y jeta un pont, malgré la présence des ennemis, pour assurer le passage du duc de Parme. Victor-Amédée, de son côté, s'empara de Romagnano (1), pendant qu'il envoyait Toiras investir Fontanetto (2). Le lendemain, le duc et le maréchal se rejoignaient et prenaient leurs dernières dispositions pour l'assaut : la place succomba le jour même; mais ce succès était chèrement acheté, car il coûta la vie à Toiras (3).

Un officier de fortune Souvigny (4), qui assistait au siège nous a laissé dans ses Mémoires ce curieux récit de la mort de ce capitaine. « C'est une chose étrange, dit-il, que M. le maréchal de Toiras qui avoit vu tirer tant de coups de canon... et qui savoit fort bien que, pour voir bientôt où donne un boulet, il faut être à côté de la pièce et non derrière... et cependant qu'à l'instant que M. le maréchal de Toiras avoit vu tirer la pièce, il se mettoit à son embrasure pour voir son effet. Le gou-

(1) Sur la rive gauche de la Sesia, en face de Gattinara.

(2) Fontanetto d'Agogna, arrondissement et province de Novi.

(3) La mort du maréchal causa à d'Hémery de sincères regrets. Cf. *Relation de d'Hémery*, p. 565.

(4) Jean Gaugnières, comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi (1597-1673), était fils d'un boucher de Jargeau (Loiret). Il conquit tous ses grades à la pointe de son épée et prit part à toutes les guerres d'Italie.

verneur du château s'en étant aperçu, à ce que l'on m'a dit depuis, s'imagina que c'étoit un officier d'armée, quoiqu'il fût simplement vêtu. Il dit qu'il donneroit six pistoles à celui qui le tueroit de tous ceux qui étoient là, qui étoient presque toute sa garnison. Personne ne dit mot et ne se présenta qu'un misérable marmiton, qui dit en son langage : « Ce sera moi, monsieur : donnez-moi seulement un bon fusil et vous verrez une belle botte. » — Ce malheureux prit si bien son temps que M. le maréchal de Toiras, étant dans l'embrasure de la pièce après qu'elle eut tiré, il lui donna au travers du cœur qui le fit tomber raide mort. Sur quoi se fit un si grand cri à la batterie par son neveu et deux ou trois de ses gentilshommes que l'assassin dit tout haut qu'il avoit tué le général d'armée et qu'ils n'auroient point de quartier : et, jettant son fusil d'un côté, il s'enfuit de l'autre, comme si les furies l'eussent tenu aux fesses : et, comme le gouverneur le voulut arrêter en lui disant qu'il vouloit lui donner ce qu'il lui avoit promis il lui répondit :

Ande al diavolo con le vostre six doupie. — Siate perse e ancora a mi e tutti i soldati (1).

(1) *Mémoires de Souvigny*, édités par le baron DE CONTENSON. (*Société de l'Histoire de France*, 1906, t. I, p. 311-312.)

Cependant Créqui, par Robbio et Vespolate (1), avait atteint les bords du Naviglio-Grande, canal qui servait aux transports par eau jusqu'à Milan (2). Le « navile » fut rompu en plusieurs endroits, de façon à ne plus pouvoir porter aucun bateau, et le maréchal vint se poster sur la rive gauche du Tessin tandis que le duc de Savoie se portait à Castelleto-Ticino (3), sur l'autre rive. On expédiait en même temps un messager à Odoard Farnèse pour lui demander de rallier le reste de l'armée. Malheureusement Victor-Amédée avait chargé en outre cet émissaire d'instructions secrètes, « enjoignant aux troupes du duc de Parme de ne pas le suivre au cas où il voudroit continuer sa route vers Plaisance, » et celles-ci tombèrent entre les mains du prince qui fut ainsi détourné d'un projet auquel il avait d'abord pensé de lui-même (4). Il convoqua ses lieutenants et leur manifesta son intention de continuer, dès le

(1) Robbio, sur la ligne de Verceil à Mortara. Vespolate, sur celle de Novare à Mortara.

(2) Ce canal, dérivé du Tessin, passe à Abiategrasso et aboutit à Milan, après un cours de 50 kilomètres. Il ne faut pas le confondre avec le Naviglio di Pavia qui relie Milan au Pô, et le Naviglio della Martesana qui relie Milan à l'Adda.

(3) A 13 kilomètres au nord d'Oleggio, non loin de l'endroit où le Tessin sort du lac Majeur.

(4) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 47.

lendemain, sa route vers Plaisance. On chercha vainement à lui montrer qu'il fallait plusieurs jours pour se réapprovisionner, et que les soldats refuseraient de marcher sans vivres ni munitions. Il n'accepta aucune objection et donna l'ordre du départ.

Ce contretemps s'ajoutait à bien d'autres. Le duc de Rohan, au lieu de descendre vers le Tessin, voulait qu'on remontât le rejoindre sur les bords de l'Adda (1). D'Hémery lui écrivait inutilement pour le décider à faire ce qui avait été convenu. Les troupes s'irritaient de ces incertitudes, et, comme la solde n'était jamais distribuée (2), elles se débandaient et pillaient les alentours. « Faute d'être payés, les soldats vont à la picorée et se font tuer par les paysans... et même plusieurs se vont rendre aux ennemis qui leur donnent de l'argent (3). » De plus, la dysenterie commençait à éclaircir les rangs. Les Espagnols, un moment décontenancés par la chute d'Oleggio et des autres places, se ressaisissaient et s'avançaient, sous les ordres de Léganez, pour tenter de reprendre

(1) D'Hémery à Richelieu, 26 juin 1636. (A. E. Italie, 24, f° 500.)

(2) Le même au même, 17 juin 1637. (*Ibid.*, f° 540 v°.) De très nombreuses lettres de d'Hémery établissent que les chiffres de subsides indiqués à Richelieu étaient constamment majorés.

(3) Mémoire de d'Hémery à Richelieu, 16 juin 1636. (*Ibid.*, f° 501.)

l'embouchure du navile et réparer le canal (1).

Créqui et Victor-Amédée apprirent ce mouvement des ennemis au moment où eux-mêmes quittaient leurs positions pour remonter parallèlement le Tessin vers Sesto-Calende (2), où le duc de Savoie se pourrait loger plus convenablement. C'était le véritable motif, le prétexte étant de choisir un lieu facile à fortifier et à défendre (3). D'Hémery, parti en reconnaissance, revint sur ces entrefaites : il fit au prince une si médiocre description de sa nouvelle résidence que celui-ci donna aussitôt l'ordre aux troupes de retourner à leurs anciens cantonnements. Victor-Amédée dut se féliciter de cette détermination en apprenant que, s'il l'eût différée, Léganez le devançait à l'embouchure du navile (4).

Les Espagnols, arrivés donc trop tard le 21 juin, durent s'en tenir à quelques escarmouches, et, pendant la nuit, le duc de Savoie eut le temps

(1) D'Hémery et Créqui avaient attaché une grande importance à la destruction du navile; ils avaient craint un moment que Victor-Amédée ne s'y opposât, toujours pour se ménager les Espagnols. Mais, à leur grand contentement, il avait lui-même demandé cette destruction. (Mémoire de d'Hémery, 17 juin 1636. A. E. Italie, 24, f° 530.)

(2) Sur la rive gauche du Tessin, à sa sortie du lac Majeur.

(3) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 48.

(4) Cf. *ibidem*.

de jeter un pont sur le Tessin pour pouvoir se joindre, de l'autre côté du fleuve, à Créqui (1). Le lendemain, à huit heures, un régiment allemand et un régiment espagnol commencèrent l'attaque, soutenus par de l'artillerie. Le régiment de Lyonnais, envoyé à leur rencontre, plia d'abord, puis les bouscula et les força à rétrograder. Revenus avec le gros de l'armée cette fois, ils essayèrent de forcer la tête du pont, mais se heurtèrent à quelques escadrons de cavalerie et à l'infanterie de Duplessis-Praslin, qui venait de franchir la rivière : une fois encore ils reculèrent. La lutte continua jusqu'à une heure avancée de la nuit, sans que les ennemis prissent jamais l'avantage dans quatorze attaques successives. Ils battirent enfin en retraite, vivement inquiétés par Créqui, qui leur fit perdre encore beaucoup de monde.

L'action, qui avait été chaude, coûta aux Espagnols plus de 3,000 fantassins, 400 cavaliers, plusieurs officiers de marque, 300 prisonniers et plus de 1,500 blessés ; le chiffre de nos pertes était à peine de la moitié. Tout

(1) « Son Altesse en même temps arriva avec ses bateaux et fit travailler au pont avec tant de diligence, qu'au point du jour il fut achevé; mais, soit que ses troupes fussent lasses ou campées un peu loin, aucun ne passa pour se joindre au maréchal de Créqui, de trois heures. » *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 48, 2e colonne.

le monde avait fait vaillamment son devoir, et les éloges ne manquèrent ni à Créqui, ni à Victor-Amédée (1). Après la bataille de Tornavento (2), les troupes restèrent sur place jusqu'au 1er juillet et achevèrent de ruiner le navile (3).

D'Hémery, au lendemain de ce brillant succès, regrettait encore plus amèrement de voir échouer, par la faute du duc de Rohan, tout le plan qu'on pouvait réaliser au lendemain de la victoire et qui comportait, en première ligne, la prise de Milan (4). Il en écrivait à ce général dès le 28 juin, puis, quatre jours après, revenait à la charge sur un ton plus pressant. « Il est nécessaire que vous preniez un autre chemin et que vous vous avanciez de nostre costé ainsi que le Roi vous a donné ordre (5). » Rohan avait, en effet, annoncé qu'il

(1) Richelieu à d'Hémery, 16 juillet 1636. (A. E. Italie, 24, f° 569 v°.)

(2) Le lieu dit « Tornavento », qui donna son nom à cette bataille, est en face de l'écluse où commence le navile sur le Tessin : « Ainsi appelé, dit Guichenon (*Histoire généalogique de la maison de Savoie*, Lyon, 1660, t. II, p. 906), parce que les Français y avoient autrefois fait de grands travaux pour détourner le Tessin qui leur avoient été inutiles. »

(3) Mémoire de d'Hémery, 1er juillet 1636. (A. E. Italie, 24, f° 628.)

(4) D'Hémery à Rohan, 28 juin 1636. (*Ibid.*, f° 606.) « Si vous fussiez venu, nous vous eussions logé à 12 milles de Milan et vous auriez fait révolter très asseurément la ville. »

(5) D'Hémery au duc de Rohan, 2 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 614.)



serait le 8 juillet à Lecco, sur le lac de Côme, et l'ambassadeur n'espérait guère le faire revenir sur cette fâcheuse décision. D'ailleurs le maréchal donnait d'excellentes raisons pour ne pas dépasser Lecco. « C'est tout ce que je puis faire ne pouvant abandonner la Valteline en un temps où tous les Grisons se soulèvent contre moi (1). » Ses craintes étaient du reste justifiées, car il dut bientôt regagner ses montagnes où les émeutiers profitaient de son absence.

Cependant l'armée, partagée en deux corps sous Victor-Amédée et Créqui, avait quitté une seconde fois l'embouchure du navile pour remonter les deux rives du Tessin vers Castelleto-Ticino et Sesto-Calende, où elle arriva le 8 juillet au soir (2). On occupa les jours suivants à jeter un pont sur la rivière pour que les deux colonnes pussent opérer leur jonction, car « les travaux n'y dureraient pas plus de trois ou quatre semaines, et que trois mille hommes suffiraient à la défendre ». Victor-Amédée en effet, ne voulait pas immobiliser le gros de ses forces depuis qu'il avait appris que les Espagnols incendiaient et pil-

(1) Rohan à d'Hémery, 6 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 606.)

(2) Mémoire de d'Hémery, 15 juillet 1636. (A. E. Italie, 24, f° 643.)

laient sur son territoire, et qu'il pensait bien plus à aller les en chasser (1) qu'à les imiter en Milanais (2). Aigri contre Rohan (3) et contre le duc de Parme, fort courroucé des propos que Bullion publiait sur son compte (4), il ne tarda pas d'ailleurs à satisfaire ce désir et quitta le 23 juillet Sesto, abandonnant le Tessin « que nous avions gagné et conservé au prix de tant de sang » (5) ; il se retira vers Borgomanero (6), où les incursions ennemies se succédaient sans relâche. A son approche, les Espagnols, qui voulaient venir loger à Romagnano (7), s'éloignèrent pour éviter la bataille et rentrèrent dans le Milanais. Le duc de Savoie descendit alors jusqu'à Candia, pour pur-

(1) Cf. *ibidem*.

(2) Ce que d'Hémery lui conseillait de faire : « Il me respondit que le mal qu'on fairoit aux autres ne gueriroit pas le sien. Il est estonné par la crainte qu'il a d'estre abandonné. » (Cf. *ibiden*.) Le duc de Savoie s'accommodait mal de faire campagne loin de ses États et ce n'était pas sa première tentative pour repartir.

(3) D'Hémery partageait cette animosité. Cf. sa lettre à Chavigny, 23 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 660.)

(4) « C'est M. de Bullion qui a dit tout haut dans le conseil que Son Altesse ne s'estoit trouvé dans le combat [du 22 juin] et qu'il n'y avoit nulle part. » Saint-Maurice à Mazarin, fin juin 1636. (*Ibid.*, f° 810.) Cf. aussi Saint-Maurice à Mazarin, 25 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 671.)

(5) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 51, 1re colonne.

(6) Borgomanero sur l'Agogna, entre Orta et Novare.

(7) Romagnagno sur la rive gauche de la Sesia, presque en face de Gattinara.

ger la contrée de quelques bandes de pillards qui s'y trouvaient encore ; puis, le 10 août, il partit pour Turin et envoya les troupes se refaire dans leurs garnisons (1).

Son repos ne fut pas de longue durée, car, dès la fin d'août, tandis que d'Hémery, après avoir été mettre en ordre les affaires de l'armée à Casal (2), conférait avec lui sur la prochaine campagne et reconnaissait que, faute de renforts venus de France, la guerre offensive était impossible pour le moment (3), on apprit qu'un corps espagnol avait franchi le Tanaro et menaçait Asti (4). Victor-Amédée sortit aussitôt à sa rencontre (5) et manda à Créqui d'accourir en toute hâte de Casal. Cette décision rapide déconcerta les Espagnols qui se retirèrent après avoir brûlé cinq ou six villages du Piémont. Le duc de Savoie rentra dans sa capitale, cette fois définitivement (6).

(1) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 51, 1re colonne.

(2) D'Hémery à Richelieu, 21 août 1636. (A. E. Italie, 24, f° 694.)

(3) Victor-Amédée, très content d'être rentré dans sa capitale, ne réclamait ni troupes ni argent, et il renonçait à envoyer à Paris, comme ç'avait été d'abord son projet, le P. Monod pour en demander, «parce que ce n'estoit point la saison.» Cf. même lettre.

(4) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 51, 1re colonne.

(5) D'Hémery à Richelieu, 2 septembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 712.)

(6) Le même au même, 9 septembre 1636. (*Ibid.*, f° 714.)

Pour d'Hémery, la fin des hostilités ne coïncidait malheureusement pas avec la fin de ses préoccupations. Un ennemi à Paris, Bullion, un allié fort peu commode en Italie, Odoard Farnèse, restaient pour lui deux sources d'ennuis incessants. Le premier, en effet, non content d'entraver continuellement les affaires de l'ambassadeur, avait imaginé récemment d'attirer l'attention de Richelieu sur la gestion, déloyale à son dire, de Le Camus, intendant de l'armée française au delà des Alpes et beau-frère de d'Hémery (1). Sans doute le ministre s'était laissé convaincre, car Le Camus dut retourner à Paris pour se justifier (2). Bullion avait habilement compris d'Hémery dans son accusation, et celui-ci ne l'ignorait pas. « J'ai souffert toutes les persécutions imaginables, écrivait-il à Mazarin. Tantôt on m'a voulu rendre sus-

(1) Nicolas Le Camus, procureur général de la cour des aides en 1631, conseiller d'État en 1632, mort en 1637, était le fils aîné de Nicolas Le Camus, secrétaire du roi en 1617, conseiller d'État en 1620, et de Marie Colbert. Sa sœur avait épousé d'Hémery.

(2) « Le Camus part dans deux jours pour se justifier. » D'Hémery à Richelieu, 15 juillet 1636. (A. E. Italie, 24, f° 639.) — L'intendant avait été mandé à Paris par une dépêche de Chavigny à Créqui et d'Hémery du 30 juin. (*Ibid.*, f° 611.) L'ambassadeur avait été si blessé de l'accusation portée contre son beau-frère, qu'il l'avait engagé à ne pas revenir et qu'il proposait à Richelieu, comme remplaçant possible, un commis de Noyers, « nommé Colbert. » D'Hémery à Richelieu, 24 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 666.)

pect pour être trop bien avec M. de Savoie, après pour l'être trop avec feu M. de Toiras : après que cela n'a rien fait, on l'a pris sur l'argent pour dire que M. Camus m'avoit abusé ; le Roi l'a mandé pour en avoir éclaircissement, tant s'en faut que on y aie rien trouvé à redire, que au contraire on a trouvé qu'il m'estoit dû 200,000 livres. Depuis j'ai avancé 50,000 écus : à cette heure on dit que on ne peut rembourser cela (1). » Le surintendant ne devait pas tarder à se venger de l'inanité de cette attaque ; et l'ambassadeur, qui le prévoyait, en avait d'avance averti Chavigny : « Tout ce qui a esté dit contre M. Le Camus se trouvera imposture, mais cela fera périr l'armée (2), » et il n'espérait plus rien des promesses formelles que Créqui avait reçues au nom du roi, peu de temps après le départ de Le Camus (3). Ces appréhensions ne tardèrent pas à être justifiées : les ordres de Richelieu n'étaient pas exécutés ou subissaient de tels retards qu'ils devenaient inutiles (4) ; les

(1) D'Hémery à Mazarin, 25 août 1636. (*Ibid.*, f° 676.)

(2) D'Hémery à Chavigny, 15 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 645.)

(3) « Je vous puis assurer... que les moyens ne vous manqueront pas de continuer, le Roi estant résolu de vous assister puissamment. » Chavigny à Créqui, 18 juillet 1636. (*Ibid.*, f° 650.)

(4) D'Hémery à Chavigny, 23 juillet 1636 (*ibid.*, f° 660), se plaignant de ces retards : « ... Ce sont des dépenses et des secours hors de saison... »

subsides n'arrivaient jamais en temps voulu (1) ; et l'animosité de Bullion était si évidente que le marquis de Saint-Maurice s'en plaignait lui-même (2).

De son côté, le duc de Parme ne laissait échapper aucune occasion de se mettre en travers des projets de d'Hémery. Il était parti seul pour regagner ses États, alors que sa présence eût été utile en Piémont. L'ambassadeur ne lui en tint pas rigueur et écrivit même à Sabran, le ministre de France à Gênes, pour obtenir de la République l'autorisation de faire passer sur ses terres les trois ou quatre mille hommes qu'on destinait à la défense du Parmesan. Odoard Farnèse, loin d'en témoigner quelque reconnaissance, refusa tout secours avant

(1) « Au nom de Dieu, que les choses que Votre Éminence commande soient mieux exécutées. Les lettres de change que j'ai tirées à Paris pour M. de Savoie ne s'acquittant pas, cela met ce prince en si mauvaise humeur, qu'il n'est capable de rompre avec nous que par là. » D'Hémery à Richelieu, 2 septembre 1636. (A. E. Italie, f° 612.)

(2) « S'ils [les surintendants] vouloient mettre la main à la conscience, ils se chargeroient de tout le désordre... Ils n'ont jamais voulu pourvoir à secourir l'armée qu'après qu'elle a été ruinée, ni la renforcer d'hommes, nonobstant toutes les paroles qu'ils m'en ont données, et encore ont-ils contremandé quelques troupes qu'ils avoient ordonnées... M. de Bullion a tant de passion contre M. d'Hémery qu'il contrarie tout ce qu'il fait, et, voulant le ruiner, ruine le commun service tout à fait. » Saint-Maurice à Mazarin, 7 octobre 1636. (*Ibid.*, f° 753.)

le retour du comte Fabio Scoti, qu'il avait envoyé à Paris pour y porter ses doléances, et il éconduisit, sans aucun ménagement (1), un émissaire de d'Hémery, venu vers lui avec la mission difficile de lui faire entendre raison (2). Puis, repris soudain de son projet de vengeance contre le duc de Modène, il se décida follement à assiéger Rottofreno (3), avec la poignée d'hommes qui lui restait (4). Un fort parti espagnol accourut au secours de la place, où était enfermé le duc de Modène, et tailla en pièces les derniers soldats d'Odoard Farnèse (5); puis, laissant celui-ci se réfugier à Plaisance, s'empara de Fiorenzuola et de Borgo-San-Donnino (6), coupant ainsi la route de Parme (7). D'Hémery voulut, malgré tout,

(1) *Relation de d'Hémery*, f° 573.

(2) Le sieur de Montelar, chargé de cette mission, était colonel d'un des régiments que le duc de Parme avait eus sous ses ordres.

(3) Rottofreno, dans la vallée du Pô, entre Castel-San-Giovanni et Plaisance.

(4) Le contingent ramené par Saint-Paul à Plaisance, quand Odoard était revenu.

(5) D'Hémery à Richelieu, 2 septembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 712.) « Après qu'il a fait tailler en pièces les François qu'il a en ce pays, les ennemis se sont rendus maîtres de la campagne de Fiorenzuola et de Bourg-Saint-Donin. »

(6) Fiorenzuola-d'Arda, sur la rivière de ce nom, à 22 kilomètres au delà de Plaisance, sur la ligne de Milan à Bologne. Borgo-San-Donnino, dont la cathédrale romane est célèbre, est à 14 kilomètres au delà de Fiorenzuola, sur la même ligne.

(7) Cf. même lettre.

venir en aide à cet indocile allié. La saison déjà avancée était son seul salut, car les Espagnols ne pouvaient attaquer, à l'approche de l'hiver (1), des places solides comme Parme et Plaisance (2). Mais Sabionnetta courait de plus grands risques, Odoard Farnèse s'étant naguère refusé à y accepter une garnison française. Cette fois, le danger l'assagissant il écouta le conseil de l'ambassadeur et écrivit à La Tour pour lui demander de pourvoir à sa défense (3); et même, comme cette mesure lui paraissait insuffisante, il supplia d'Hémery de lui obtenir des secours de France (4). C'était chose faite; Richelieu venait d'en accorder au comte Scoti, et de donner l'ordre à la flotte royale de les débarquer à la Spezia (5). Au reste, le Cardinal ne s'en tenait pas là, et prêtait au duc de Parme un appui autrement efficace, celui de sa diplomatie.

Le 18 août, le Pape avait menacé ce prince d'excommunication, s'il continuait ses hostilités

(1) « Il n'est pas saison que les Espagnols s'engagent à avoir un siège de considération. » Cf. même lettre.

(2) « Il y a du blé pour dix ans dans Parme et Plaisance. » D'Hémery à Richelieu, 24 septembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 737.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 28 septembre 1636. (*Ibid.*, f° 746.)

(4) Le même au même, 30 septembre 1636. (*Ibid.*, f° 758.)

(5) La Spezia, célèbre port sur le golfe du même nom à 80 kilomètres sud-est de Gênes, sur la ligne de Pise.

contre les Espagnols (1); c'était, mais sous une forme plus franche, la même tentative faite un an auparavant sous les murs de Valenza. Richelieu écrivit à son frère, le cardinal de Lyon, et au maréchal d'Estrées (2), ambassadeur du roi auprès du Saint-Siège « Sa Majesté aiant veu le monitoire que le Pape a publié contre M. le duc de Parme, a jugé à propos que les dicts sieurs cardinal et ambassadeur en tesmoignent vivement ses sentimens à Sa Sainteté ». Et une lettre, adressée la veille à Mazarin pour le féliciter de son rappel à Rome, ne laisse aucun doute sur la nature des sentiments que nos représentants étaient chargés d'exprimer au Souverain Pontife (3). Le

(1) Cf. Le Monitoire du pape du 18 août 1636. (A. E. Parme, t. I, f° 201.)

(2) La lettre est du 8 octobre 1636. (Cf. AVENEL, t. V, p. 614.) — Annibal d'Estrées (1573-1670), marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, pair et maréchal de France. Il avait déjà été ambassadeur à Rome en 1621, et le roi l'y avait renvoyé dans ce poste pour mortifier le Pape qui le jugeait insupportable.

(3) Richelieu à Mazarin, 7 octobre 1636. (Cf. AVENEL, t. V, p. 601.) « Il m'est impossible à ce propos de ne vous dire pas que le traittement que Sa Sainteté faict à M. de Parme est insupportable et qu'il est du tout contraire aux fins d'une bonne paix. Si le pape avoit fulminé excommunication aussi bien contre les Espagnols qui sont dans ses Estats à main armée, comme il faict contre luy au cas qu'il ne pose pas les armes dans un certain temps, il nous auroit osté, au jugement de ceux qui ne seroient passionnés ny pour les uns ny pour les autres, tout sujet de plainte... » Ce paragraphe de la lettre es

duc de Parme, cependant, s'obstinait à repousser toute méditation « des Barberins » et à vouloir continuer la guerre, bien qu'il ne fermât pas l'oreille aux propositions d'intervention du grand-duc de Toscane (1). La Tour, pendant ce temps, avait réussi à pénétrer dans Sabionnetta avec quelques troupes, et ce secours décida les Espagnols à renoncer au coup de force qu'ils avaient projeté contre la place (2). Ils se contentèrent de tenir la campagne autour de Plaisance, d'où Odoard Farnèse était bien empêché de sortir pour regagner sa capitale (3).

D'Hémery pouvait momentanément se désintéresser de lui : prisonnier, il était moins dangereux qu'en liberté. L'ambassadeur avait, du reste, d'autres préoccupations plus graves. Le cardinal de Savoie venait d'abandonner à Rome la protection de France pour prendre celle d'Espagne (4). Depuis longtemps déjà, il était mécontent de la médiocre confiance que lui témoignaient nos

reproduit textuellement dans les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 52, 1re colonne.

(1) Mémoire de d'Hémery, f° 585 v°.

(2) D'Hémery à Richelieu, 8 octobre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 758.)

(3) Le même à Chavigny, 8 novembre 1636. (*Ibid.*, f° 796.) « Ils ne pressent point les villes, ils occupent la campagne. »

(4) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 55.

représentants. L'arrivée du cardinal de Lyon n'avait fait qu'augmenter son humeur contre Richelieu (1). Celui-ci avait vainement ordonné à son frère et à l'ambassadeur ordinaire de tenir le prince Maurice au courant de toutes les affaires du roi ; une rivalité forcée était née entre les trois diplomates dont deux parlaient officiellement, et le troisième à titre officieux seulement. Victor-Amédée s'était inquiété à maintes reprises de cet état de choses ; il avait souvent demandé à d'Hémery d'intervenir pour que le protecteur de France fût traité avec les égards qu'on lui devait. Des questions d'étiquette étaient venues compliquer la situation ; donnerait-on de l'altesse au cardinal de Savoie? On avait négligé de le dire. Puis, le prince Thomas avait pris du service dans l'armée espagnole, dès le mois de juillet, et nul n'ignorait son ascendant sur l'esprit de son frère. Philippe IV, dont l'ambition avait toujours été de s'attacher toute la famille de Savoie, ayant gagné l'un, offrit à l'autre les honneurs dont il était avide, et fit luire à ses yeux l'or de tant de ducats qu'il en

(1) Richelieu à d'Hémery, 9 octobre 1635. (AVENEL, t. V, p. 290.) « Pour ce qui est de mon frère, il vivra avec M. le cardinal de Savoye, comme il a vescu lorsqu'il a esté en France. » Richelieu ne pouvait pas ajouter qu'ils avaient vécu assez mal ensemble.

demeura ébloui. Victor-Amédée, en ayant été informé, dépêcha au cardinal, un de ses familiers, le sieur Despaque (1), pour connaître ses intentions. « Le prince donna de bonnes paroles (2), » affirmant son dévouement à la France; mais, en même temps, il envoyait à l'abbé Soldati, vicaire de l'évêque de Mondovi, les lettres qui, le 23 octobre, devaient révéler à la cour de Turin sa résolution, le jour même où il en ferait la déclaration à Rome (3). Il négligea de retourner à Louis XIII « ses brevets »; en revanche, il lui adressa une notification, conçue en termes si incivils que le secrétaire qui la reçut ne voulut pas la communiquer au roi (4). A Turin, cette nouvelle jeta la consternation : Marie-Christine en « fut malade de douleur » (5), Victor-Amédée en éprouva d'extrêmes regrets; tous deux écrivirent à Richelieu

(1) Mémoire de d'Hémery, f° 582.

(2) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 55, 2e colonne.

(3) Cf. *ibidem,* cette excellente ébauche de portrait empruntée en partie à la lettre de d'Hémery à Richelieu, du 25 octobre (A. E. Italie, 24, f° 773). « La raison primitive de son changement prenoit naissance de lui qui, de son naturel, étoit inquiet, irrésolu, difficile, étant mal à Rome, même dès son arrivée, avec tout le monde, avec son frère, avec son ambassadeur, avec le cardinal Antoine et enfin avec lui-même... »

(4) Mémoire de d'Hémery, f° 582.

(5) D'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 773.)

pour l'assurer que le chef de la maison de Savoie saurait redoubler de zèle et de fidélité pour le service du roi de France (1), et l'ambassadeur de Savoie à Rome reçut immédiatement l'ordre de cesser toutes relations avec le transfuge.

D'Hémery avait paru assez indifférent en apprenant la décision du cardinal Maurice. Peut-être même s'en réjouissait-il secrètement; préférant un ennemi, maintenant déclaré, à l'allié incertain dont il avait toujours redouté l'influence sur Victor-Amédée. Pendant que le roi d'Espagne récompensait largement le prélat par un don de 100,000 écus et une pension de 40,000 ducats sur l'archevêché de Séville (2), Richelieu avait soin d'écrire au duc de Savoie les paroles réconfortantes dont il avait besoin (3) et, précaution plus appréciable, il faisait reporter sur la tête de son deuxième fils, Charles-Emmanuel (4), la pension

(1) Cf. *Mémoires de Richelieu* (t. IX, p. 56, 1re colonne), qui s'inspirent de ces deux lettres : Victor-Amédée à Richelieu, 25 octobre 1636 (A. E. Italie, 24, fo 775); Marie-Christine à Richelieu, 26 octobre 1636. (*Ibid.*, fo 776.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1636. (*Ibid.*, fo 775.)

(3) Richelieu à Victor-Amédée, 11 novembre 1636. (Avenel, t. V, p. 666.) « Je ne scaurois assés vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la faute qu'a faicte M. le cardinal de Savoie, pour celui que vous en recevéz. »

(4) Né en 1634, devint duc de Savoie en 1638, après la mort de son frère François-Hyacinthe, et mourut en 1675.

de 100,000 livres du cardinal Maurice (1). On regretta moins dès lors, à Turin, un événement dont on n'espérait pas se tirer à si bon compte.

D'Hémery profita lui-même de cet heureux dénouement pour renouveler (2) une demande de congé, qui venait de lui être refusé (3), sous prétexte que le service du roi exigeait sa présence en Italie. Il estimait, de son côté, que son propre intérêt ainsi que celui de l'armée et des affaires de Piémont l'appelaient à Paris. Pour lui-même et pour le succès de notre politique italienne, il fallait enfin triompher de la force d'inertie et de la mauvaise volonté de Bullion; et courageusement il revint à la charge pour obtenir de Richelieu l'autorisation d'aller à la cour. « Je pourrai estre de retour avant la fin du mois de janvier qui est le temps que le P. Monod doit aller en France (4),

(1) *Relation de d'Hémery*, f° 583, v°.

(2) Il avait déjà demandé l'autorisation de venir à Paris plusieurs semaines auparavant.

(3) Le 26 octobre 1636, il écrivait à Mazarin (A. E. Italie, 24, f° 778) qu'il espérait pouvoir faire bientôt un voyage à la Cour. Le 4 novembre, dans une nouvelle lettre à Mazarin (*ibid.*, f° 788), il semblait bien avoir l'autorisation demandée : « L'on me permet d'aller faire un voyage à la Cour pour résoudre les affaires d'Italie. » Et cependant, dans sa lettre à Richelieu du 11 novembre (*ibid.*, f° 784), il sollicite à nouveau cette autorisation qu'il dit lui avoir été refusée.

(4) Pour faire l'intérim pendant que Saint-Maurice irait à la con-

le voyage duquel il sera malaisé d'éviter, et quand il ne sera pas en ceste cour, Madame sera bien aise que j'y sois... A cette heure il n'y a rien à faire ici. Que Votre Éminence ne craigne rien de M. de Savoie, mon voyage le conservera bien plus que mon séjour, parce qu'il croira que je feray remédier à tant de manquemens qui le mettent de mauvaise humeur, que il croit que mon séjour icy soit contre ses intérêts. On ne pourvoit ni au paiement des lettres de change, ni à celui des blés, ni à la garnison de Bresme, en sorte que tout s'en va en désordre... Je voudrais y remédier, si on ne m'avoit osté le crédit qui est le seul moyen qui me restoit de servir icy où je me voids à présent inutile (1). » Le Cardinal, cette fois, se laissa convaincre et lui donnait peu après licence de revenir à Paris.

férence de Cologne. Cf. Saint-Maurice à Mazarin, 7 octobre 1636. (*Ibid.*, f° 753.)

(1) D'Hémery à Richelieu, 11 novembre 1636. (*Ibid.*, f° 784.)



CHAPITRE IV

LE VOYAGE A PARIS

D'Hémery, tandis qu'il achevait ses préparatifs de départ reçut un courrier du maréchal d'Estrées lui mandant de Rome que les Espagnols se disposaient à mettre à profit son absence et à tenter un coup de main sur Casal (1). La garnison de cette ville importante n'était point homogène : elle se composait de régiments français et italiens et ceux-ci y avaient, en outre, la prérogative de la garde des portes. L'ambassadeur, dès son arrivée en Piémont, avait compris tous les inconvénients de cet usage et manifesté les craintes qu'il en ressentait à Créqui d'abord, puis à Richelieu. Le maréchal avait répondu, à juste raison, qu'il n'avait aucune instruction lui permettant de modifier cette situation, et le ministre s'était dérobé

(1) D'Hémery à Richelieu, 23 novembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 806.)



par crainte de blesser le duc de Savoie et le duc de Mantoue.

Cependant, au courant de l'été, le cardinal de Savoie n'avait pas cru pouvoir être plus agréable aux Espagols, dont il commençait à se rapprocher, qu'en leur indiquant les querelles incessantes et les rivalités mesquines qu'entraînait la présence des soldats des deux nations dans la ville. Léganez avait alors voulu en tirer parti. Son projet avait été éventé à Rome : le cardinal de Lyon avait prévenu Richelieu ainsi que d'Hémery, et le ministre avait dépêché immédiatement au gouverneur de Casal (1) un courrier pour le mettre sur ses gardes. Mais le cardinal de Savoie ne s'en tenait plus désormais aux conseils secrets; il pouvait agir et parler librement, et entendait bien prouver à Philippe IV, mieux qu'il n'avait fait à Louis XIII, que le protecteur d'une nation au Sacré Collège n'était pas seulement un avocat coûteux et inutile. Aussi mit-il quelque passion à la réussite d'un projet dont il avait eu la première idée. Bien que peu populaire, il gardait à Casal

(1) Jean-Claude, marquis de Nérestang, mestre de camp du régiment de Chappe en 1631, maréchal de camp en 1636, tué au combat de Turin en 1639. Lors du traité de Chérasco (1631), il avait été, avec les marquis d'Aiguebonnes et de Tavannes, un des otages remis entre les mains du Pape jusqu'à la fin des restitutions.



quelques partisans dévoués, et par leur entremise, il circonvint certains officiers italiens de la garnison : le tintement des écus domina assez facilement la voix du devoir chez plusieurs d'entre eux ; d'autres crurent obéir à un sentiment très noble en prêtant leur concours à une entreprise dont le seul but, leur disait-on, était de débarrasser leur malheureux pays de ces Français conquérants et envahisseurs. Le terrain était assez bien préparé pour qu'on s'y aventurât sans crainte. Léganez, sous prétexte de répartir ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, concentra un corps important aux environs de Mortara, d'où, en jetant un pont sur le Pô à la hauteur de Valenza, il était aisé de marcher sur Casal (1).

D'Hémery, averti de ce dessein deux jours avant son exécution, prit, avec Créqui et une forte escorte, la route de Casal. Le lendemain matin, il faisait arrêter les conspirateurs et sonner la générale : l'armée espagnole, avertie, ne se montra pas. L'ambassadeur rentra ensuite à Turin, momentanément rassuré, mais persuadé plus que

(1) « En effet, les Espagnols ont logé leurs troupes à Mortare et ès environs... et en même temps ils ont fait un pont sur le Pô à Valence et veulent donner jalousie à Brême et une nuit passer sur ce pont pour exécuter l'entreprise sur Casal. » D'Hémery à Richelieu, 23 novembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 806.)

jamais que la garnison hétérogène de Casal amènerait un jour ou l'autre la perte de cette place (1).

Le duc de Savoie, mis par lui au courant de toute cette affaire, ne manifesta qu'une assez maigre indignation contre la conduite de son frère, et rejeta la faute sur Louis XIII qui, en n'accordant pas les moyens de payer et d'entretenir les troupes, les poussait à la défection ou à la trahison. Lui-même ne restait fidèle à son parcimonieux allié que par respect de la parole donnée ; mais il commençait à supporter moins volontiers les lourdes charges (2) d'une guerre dont il faisait seul tous les frais, alors que le roi de France comptait sans doute n'intervenir effectivement qu'au moment du partage. D'Hémery dédaigna de relever ces propos et se contenta de lui insinuer que son séjour à Paris lui vaudrait précisément de nouveaux régiments et des subsides considérables.

(1) « Si on ne change la forme de la garnison de Casal, on la perdra très asseurément : ou les Espagnols y entreprendront, ou les Montferrins nous l'osteront... Ce seroit le plus grand scandale qui seroit jamais arrivé dans les affaires du Roy, et la liberté de l'Italie perdue et nous en opprobre. » D'Hémery à Richelieu, 23 novembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 806.)

(2) « C'est un petit prince qui n'a que le seul Piémont pour tirer de l'argent. Chargé d'un assez grand nombre de gens de guerre, engagé d'ailleurs à plusieurs autres dépenses qu'il ne retranche point, en un mot glorieux et nécessiteux. Les querelles d'argent sont querelles d'État... C'est pure nécessité qui le fait quelquefois fâcheux. » *(Ibid.)*



Cette riante promesse chassa « les noirs pensers » de Victor-Amédée qui remercia avec effusion l'ambassadeur de son zèle et lui conseilla de ne plus différer un si fructueux voyage. Puis soudain se ravisant, il le pria de demeurer encore quelques jours afin d'emporter au roi des messages qu'il n'avait pas encore rédigés. D'Hémery accepta : tout à sa joie, il écouta d'une oreille distraite le nonce, rencontré dans le palais, qui l'avertissait du projet d'Odoard Farnèse de traiter avec les Espagnols (1).

Les heureux résultats de l'intervention de Marie-Christine ne se firent pas attendre, et, peu après, Victor-Amédée déclarait à d'Hémery qu'il ne le retenait plus. Il ne lui confiait d'ailleurs aucun message, ayant décidé d'avancer le départ du P. Monod, qui ferait route avec lui, afin d'arriver à Paris assez tôt pour y remplacer Saint-Maurice, que la conférence de Cologne pour la paix générale allait tenir éloigné de son poste, pendant de longs mois peut-être (2).

(1) Le nonce s'était déjà fait, quelques jours auparavant, l'écho de ce bruit : « Le nonce... qui en ceste cour dit avoir quelques advis que M. le duc de Parme traite avec les Espagnols par l'entremise du duc de Florence et de Modène. » D'Hémery à Richelieu, 17 novembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 803.)

(2) La vérité était toute différente. Victor-Amédée tenait à faire

Rien ne pouvait desservir plus complètement les projets de d'Hémery. Il comptait sur son séjour à Paris pour exposer clairement à Richelieu l'état de nos affaires d'Italie, pour lui montrer les améliorations indispensables et lui prouver surtout que ses ordres n'étaient jamais exécutés en temps utile. Mais, pour faire utilement ces remontrances au Cardinal, il fallait plus d'une audience, et surtout, ne pas l'importuner par des réclamations mal fondées, ou par l'examen de questions contingentes. En outre, l'ambassadeur s'était flatté que sa diplomatie et l'affection déjà ancienne de Richelieu aplaniraient bien des difficultés : la venue du P. Monod en était une nouvelle, qu'il n'avait pas prévue.

Quelles avaient été les instructions données au confesseur de Madame Royale? D'Hémery l'ignorait. Quelles plaintes ou quelles récriminations portait-il à Louis XIII de la part de son maître? On ne le savait pas davantage. Il avait échoué, cinq ans auparavant, dans une mission assez compliquée sans doute, mais où il avait fait preuve

entendre ses doléances au roi le plus tôt possible, et non pas par Saint-Maurice : « Les ennemis du comte de Saint-Maurice lui ont rendu des mauvais offices auprès de Son Altesse parce qu'il ne poursuit pas assez pour l'argent qui est dû à son maître. » D'Hémery à Richelieu. *(Ibid.)*

d'un zèle excessif et d'une obstination peu adroite. Le temps l'avait peut-être formé ; les circonstances paraissaient plus favorables. Encore eût-il fallu connaître exactement le but véritable de ce voyage! Or, l'ambassadeur n'était renseigné que très vaguement sur ce sujet, et, bien que n'ayant perdu aucune occasion de le compléter et de le préciser, son jugement sur le P. Monod était loin d'être définitif et sûr.

C'est l'esprit rempli de ces incertitudes que d'Hémery quitta Turin, avec son compagnon de route, le 1er décembre. Le voyage se passa sans incidents, assez amicalement même, à en croire le P. Monod (1). La nouvelle de l'arrivée de ce dernier avait été mal accueillie à Paris. Le duc de Savoie avait bien écrit à Richelieu : « J'ai cru que je ne pouvois mander personne auprès de Sa Majesté en l'absence du marquis de Saint-Maurice, qui vous fust plus agréable que le R. P. Monod, en qui j'ay une très particulière confiance et qui est fort informé de nos affaires (2). » Et Madame

(1) Le P. Monod au duc de Savoie, de Briare, 17 décembre 1636. Se félicite des attentions et des prévenances de d'Hémery pour lui. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 35.) Citée par Dufour-Rabut, p. 35.

(2) Victor-Amédée à Richelieu, 2 décembre 1636. (A. E. Italie, 24, f° 823.)

Royale, de son côté, avait eu beau faire un pompeux éloge de son confesseur au ministre, celui-ci dut regretter que la princesse n'eût pas appliqué à Monod le désir qu'elle exprimait ainsi au sujet de d'Hémery : « C'est ce qui fait que je vous prie de le renvoyer incontinent (1). » Il l'eût, en effet, satisfait sur l'heure et sans regret (2).

L'ambassadeur, comme on pense, avait à peine pu informer le Cardinal de la venue du Père : aussi Richelieu était-il impatient d'en connaître le motif, et, dès la première entrevue, il demanda, sans préambule, au religieux les raisons de son voyage à Paris. Elles étaient multiples : remplacer Saint-Maurice pendant son séjour à Cologne ; étudier, avec le ministre, les conditions de la paix, si elle devait se faire, ou se concerter avec lui sur un plan de campagne, si la guerre continuait ; enfin, solliciter pour son maître quelque récompense des services rendus et des sacrifices supportés depuis le commencement des hostilités : cette récompense bien méritée n'était autre que le titre

(1) Marie-Christine à Richelieu, 3 décembre 1636. (*Ibid.*, f° 826.)

(2) « Quand le P. Monod arriva je l'avertis du soupçon que je reconnaissois en Mgr le cardinal et les ministres qu'il n'apportât ici quelque nouvelle proposition. » Saint-Maurice au duc de Savoie, 27 janvier 1637. (Dufour-Rabut, p. 47.) On voit dans quels sentiments fut reçu le P. Monod.

de roi, si souvent promis. Cette dernière déclaration rassura un peu d'Hémery : l'envoyé de Victor-Amédée oublierait sans doute et la paix et la guerre, pour ne s'occuper que de l'érection du duché de Savoie en royaume. Le Cardinal cependant ne témoigna aucun étonnement ; il assura Monod de son entier dévouement au duc et à la duchesse de Savoie, lui adressa quelques aimables paroles de bienvenue, et lui rappela qu'il gardait le souvenir de son premier séjour à Paris ; puis il ajouta que « si Dieu lui donnoit la paix... il falloit que Madame Royale vînt voir le roi et receut de sa main la couronne royale, que le Roi le vouloit » (1). C'était une façon habile d'intéresser le confesseur de cette princesse aux succès rapides de notre politique ; mais celui-ci, s'il emporta de cette audience du 7 janvier quelque espoir, ne voulut pas pour autant s'en tenir aux seules promesses de Richelieu. Conformément aux recommandations de son maître, il n'avait parlé qu'incidemment de la dignité royale (2), mais entendait bien néanmoins réunir toutes les chances possibles de l'obtenir. Dès

(1) Le P. Monod au duc de Savoie, 12 janvier 1637 (Archives de Turin. Storia della reale casa, mazzo 9), citée par Dufour-Rabut, p. 45 et suiv.

(2) Cf. même lettre.

le lendemain, il commença une série de visites auprès des personnages qu'il croyait capables de l'aider dans sa tâche. Le 8 janvier, il vit des Noyers (1) et d'Hémery; le 9, le P. Joseph (2); le 10, Chavigny (3). Et ses démarches se multipliaient chaque jour : « Tous les ministres sont à Paris, écrit Saint-Maurice, ce qui a donné commodité au R. P. Monod de les visiter plus souvent... Aussi s'est-il très diligemment servi de l'occasion, car il les a si furieusement tourmentés qu'il n'en laissait pas un qu'il ne reprît l'autre (4). » Les hommes d'État ne lui paraissant pas, sans doute, des auxiliaires assez commodes, il chercha dans l'entourage immédiat de Louis XIII des appuis plus solides. Il entra en relations avec le P. Caussin (5), le confesseur du roi, et demanda son aide

(1) François Sublet des Noyers (1578-1645), fondateur de l'imprimerie royale au Louvre. Il était secrétaire d'État à la guerre.

(2) François Leclerc, marquis du Tremblay, dit « le Père Joseph » (1577-1638), entra dans l'ordre de Saint-François en 1600, après avoir porté les armes. Abbé des Roches, dans le diocèse de Luçon, il fit ainsi connaissance de Richelieu qui en fit bientôt son confident le plus intime. Il est resté célèbre sous le nom de « l'Éminence grise ».

(3) Cf. même lettre, et le P. Joseph à Mazarin, 10 janvier 1637. (A. E. Italie, 25, f° 8.) « Le R. P. Monot est icy à qui je rendray tous effects de l'estime que j'ay de luy... »

(4) Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie, 27 janvier 1637 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 36), citée par Dufour-Rabut, p. 47.

(5) Nicolas Caussin (1583-1651), jésuite, fils d'un médecin de

au marquis de Mun, capitaine des mousquetaires, que le souverain avait depuis quelque temps pris en affection (1).

Toutes ces intrigues parurent d'abord réussir. « Le lendemain l'affaire fut proposée en conseil, devant le Roi, que l'on finît pour un coup l'affaire et que l'on donnât à Votre Altesse Royale, sans plus attendre, le titre royal (2). » Saint-Maurice oubliait d'ajouter à Victor-Amédée que Richelieu n'avait pas même laissé s'engager la discussion. Cependant il avait été accordé qu'à son départ pour Cologne, Saint-Maurice recevrait les mêmes honneurs qu'on rendait à l'ambassadeur de Toscane (3), et cette satisfaction personnelle com-

Troyes. Fut nommé par Richelieu confesseur du roi au lieu du Père Gordon. Ayant essayé avec Mlle de La Fayette de ruiner le cardinal dans l'esprit du roi, il fut relégué à Quimper et n'en revint qu'après 1642.

(1) Saint-Maurice au duc de Savoie, 27 janvier 1637. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 36.) Royer de Mun, né en 1608, mort en 1665, dit d'abord le comte de Clarac, prit le titre de marquis de Mun après la mort de son frère aîné. Il était capitaine des mousquetaires gris. Sa femme fut une des « Précieuses » les plus réputées de son temps : c'est la « Ménandrine » de Somaize. (*Dictionnaire des Précieuses*, éd. Livet, 1856, t. I, p. 236-237.)

(2) *Ibid.* — Les Piémontais et Savoyards donnaient au duc et à la duchesse de Savoie de l'Altesse royale, tandis que les Français ne les traitaient que d'Altesse.

(3) « Il fut néanmoins conclu que l'on traiteroit les ambassadeurs en la forme demandée. » Cf. même lettre et *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 166, 2e colonne.



pensait, à ses yeux, le nouveau déboire de son maître.

Cependant, d'Hémery s'occupait avec diligence des affaires d'Italie, faisait lever de nouvelles troupes (1), demandait des subsides et en obtenait. En sa présence même, Bullion avait été vertement semoncé par le Cardinal, et une lettre de Créqui était arrivée fort à propos pour corroborer les plaintes de l'ambassadeur (2). Mais, alors que celui-ci croyait avoir gagné la partie, d'inquiétantes nouvelles venues d'Italie assombrissaient son espoir. Une nouvelle défection s'y préparait : celle du duc de Parme. Naguère, d'Hémery n'avait pris qu'en médiocre considération les avertissements du nonce qui, à deux reprises, avant son départ de Turin, l'avait prévenu des pourparlers d'Odoard Farnèse avec les Espagnols. Il savait le prélat grand ennemi de ce prince et toujours disposé à le desservir. Ensuite le duc, quelque déraisonnable qu'il fût, ne pouvait songer à abandonner la cause du roi précisément quand son envoyé, Scoti, devait être à bord du convoi qui conduisait

(1) D'Hémery à Richelieu, de Paris, 2 février. (A. E. Italie, 25, f° 33.)

(2) Créqui à Richelieu, de Turin, 17 janvier 1637 (*ibid.*, f° 17), demandait à être remboursé de ce qu'il avait emprunté sur des pierreries [800 pistoles] pour le service du roi.

à la Spezia des troupes de débarquement (1). Cependant, cette fois, le doute n'était plus permis : Créqui avait annoncé à Richelieu la décision prise par Odoard Farnèse, et peu après un courrier de Sourdis (2), chef de l'escadre, la confirmait. Scoti avait fait l'aveu de la faute de son maître, mais son attitude personnelle était si peu franche que l'archevêque de Bordeaux le gardait à vue, demandant des instructions à son sujet : n'avait-il pas, en effet, montré un zèle intempestif tant que les vents avaient été contraires, pour ensuite se coucher et se désintéresser de tout dès qu'on avait pu lever l'ancre (3) ?

Bientôt arrivait au Cardinal une dépêche du duc de Parme lui-même (4) signifiant sa résolution et

(1) *Relation de d'Hémery*, f° 586 v°.

(2) Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère du cardinal de ce nom (1594-1645), devint archevêque de Bordeaux en 1628. Ses démêlés avec d'Épernon, gouverneur du Languedoc, sont célèbres.

(3) *Relation de d'Hémery*, f° 586 v°. Souvigny dans ses *Mémoires*, t. I, p. 333-334, donne à Scotti une attitude différente, mais non moins amusante : « On apprit qu'il (Scotti) avoit fait furtivement débarqué son équipage de dessus les vaisseaux et avoit loué des bêtes pour le faire porter par terre. Sur quoi il (le comte d'Harcourt) l'envoya quérir et lui en demanda la raison. Il répondit qu'il avoit ordre de M. le duc de Parme de se retirer auprès de sa personne parce qu'ayant fait son traité avec les Espagnols, il n'avoit plus besoin du secours de France. »

(4) Le duc de Parme à Richelieu, de Plaisance, 4 février 1637. (A. E. Italie, f° 37.)

la justifiant par le manque de vivres, qui se faisait sentir dans Plaisance, après un blocus de cinq mois (1). Il ne se trouvait pas l'ennemi de la France, pour avoir été obligé de traiter séparément une paix devenue absolument nécessaire pour lui ; il allait être neutre, pour réparer un peu les désastres de la guerre dans son armée et ses États, mais ses sentiments restaient franchement favorables à la politique française. Richelieu lui répondit pour l'assurer de la part du roi « de la continuation de son affection et de sa protection aux rencontres où... il le requéreroit » (2) ; et envoya l'ordre à Sourdis de rendre la liberté à Scoti en exigeant de lui (3) un certificat constatant « que les troupes du roi étoient toutes prêtes de s'embarquer et faire voile » (4) quand il avait annoncé

(1) Les Espagnols avaient continué à tenir la campagne autour de Parme et de Plaisance. Cependant les affres de la famine n'avaient pas dû éprouver beaucoup Odoard, car, encore le 13 janvier, il avait écrit à Sabran une lettre où il paraissait « si peu ému... qu'il semble que la seule confiance au secours qu'il attend le rassure ». (Sabran à d'Harcourt, janvier 1637, *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 256.)

(2) *Relation de d'Hémery*, f° 587.

(3) Le comte Scotti avait protesté hautement contre la mesure de Sourdis qui l'empêchait de retourner près de son maître. Le comte d'Harcourt, qui commandait le secours, ne se laissa pas non plus fléchir par les représentations de l'envoyé d'Odoard Farnèse, qui tenta en vain de prendre la fuite, mais fut arrêté à la barrière de Toulon, et dut rentrer piteusement. (Cf. Souvigny, t. I, p. 333-334.)

(4) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 165, 1re colonne.

la décision du duc. Le Cardinal se repentit vite de sa courtoisie : la première assurance qu'Odoard Farnèse lui donna de sa neutralité fut de livrer Sabionetta, dont il n'était que dépositaire ! La princesse Stigliano, véritable propriétaire de la place, avait été comprise dans le royal cadeau d'Odoard à ses nouveaux alliés, et fiancée sur-le-champ au duc de Medina, neveu d'Olivarès (1), auquel l'empereur devait donner l'investiture de la ville (2).

Le P. Monod éprouva les premiers effets de la mauvaise humeur de Richelieu quand il vint sommer le ministre d'accorder le titre de roi à Victor-Amédée, sinon le prince pourrait bien imiter le duc de Parme. Le Cardinal, pour toute réponse, lui expliqua sèchement qu'il n'aimait guère être commandé ou menacé, et le pria de réserver ses observations pour un peu plus tard quand il serait admis à examiner le plan des opérations militaires, qu'on allait être obligé d'avancer à cause de la défection d'Odoard Farnèse.

(1) Gaspard de Guzman, comte d'Olivarès et duc de San-Lucar (1587-1643), et pour ce surnommé le « comte-duc », devint premier ministre du roi Philippe IV. Sa politique antifrançaise, après avoir été un instant triomphante en 1636 avec la prise de Corbie, fut ruinée ensuite par l'échec de la conspiration de Cinq-Mars qu'il avait suscitée, et il fut disgracié.

(2) *Relation de d'Hémery*, f° 587 v°.

La question avait été étudiée par Richelieu et d'Hémery, bien avant ce dernier événement. L'ambassadeur avait proposé de choisir entre trois résolutions : continuer, mais plus énergiquement, la guerre offensive de 1636 ; se contenter de la défensive, ou se résoudre à une trêve (1). Le premier système exigeait des sacrifices considérables en hommes et en argent, et Victor-Amédée était peu décidé à recommencer une campagne comme celle de l'année précédente. La suspension des hostilités était contraire à nos intérêts, qui demandaient une diversion en Italie. Restait la guerre défensive, qui n'avait pas été déterminée jusque-là. Un dernier parti que d'aucuns préconisaient était de faire expier au duc de Savoie ses tergiversations en tournant nos armes contre lui. L'attaque du Piémont serait un coup porté aux Espagnols tout comme l'invasion du Milanais, « à cause de leur jalousie de toute l'Italie (2). » Le roi garderait

(1) « M. d'Émery a fait un discours qu'il m'a communiqué des affaires d'Italie où il porte les raisons pour la guerre offensive, pour la défensive et pour la suspension en Italie. Le P. Joseph et M. de Noyers, qui sont les deux plus assidus auprès de Mgr le cardinal, vont à l'offensive; M. de Bullion, M. Le Boutilier et M. d'Émery tiennent pour la défensive ; la plupart seroient pour la suspension, s'ils la croioient possible. » Le P. Monod au duc de Savoie, de Paris, 30 décembre 1636 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, paquet 35), citée par DUFOUR-RABUT, p. 35.

(2) *Relation de d'Hémery*, f° 595 et v°.



toutes ses conquêtes, passées ou futures, sans avoir à les entendre contester par un allié, toujours préoccupé de notre présence au delà des Alpes ; et celui-ci, voyant ses États ravagés, s'empresserait de demander à traiter, sans que l'Espagne osât vraisemblalement s'opposer à son désir. D'Hémery avait combattu de toutes ses forces une pareille proposition, qui entraînerait pour la France la perte de « Casal, où tant d'argent avait été dépensé, et de Brême, cette clé du Milanais ». Les Espagnols d'ailleurs ne pouvaient rien tant souhaiter qu'éloigner la guerre du Milanais, épuisé par des réquisitions continuelles, pour la transporter en Piémont où on tiendrait le pays avec beaucoup moins de troupes, grâce au concours forcé du duc de Savoie. L'ennemi pourrait ainsi envoyer une partie de ses forces en Allemagne ou s'en servir pour des incursions fructueuses en Dauphiné et en Provence. Enfin, l'ambassadeur se porta garant de la bonne foi de Victor-Amédée, qui, pour être un peu irrésolu, n'en était pas moins un allié fidèle (1). La discussion en était restée là, et, sur le désir de d'Hémery, le Cardinal avait

(1) Cf. *ibidem*, et lettre du P. Joseph à Mazarin, 10 janvier 1637. (A. E. Italie, 25, f° 8.) « M. le cardinal-duc demeure asseuré et satisfait du duc de Savoie. »

passé à l'examen des comptes de l'armée d'Italie. Cette opération avait été fort longue et minutieuse : la conclusion fut que l'intégrité de l'ambassadeur était hors de toute atteinte et qu'elle avait pris assez souvent la forme de véritables sacrifices personnels ; et lui-même en écrira plus tard à Mazarin : « On fut pour le moins six semaines ou deux mois à examiner très particulièrement le compte, par lequel tant s'en faut qu'il y eût rien outre ce qui étoit juste, que, au contraire, il se trouva qu'il m'estoit dû six vingt mille écus dont je suis sorti de une façon ou d'autre. Mais ni le compte ne fust pas été arrêté, ni je n'en eusse pas esté payé sans la protection de Son Éminence qui y tint plus soigneusement la main que moi-même (1). »

Le débat sur les futures opérations militaires en Italie fut ensuite repris en présence de Monod et de Saint-Maurice. Le Cardinal mit le Père au courant de l'indécision du conseil, et l'invita à exposer ses vues sur les divers partis auxquels on pouvait se rallier, hormis la suspension d'armes toutefois. Monod prenant alors la parole, fit valoir les avantages réels d'une défensive bien comprise,

(1) D'Hémery à Mazarin, de Turin, 13 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 140.)

mais s'étendit surtout sur ses inconvénients. Il y avait tout d'abord le danger de voir un corps ennemi considérable évoluer de l'une à l'autre des places fortifiées, ruinant le pays, pillant les populations et n'attendant qu'une occasion favorable d'enlever quelque ville par surprise. Il y avait cette autre menace de l'envoi en Picardie et en Champagne des troupes espagnoles devenues, pour une bonne partie, inutiles en Italie. D'autres raisons sous-entendues avaient aussi leur valeur : si Victor-Amédée était attaqué dans ses États par des forces supérieures, « il demanderoit pressamment secours à Sa Majesté, qui ne lui pourroit peut-être pas fournir au temps qui lui seroit nécessoire, et ce refus de secours et sa crainte pourroient apporter quelque changement en son esprit... L'autre inconvénient étoit que M. de Savoie, se voyant réduit à une défensive, peut-être se ménageroit avec les Espagnols, en sorte qu'ils ne l'attaqueroient point (1). » Monod entama ensuite un plaidoyer en faveur d'une guerre offensive (2). Mais elle nécessitait, au minimum, 15,000 hommes de pied et

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 163, 2e colonne.

(2) Il l'avait demandée dès son arrivée. Cf. sa lettre à Victor-Amédée, du 30 décembre 1637 : « J'ai insisté sur l'offensive pourvu qu'on la fasse vivement. »

2,000 chevaux, sans compter l'artillerie, une dépense de 500,000 livres pour l'entretien des troupes et des frais considérables pour les munitions. Richelieu et les autres ministres furent impressionnés par l'éloquence de ces chiffres plus que par celle du jésuite. Le surintendant, quand il se déclara l'adversaire d'un projet qui grevait si lourdement les finances royales, recueillit l'assentiment du conseil. On adopta donc des résolutions moins coûteuses : on renforcerait les garnisons de Pignerol, Casal et Brême, comme dans le projet défensif (1), mais on enverrait aussi quelques nouvelles troupes françaises en Italie, pour prendre l'offensive, si elle devenait nécessaire. « Pour ce qui est de la guerre à l'avenir, on a pourvu en un nombre de troupes suffisant pour les desseins que l'on a et on nous a asseuré tout l'argent, sans que nous soyons obligé de retourner à M. de Bullion jusqu'à la fin de l'année, en sorte que nous en sommes contents (2), » écrira d'Hémery à son fidèle ami, Mazarin, en lui rendant compte de son voyage.

(1) Cette mesure de précaution s'imposait depuis longtemps. Elle était encore énergiquement réclamée dans un Mémoire envoyé par Créqui le 11 janvier à Richelieu. (A. E. Italie, 25, f° 12.)

(2) D'Hémery à Mazarin, de Turin, 13 juin 1637. (*Ibid.*, f° 140.)

Les affaires militaires d'Italie étant ainsi réglées, le Cardinal entretint Saint-Maurice (1) et le P. Monod de la future conférence de Cologne. Richelieu prévoyait que les puissances y délibéreraient sur l'occupation de Pignerol par la France, et il voulait s'assurer le concours de la Savoie. A Chérasco, en 1631, on avait signé deux traités : l'un public, qui réglait la succession de Mantoue et par lequel Louis XIII achetait Pignerol pour 500,000 écus ; l'autre secret, où le duc de Savoie ne demandait, au lieu de cette somme, que la quittance d'une dette de 480,000 écus, jadis contractée envers le duc de Mantoue, et qu'il devait rembourser, aux termes du traité public, avant d'entrer en possession de la partie du Montferrat qui lui était octroyée. Or, en 1637, le roi avait bien Pignerol, mais n'avait rien payé. A quelles conditions Saint-Maurice s'engagerait-il à déclarer néanmoins à la conférence que les conventions avaient été observées ? Telle fut la question que le Cardinal posa sans vergogne aux envoyés de Victor-Amédée. Ceux-ci, sans se formaliser de cette proposition, se concertèrent un instant en particulier, puis le P. Monod promit au conseil l'appui

(1) La conférence étant sans cesse ajournée, il n'était pas encore parti. Cf. Richelieu à Chavigny, 24 avril (1637. *Ibid.*, f° 100.)



de la Savoie au congrès, moyennant que le roi de France intervînt auprès du duc de Mantoue pour l'amener à reconnaître enfin le traité de Chérasco (ce à quoi il s'était toujours refusé) et à remettre à Victor-Amédée sa part du Montferrat. Mais Louis XIII, pour que son action fût efficace, devrait commencer par remplir lui-même ses engagements vis-à-vis du duc de Mantoue et acquitter la dette du duc de Savoie. Richelieu, qui avait vu le piège, tenta de gagner du temps, et affirma à Monod que le duc de Mantoue refusait les versements proposés par la France, afin de garder un prétexte pour ne pas ratifier les traités ; il convenait donc de réserver cette question jusqu'à l'issue de la conférence et de ne pas en faire une condition du concours de Saint-Maurice à Cologne. Le P. Monod s'obstina : son maître avait depuis longtemps satisfait à toutes les conventions, il était juste que la France l'imitât (1). Devant cette intransigeance, il fut décidé que d'Hémery irait à Mantoue pour régler l'affaire. Si le duc refusait encore la compensation en argent qui lui était offerte, on déposerait la somme « entre les mains du receveur des consignations du conseil du

(1) Cf. *Relation de d'Hémery*, f°s 599-600.

Roi » (1), et on demanderait au duc de fournir une déclaration constatant son refus et les motifs qu'il en donnerait. Saint-Maurice et le P. Monod acceptèrent cette solution. Mais la mort de l'empereur Ferdinand II, survenue le 23 février 1637, ajourna la conférence, et, par suite, Saint-Maurice et d'Hémery ne quittèrent point Paris.

La France, ni ses alliés ne reconnaissaient le nouvel empereur. Lui cependant, malgré son élection contestée, gardait le pouvoir et cherchait à l'entourer de toutes les marques extérieures qui l'affirment. Il recevait en grande pompe les ambassadeurs des princes qui tenaient son parti, et prodiguait les marques d'amitié aux « représentants extraordinaires » de ses fidèles : ainsi, il faisait rendre les honneurs royaux (2) à l'envoyé du Doge et lui promettait que ce traitement serait appliqué toujours à ses successeurs. Le P. Monod crut l'occasion bonne de réclamer la même faveur pour les ambassadeurs de Savoie en France et la dignité royale pour Victor-Amédée (3). « Il poussa

(1) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 600.

(2) Le protocole de la réception des ambassadeurs variait selon les cours, mais était toujours très compliqué. Selon le rang du prince qu'ils représentaient, ceux-ci avaient droit ou non aux grandes ou aux petites entrées, au chapeau, etc.

(3) Le P. Monod à Victor-Amédée, 23 janvier (Archives de Turin, Storia della reale casa, mazzo 9), citée par Dufour-Rabut, p. 45.

les choses si avant, dit d'Hémery, que il fit consister le contentement de Son Altesse en cela seul (1). » Richelieu lui montra qu'il n'était « pas saison de parler de cela en ce temps » (2). « Ce moyne qui n'avoit point l'esprit » (3) fut si déçu et mortifié qu'il se mit à publier à tout venant que le duc de Savoie ne tarderait pas à imiter le duc de Parme, que l'Espagne lui accorderait sans peine le titre et les honneurs qu'on lui refusait à Paris, que la conduite de Louis XIII était bien étrange à l'égard de son beau-frère, et qu'il avait quelque raison de s'étonner qu'on lui tînt si mal les promesses qu'on avait faites un mois auparavant (4). De tous les princes italiens, son maître avait toujours été le plus fidèle, et cependant seul d'entre eux il ne recevait aucune distinction, tandis que « la main des ambassadeurs était donnée aux ducs de Florence et de Mantoue » (5), le titre d'Altesse à leurs enfants et le droit de se couvrir aux envoyés de Gênes (6).

(1) D'Hémery à Mazarin, de Turin, 23 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 140.)

(2) Cf. même lettre.

(3) *Relation de d'Hémery*, f° 601.

(4) Le P. Monod à Victor-Amédée, du 3 mai, citée par Dufour-Rabut, p. 52-55.

(5) Cf. les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 166, 1re colonne.

(6) *Relation de d'Hémery*, f° 601 v°.

Tout ce tapage finit par émouvoir d'Hémery qui semblait en quelque manière être « garend de cette persécution » (1), comme il le dit lui-même. Il s'inquiéta surtout du mécontentement certain du duc de Savoie qui, à Turin, n'avait plus personne pour le retenir dans l'alliance française. Aussi demanda-t-il à Richelieu de consentir quelques concessions à l'immense vanité de notre allié, et il obtint qu'à leur première et à leur dernière audience les ambassadeurs de Savoie auraient les honneurs des gardes. Le P. Monod, en retour, s'engagea à se contenter de cette faveur (2) ; mais, deux jours après, le jésuite demandait que, dans toutes les cours, les ambassadeurs du roi Très-Chrétien traitassent les représentants du Piémont comme ceux des têtes couronnées. Richelieu, raconte d'Hémery (3), « voyant ce manquement de parole, et que le P. Monod lui vouloit par force et par industrie arracher ces choses, se mit en colère, et contre lui, mais plus contre moi, croyant que j'avois été du dessein du P. Monod, comme l'ayant mené à la cour et ayant toujours fait pro-

(1) Cf. *Relation de d'Hémery*, f° 601 v°.

(2) « Sous la promesse que m'avoit faite le P. Monot et la parole qu'il avoit donnée à Son Éminence qu'on s'arrêteroit-la. » D'Hémery à Mazarin, 23 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 140.)

(3) Cf. même lettre.

fession de procurer des avantages à Son Altesse, comme j'ai toujours cru que c'est le service de Sa Majesté, à quoi, comme vous scavez, je m'attache. » Bullion présent à cette scène, ne fit qu'envenimer la querelle. « Mes ennemis prirent de là occasion, continue d'Hémery, de me desservir auprès de Son Éminence, me voulant rendre suspect de la chaleur que j'avois pour Son Altesse, et complice de tout le mauvais procédé du P. Monod, et j'en ai souffert quelque chose. » Le confesseur de Marie-Christine, du moins, ne fut pas ménagé par le Cardinal qui lui « dit rudement son faict ». Cependant, à croire le récit qu'il en fit à Victor-Amédée, cette négociation « malheureuse » avait été imaginée et menée par d'Hémery, et Richelieu ne s'en était pris qu'à lui. « Bientôt, écrit-il, se laissant aller à tout son ressentiment contre M. d'Émery, il se déchaîna contre lui et jurait de lui faire trancher la teste, proférant à son adresse un monde d'injures et de termes de mépris (1). » Et pourtant le Cardinal prodiguait au P. Monod les marques de son mécontentement;

(1) Monod à Victor-Amédée, 3 mai 1637 (Archives de Turin, Storia della reale casa, mazzo 9), citée par Dufour-Rabut, p. 52. L'habile religieux, avouant son échec, trouvait habile d'en rejeter la faute sur d'Hémery, et passait sous silence les invectives que lui-même avait subies de la part de Richelieu.

prenait ainsi plaisir à lui annoncer lui-même que les honneurs royaux, concédés aux ambassadeurs de Savoie à leur arrivée et à leur départ, ne seraient rendus qu'au seul marquis de Saint-Maurice, et que ses successeurs seraient traités d'après le protocole qu'on avait toujours observé pour ses prédécesseurs. Cette maligne attention du ministre exaspéra d'ailleurs le jésuite. « Il se porta aux champs, dit d'Hémery, et fit à la cour des menaces, des protestations, des discours qui ne font rien de bon en nostre cour qui est bien plus délicate que cela (1). » Bien plus, le bruit courut alors que, non content d'avoir tous les jours des conférences « avec toutes sortes de personnes qui donnaient lieu de se méfier de lui », il essayait de se venger de Richelieu en engageant le P. Caussin à détourner Mlle de La Fayette de son dessein de prendre le voile. « Il (2) fut si malavisé de dire au P. Caussin, jésuite, qui étoit lors confesseur du Roi, qu'il devoit bien prendre garde comme il agiroit en cette

(1) D'Hémery à Mazarin, de Turin, 23 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 140.)

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 1re colonne. Louise Motier de La Fayette, fille d'honneur de la reine, inspira à Louis XIII un amour qui, bien que platonique, déplut au Cardinal. Aussi le ministre favorisa-t-il de toutes ses forces la vocation religieuse de cette jeune fille, qui prit le voile en 1637 et mourut en 1655 dans le couvent de Chaillot qu'elle avait fondé.

affaire, et qu'il lui importoit d'en prolonger l'exécution tant qu'il pourroit, pour ce que, s'il la finissoit bientôt, on n'auroit plus affaire de lui, au lieu que, s'il la laissoit longtemps indécise, il seroit longtemps nécessaire. » Le P. Monod comme bien l'on pense, se défendit vivement d'avoir pris pareille initiative et rédigea même un long mémoire pour se justifier (1). « Quant à la substance du faict, le P. Monod proteste devant Dieu la vérité estre que le P. Caussin, l'estant venu visiter en sa chambre (ce qui est à remarquer pour connoistre qu'il ne l'a point recherché) ... lui dit que, puisqu'il estoit dans la cour de Savoie depuis dix-huit ans, il se promettoit de son expérience quelque bon advis pour se bien conduire dans celle de France. A quoy le dict P. Monot respondit qu'il ne lui sauroit donner meilleur advis que de se conduire par la direction de Son Éminence et qu'il prît garde à ceux qui soubs prétexte de zèle ou autrement le voudroient désunir de Son Éminence (2). » Ces protestations intéressées ne con-

(1) Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, paquet 37. Cité par Dufour-Rabut, p. 42.

(2) MM. Dufour-Rabut ont écarté cette accusation sans donner de raisons plausibles de leur opinion et en se gardant bien de signaler la longue dépêche de d'Hémery à Richelieu du 17 juin 1637 (A. E. Italie, 25, f° 145) où est rapportée tout au long la conversation de

vainquirent personne. Monod, d'ailleurs, semblait prendre à tâche d'indisposer tout le monde : n'imaginait-il pas de renvoyer avec éclat en Savoie un gentilhomme de sa suite sous prétexte que Richelieu y voyait un assassin soudoyé par Victor-Amédée (1) ? Saint-Maurice fut chargé de prévenir « cet homme échauffé et peu juditieux » (2) que Louis XIII le verrait avec plaisir reprendre le chemin de Turin. Cruelle déception pour quelqu'un qui pensait rester à Paris comme ambassadeur (3) !

L'audience de congé eut lieu le 3 mai. Le P. Monod y poursuivit une dernière fois ses revendications : il les avait transcrites dans un long mémoire confié à Chavigny, et il demanda la réponse de Richelieu. Celui-ci se défendit mal de quelque impatience devant pareille opiniâtreté. « Il a coutume de prendre tout ce qu'on dit comme si c'était autant de reproches, écrivait le jour même le jésuite, et que, pour délicatement qu'on

Victor-Amédée avec l'ambassadeur, au sujet des incidents du séjour à Paris, et où Victor-Amédée se défend d'avoir donné des ordres au P. Monod relativement au P. Caussin, après avoir confié à l'ambassadeur les aveux faits par le jésuite.

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 1re colonne.

(2) *Relation de d'Hemery*, f° 602 v°.

(3) Sur cette espérance, voir lettre de l'abbé Mondin du 28 avril. (A. E. Italie, 25, f° 113.)



lui parle, il met soudain le marché à la main (1). »

L'amertume de ce dernier échec fut encore accrue par la part que le Cardinal fit à Monod de l'envoi d'un courrier à Victor-Amédée : il devait informer le prince que le ministre était personnellement étranger au renvoi de Senantes, ce gentilhomme de la suite du Père reparti depuis peu en Italie (2). Le coup était trop fort. Monod allait de plus être discrédité à Turin. Il se mit à fondre en larmes. « M. le Cardinal désira qu'il se remisse bien, devant que de sortir de sa chambre, afin qu'il ne parust pas à ceux qui le verroient sortir en cest estat qu'il y eût quelque changement ou rupture entre le roy et Son Altesse Royale (3). » Le jésuite, le soir, en écrivant à Victor-Amédée, attribuait ses pleurs « à la honte d'avoir été si misérablement trompé ».

Le 13 mai il repartait pour le Piémont, en compagnie de d'Hémery. L'un et l'autre étaient en proie aux plus tristes pensées. Si le premier ne rapportait à son maître que des déceptions, le

(1) Le P. Monod au duc de Savoie, 3 mai 1637 (Archives de Turin, Storia della reale casa, mazzo 9), citée par DUFOUR-RABUT, p. 52-55.

(2) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 2e colonne.

(3) Le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Thomas, de Münster, 12 août 1645 (Archives de Turin, Münster, Lettere Ministri, mazzo 1), citée par DUFOUR-RABUT, p. 55 et 173.

second ne regagnait son poste qu'avec des craintes nouvelles, tout à l'appréhension des difficultés qu'allait lui susciter Monod, humilié et déçu. Et à peine arrivé à Turin, d'Hémery écrivait à Mazarin son découragement : « Il faut, s'il vous plaît, que vous me donniez quelque invention pour sortir d'ici ; car, outre que je m'y consomne, c'est que ayant celui qui mène les finances contraire, je ne saurois y bien faire, et si les affaires réussissent mal, c'est un champ ouvert pour me faire du mal (1). »

Cependant, pendant un arrêt à Lyon, il avait témoigné d'une plus grande confiance. « M. de Savoie dit que tout cela ne l'empêchera point de servir constamment Sa Majesté et Son Éminence, et qu'il ne feroit jamais action de jeune homme volage... (2), » et il se flattait d'empêcher tout mauvais effet de la haine de son compagnon de route : « Si je n'ai pas de commandement contraire, mon avis seroit, s'il ne se déclare pas ouvertement, le rendre inutile par un témoignage de son peu de conduite à négocier et par sa passion ; s'il fait ouverte profession de nuire, tâcher aussi ouvertement à le rendre suspect et le ruiner, si

(1) D'Hémery à Mazarin, 13 juin 1637. (A. E Italie, 25, f° 140.)
(2) D'Hémery à Chavigny, de Lyon, 24 mai 1637. (*Ibid.*, f° 112.)

faire se peut, dans l'esprit de Madame et du comte Philippe et après dans celui de Son Altesse (1). » Mais ses sentiments avaient changé en retrouvant à Turin ceux qu'il y avait laissés quelques mois auparavant. La petite cour où, jadis tant de sympathies l'entouraient, l'accueillit avec une réserve qui tenait de la défiance. « J'y rentrois, dit-il, comme un estranger (2). »

(1) D'Hémery à Chavigny. *Ibid.*
(2) *Relation de d'Hémery*, f° 603 v°.

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE DE 1637

Les Espagnols ne laissèrent guère au duc de Savoie le loisir d'écouter les doléances du P. Monod. Sortis de leurs quartiers d'hiver pour profiter d'une absence de Créqui (1), ils vinrent en deux corps (2) menacer Brême et Nizza-Monferrato (3). Victor-Amédée vit tout d'un temps le

(1) Créqui était venu en France pour surveiller le passage des troupes destinées à l'Italie. Il avait été à Paris, où il arriva le 5 avril. (*Gazette de France*, n° 53.) Il savait, en effet, qu'il était question de le relever de son commandement. La mort de Toiras rendait la chose moins imminente sans doute, mais le P. Monod ne devait pas manquer de réclamer cette mesure que son maître avait déjà sollicitée à plusieurs reprises contre « l'envieux maréchal ». Cf. Monod au duc de Savoie, lettre du 4 mai 1637, citée par DUFOUR-RABUT, p. 50.

(2) Léganez commandait personnellement le corps qui marchait sur Brême. Cf. d'Hémery à Mazarin, 11 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 133.) Il s'agit ici de Nice-de-Montferrat, sur le Belbo, entre Asti et Acqui. Cette ville est toujours nommée, dans les documents français, Nice-de-la-Paille.

(3) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 2e colonne.



Montferrat occupé et le Piémont ravagé. La nouvelle qu'une troisième colonne espagnole s'avançait du côté de Novare acheva de lui faire perdre l'esprit, d'autant que le confesseur de Madame Royale ne cessait de lui répéter « qu'il ne devait attendre ni espérer aucuns avantages de la Cour de France » (1). Le duc paraissait si éperdu, que d'Hémery, qui le boudait depuis son retour, crut devoir intervenir. Aidé du comte de Verrue, il le rassura et lui fit honte de sa peur. Tout le mal venait du P. Monod, à cause « du peu de soin qu'il avoit eu de presser les troupes et l'argent qui étoient les choses solides et nécessaires », pour ne s'occuper que de « la sollicitation des gardes pour les ambassadeurs dont il avoit fait la seule négociation » (2). « Un petit billet, écrit encore d'Hémery à Richelieu, que je crois être du sieur Mondain (3), et qui fut écrit de Paris au sieur Baronis (4) de la part du marquis de Saint-Maurice pour faire voir à Son Altesse, ne fit pas un petit effet, parce que l'on mandoit que les violences du P. Monod avoient

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 145.)

(2) Cf. même lettre.

(3) Andréa Mondino était un ecclésiastique employé par le duc de Savoie à de continuelles missions de confiance en France.

(4) Banquier de la Cour à Turin.

compromis et failli à ruiner toutes choses. » Victor-Amédée protesta que toutes les démarches incriminées « n'avoient point été faites par son commandement ni de son su », et demanda à l'ambassadeur de lui raconter « avec franchise » comment les choses s'étaient passées à Paris. Celui-ci ne se fit point prier, et la conclusion du duc fut « que le P. Monod étoit un malhabile homme en tout ce procédé, qu'il l'avoit toujours connu pour un homme violent, et que c'étoit plutôt Madame que lui qui avoit désiré qu'il allât à la Cour ». Il ajouta qu'il l'avait sévèrement blâmé de ses relations avec des personnes hostiles au Cardinal ; mais que c'était de sa part plutôt curiosité que mauvais dessein. Enfin il essaya mollement de le disculper de toute participation à l'affaire du P. Caussin (1).

Pour parfaire son succès, d'Hémery n'avait plus qu'à prouver au duc que là où la maladresse de Monod avait échoué, sa propre habileté avait réussi ; ainsi fit-il : « Je crus à propos en cet endroit de lui offrir ce que Sa Majesté m'avoit commandé de faire touchant les gardes, lorsque son

(1) Cf. même lettre qui a été utilisée textuellement par le rédacteur des *Mémoires de Richelieu*. Nous avons déjà noté que cette lettre, contrairement aux affirmations de MM. Dufour-Rabut, prouvait les relations du P. Monod et du P. Caussin et les conseils donnés par le premier dans cette affaire.



ambassadeur iroit à l'audience du congé, et de lui dire de la part de Votre Éminence que le P. Monot ne l'ayant pu obtenir, Sa Majesté l'accordoit à Son Altesse, pourvu que jusques après quelques conquêtes, il n'attendît, ni ne demandât autres grâces (1). » Victor-Amédée s'y engagea sur-le-champ et écrivit à Louis XIII pour le remercier (2).

L'ambassadeur s'était cru trop vite maître de la situation. Deux jours après, il était mandé chez Madame Royale qui lui reprocha d'avoir exploité la vanité de son mari et de lui avoir arraché ainsi la promesse de ne plus rien demander au roi avant la conclusion de la paix, car celle-ci se ferait certainement avant qu'il eût rien conquis. Cette ruse était d'autant plus coupable qu'elle coïncidait avec toute sorte « de manquements » de la France qui rendaient la situation du duc fort précaire : des troupes laissées sans subsides, des renforts insuffisants, l'abstention de Rohan, dont le concours

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 145.)

(2) D'Hémery avait dû sans doute lui montrer de quelle façon il devait écrire à son beau-frère, car, aux Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 34, on trouve, après la lettre de Victor-Amédée du 15 juin, les brouillons que lui avait soumis l'ambassadeur.

avait été cependant assuré. D'Hémery comprit que le P. Monod n'avait pas été mis « hors des affaires ». « M. de Savoie le tient pour un violent et un imprudent, manda-t-il tristement à Richelieu, mais non pas pour infidèle et on aurait peine de le lui arracher... Madame n'a ni affection, ni créance en lui, mais elle a une crainte, comme moi une créance, que si elle le désespéroit, il seroit homme pour dire beaucoup de choses à son mari qui l'intéresseroient (1). »

Cependant Nizza-Monferrato, assiégée le 10 (2) juin, s'était rendue le 14 (3). L'ambassadeur, lorsqu'il avait cherché à calmer les craintes du duc de Savoie, lui avait certes laissé prévoir cette issue (4), mais dans un temps assez éloigné. Monod, trop heureux de pouvoir prendre son ennemi en défaut, souligna avec complaisance cette erreur. Victor-Amédée crut aussitôt qu'on l'avait voulu tromper,

(1) Cf. même lettre. D'Hémery se fait ici l'écho des bruits malveillants, dont nous avons déjà parlé, répandus sur la conduite de Marie-Christine. Mais il semble qu'il ait une idée bien basse et du confesseur, et du secret de la confession, en soupçonnant le P. Monod de trahir ainsi sa pénitente, par vengeance.

(2) Le duc de Savoie à Richelieu, 13 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 144.)

(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 2e colonne. — Cf. d'Hémery à Richelieu, 17 juin. (A. E. Italie, 25, f° 145.)

(4) D'Hémery à Mazarin, 11 juin et 12 juin 1637. (*Ibid.*, f°s 133, 136.)



et conclut de l'absence de Créqui et de la plus grande partie des troupes royales, à l'abandon de la France. Le hasard voulut que l'arrestation, à Casal, d'un espion espagnol fit diversion à l'inquiétude malsaine du duc. D'Hémery qui tenait à distraire le prince jusqu'à l'arrivée de Créqui, fit amener à Turin le prisonnier nommé Alberton et, instruire son procès devant Victor-Amédée. Le coupable, qui fut pendu peu après, était porteur de plusieurs mémoires lui prescrivant de faire du faux espionnage pour le compte des Français, de leur donner des renseignements inexacts et de multiplier les avis qui pussent exciter la méfiance contre le duc de Savoie (1).

Le 18 juin, Créqui était à Turin (2), avec les premiers renforts amenés de France (3). D'Hémery se repentit vite d'avoir tant souhaité sa

(1) D'Hémery à Richelieu, 22 juin 1637. (*Ibid.*, f° 159.) Cf. aussi d'Hémery à Mazarin (*ibid.*, f° 160), du même jour : « Nous l'avons trouvé saisi de plusieurs mémoires qui nous obligent de le faire pendre. »

(2) D'Hémery à Richelieu, 12 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 138.) L'ambassadeur s'impatientait : « J'attends toujours M. de Créqui et M. d'Argenson afin de pourvoir à toutes choses. » Cf. d'Hémery à Mazarin, 22 juin 1637 (*ibid.*, f° 160) : « Quand on eust envoié un autre que le duc de Créqui on auroit beaucoup mieux fait pour le service du roi et le contentement de Son Altesse. » Cette partie de la lettre est chiffrée.

(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 168, 1re colonne.

venue. Le maréchal était en effet de très méchante humeur contre Victor-Amédée et même contre l'ambassadeur qu'il supposait avoir intrigué pour obtenir son changement « M. de Créqui est venu ici comme victorieux et avec un esprit de soupçon contre M. de Savoie en sorte que je prévois mille nconvénients qui vont naitre de ce procédé » (1), écrit d'Hémery, qui relate en même temps les premiers effets de cette animosité : le maréchal accusant le duc d'avoir été de connivence avec l'espion de Casal et racontant à tout venant que Saint-Paul, le gouverneur de Nizza-Monferrato, lui avait confié qu'il avait été sollicité de la part de ce prince de remettre la place aux Espagnols, et qu'on lui avait même offert de l'argent pour cette trahison. Saint-Paul cependant, avait opposé un démenti formel à ces allégations ; l'ambassadeur terminait sa lettre à Chavigny en demandant le rappel immédiat du secrétaire de Créqui, « esprit brouillon s'il y en a au monde et qui est animé et qui parle toujours contre M. de Savoie ouvertement (2) », et le remplacement du maréchal par Villeroy « qu'on peut rendre capable de raison, ce qu'il

(1) D'Hémery à Chavigny, 22 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 163.)
(2) Cf. même lettre.

est impossible de faire de M. de Créqui (1) ».

Léganez, qui était venu se joindre aux assiégeants de Nizza-Monferrato (2), n'avait pas perdu de temps après la chute de la place ; poursuivant son plan d'amener en Piémont le théâtre de la guerre, il marcha avec toutes ses forces réunies dans la direction d'Alba (3) et voulut, chemin faisant s'emparer du château d'Agliano « que nous avions fortifié à mi-chemin d'Ast à Nice-de-la-Paille (Nizza-Monferrato) pour avoir communication de l'un à l'autre » (4). La place, située dans une forte position, manquait de défenseurs ; une mine et un assaut en eurent vite raison. Le gouverneur, bien qu'il eût arboré sur les murs un drapeau noir pour indiquer qu'il résisterait jusqu'à la mort, dut se rendre à composition. Victor-Amédée en conçut un nouveau dépit et des craintes plus vives (5),

(1) Cf. même lettre.

(2) « L'autre corps, commandé par le marquis de Léganez, fit semblant en même temps d'attaquer Brême ; mais, comme ce n'étoit qu'une feinte, il tourna tête vers Nice dès qu'il sut qu'elle étoit assiégée... » (*Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 167, 2e colonne.)

(3) Alba sur le Tanaro, à 40 kilomètres sud-est de Turin.

(4) *Mémoires de Souvigny*, t. I, p. 322.

(5) Il avait écrit le 20 juin 1637 à Richelieu (A. E. Italie, 25, f° 158) en lui annonçant que les ennemis avaient commencé ce siège : « Il n'y a pas ici de quoy arrêter le cours de leurs actions si vous ne prendrez la peine de me procurer les assistances nécessaires de Sa Majesté et d'autant plus que les régimens qui viennent sont fort foibles et bien éloigner du nombre que l'on pourroit présupposer. »

chaque succès de Léganez rendant plus imminente l'invasion de ses États (1). La même menace pour son propre territoire effrayait également le duc de Mantoue, et, faute d'être secouru par la France, il menaçait d'accepter les propositions des Espagnols (2). Et d'Hémery, impuissant, voyait s'aggraver chaque jour la situation : les régiments attendus ne passaient plus, les subsides promis étaient en vain réclamés. Cependant le P. Monod ne restait pas inactif : il préparait la réconciliation de Marie-Christine et du cardinal Maurice. « Il persuade à Madame de se bien mettre avec le prince-cardinal pour éviter tous ces mauvais bruits qui ont couru sur elle, et cela est capable de faire que Madame s'y porte (3). »

Pourtant Victor-Amédée ne s'était pas abandonné à la mauvaise fortune. Il avait rassemblé toutes les troupes disponibles et s'était jeté dans Asti, que Léganez semblait menacer (4). Il avait

(1) D'Hémery à Richelieu, 22 juin 1637 (*ibid.*, f° 159) : « Il se voit attaqué dans ses États sans avoir aucunes troupes du roi pour s'y opposer... »

(2) D'Hémery à Richelieu, 25 juin 1637 (*ibid.*, 25, f° 170), propose, si on ne peut lui envoyer de troupes, de lui faire parvenir au moins les 23,000 écus qu'on lui a promis.

(3) D'Hémery à Mazarin, 29 juin 1637. (A. E. Italie, 25, f° 177.)

(4) D'Hémery à Richelieu, d'Asti, 2 juillet 1637. (*Ibid.*, f° 194.)

appelé aux armes la population valide de ces États et la moindre bourgade lui avait répondu. Les ennemis brûlaient les villages et les châteaux, pillaient et massacraient les habitants avec une férocité inouïe (1) ; et c'était la terreur qui suscitait, à leur approche, cet enthousiasme guerrier peu commun alors. Les huit mille hommes réunis par le duc de Savoie arrêtèrent l'élan des Espagnols qui, au cours de leurs incursions, avaient perdu beaucoup des leurs (2). « Il se tient fort glorieux d'avoir seul, avec ses troupes, résisté à une si grande armée (3), » écrivait d'Hémery à Richelieu. Créqui, de son côté, avait visité et mis en état de défense les principales places du Montferrat ; puis, ayant enfin reçu de France quelques renforts, il vint à Asti les amener au duc de Savoie (4). Les Espagnols, à cette nouvelle, se retirèrent vers Valenza comme s'ils voulaient attaquer Brême. Le maréchal regagna aussitôt Casal avec son contin-

(1) Cf. même lettre : « Il n'y a cruauté qu'ils ne fassent. »

(2) « Son Altesse leur fit faire la guerre par environ mille paysans, qui s'étoient réfugiés en Ast, lesquels en sortoient tous les jours par troupes de cinquante ou de soixante, qui, par divers endroits des collines, prenoient quantité de chevaux aux fourrages et tuoient tous les hommes qui tomboient entre leurs mains. (*Mémoires de Souvigny*, t. I, p. 324.)

(3) Cf. même lettre.

(4) D'Hémery à..., 4 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 200.)

gent pour protéger la ville. Léganez cependant, acheva son mouvement et vint camper sur les bords de la Sezia, sa cavalerie s'avançant jusqu'en vu de Brême (1).

Cette fois, le Piémont était découvert. Victor-Amédée s'en fut en toute hâte à Pontestura (2), pour y donner la main à Créqui, mais celui-ci avait déjà marché à l'ennemi, qui avait refusé la bataille. Le duc de Savoie se tint donc à Pontestura, où le maréchal le rejoignit. Ils résolurent d'y séjourner et d'envoyer de là des détachements de cavalerie pour harceler les Espagnols et ravager leurs terres. « C'étoit, en effet, tout le mal que notre armée étoit alors capable de faire aux ennemis, car de les combattre ils ne nous donnoient pas le moyen, d'assiéger une de leurs places nous ne le pouvions entreprendre, ayant une armée en tête aussi forte que la nôtre (3) ». D'Hémery, resté à Asti après y avoir accompagné Victor-Amédée au début des hostilités, s'employait à préparer et à organiser une entreprise que le duc projetait depuis longtemps contre Finale (4). Il s'agissait

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 168, 2e colonne.

(2) Sur la rive droite du Pô, un peu en amont de Casal.

(3) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 169, 1re colonne.

(4) « Ce marquisat consiste en un petit État situé en la rivière de Gênes, à deux lieues de Vaye, qui confronte la mer du côté du midi,

« de s'assurer du pays des Langues (1), d'assiéger La Rocca (2) et de se réserver la route vers Finale », tandis qu'une escadre française, partie sous le prétexte de ravager les côtes d'Espagne, viendrait prêter son concours pour le siège. Victor-Amédée venait d'envoyer à Paris un mémoire sur ce projet. On y voyait tous les avantages qui devaient en résulter : enlever aux Espagnols « cette porte d'Italie » ; se rapprocher de Gênes qui, mécontente de ses alliés actuels, se porterait facilement à les abandonner ; enfin s'emparer facilement du fort de Monaco (3). L'ambassadeur avait, en même temps, à se disculper de l'accusation, portée contre lui d'après les insinuations de Bullion, et qui le rendait responsable du retard de nos troupes (4). « Je sais bien, écrit-il à Richelieu,

et le Piémont et le Montferrat du côté de la Tramontane. » Instruction au sieur Guérapin s'en allant en France, 17 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 234.) On se souvient qu'il a déjà été précédemment question de ce projet et qu'il s'agit de Finalemarina, à 53 kilomètres de Gênes, sur la rivière du Ponent.

(1) Il s'agit du pays de Langhe, compris entre le Montferrat au nord et l'Apennin au sud. Il est limité à l'ouest par le haut Tanaro et les deux Bormida le traversent.

(2) Sans doute Roccaverano, entre les deux Bormida, dans l'arrondissement d'Acqui.

(3) Cf. l'instruction au sieur Guérapin. D'Hémery approuvait pleinement ce dessein. Cf. sa lettre à Chavigny, du 15 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 227.)

(4) On lui reprochait, en effet, d'avoir fait écrire par des Noyers



que Votre Éminence m'accuse du retardement des troupes à quoi je n'ai nulle part, et je sais bien qu'il fut résolu à Lyon de les faire partir de leur quartier le 1er juin pour être au 13 ou 14 en Piémont. Mais à qui que ce soit qu'on en doive imputer la faute, par l'événement elle n'a pas été grande, quoi qu'encore à cette heure la meilleure partie de nos troupes ne soit pas entrée, et si quelqu'un y a été intéressé, ça été M. de Savoie qui n'en est pas marri lui-même, parce qu'il dit que cela peut être de preuve à Votre Éminence de sa foi, puisque, sans troupes du Roi, il s'est défendu de l'une des plus puissantes armées que les Espagnols aient eues en Italie (1). »

Monod, demeuré en arrière à Turin, s'ingéniait à tirer le meilleur parti de la liberté et de l'impunité que lui assurait l'absence de l'ambassadeur. Sans doute le duc semblait se soustraire encore à son influence pernicieuse, mais la duchesse était complètement dominée par son confesseur. Et, à cette faveur, ce n'était plus seulement un rappro-

aux gouverneurs des provinces limitrophes de ne renvoyer que le plus tard possible en Italie les troupes, qui étaient venues hiverner en France, cela parce que le duc de Savoie se plaignait sans cesse du surcroît de charges qu'imposait à ses États la présence de nos régiments. (Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 165, 1re colonne.)

(1) D'Hémery à Richelieu, 14 juillet 1637. (A. E. Italie, f° 223.)



chement avec le cardinal Maurice que le jésuite préparait, mais encore un accord avec l'Espagne : de Rome, le maréchal d'Estrées avait avisé d'Hémery que les représentants de Victor-Amédée et de Philippe IV avaient des entrevues nocturnes qui ne faisaient rien présager d'heureux pour notre politique en Italie (1). De plus le cardinal Antoine Barberini avait été chargé par l'ambassadeur de Savoie, le comte Ludovico d'Aglié, d'intervenir auprès du marquis de Léganez pour qu'il n'entrât pas plus avant dans le Piémont, et cela moyennant des engagements tenus secrets (2). Ce travail occulte de Monod enlevait à d'Hémery, tout repos : il se sentait sur un terrain miné, mais ignorait l'étendue et la direction des galeries ouvertes sous ses pieds. Parfois un vague bruit le tenait en éveil et puis il retombait dans l'incertitude et ne percevait que la trompeuse résonance des protestations de dévouement que le « moyne » lui faisait. « Il m'est venu parler là-dessus, en sorte que nous avons rompu (3), » dut pourtant confes-

(1) Le même au même, 18 juillet 1637. (*Ibid.*, f° 247.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 18 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 247.)

(3) D'Hémery à Chavigny, 20 juillet 1637. (*Ibid.*, f° 269.) « Il croit que quand il aura ôté la créance à M. de Savoie que je porte ses intérêts, il le détachera facilement de ceux de France. Il a dit à une

ser l'ambassadeur, qui s'était décidé à mettre un terme à cette mystification. Mais bientôt, il fut réduit à regretter même ce mouvement d'impatience. « Madame et le comte Philippes m'ont dit que je connoissois bien comme cet homme leur étoit nécessaire et qu'ils me priaient de vivre bien avec lui (1). »

Richelieu sans le vouloir, devait encore procurer un ennui de plus à d'Hémery (2). Venu au camp de Moirans, près de Pontestura, celui-ci y apprenait, par le duc de Savoie lui-même, que le maréchal d'Estrées avait reçu de Paris l'ordre de donner de l'altesse au cardinal de Médicis (3). Victor-Amédée avait ressenti vivement ce nouvel affront et sa colère s'exhalait en invectives violentes contre un pays qui accordait à ses ennemis ce qu'il s'obstinait à refuser à ses amis. Il invoquait ses bons et fidèles services ; et la victoire que sa cavalerie remportait le jour même à Verceil (4) lui était un

personne confidente de Son Altesse que j'avois écrit à la Cour que M. de Savoie avait traité avec les Espagnols... J'ai été obligé de prévenir ce mauvais office... en parlant à M. et à Mme de Savoie. »

(1) D'Hémery à Mazarin, 31 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 692.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 30 juillet 1637. (*Ibid.*, f° 278.)

(3) D'Hémery à Chavigny, 1er août 1637. (*Ibid.*, f° 352.)

(4) « Relation de la défaite de quelque cavalerie des ennemis par le marquis Ville qui commandoit celle de Son Altesse Royale, le pre-

argument de plus pour s'emporter davantage contre un allié qui, ne faisant rien, prétendait retirer tout le bénéfice des actions des autres. D'ailleurs, on avait mal accueilli d'abord, puis entravé son projet contre Finale et les Espagnols en profitaient pour fortifier le port et la place (1) ; et cela n'était pas pour apaiser son courroux.

L'ambassadeur, n'osant blâmer la faveur accordée au cardinal de Médicis, et cherchant cependant un moyen de calmer le ressentiment du duc, demandait instamment à Richelieu qu'une escadre appareillât sans retard pour Finale (2). On devait bien cette compensation à un prince qui n'avait pas lieu de se féliciter de l'amitié du roi, pour ce qui regardait l'armée de terre mise à sa disposition. Les soldats, sans solde depuis plusieurs mois, mal vêtus, en étaient souvent réduits à mendier pour vivre, quand ils ne pillaient pas ou ne désertaient pas. Les recrues, qui arrivaient de France, étaient trop jeunes ou indisciplinées, et se

mier jour d'août 1637. » (*Ibid.*, f° 354.) Cf. aussi *Mémoires de Richelieu*, t. IX, 168, 2e colonne.

(1) D'Hémery à Richelieu, 30 juillet 1637. (A. E. Italie, 25, f° 278.)

(2) Le même au même, 2 août 1637. (*Ibid.*, f° 356.) Il est à remarquer que les *Mémoires de Richelieu* ne contiennent même pas une allusion à ce projet d'attaque contre Finale, dont le duc de Savoie et notre ambassadeur s'occupèrent pendant une partie de l'année.

débandaient avant toute rencontre avec les ennemis. Et Créqui, moins enclin que d'Hémery à faire entendre de justes plaintes, écrivait cependant à Richelieu : « Les affaires du Roi se ruineront en Italie par la dissipation de son armée qui ne pouvant être payée, ainsi que Votre Éminence avoit ordonné, ne pourra longuement subsister (1). » On attendait pour réaliser les assignations du Trésor un change avantageux, et on ne reculait pas devant un retard de plusieurs mois pour se procurer ainsi de gros bénéfices (2). Les intermédiaires parfois transformaient le numéraire qu'ils avaient mission de transporter, en des promesses à long terme ; témoin ce Montauron qui, chargé de remettre 50,000 livres au duc de Savoie, les avait gardées, tout en laissant soupçonner d'Hémery d'en avoir reçu le versement de ses mains, alors qu'il lui avait donné seulement l'assurance de les payer à la fin de l'année (3).

Victor-Amédée avait eu pour première préoc-

(1) Créqui à Richelieu, 4 août 1637. (A. E. Italie, 25, f° 359.)

(2) Cf. même lettre.

(3) D'Hémery à Bullion, 11 août. (*Ibid.*, f° 366.) « Je vous supplie, Monseigneur, d'écouter toujours les absents auparavant de croire ce que l'on dit contreux et, quand de toutes les affaires où vous trouverez difficultés, vous me ferés l'honneur de m'en avertir, je vous en éclaircirai pareillement. »

cupation d'éloigner de ses frontières le théâtre de la guerre, et le projet d'attaque contre Finale n'en était qu'une conséquence. Tout d'abord, Léganez ne prit pas le change et continua de ravager les opulents villages du Piémont et du Montferrat. Néanmoins le comte de Verrue, fidèle au plan du duc de Savoie, avait repris les châteaux du pays de Langhe et assiégeait La Rocca : Créqui et Victor-Amédée le rejoignirent devant la place. Le général espagnol, à cette nouvelle, se décida à quitter les bords de la Sezia et accourut à marches forcées. La bataille eût sans doute tourné à son désavantage ; on n'osa pas la lui livrer, et, le 11 août, il jetait, après un engagement très vif, un renfort important dans la ville (1). Sur les instances du comte de Verrue, le siège fut levé, à la stupéfaction générale. « Si le comte de Verrue, avoue un des officiers présents, donna cet avis pour être mal averti, ou pour être bien aise que la place ne se prît, aiant été attaquée par les seules instances du président Caude (2), qu'il n'aime pas, ou que Son Altesse même, ne voulant hazarder un combat, lui eût ordonné de lui donner cet avis, c'est ce que

(1) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 169, 1re colonne.

(2) Lelio Cauda d'Asti, comte di Balangero, premier président de la Chambre des comptes de Turin, mort à Suse en 1639.

j'ignore, et ce fut une grande faute ou un grand malheur (1). »

Dans le conseil de guerre qui suivit cette funeste manœuvre, la prise de Finale (2) fut maintenue à l'ordre du jour. Mais comme l'envoyé de Victor-Amédée n'était pas revenu de Paris (3), et qu'il fallait être sûr de la coopération de l'armée navale avant de rien entreprendre, on décida, en attendant, de se séparer en plusieurs corps qui « chacun de son côté entrerait dans le pays ennemi, pour prendre revanche de leurs pillages et brûlements (4) ». Le duc de Savoie resta ensuite sur place pour observer l'ennemi indécis et sut habilement le fatiguer dans une série d'escarmouches. L'une d'elles fut même si sérieuse que Victor-Amédée tint à en annoncer le succès à Louis XIII et lui narra le 9 septembre comment la veille (5),

(1) Relation de ce qui s'est passé en l'armée d'Italie depuis l'arrivée de l'armée du Roi et celle de M. le maréchal de Créqui, jusques au dix-septième d'aoust, envoyée par M. de Frézelière. (A. E. Italie, 25, f° 384.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 14 août 1637. (*Ibid.*, f° 378.)

(3) Cf. d'Hémery à Chavigny, 17 août 1637. (*Ibid.*, f° 389.)

(4) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 169, 1re colonne.

(5) Les *Mémoires de Richelieu* donnent à tort la date du 9 pour ce combat. Cf. d'Hémery à Richelieu, 9 septembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 420.) « Le combat qui se donna hyer. » Cf. aussi : Relation du combat de Monbaldon en Italie envoyée par M. de Créqui, 8 septembre 1637. (*Ibid.*, f° 412.)



sur les bords de la Bormida (1) au-dessous de Monbaldone, il avait écrasé un fort parti espagnol (2). L'action avait été chaude (3) et le prince, de l'aveu même de Créqui, s'était conduit « en généreux et valeureux capitaine » (4). — « Environ le soleil levant, raconte Souvigny, témoin de cette affaire, que notre armée se trouva en marche sur la hauteur de la montagne Sainte-Julia le long de laquelle (courent) la vallée et rivière de Bormida, nous voyions celle des ennemis qui marchoit aussi tirant à Monbaldon, comme deux lignes tendant à même point. M. le duc de Créquy, qui commandoit l'avant-garde, engagea le combat avec la queue de celle des ennemis, dont le reste étoit déjà passé. Il demeura plus de demi-heure sans poudre, parce que nos munitions de guerre n'avaient pu arriver si tôt, et cependant presque toute la bataille des ennemis passa Monbaldon, et, notre

(1) La Bormida se forme à Bistagno, en amont d'Acqui qu'elle arrose, de la réunion de deux rivières, la Bormida di Millesimo et la Bormida di Spagno sur laquelle est Monbaldone. Elle se jette ensuite dans le Tanaro.

(2) Cf. le duc de Savoie à Louis XIII, 9 septembre 1637 (*ibid.*, f° 423); le même à Richelieu, même jour (*ibid.*, f° 424); Marie-Christine au Roi, 11 septembre 1637 (*ibid.*, f° 425); la même à Richelieu (*ibid.*, f° 426).

(3) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 169.

(4) Créqui à Richelieu, 9 septembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 416.)

corps de bataille ayant aussi joint M. de Créquy, notre poudre venue, il attaqua la bataille et l'arrière-garde des ennemis à même temps, de telle sorte que l'infanterie fut mise en déroute, excepté un bataillon espagnol que nous ne pûmes rompre et qui fit sa retraite assez facilement parce que le pays leur étoit favorable. Mais il n'empêcha pas de prendre tous leurs canons, munitions et la plupart de leurs bagages, et surtout quantité de beaux chariots, proprement ajustés avec des toiles cirées (1). »

L'ardeur de Victor-Amédée tomba lorsque le courrier qu'il avait envoyé à Paris lui rapporta le refus définitif de Richelieu d'adhérer à son entreprise contre Finale. L'envoi d'une escadre devant ce port n'empêcherait pas en effet le ravitaillement de la place par mer, car les bâtiments, à cause de leur tirant, devaient rester à quatre milles de la côte. Pourtant le mécontentement du duc, s'il avait été violent au premier abord, disparut assez vite ; la raison donnée par le Cardinal était bonne et les Espagnols, par leurs travaux, rendaient l'assaut de la place impraticable du côté de la terre. Enfin, la perspective de rentrer à Turin

(1) *Mémoires de Souvigny*, t. I, p. 326-327.

quelques jours et d'y recevoir de nouvelles félicitations pour sa bravoure acheva de consoler le prince de sa première déception. Et l'ambassadeur n'eut pas de peine, chemin faisant, à l'amener à souscrire au plan d'opérations qu'il avait élaboré avec Créqui (1). Il s'agissait de s'assurer sans retard de Borgomanero (2) non loin du Tessin, et de Sesto-Calende, sur l'autre rive du fleuve ce qui, avec la possession du navile, permettait d'entrer dans le Milanais. Le 25 septembre, Victor-Amédée partait pour Verceil où l'armée avait été rassemblée. Madame Royale, poussée par le P. Monod, l'avait en vain détourné de cette nouvelle entreprise et supplié de « se reposer sur ses lauriers ». Le soir même, Créqui offrait au duc de Savoie, au comte de Verrue et aux officiers généraux un dîner somptueux. Le lendemain samedi, plusieurs des convives tombaient malades ; huit jours après, le comte de Verrue succombait, et l'état de Victor-Amédée s'aggravait si rapidement que Marie-Christine était appelée en toute hâte à son chevet (3). Elle supplia, et tout le Sénat de Savoie

(1) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 16 septembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 428.)

(2) Borgomanero, sur l'Agogna, à 30 kilomètres en amont de Novare.

(3) Tous les documents donnent, pour les événements de ces

avec elle, qu'on renonçât à tout projet de conquête et qu'on envoyât les troupes dans les places frontières pour empêcher les incursions des ennemis : on répartit donc la cavalerie dans le Montferrat et l'infanterie aux lieux les plus menacés. Et ce fut la fin de la campagne (1).

quelques jours, des dates différentes, ou manifestement erronées, et les *Mémoires de Richelieu* reproduisent, pour ces faits, une chronologie absolument défectueuse. Le 24 était un jeudi, le dimanche était donc le 27, et le 3 octobre, jour de la mort de Verrue, un samedi. Cf. d'Hémery à Richelieu, de Verceil, 5 octobre (A. E. Italie, 25, f° 438) : Victor-Amédée tombe malade le samedi 25 ; le comte de Verrue le dimanche 26 (c'est donc 26 et 27 qu'il faudrait pour ces deux jours désignés). — Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 170, 1re colonne : Créqui serait arrivé à Verceil le jeudi 21 septembre (c'est le 24), Victor-Amédée l'aurait rejoint le samedi 23 septembre (c'est le 26) et serait tombé malade le lundi 25 (en réalité, le lundi était le 28). Les Mémoires reproduisent la lettre de Créqui à Richelieu du 4 octobre (A. E. Italie, 25, f° 436) où une mauvaise lecture a fait lire : « le jeudi 21 » au lieu de « le jeudi 24 » ; d'où toutes les fausses dates suivantes. Une relation (en italien) de la maladie du duc (A. E. Italie, f° 417) le fait tomber malade le 26, c'est-à-dire le samedi. C'est un bulletin médical jour par jour, et, comme cette date du 26 est corroborée par la lettre de d'Hémery du 5 octobre, il semble bien qu'il faille l'adopter. Le dîner chez Créqui est relaté par d'Hémery dans sa dépêche du 10 octobre à Richelieu. (A. E. Italie, 25, f° 456.)

(1) D'Hémery à Richelieu, 5 octobre. (A. E. Italie, 25, f° 438) : « Nous perdons une belle campagne après avoir conservé une armée jusques icy, qui se retrouve encore de 8 à 9,000 hommes de pied et 4,000 chevaux, lesquels sans doute se dissiperont si on ne les met en besogne. »



LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

LA MORT DU DUC DE SAVOIE

Le 7 octobre, les médecins se reconnurent impuissants à enrayer le mal du duc de Savoie et avouèrent que le prince n'avait plus longtemps à vivre. Par une coïncidence fâcheuse, d'Hémery était alors retenu loin du mourant par un accès de fièvre tierce, et le P. Monod, ayant le champ libre, en profitait pour indisposer à l'avance Marie-Christine contre son rival absent, pour le cas où elle deviendrait veuve et souveraine. L'ambassadeur recueillit en cette occasion le bénéfice de sa courtoisie et de sa loyauté, car le comte Philippe d'Aglié, qu'il avait toujours ménagé, lui manda secrètement combien la fin de Victor-Amédée



semblait prochaine et comment on se préparait à l'exploiter. D'Hémery au mépris de sa santé chancelante, accourut aussitôt à Verceil : et son premier soin fut de s'informer si le confesseur du duc l'avait entretenu de son testament et des dispositions à prendre pour la régence. Rien n'avait été fait : le prince avait perdu connaissance, alors que les médecins le déclaraient hors de danger, et pendant même qu'il se confessait. « Il n'y avait pas de temps à prerdre (1). » Avec une incomparable décision, d'Hémery entraîna Marie-Christine et quelques témoins dans la chambre de Victor-Amédée, puis le prêtre, s'approchant du moribond, lui demanda si son désir était toujours de laisser à la duchesse la tutelle de ses enfants, et les assistants voulurent bien interpréter un soupir, ou une plainte, comme un « oui » affirmatif. On dressa acte de ce testament sommaire, que signèrent les neuf premiers dignitaires de l'État, et qui fut dès lors parfaitement authentique au regard de la jurisprudence piémontaise. A huit heures et demie du soir, Victor-Amédée rendait l'âme (2).

(1) D'Hémery à Richelieu, de Verceil, 10 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 456.)

(2) *Ibidem.*

L'ambassadeur comprit quelles difficultés nouvelles allaient suivre cette mort, venue quelques jours seulement après celle d'un autre de nos alliés, le duc de Mantoue (1). Ce prince ne laissait, en effet, que des petits-enfants en bas âge, sous la tutelle d'une belle-fille qui avait sucé avec le lait l'amour de l'Espagne (2). Bien qu'il eût en mourant confié les affaires au chancelier Guiscardi (3), fidèle soutien de la France, l'avenir de ce côté restait sombre; et la fin soudaine du duc de Savoie ne pouvait que l'obscurcir encore, car Marie-Christine, si elle était Française d'origine et de sentiments, était dominée par un de nos ennemis les plus dangereux. « La duchesse de Savoie et la princesse de Mantoue, concluait d'Hémery, sont toutes deux femmes, et partant faibles et enclines à se rendre au parti qu'elles verroient le plus fort (4). »

(1) Charles de Nevers, duc de Mantoue, était mort le 22 septembre. Cf. lettre de Sabran à Sourdis. (*Correspondance de Sourdis*, t. I, f° 515.)

(2) Marie de Mantoue, née le 29 juillet 1609, fille du duc François III, mort en 1612, et de Marguerite de Savoie dont la mère était une infante, mariée le 25 décembre 1627 à Charles de Gonzague, duc de Rethelois, fils du duc de Nevers, établi par Louis XIII sur le trône de Mantoue et oncle à la mode de Bretagne des trois derniers ducs. Elle était veuve de son mari et, comme tutrice de son fils, montait sur le trône de son beau-père.

(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 171, 2e colonne.

(4) Cf. d'Hémery à Richelieu, 10 octobre 1637 (A. E. Italie, 25, f° 456), et les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 172, 2e colonne.

La disparition même de Victor-Amédée causait à l'ambassadeur des regrets sincères (1). Sans doute le duc lui avait donné souvent des sujets de plaintes, et son attitude, au début surtout, incertaine et peu franche, lui avait causé bien des tracas; mais, depuis lors, sa conduite était devenue plus loyale, chevaleresque même à l'occasion. Enfin, les ressentiments, les vieilles rancunes s'évanouissent devant la mort, et seules les qualités et les motifs d'affection subsistent : les survivants sont toujours pris à ce mirage.

Dès que la formalité du testament fut achevée, d'Hémery se rendit chez Créqui. Il avait à l'avertir des menées de Monod contre l'armée française et de son dessein d'appeler à Verceil des gens de guerre hostiles au maréchal. Madame Royale s'était laissé persuader que Louis XIII voulait s'assurer de sa personne et s'emparer de ses États; aussi reçut-elle fort mal d'Hémery et Créqui venus lui représenter l'inanité de ces bruits mensongers. Tandis que celui-ci, plus violent, disait à la princesse « ce qu'il falloit la-dessus » (2), l'ambassa-

(1) Cf. même lettre. « Il est mort avec une passion particulière de gagner les bonnes grâces de Votre Éminence... Après tout cela, Monseigneur, il étoit malheureux. »

(2) D'Hémery à Richelieu, 10 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 456.)



deur considérait, avec étonnement et tristesse, celle qu'il avait tenue longtemps pour son plus sûr appui. Quel moyen lui permettrait donc de reprendre quelque empire sur l'esprit de cette femme qui avait en ses mains le sort de notre politique italienne? L'influence du comte Philippe (1), en effet, ne serait peut-être plus décisive sur Madame Royale aveuglée au point de méconnaître son intérêt à demeurer l'alliée d'un roi, qui était son frère, le protecteur désigné de ses enfants (2), et qui la défendrait, à la fois, contre les diffamations de ses beaux-frères et contre les tentatives qu'ils ne manqueraient pas de faire pour lui ravir la régence d'abord, et son duché ensuite.

L'ambassadeur et le maréchal, à la fin de l'entrevue, décidèrent, par prudence autant que par diplomatie, de retirer toutes les troupes françaises de Verceil, puisque leur présence y était consi-

(1) On sait comment la renommée malveillante, propagée par le prince Thomas et le cardinal Maurice, attribuait au comte Philippe la paternité du second fils de Marie-Christine et de ses deux filles jumelles. On sait comment ses deux beaux-frères menaçaient la malheureuse princesse de donner à ces affirmations un plus grand éclat, en demandant une sanction pour son inconduite.

(2) « Quand le duc de Savoie se vit condamné des médecins, il ordonna Madame tutrice de ses enfants et supplia le Roi d'en être protecteur. » (*Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 170.)

dérée comme une menace. A leur sortie du palais, ils furent entourés d'une foule d'officiers et de soldats, criant qu'on les voulait égorger, qu'il fallait s'assurer des portes de la ville et faire pénétrer sur-le-champ toute l'armée. Créqui les harangua, les calma non sans peine, leur persuada qu'ils ne couraient aucun danger; mais, qu'au lieu d'occuper la place en plus grand nombre, il valait mieux qu'ils l'évacuassent momentanément. Et ainsi fut-il fait sur-le-champ. Quelques heures après ces incidents, d'Hémery recevait la visite du comte Philippe d'Aglié, pour l'informer à nouveau que la duchesse se laissait complètement circonvenir par le P. Monod, le marquis Villa, général de la cavalerie, le marquis de Pianezza (1), général de l'infanterie, et par le grand chambellan, le marquis Bobba (2). Ces quatre personnages, pour conserver le pouvoir qu'ils s'étaient partagé, menaient grande campagne contre la France. Ils ne s'étaient pas contentés d'exciter contre les

(1) Carlo-Emmanuelo-Filiberto di Simiano, marchese di Pianezza, conseiller secret d'État, général de l'infanterie, enfin grand chambellan.

(2) Je crois qu'il s'agit d'Ascagno Bobba, marchese di Graglie, qui fut créé chevalier de l'Annonciade le 24 mars 1638. (*Généalogie de la maison de Savoie.* Chambéry, 1787, p. 213.) — B. N., LK², n° 1915.

troupes royales la défiance qui avait nécessité la mesure prise par Créqui; ils avaient exploité la jalousie que nos officiers inspiraient « aux cavaliers de la cour », moins braves mais plus orgueilleux, et avaient montré en eux la cause de la guerre dont souffraient et se plaignaient tous les Piémontais. Bien plus, le marquis Villa avait mis en circulation une tendancieuse version de la mort de Victor-Amédée qui aurait succombé aux suites d'un empoisonnement (1), ainsi que le comte de Verrue, tandis que lui-même n'avait échappé à leur sort que grâce à un contre-poison. Et c'était Créqui qu'on désignait comme ayant prêté sa table pour le banquet fatal (2). Le

(1) Divers auteurs ont cru à cet empoisonnement. Ainsi, Siri, *Memorie*, t. VIII, p. 75-80. — Claretta, t. I, p. 201-210. Celui-ci fait grand état de l'autopsie pratiquée par le médecin E. Reynaudo qui conclut à l'empoisonnement. (Bazoni, *Regenza di Maria-Christina*, p. 50,) allègue une autre relation d'autopsie absolument contraire. On ne voit pas d'ailleurs l'intérêt de la France à faire disparaitre Victor-Amédée. Dans les *Amours de Christienne, duchesse de Savoie* (Arsenal, ms. 3532), on lit que le duc, qui allait punir l'adultère de sa femme avec le comte Philippe, « fut prévenu par la mort, et avec lui le comte de Verme *(sic)*, cavalier en qui Son Altesse se fioit le plus, tous deux par poison et œuvre de Madame et du comte Phillippe, dans un repas et à la table de Madame de Créquy comme on en a sceu assez. »

(2) Le bruit s'en répandit si vite qu'un des gens de Créqui, étant allé peu de jours après à Turin, y aurait été tué, sans merci, par la population en délire, s'il n'avait désavoué son maitre et déclaré être

P. Monod, n'osant encore propager ouvertement cette rumeur, accusait simplement d'Hémery d'avoir fait mourir le duc en le surmenant et en l'obligeant à faire campagne alors qu'il était déjà malade (1).

L'ambassadeur sentit la nécessité de contre-balancer les effets de toutes ces diffamations. Le soir même, à sa prière, le comte Philippe d'Aglié passait la plus grande partie de la nuit avec lui pour aviser aux mesures à prendre. Il était très favorable à la cause française : « Je le trouvoy, dit d'Hémery, tout disposé et n'eus pas beaucoup de peine à le persuader, car il me dit qu'il se donnoit entièrement au roy et à Votre Éminence; qu'il se voyoit perdu, et sa maison, sans leur protection. » A l'aube, quand ils se séparèrent, leur plan était arrêté : le comte Philippe devait user de toute son influence pour faire octroyer des portefeuilles à son oncle le comte Ludovic d'Aglié, ambassadeur à Rome, et au marquis de Saint-Maurice, ambassadeur à Paris, tous deux amis

« des gens de don Maurice ». Cf. d'Hémery à Richelieu, 10 octobre. (A. E. Italie, 25, f° 456.)

(1) Cf. même lettre. « Ils ont persuadé à toute cette cour que les presses que j'avois faites à M. de Savoie d'aller et venir et principalement en ce voyage avoient causé sa mort, et adjoustent qu'il estoit indisposé avant son départ de Turin. »



dévoués de la France. Le P. Monod aurait un ministère d'importance secondaire et d'Hémery tâcherait de vivre de son mieux avec lui. Des envoyés seraient chargés de porter au cardinal Maurice et au prince Thomas la nouvelle officielle de la mort de leur frère, mais avec des instructions spéciales pour les empêcher de rentrer en Savoie. Quant aux conseillers actuels de Marie-Christine, on les éloignerait dans diverses ambassades. Le comte Philippe prévint seulement d'Hémery, en le quittant, qu'il ne répondait point de sa démarche auprès de Madame Royale « le P. Monod l'observant depuis son réveil jusqu'au soir » (1).

Le lendemain, cependant, d'Aglié rapportait l'adhésion complète de la duchesse : elle n'y mettait qu'une condition, c'est que toutes ces propositions lui fussent soumises à nouveau, en présence du P. Monod, et comme si elle n'en avait rien su auparavant. D'Hémery consentit aisément à ce caprice et l'entrevue fut tout d'abord calme, presque cordiale! « Madame, raconte l'ambassadeur, commença par nostre réconciliation. Elle me demanda mes sentiments sur les affaires. Je luy proposay ce que je vous ay escript là-dessus; le P. Mo-

(1) D'Hémery à Richelieu, 10 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 456.)



nod dist que Madame ne pouvoit estre mieux conseillée (1). » On convint ensuite sans peine des questions principales : Marie-Christine insista seulement pour rendre à ses beaux-frères leurs apanages confisqués, « afin de leur oster toute sorte de juste plainte. » Puis Monod, « qui prétendoit avoir plus de part au ministère que tous les autres, » proposa de prévenir officiellement le roi d'Espagne de la mort de Victor-Amédée. Ce fut la première difficulté sérieuse. « Je m'opposay à cela, dit d'Hémery, et dis à Madame, en présence du P. Monod, que ce qui avoit ruiné les affaires de feu Son Altesse en la cour de France estoit les soupçons que feu son mari avait tousjours voulu donner de son procédé... et que si elle vouloit tenir cette conduite, elle dégoûteroit le Roy et Son Éminence. » Et, se tournant vers le jésuite, il ajouta « que ceulx mesmes qui luy donnoient mal à propos des ombrages du Roy ne luy devoient pas conseiller de donner à Sa Majesté ces deffiances parce que c'estoit lui donner

(1) Cf. même lettre. Les deux ennemis échangèrent de gracieux compliments : « M. d'Hémery témoigna à Madame Royale qu'elle ne pouvoit avoir personne auprès d'elle en qui le Roy et M. le cardinal eussent plus de confiance qu'en lui, avec qui il passeroit une bonne intelligence en toute chose. » Saint-Thomas à Saint-Maurice, 9 octobre, de Verceil. (A. E. Italie, 25, f° 451.)

des occasions justes de se plaindre d'elle » (1).

La réconciliation entre Monod et d'Hémery était quelque peu « normande ». Mais celui-ci se prit vite à regretter son impatience : elle allait peut-être tout compromettre et il fallait ménager le confesseur pour ne pas s'aliéner la pénitente. « J'estime, écrit-il à Richelieu, qu'il seroit bien à propos de luy faire donner le présent de son voyage, encores que ce soit un petit témoignage de faiblesse de le rechercher à ceste heure, que l'on en a besoing (2). »

Le 10 octobre, Madame Royale rentrait à Turin. A peine arrivée, elle fut prise d'un violent malaise, qui inquiéta son entourage, à cause de son analogie avec celui du feu duc. D'Hémery entrevit aussitôt « les suites étranges (3) » de cette mort possible : la tutelle à régler, les compétitions autour de la régence et le retour immédiat du cardinal Maurice dont il traçait cependant ce portrait peu flatteur à Richelieu : « Il n'y a rien qu'il n'entreprît contre les enfants de feu M. de Savoie, et lasche et faible comme il est, je ne croirois pas mesme

(1) D'Hémery à Richelieu, 10 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 456.)

(2) *Ibid.*

(3) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 11 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 465.)

leur vie en seureté, s'ils estoient entre ses mains. Je ne scay, Monseigneur, s'il ne blasmeroit point la mémoire de Madame, pour rendre ses enfants incapables de la succession... et pour y parvenir, Votre Eminence juge bien qu'il s'appuyeroit du party d'Espagne, et ainsy que nous perderions la commodité du Piémont, et la conservation du Montferrat nous seroit très difficile (1). » Le Cardinal lui-même s'émut et envoya à l'ambassadeur des instructions formelles : il fallait, à tout prix, que la duchesse, si son état s'aggravait, désignât Louis XIII comme tuteur de ses enfants. Le « Roy ne plaindroit point cinquante, soixante, voire cent mil escus, pour gagner les particuliers dont il faudroit s'asseurer pour la conservation des Estats à Messieurs ses enfants » (2). Mais, quand cette lettre arriva, Madame Royale était remise d'une indisposition qui n'avait été que passagère, et la sollicitude de d'Hémery était reportée ailleurs.

Le P. Monod avait persuadé à la duchesse qu'il ne pressait pas de rappeler Saint-Maurice, et avait montré au comte Philippe que son oncle, le comte Ludovic, pourrait sans doute solliciter le chapeau

(1) D'Hémery à Richelieu, 11 octobre 1637. (A. E. Turin, 25, f° 465.)

(2) Richelieu à d'Hémery, 22 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 509.)

avant de quitter Rome. Il avait remis en question l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire au roi d'Espagne, et Marie-Christine y était d'autant plus encline que, pour avoir médit d'elle, la princesse de Carignan venait d'être chassée de Madrid. L'ambassadeur, incertain de la conduite à tenir, en référait de nouveau à Richelieu, et, comme dans toutes ses dépêches d'alors, lui relatait tous les agissements et toutes les intrigues du « bon Père » qui multipliait ses témoignages de dévouement à la France.

Cependant la maladie de Marie-Christine l'avait rendue si populaire que personne ne songea à lui contester la régence, et que le Sénat enregistra, sans nulle difficulté, ce qu'on lui avait présenté comme le testament de Victor-Amédée (1). Le pays tout entier acclamait une souveraine qu'on disait décidée à secouer le joug de ces Français qui avaient empoisonné son mari et tenté ensuite de s'emparer de Verceil, voire même de tout le Piémont. Nos soldats étaient expulsés des villes, leurs officiers suspectés, Créqui sans autorité. D'Hémery prit les grands moyens (2) : « J'ay obligé Madame à envoyer quérir les chefs des

(1) Arrêt de vérification du Sénat. (*Ibid.*, f° 475.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 15 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 472.)

compagnies souveraines et les magistrats pour faire cesser tous les bruits, afin de ne pas laisser prendre racine à cette aversion des Piémontois contre les François. »

Il ne s'en tenait pas d'ailleurs à cette manifestation énergique et poursuivait son idée de ruiner le crédit du P. Monod en lui suscitant des rivaux influents comme seraient le comte Ludovic et le marquis de Saint-Maurice. Les conseils de son confesseur avaient empêché Marie-Christine de rappeler les deux ambassadeurs; les efforts de d'Hémery et ceux du comte Philippe, qui oubliait déjà la pourpre cardinalice pour son oncle, la décidèrent bientôt à les mander auprès d'elle (1). Au reste, si elle consentait si facilement à s'écarter de la ligne de conduite arrêtée avec Monod, c'est qu'elle venait d'apprendre la complicité du jésuite avec le cardinal Maurice, qui pensait à se rapprocher de Turin. Elle défendit tout d'abord à tous les gouverneurs de ses villes d'accueillir son beau-frère (2), et elle l'en avertit elle-même (3). Puis, comme celui-ci poursuivait sa route jusqu'à Milan,

(1) D'Hémery à Richelieu, 19 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 496.)

(2) Marie-Christine aux gouverneurs de ses États. (*Ibid.*, f° 501.)

(3) La même au cardinal de Savoie, du même jour, 20 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 502.)

elle voulut, de dépit, chasser ignominieusement Monod de sa présence (1). Ce fut d'Hémery, à son propre étonnement, qui implora la grâce de son rival. « J'ay trouvé périlleux pour moy, écrivit-il à Richelieu, d'échauffer cette résolution, pour ce que ce sont des femmes qui changent, et cela eust animé encore cest homme contre nous, outre que j'ay jugé que, n'y ayant icy personne auprès d'elle, qui sache et qui puisse rien faire, la nécessité qu'en auroit Madame, jusques à ce que le comte Ludovic et le marquis de Saint-Maurice soient venus, le remettroit toujours (2). »

Sur ces entrefaites on apprit que Léganez, profitant du désarroi causé par la mort de Victor-Amédée, avait quitté Valenza, le 16 octobre, avec un corps important et s'était emparé en quelques heures du château de Pomar en Montferrat (3). D'Hémery partit pour Casal afin d'y vérifier l'état des troupes et les mesures prises par Créqui. Il était encore sur la route quand se répandit à Turin la nouvelle de l'arrivée prochaine du cardinal Maurice. La duchesse dépêcha des estafettes dans toutes les directions pour qu'on s'opposât à son

(1) D'Hémery à Richelieu, 19 octobre. (*Ibid.*, f° 496.)
(2) *Ibid.*
(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 176, 1re colonne.

passage et supplia d'Hémery de revenir sans retard. L'ambassadeur, ne restant que trois heures à Casal (1), put la rejoindre la nuit même. L'attitude énergique de Marie-Christine, si elle le rassura complètement sur les intentions de la princesse, ne laissait pas moins pendante la question du parti qu'allait prendre le cardinal de Savoie. S'il entrait en Piémont, c'était dès lors un danger permanent pour nos intérêts et une menace perpétuelle pour la vie même de la duchesse, car son beau-frère était très capable de substituer le poison au venin trop peu efficace de la calomnie (2). S'il reculait devant la défense formelle de Madame Royale, et restait dans le Milanais, les faveurs des Espagnols aidant, il continuerait sa campagne de diffamations, fomenterait des rébellions, et préparerait, à

(1) Il n'y trouva pas le maréchal, qui avait marché à l'ennemi dès la nouvelle de son mouvement. Léganez s'était replié derrière Valenza, abandonnant Pomar, et fort déçu de voir combien peu, malgré la rumeur persistante, Marie-Christine donnait à espérer un revirement au profit de l'Espagne. Cf. d'Hémery à Richelieu, 21 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 504.)

(2) Cf. même lettre. Cette absence de scrupules sur les moyens à employer était bien connue, et c'est à ce sujet que Richelieu, dans ses instructions à d'Hémery après la mort de Victor-Amédée, lui écrivait : « Il est besoin d'avoir un soin particulier de la bouche de Madame estant dans ce pays proche de ceux auxquels on scait donner certains metz dont la digestion n'est pas bonne. » (Instructions du 17 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 489.)



l'avance, par la trahison et les moyens qui lui étaient familiers, son retour triomphal pour le jour, qu'il tâcherait d'avancer, de la mort de la duchesse (1). Malgré tout, cette seconde éventualité était de beaucoup la moins redoutable, et, si le prince persistait à vouloir pénétrer dans le Piémont, on devrait l'arrêter séance tenante. « Il faudroit que nous le feissions nous-mesmes, dit d'Hémery (2), affin que publiquement Madame dit à son peuple, au Pape et à toute l'Europe que les ministres du Roy ont faict cette résolution et exécution dans ses États dans lesquels Sa Majesté est armée. »

L'ambassadeur dut agir avant d'avoir reçu les instructions qu'il demandait à Richelieu. Le cardinal Maurice, parti de Rome le 14 octobre, avait appris à Gênes les résolutions de sa belle-sœur, par le comte de Cumiana (3) chargé de les lui transmettre; il avait néanmoins envoyé un de ses fidèles, l'abbé Soldati, à Turin, avec des lettres pour Marie-Christine, le P. Monod et le comte Philippe. Ce messager s'était heurté à Chérasco à un

(1) D'Hémery à Richelieu, 21 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 504.)

(2) Cf. même lettre.

(3) Le procès-verbal de l'entrevue du comte de Cumiana avec le cardinal Maurice est aux Affaires étrangères. (A. E. Italie, 25, f° 513.)

des émissaires de la duchesse, qui lui avait déconseillé d'aller plus loin et lui avait proposé de remettre ses dépêches à leurs destinataires. Soldati s'était laissé convaincre, en apparence du moins; et, à peine l'envoyé de Madame Royale avait-il tourné bride vers Turin, que lui-même prenait le même chemin et arrivait presque en même temps. L'entrée de la ville lui ayant été interdite, il se logea dans un faubourg, au couvent des Capucins (1), et y attendit les réponses des lettres. Le comte Philippe avait communiqué la sienne à d'Hémery, et celui-ci y avait pu lire l'ardent désir du cardinal Maurice d'être accueilli par Marie-Christine. Quel accueil la duchesse ferait-elle à cette prière? L'ambassadeur, accouru au palais pour le lui demander, la trouva en conférence avec Monod, et, en dépit de l'opposition de d'Hémery, elle donna à son confesseur séance tenante l'autorisation d'aller trouver Soldati en son nom. Le Père, à son retour, assura Madame Royale qu'elle avait tout intérêt à donner audience au porte-parole de son beau-frère. Alors l'ambassadeur, ne contenant plus sa colère, déclara « qu'il estoit de son service de rompre ces négociations-là » (2) et

(1-2) Il arriva à Turin le 24 octobre au soir. Cf. d'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 517.)



il en montra les raisons. Monod en fit valoir d'opposées, et ce fut son avis qui l'emporta (1). L'abbé Soldati fut donc mandé au palais et rien ne transpira de la conférence qu'il eut, durant la nuit, avec la duchesse et son confesseur.

Le lendemain matin, d'Hémery, encore sous le coup de cet échec, reçut la visite du nonce : celui-ci venait l'engager, d'un ton cauteleux, à désarmer et à favoriser le retour du prince-cardinal. L'ambassadeur n'était pas d'humeur à écouter des conseils de cette sorte : il pria son interlocuteur de lui faire grâce de ses explications et de lui dire simplement si c'était au nom du Pape, pour le compte de quelque autre intéressé ou de sa propre initiative qu'il faisait cette démarche ; car, suivant le cas, il préviendrait sur l'heure Richelieu de l'ingérence pontificale ou de l'appui prêté par un représentant de Rome à nos pires adversaires. Le nonce s'excusa, assura qu'il ne parlait qu'en ami, puis enfin confessa « avec des paroles embarrassées », qu'il n'avait pas cru devoir refuser à Soldati d'être son avocat. D'Hémery fit honte alors au

(1) « Le P. Monot... amy intime de cet abbé Soldaty... dit que Madame en voyant cet homme un quart d'heure satisferoit le P. Cardinal son frère et luy tout ensemble et que l'on l'empêcheroit de communiquer avec qui que ce fût. » *(Ibid.)*



représentant d'Urbain VIII de se compromettre pour une cause si mauvaise et d'ouvrir l'oreille aux suggestions de conspirateurs si redoutables. Mais le prélat, loin de s'amender, répondit qu'il ferait ce qu'il croyait être de l'intérêt de Marie-Christine et qu'il la forcerait bien à voir elle-même quels étaient ses véritables amis et comment, sous le prétexte de la protéger et de la servir, des ennemis s'insinuaient auprès d'elle. La riposte fut vive. L'ambassadeur renonça aux arguments spécieux; il n'invoqua ni le service de la duchesse, ni l'intérêt du Piémont, ni la triste renommée du cardinal Maurice. Cet homme s'était « déclaré ennemy du Roy et du royaume, il en faisoit luy et les siens une profession publique » (1); c'était assez pour qu'on le reçût, comme Léganez lui-même, à coups de canon. Quant au nonce, il justifierait à Rome du plaidoyer qu'il venait de prononcer.

D'Hémery fit aussitôt part de cette entrevue au comte Philippe; celui-ci la connaissait par avance car il avait assisté la nuit précédente à la visite faite par Soldati à la duchesse. Et c'était au cours de cette conférence que Monod avait proposé d'entraîner d'Hémery dans une résolution à la-

(1) D'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 517.)



quelle ne manquait plus que son consentement, Madame Royale ayant accordé le sien : on avait choisi, pour cette mission délicate, le nonce, qui s'était prêté d'assez bonne grâce à cette manœuvre tout en refusant très énergiquement de mêler le nom du Pape à la négociation (1).

En quittant le comte d'Aglié, d'Hémery s'en fut au palais, où le nonce avait déjà eu audience ; il trouva la duchesse prête à un nouvel expédient, pour permettre l'entrée de ses États au cardinal : il n'y demeurerait qu'un jour. L'ambassadeur pria la princesse de considérer, par la peine qu'elle avait à l'empêcher de venir, celle qu'elle aurait pour le faire sortir, l'abbé Soldati traînant déjà à sa suite toute une bande d'émeutiers et la moitié de la cour se déclarant ouvertement pour le prince Maurice. Il lui rappela que ceux, qui maintenant proposaient cet arrangement, étaient les mêmes qui avaient, à la mort de son mari, retardé de

(1) Le comte Philippe, soit ignorance, soit réserve dont on ne le saurait blâmer, ne dit pas à d'Hémery qu'à l'issue de la conférence, Marie-Christine avait écrit au prince-cardinal pour l'assurer de son affection et lui témoigner ses regrets de ne pouvoir, prisonnière des Français, le laisser rentrer en Piémont. (A. E. Italie, 25, f° 516, (copie.) Bazzoni la cite p. 90, note 4, d'après l'original conservé aux Archives de Turin.) Les incertitudes de Victor-Amédée étaient moins dangereuses pour d'Hémery qu'une attitude à ce point dépourvue de franchise.



douze jours l'envoi du courrier destiné à son beau-frère, pensant ainsi lui donner le temps de venir à Turin, avant d'en avoir reçu défense. Pour terminer un entretien, qui ne dura pas moins de trois heures (1), d'Hémery retraça fidèlement le tableau des propositions qui, depuis la veille, s'étaient suivies en s'aggravant l'une l'autre : Soldati ne devait pas dépasser Chérasco, il était venu à Turin; relégué dans un faubourg, en attendant qu'on le reconduisît à la frontière, il avait obtenu une visite du P. Monod ; au lieu de repartir ensuite, il avait été reçu au palais par la duchesse elle-même; il était convenu que l'entrevue serait très courte, elle avait duré une partie de la nuit; il ne s'agissait plus maintenant que de laisser pénétrer le cardinal Maurice pour un jour en Piémont, pour être sûr de l'y voir rester indéfiniment. Marie-Christine avoua à l'ambassadeur qu'il prêchait une convertie mais qu'il lui était difficile de heurter de front les propositions du P. Monod, et qu'en la circonstance elle n'avait cédé qu'à ses objurgations pressantes. D'Hémery évoqua alors le souvenir de Victor-Amédée qui eût vite mis bon ordre à toutes ces intrigues, et, sans conseiller formellement de se

(1) D'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 517.)

saisir de la personne du cardinal, il conclut qu'on se repentirait cent fois de ne l'avoir pas fait. Il ne restait pour la duchesse qu'une façon d'éviter l'ennui et la responsabilité d'une décision : elle réunit son conseil. Le chancelier, les premiers présidents du Sénat et de la Chambre, le P. Monod, le marquis Bobla, et, à titre exceptionnel, d'Hémery, y prirent séance. Après deux heures de discussion, les avis les plus opposés ayant été tour à tour émis et défendus avec passion, la majorité se prononça pour l'envoi d'un courrier au roi de France, dont on voulait connaître la volonté, et pour le départ immédiat de Soldati. Ce vote ruinait toute l'œuvre échafaudée par Monod, aussi le Père d'entraîner Madame Royale à l'écart pour lui dire « que le prince-cardinal, mal traitté de cette façon, se porteroit à faire des manifestes qui la déchireroient » (1). D'Hémery veillait; il rassura la princesse déjà hésitante, et lui affirma « que ceux qui luy donnoient ces craintes en avoient dit pis d'elle que le cardinal n'en avoit jamais escript (2) ».

(1) D'Hémery à Richelieu, 25 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 517.) On a vu déjà quel parti le P. Monod tirait à l'occasion de cette menace toujours suspendue sur la tête de Marie-Christine.

(2) Cf. même lettre. Il serait curieux de savoir exactement ce qu'a de vrai cette accusation, en ce qui concerne le P. Monod.

Les membres du conseil ne s'étaient pas encore séparés quand on annonça l'arrivée de Créqui qui revenait de Casal, très fier d'avoir repris Pomar aux Espagnols (1). Selon l'usage, après l'avoir saluée profondément, il s'approcha de la duchesse attendant qu'elle lui donnât le baiser. Son attente fut vaine : Marie-Christine déclara que, depuis la mort de son époux, elle n'embrassait plus personne. Cette raison, très plausible cependant, ne dut pas plaire au maréchal qui manifesta son intention d'en référer au Roi et de se dispenser de toute révérence jusqu'au moment où il aura reçu sa réponse. L'ambassadeur, pour calmer Créqui et éviter un éclat, lui raconta aussitôt avec volubilité les menus incidents et les événements plus sérieux arrivés à Turin pendant son absence. La duchesse se méla à la conversation pour renchérir encore sur les plaintes et les accusations contre le P. Monod, la cause de toutes les difficultés, le traître dont l'horoscope n'avait pas menti, le plus méchant de tous les hommes, l'ingrat qu'elle avait empéché son mari de chasser sans pitié, l'ambitieux dont elle avait le désir de se débarrasser, sitôt l'arrivée du comte Ludovic et du marquis de Saint-Maurice.

(1) Créqui à Richelieu, 26 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 526.)

Tactique de sa part, ou ressentiment sincère, cette sortie violente termina l'entretien.

D'Hémery, rentré à l'ambassade, rédigea une longue dépêche à Richelieu pour lui raconter, en détail, les péripéties de ces deux jours, et lui indiquer quels étaient, à son avis, les avantages et les inconvénients du retour du cardinal Maurice en Piémont : contre un seul avantage qui eût été de le faire arrêter et incarcérer sous bonne garde, ce qui ne fût pas allé sans de graves difficultés, tant d'inconvénients étaient soigneusement énumérés, qu'aucune hésitation n'était possible. La précaution prise par d'Hémery n'était pas superflue : à Paris, le marquis de Saint-Maurice présentait la question sous un tout autre jour et conseillait à Louis XIII d'engager Madame Royale à accueillir son beau-frère (1).

Le P. Monod ne considérait pas, en effet, la partie comme perdue; et, comme le comte de Cumiana, rapportait de Gênes, où il l'avait vu, que le prince Maurice, décidé à tout tenter pour arriver au but, allait s'avancer jusqu'à Savone (2), il

(1) Chavigny à d'Hémery, de Rueil, 29 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 536.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 1er novembre 1637. (*Ibid.*, f° 544.) — Savone, sur le golfe de Gênes, à 36 kilomètres sud-ouest de Gênes.

espérait à nouveau faire réussir son projet, d'autant que la duchesse, tout en réitérant sa défense au cardinal, manifestait depuis quelques jours des sentiments moins nettement favorables à la France; d'Hémery avait pu facilement s'en apercevoir par son refus de laisser hiverner les troupes royales en Piémont (1).

Et cependant de Paris on lui avait prodigué, à l'occasion de la mort de Victor-Amédée, les témoignages de condoléances et les marques d'affection. Le comte de Montrevel (2), pour le Roi, le baron de Palluau (3), pour Richelieu, allaient lui porter spécialement l'assurance d'un dévouement qui se disait chaque jour plus désintéressé. A Notre-Dame, un service solennel, célébré avec une pompe inaccoutumée, un autre à Saint-Germain, des panégyriques, prononcés par des orateurs comme Jean de Lingendes (4), attestaient quels

(1) Créqui à Richelieu, 1er novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 547.)

(2) Louis XIII à Marie-Christine, 23 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 514.) Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel (1603-1678), gouverneur de Bresse et chevalier des ordres du Roi.

(3) Richelieu à Marie-Christine, 21 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 508.) Philippe de Clérembault, comte de Palluau (1606-1665), maréchal de France en 1652.

(4) Saint-Maurice à Marie-Christine, 20 octobre 1637. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 36,) citée par CLARETTA, t. III, p. 53.

liens unissaient la cour de Savoie et la cour de France.

Aussi le léger revirement de Marie-Christine, constaté par Monod avec tant de plaisir, ne dura pas. La duchesse parut se rapprocher franchement de d'Hémery et s'éloigner d'autant de son confesseur, qui dut craindre, dès lors, la disgrâce qu'il pensait obtenir pour les autres. Voulant l'éviter à tout prix, il tenta, par un service signalé, de mériter à nouveau, sinon la confiance, du moins la reconnaissance de l'ambassadeur. Par ses soins, la question du logement des troupes fut réglée au grand avantage du Roi, mais son représentant manifesta si peu son contentement (1), que le jésuite, découragé, reprit de plus belle ses intrigues avec le cardinal Maurice.

D'Hémery ne l'ignora pas et Madame Royale en eut connaissance ; mais celle-ci, bien que son ressentiment s'en augmentât encore, éprouvait une sorte de pitié involontaire au moment de frapper l'homme qui l'avait dirigée pendant plusieurs années, et une terrible appréhension de ne pouvoir le remplacer, le marquis Bobba et les

(1) D'Hémery à Richelieu, 1er novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 547) : « Je cultive cet office qu'il nous a rendeu, mais Votre Éminence ne doit rien espérer du fonds de sa volonté. »



autres paraissant incapables de tenir sa place et ses fonctions. Seuls peut-être le comte Ludovic d'Aglié et le marquis de Saint-Maurice auraient les qualités nécessaires pour une si lourde tâche : ni l'un ni l'autre n'était encore sur le chemin du retour. A cette indécision prolongée, Marie-Christine eût préféré de beaucoup une résolution définitive, quitte à se la voir imposer.

L'ambassadeur, en d'autres circonstances, aurait pu la lui dicter; mais il n'osait, de sa propre autorité, assumer une si lourde responsabilité : ses instructions ne prévoyaient même pas le cas d'une rupture avec le P. Monod (1), et lui enjoignaient de vivre en bons termes avec lui. Il eut craint en tout cas, d'ailleurs, de provoquer cette révolution de palais, dont le caractère mobile et incertain de la duchesse ne permettait pas de prévoir les conséquences. « Il fault agir avec la princesse tousjours par son interest, autrement si l'on employe le nom et l'authorité du Roy pour la forcer, on la pourroit faire cabrer (2). » C'est l'intérêt, en effet, qui la porta à prendre des mesures plus rigoureuses encore pour éloigner le cardinal Maurice,

(1) Richelieu à d'Hémery, 17 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 489.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 3 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 558.)



quand elle apprit que le prince Thomas (1) venait d'être appelé en Milanais par Léganez. Les deux frères songaient à concerter leurs efforts ; et, bien que l'idée d'une intervention armée fût du cardinal, c'était lui qui, en même temps, pour tenter encore la voie qui convenait mieux à son caractère, voulait renvoyer Soldati à Turin (2). Le P. Monod eut l'imprudence d'insister pour que Marie-Christine reçût à nouveau le messager de son beau-frère, ou au moins fît partir pour Savone un émissaire sûr, qui entendrait le cardinal ; il désigna pour cette mission l'archevêque de Turin (3), qu'on savait très attaché au parti des Espagnols (4). C'était démasquer son jeu. La duchesse daigna à peine lui répondre, et le soir même elle envoyait à Savone le comte de Druent (5), homme loyal et fidèle serviteur, pour intimer au prince Maurice l'ordre de quitter immédiatement le Piémont.

D'Hémery crut au succès comme à une chose

(1) D'Hémery à Richelieu, 7 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 575.)

(2) Cf. le cardinal Maurice au marquis de Pianezza, 3 novembre 1637.

Le prince Thomas au cardinal Maurice, 4 novembre 1637. Ces deux lettres sont dans CLARETTA, t. III, p. 56 et 62.

(3) Anton. Provana, archevêque de Turin, de 1632 à 1640.

(4) D'Hémery à Richelieu, 7 novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 575.) Cf. aussi *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 170, 2e colonne.)

(5) Il avait été ambassadeur à Paris avant Saint-Maurice.

longtemps désirée, à la disgrâce du jésuite comme à un fait accompli. Il dut, une fois encore, se persuader qu'à la cour de Savoie, qu'un duc y régnât ou une duchesse, il était prudent de ne se réjouir que du passé et jamais de l'avenir, si assuré qu'il parût. « C'est une chose étrange, écrit-il à Richelieu, que Madame, connaissant tout cela, elle a cette faiblesse de ne le chasser point. Elle se défie de lui au dernier point. Il n'y a moment qu'elle n'en dise d'horribles méchancetés (1). » La clé de l'énigme était que le confesseur avait, dans un entretien dont il avait demandé le secret sur l'Évangile, révélé à sa pénitente qu'il fallait se séparer du comte Philippe, parce qu'ainsi en avait décidé Richelieu, qui se faisait l'écho maintenant de toutes les infamies propagées contre elle par ses ennemis.

Les nouvelles instructions que d'Hémery venait de recevoir de Paris lui permettaient de comcomprendre le comte Philippe dans les pensions à distribuer pour une très forte somme, et elles contenaient, touchant le P. Monod, quelques phrases peu rassurantes. « Il n'y a point à marchander à éloigner ledit Père d'auprès de Ma-

(1) D'Hémery à Richelieu, 7 novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 575.) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 170, 2° colonne.



dame... Il faut l'arrêter de la part du Roy et l'amener en France (1). »

Le favori largement renté, lui-même exilé et incarcéré, ce n'était pas l'avenir que son confesseur avait révélé à Marie-Christine, sous le sceau du secret ; c'était le programme souhaité par d'Hémery et qu'il allait s'efforcer de réaliser, sans se dissimuler que la seconde partie présenterait très certainement de sérieuses difficultés.

(1) Richelieu à d'Hémery, 3 novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 550.)

CHAPITRE II

LA CHUTE DU P. MONOD

« C'est un esprit si dangereux que le nourrir dans une court est y nourrir un serpent (1), » écrivait Richelieu du P. Monod ; et il ajoutait qu'il fallait s'assurer de sa personne parce que, lui disparu, le cardinal de Savoie « demeurera comme un corps sans âme... quand il sera privé de ce mauvais esprit » (2).

La difficulté était d'amener Madame Royale à de pareils sentiments, son professeur allant essayer de tous les moyens pour reconquérir le crédit qui lui échappait. Il avait commencé par rédiger, pour la communiquer à d'Hémery, une longue lettre au prince Thomas, où il le conjurait de cesser ses tentatives criminelles contre les États de sa belle-

(1) Richelieu à d'Hémery, 17 octobre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 531.)

(2) Le même au même, 3 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 550.)



sœur (1), et cela précisément quand il favorisait l'entrée à Turin d'un émissaire du prince, et le faisait recevoir par la duchesse en lui dissimulant sa qualité, et l'aidait à distribuer les factums incendiaires de son maître. Le stratagème était un peu grossier pour réussir. Le jésuite imagina autre chose. Saint-Maurice lui avait écrit, à propos des services célébrés à Paris et à Saint-Germain pour Victor-Amédée, que les cartouches armoriés portaient une couronne non fermée, qu'ils n'avaient pas l'écu du Montferrat et que le héraut d'armes avait omis plusieurs des titres du mort en les proclamant (2). L'occasion était belle de prouver à sa veuve que la France l'avait insultée en cette circonstance, qu'elle l'avait traitée comme n'eût pas fait l'Espagne, et que ce n'était pas la peine d'avoir renoncé à envoyer une ambassade de deuil à Madrid et à Vienne, pour en être ainsi récompensée.

Cette intrigue fut révélée à d'Hémery par le comte Philippe d'Aglié, dont le zèle pour la France s'était encore accru depuis qu'il savait ses jours

(1) Le P. Monod au prince Thomas, 9 novembre. (Archives de Turin, Tutele et reggenze, mazzo 1.) CLARETTA, t. III, p. 63.

(2) D'Hémery à Richelieu, 15 novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 582.)

menacés par le P. Monod (1). Aussi l'ambassadeur ne fut-il pas pris au dépourvu quand Marie-Christine se plaignit à lui de tous ces procédés : il lui répondit que son frère n'aurait pas voulu, pour flatter un instant sa vanité, lui attirer, à propos de titres contestés, de nouveaux ennuis de la part de ses ennemis à l'instant où elle était menacée dans la possession de ses États et peut-être dans sa vie ; il la prévint en même temps des levées que les Espagnols faisaient, à cette époque tardive de l'année, et la mit au courant des plus récentes machinations de ses deux beaux-frères (2). Tout cela ne suffisait pas à perdre le P. Monod qui, battu d'un côté, reportait ses efforts ailleurs. C'était lui qu'on accusait de préparer la guerre civile, c'était d'Hémery qui la souhaitait de tous ses vœux (3) : voilà tout ce qu'il trouva pour sa défense. Mais ce faible argument, habilement présenté, avait néanmoins de la portée. Les Français avaient échoué à Verceil au jour même de la

(1) « On craint pour luy ou le poignard ou le poison. » Mémoire de La Tour à d'Hémery, 28 octobre 1637. (*Ibid.*, f° 531.) D'Hémery avait été averti en même temps par Saint-Thomas. Cf. d'Hémery à Richelieu, 15 novembre. (*Ibid.*, f° 582.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 7 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 575.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 15 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 582.) Même accusation dans une lettre du prince Thomas au prince-cardinal du 4 novembre, citée par CLARETTA, t. III, p. 62.



mort du duc ; ils auraient l'occasion, à la faveur des troubles et des divisions qu'amènerait le retour du prince Thomas et du cardinal Maurice, de recommencer leur tentative avec plus de chance de succès : Marie-Christine, en entendant son confesseur, s'imagina déjà voir nos troupes maitresses dans toutes ses place fortes et jusque dans son palais.

L'ambassadeur, en réponse à de telles insinuations, communiqua à la duchesse les instructions que Richelieu venait de lui adresser au sujet du P. Monod : il n'accepta en retour ni promesses évasives, ni restrictions fondées sur la popularité du jésuite, sur ses mérites antérieurs, sur la connaissance approfondie qu'il avait de toutes les affaires de l'État, et sur le caractère arbitraire de toute mesure prise contre lui ; il ne voulut même pas discuter la question d'une arrestation qui, faite au nom de la Savoie ou au nom de la France, garderait l'apparence d'un abus de pouvoir et laisserait une arme terrible aux mains de nos ennemis ; il proposa la seule solution satisfaisante, à son avis, et prétendit l'imposer sans délai : le P. Monod, envoyé en France sous un prétexte quelconque, passerait les Alpes le plus tôt possible, et toute inquiétude à son sujet deviendrait superflue

une fois qu'il aurait franchi la frontière. Madame Royale, toute tremblante et n'osant plus tergiverser encore, promit de réaliser ce dessein sans aucun retard (1).

La condamnation de Monod était loin d'être définitive. La princesse avait négligemment confié au chancelier le voyage projeté pour son confesseur, et ce dernier l'apprit avant qu'il fût tout à fait arrêté. Il prévint aussitôt Marie-Christine qu'il était superflu d'en régler les derniers détails, car il n'accepterait jamais le périlleux honneur d'une mission en France. La ruse était éventée. Le comte Philippe, furieux de n'être pas débarrassé de son encombrant adversaire, se prit à la duchesse de son bavardage ; mais celle-ci, au lieu d'en montrer du regret, lui déclara « qu'il n'avait pas assez d'esprit pour juger que la France vouloit éloigner le P. Monod, parce qu'elle croyoit lui être utile, et quand elle auroit un ministre qui parleroit contre la France, l'on en voudroit toujours faire de même » (2). Il ne restait plus à d'Hémery, qu'à rechercher les causes de cette volte-

(1) D'Hémery à Richelieu, 15 novembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 582.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 1er décembre 1637. Dépêche emportée par M. de Palluau. (A. E. Italie, 25, f° 607.)

face, en attendant une meilleure occasion de revenir à la charge contre le jésuite.

Ce dernier avait reconquis quelque crédit en proposant à Marie-Christine, qui n'aimait que l'intrigue, un projet assez compliqué où il ne s'agissait plus seulement de la réconcilier avec le cardinal Maurice, mais bien d'amener celui-ci à une entente avec le roi de France (1). L'ambassadeur pensa alors que Saint-Maurice, dont l'amitié pour le P. Monod se refroidissait de jour en jour, pourrait l'aider utilement pour évincer un rival, dont on lui indiquerait la place à prendre (2) ; il affecta d'autre part, avec la princesse, une réserve extrêmement cérémonieuse, dont elle ne tarda pas à se plaindre. « Cela lui a fait peine, avouait-il à Richelieu avec satisfaction ; c'est un esprit qu'il faut gouverner ainsi (3). » Quant au P. Monod, bien que rassuré momentanément sur son sort, il ne se dissimulait pas les difficultés de sa situation. La nécessité et la souplesse naturelle de son caractère l'amenèrent à une démarche humiliante : il supplia d'Hémery d'oublier le passé et de ne pas consommer sa ruine ; mais il n'eut pas le courage

(1) D'Hémery à Richelieu, 1er décembre 1637. Dépêche emportée par M. de Palluau. (A. E. Italie, 25, f° 607.)

(2) Cf. même lettre.

(3) D'Hémery à Richelieu, 3 décembre 1637. (*Ibid.*, 25, f° 617.)

de souscrire aux conditions imposées, qui étaient de désavouer ouvertement le prince Thomas et le cardinal Maurice et de promettre que, puisqu'ils étaient les ennemis de la France, il les combattrait en toute occasion comme ses ennemis personnels.

L'ambassadeur fut peu après averti par le comte Philippe que Madame Royale était désireuse de venir à résipiscence : jugeant au surplus qu'il était « assez demeuré dans les froideurs avec elle » (1), il lui vint protester de son affectueux dévouement, mais aussi rappeler tout ce qu'on avait tenté pour introduire ses beaux-frères auprès d'elle, tout ce que Monod, en particulier, avait fait pour se réserver « une porte de retraite » s'ils arrivaient à s'emparer de la régence, ou pour devenir « le maître absolu » si elle-même continuait à régner; il lui répéta pour finir « qu'il falloit deux qualités à ses ministres, l'une de l'aimer et ses enfants, l'autre de haïr ses frères » (2), puis il prit congé d'elle pour aller jusqu'à Casal voir les troupes qui y tenaient leurs quartiers d'hiver.

D'autres préoccupations, en réalité, le condui-

(1) D'Hémery à Richelieu, 3 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 617.)

(2) Cf. même lettre.



saient dans cette place. Marie de Mantoue, comme Marie-Christine, s'ingéniait à lui susciter des difficultés. A peine avait-elle reçu la régence que, pour mieux prouver ses sentiments espagnols, elle avait remplacé partout dans ses États les serviteurs de son beau-père par des partisans avérés de la maison d'Autriche (1). On s'en était ému en France, et Richelieu avait autorisé d'Hémery à faire modifier, comme il le demandait depuis longtemps, la composition de la garnison de Casal, et d'en écarter toutes les troupes italiennes pour n'y garder que des régiments français (2). L'ambassadeur, s'il venait pour s'assurer de l'exécution des ordres donnés, tenait surtout à conférer avec le chancelier Guiscardi, pour connaître exactement la situation en Mantouan. Elle était inquiétante : la princesse Marie se rapprochait chaque jour davantage de Philippe IV ; elle avait changé le gouverneur de son fils, trop peu espagnol à son gré, et déplacé le commandant d'armes de Mantoue, également suspecté de tiédeur. D'Hémery ne pouvait intervenir auprès d'elle, ni s'arroger les fonctions de ministre de France à Mantoue ; il

(1) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 181-182.

(2) Richelieu à d'Hémery, 28 octobre 1637. (A. E. Italie, f° 531.) D'Hémery à Richelieu, 15 novembre 1637. (*Ibid.*, f° 582.)

réconforta Guiscardi par des encouragements et l'annonce de la pension que Louis XIII lui accordait, puis il écrivit, sous ses yeux, à La Tour (1), le représentant du roi à Mantoue, quelle était, à son avis, l'attitude à prendre vis-à-vis de la princesse Marie. Il repartit ensuite pour Turin, n'osant espérer que l'horizon s'était éclairci pendant que le ciel de Mantoue se chargeait de nuages.

Madame Royale n'avait cependant pas rendu sa confiance à son confesseur, mais elle n'était pas pour cela décidée à l'écarter des affaires. Elle en disait tout le mal possible et le gardait auprès d'elle. Lui, reprenait ses menées, et d'Estrées mandait de Rome qu'il y travaillait par dépêches, comme il faisait à Turin par paroles (2). Une lettre interceptée, écrite par le gouverneur de Verceil, prouvait que celui-ci n'avait été gagné au parti du cardinal de Savoie que par les soins du P. Monod. D'autre part, celui-ci ne craignait pas de suggérer au médecin du jeune duc, sa créature, d'envoyer

(1) D'Hémery à La Tour, 6 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 621.) La suscription de cette lettre porte qu'elle fut écrite de Mantoue. C'est sans doute une erreur, car, si d'Hémery avait été à Mantoue, il n'aurait pas écrit à La Tour qui s'y trouvait aussi. Les dépêches de d'Hémery à Richelieu, 3 décembre (A. E. Italie, 25, f° 617) et du 14 décembre (*Ibid.*, f° 637) ne parlent pas d'un voyage à Mantoue.

(2) D'Hémery à Richelieu, 14 décembre 1637. (*Ibid.*, 25, f° 640.)

au prince Maurice des témoignages de dévouement et des souhaits pour son retour. Enfin — et c'était le plus grave — à son instigation, Marie-Christine refusait de s'engager au renouvellement du traité de ligue qui expirait quelques mois plus tard. Elle voulait attendre, disait-elle, pour voir la tournure que prendraient les événements et réservait son consentement aux instances que lui ferait le roi de France pour l'obtenir. Cette tactique n'était que pour gagner du temps (1).

L'arrivée du comte Ludovic d'Aglié, le 14 décembre (2), rendit quelque espoir à d'Hémery, puisqu'elle privait la duchesse de son meilleur argument pour conserver le P. Monod. Il ne restait plus qu'à hâter le retour du marquis de Saint-Maurice, en lui donnant l'assurance que personne, à Turin, ne lui tiendrait rigueur de son ancienne amitié pour le jésuite (3). Celui-ci savait trop

(1) D'Hémery à Richelieu, 16 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 642.) Le traité de Rivoli (11 juillet 1635) n'avait été conclu que pour trois ans. A la mort de Victor-Amédée, le P. Monod avait déjà persuadé à Madame que cette mort entraînait la dissolution du contrat, et Marie-Christine s'était empressée de soumettre cette opinion au marquis de Saint-Maurice. Lettre du 19 octobre 1637 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 36), citée par CLARETTA, p. 48.

(2) D'Hémery à Richelieu, 14 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 640.)

(3) Le même au même, 16 décembre 1637. (*Ibid.*, f° 642.) D'ailleurs, Saint-Maurice se dégageait lui-même des liens qui

combien ses intrigues étaient connues à Rome pour ne pas s'émouvoir du rappel du comte Ludovic, un rival pour demain, un accusateur dès le premier jour; il voulut se soustraire à la lutte et supplia Marie-Christine de le nommer à l'évêché de Genève. La duchesse consentit à lui offrir le siège de Saint-Jean-de-Maurienne; mais le comte Ludovic objecta que le Pape, par aversion, refuserait les bulles, et que le général et tous les jésuites de Rome s'opposeraient à cette nomination. D'Hémery, qui avait voulu laisser Monod tenter cette dernière chance de salut, revint alors à son ancien dilemme : l'arrestation immédiate ou une mission en France. « C'est une chose étrange, écrit-il, que tous les serviteurs de Madame sont contre lui, et il semble qu'il y ait une conjuration générale contre cet homme. Il ne bat plus que d'une aile, il n'est plus appelé aux Conseils, et j'oserais bien dire à Votre Éminence qu'avant qu'il soit trois jours, Madame me promettra encore de le chasser; mais, pour frapper le dernier coup, il faut l'autorité du Roy. C'est la seule affaire d'État que

l'avaient uni au P. Monod. « Je n'ay rien de particulier qui m'oblige de protéger le P. Monot. » Lettre du 15 décembre au marquis de Saint-Thomas (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, 36), citée par Dufour-Rabut, p. 62, et lettre à la duchesse du 22 décembre. *(Ibid.)*

je vois ici (1). » Malgré tant d'hostilités, l'ambassadeur était si peu sûr des résolutions de la duchesse qu'il mandait à Richelieu quelques jours plus tard : « Elle fait des vers contre lui sur le sujet des amours qu'il a en cette cour, elle le traite en faquin tant en parolles qu'en effets et néanmoins elle le conserve (2). » Elle le raillait en toute occasion; elle écrivait, sur une lettre adressée à un de ses officiers, le baron de Tournon (3), par le comte Philippe : « Baron quand tu auras à invoquer sainte Crestienne, ne t'adresse point à saint Ignace (4), » et pourtant le disciple de saint Ignace continuait sa politique antifrançaise, au grand détriment de nos intérêts. « Cependant que nous nous amusons à réparer un jour ce que le P. Monod a gâté la veille et que nous passons le temps à des intrigues de Cour, les Espagnols font chemin (5). »

(1) D'Hémery à Richelieu, 19 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 648.)

(2) Le même au même, 23 décembre 1637. (A. E. Italie, f° 652.)

(3) Ce seigneur, gouverneur de Chambéry, était le beau-frère du marquis de San-Germano et de la même famille que le cardinal de Tournon (1668-1710), ce zélé missionnaire qui fut mis à mort par les Chinois.

(4) D'Hémery à Richelieu, 23 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 652.)

(5) D'Hémery à Richelieu, 23 décembre 1637. (A. E. Italie, 25, f° 652.)

Léganez, en effet, rassemblait ses troupes, levait des Suisses, demandait au Milanais quatre nouveaux régiments et se préparait à une action énergique, voulant envahir le Piémont de plusieurs côtés à la fois, tandis que les beaux-frères de la duchesse, alarmée et défiante, publieraient un manifeste où ils promettraient la paix immédiate et l'évacuation définitive des Espagnols, si on consentait à chasser d'abord les Français. Marie-Christine en avait écrit à Richelieu pour proposer une suspension des hostilités (1). Le Cardinal était alors tout à d'autres pensées. Le 8 décembre, le P. Caussin avait conseillé sa disgrâce à Louis XIII : le surlendemain, il avait expié cette imprudence, en apprenant son congé et son exil. Le P. Monod, dont les intrigues à la cour de France n'étaient pas encore oubliées, fut impliqué dans l'affaire, et Richelieu envoya à Turin un émissaire de confiance, Vignoles (2), pour signifier à Madame Royale que

(1) Marie-Christine à Richelieu, 22 décembre 1637. (*Ibid.*, f° 651.)

(2) Instructions pour le sieur de Vignoles, décembre 1637. (*Ibid.*, f° 695.) — Jacques de Vignoles, seigneur de Pradès et de Sainte-Croix, né à Fimes en 1609, marié en 1637 à Louise de Baschi, mort vers 1672. A en croire la *Gazette de France*, ce gentilhomme n'était pas de la même famille qu'Étienne de Vignoles, resté célèbre sous le nom de « la Hire », puisque le 18 octobre 1636, elle annonce la mort du marquis de Vignoles, en qui « finit l'ancienne maison de la Hire ».

la participation de l'un à la faute de l'autre méritait le même châtiment, et il prit la peine d'exposer lui-même très longuement au marquis de Saint-Maurice les motifs de cette condamnation : « Il adjousta, écrit l'ambassadeur de Savoie, qu'encore que le Roi eût beaucoup d'occasions de demeurer offensé contre ledit père des choses qu'il avait traitées au préjudice de son service devant que partir de France, elle n'en faisoit point de compte au prix de ce qui touchoit l'intérêt particulier de Votre Altesse Royale (1). »

Marie-Christine accueillit, sans la moindre appréhension, la nouvelle de l'arrivée de Vignoles, de même qu'elle était restée parfaitement indifférente au courroux de Richelieu. On lui avait fourni une arme de défense en invoquant son intérêt pour exiger l'exil de son confesseur. Elle se plaignit amèrement « des mauvaises impressions que l'on a voulu donner contre le P. Monod et des suppositions si contraires à la vérité », d'après lesquelles elle aurait pensé à éloigner ou à emprisonner un homme qui n'apportait « ni moins d'affection à son service que par le passé, ni moins de zèle » (2).

(1) Le marquis de Saint-Maurice à Marie-Christine (Archives de Turin, Lettere Ministri, mazzo 36), citée par CLARETTA, t. III, p. 64.

(2) Marie-Christine à Richelieu, 11 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 3.)

17

Celui-ci, d'ailleurs, ne s'offrait-il pas à quitter Turin « pour détourner l'orage », ou à « répondre par un écrit aux impostures dont on le vouloit noircir, afin que, les ayant détruites, elle connût que la France en vouloit à ses serviteurs pour après venir à elle et à son État » (1)? Le jésuite, de son côté, accusa « le maréchal d'Ancre de la Savoie » (2), c'est-à-dire le comte Philippe, d'être l'auteur de cette cabale montée contre lui, et, pour le perdre, il insinua doucement à Madame Royale que le beau cavalier s'occupait beaucoup plus de la fille du baron d'Allemagne que d'elle-même (3). Le comte Philippe en fut quitte pour une lettre d'injures et une scène de jalousie à son retour d'Asti, mais il lui fut interdit de voir l'ambassadeur de France.

Pour comble de malheur, le marquis Bobba, éloigné des affaires par un violent accès de goutte, venait de rentrer en scène. Il s'opposa de toutes ses forces à l'éloignement de Monod. Grand Piémontais, homme fort résolu, le plus estimé par Marie-Christine de tous ses serviteurs, il avait, à en croire d'Hémery, des défiances italiennes, et

(1) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 270.
(2-3) D'Hémery à Richelieu, 15 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 26.)

n'admettait le concours des « forestieri » que lorsque son pays y devait trouver son intérêt. Il déclara donc « qu'il étoit étrange, dès qu'un ministre ne seroit pas agréable à la France, qu'il le fallût chasser » (1), et il conseilla d'envoyer à Paris un messager porteur d'une justification du confesseur de Madame Royale.

Vignoles, à son arrivée à Turin, après avoir remis à la duchesse la lettre de Richelieu, était venu rendre compte de l'objet de sa mission à d'Hémery, et lui avait communiqué son espoir d'un succès certain (2). L'ambassadeur avait quelques raisons de ne pas partager son optimisme ; il tenait de bonne source que le P. Monod avait tout récemment servi d'intermédiaire à Léganez pour proposer à Marie-Christine une neutralité, dont tout l'avantage serait pour elle si elle débarrassait son entourage de tout l'élément français et enlevait aux officiers du roi les charges importantes qu'ils avaient dans quelques-unes de ses places fortes (3). Sur ces entrefaites était survenu le

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 271, 1re colonne.

(2) D'Hémery à Richelieu, 15 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 26.)

(3) Cf. même lettre. D'Hémery avait consigné l'hostilité de Marie-Christine contre les Français, avant d'en connaître l'explication : « Elle a peine à souffrir des Français et de ceux qui sont à sa solde ou ses domestiques, elle a dans l'esprit de s'en défaire. »

comte Philippe, qui ne fit qu'ajouter à ces appréhensions : il annonça, en effet, que la duchesse envoyait à Paris le comte de Cumiana, celui-là même qui, quelque temps auparavant, avait été dépêché auprès du cardinal de Savoie. Ce gentilhomme serait chargé d'une apologie du P. Monod (1) et d'un libelle fait par lui contre d'Hémery (2). Et cependant Marie-Christine avait prié le comte Philippe d'intervenir auprès de l'ambassadeur pour qu'il favorisât cette mission! Celui-ci opposa à cette étrange demande un refus complet. Pourtant Madame Royale ne voulut pas s'en tenir là : elle lui renvoya le comte d'Aglié, accompagné de son oncle et de Bobba, pour insister sur l'utilité du voyage de Cumiana. D'Hémery maintint sa première réponse, comme bien l'on pense ; puis il exprima aux envoyés de la duchesse, non pas seulement son étonnement de leur insistance, mais aussi sa surprise de l'attitude de leur souveraine. Celle-ci, en effet, depuis tantôt un an cherchait

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 271, 2e colonne.

(2) Nous avons l'apologie aux Archives de Turin (Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par Dufour-Rabut, p. 66 ; nous n'avons plus le factum contre d'Hémery. Dans l'apologie du P. Monod se trouvait la justification de toute sa conduite politique depuis son deuxième voyage à Paris, y compris les affaires des gardes pour les ambassadeurs, du titre royal, du P. Caussin, etc.

un moyen de se débarrasser de son confesseur et aurait donc dû être trop heureuse d'en avoir trouvé un. Ce désir chez elle datait de loin d'ailleurs, puisque, lors du voyage à Paris, elle avait arrangé toutes choses pour qu'on découvrît les intrigues du jésuite avec la reine mère (1) et qu'on l'arrêtât sans son intervention (2); l'ambassadeur retraça ensuite les principaux griefs de la cour de France contre Monod, et aussi les siens propres; il farda même un peu la vérité jusqu'à dire que Vignoles n'avait été envoyé de Paris que sur les instances du marquis de Saint-Maurice, et que lui-même n'avait rompu avec le P. Monod qu'à la prière de Madame, après la réconciliation très sincère de Verceil. Il termina par un argument sans réplique : l'affaire était désormais tout entière entre Marie-Christine et Louis XIII, l'envoi d'un messager spécial, comme Vignoles, retirant à l'ambassadeur ordinaire le soin de s'en occuper.

Un tel langage, immédiatement rapporté à la duchesse, la décida à une entrevue avec d'Hé-

(1) Le P. Monod avait jadis, en effet, formé le projet de jeter Madame dans les bras de Marie de Médicis pour faire échec à Richelieu. Depuis, il avait encore obtenu l'envoi d'un messager spécial pour faire part à la reine mère de la mort de Victor-Amédée. (Instructions au baron de Pesieu, A. E. Italie, 25, f° 700.)

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 271.



mery, et c'est en litière que celui-ci, alors très souffrant, alla répéter au palais ducal tout ce qu'il venait de dire aux d'Aglié et à Bobba (1). Malgré tout, le comte de Cumiana reçut l'ordre de partir. Marie-Christine avait annoncé sa venue à Richelieu dès le 11 janvier (2), et, trois jours après, elle lui écrivit de nouveau pour lui demander de l'accueillir avec bienveillance (3). Elle en avait informé aussi Saint-Maurice, lui déclarant qu'elle consentirait à retirer la charge des affaires de France à Monod si le roi l'ordonnait, mais que « ce ne serait que contrainte et avec le plus grand regret qu'elle abandonneroit un si bon et si vieux serviteur » (4). Quant au mémoire justificatif du Père, il avait été fait par lui-même, c'est-à-dire sans impartialité, et il contenait, parmi d'autres affirmations tout aussi gratuites, l'attestation que le cardinal de Savoie, loin d'être l'ami du jésuite, était presque un inconnu pour lui (5).

(1) D'Hémery à Richelieu, 15 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 13.)

(2) Marie-Christine à Richelieu, 11 janvier 1638. (*Ibid.*, f° 3.)

(3) La même au même, 14 janvier 1638. (*Ibid.*, f° 7.)

(4) Madame au marquis de Saint-Maurice, 10 janvier 1638. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par DUFOUR-RABUT, p. 64-65.

(5) Mémoire justificatif du P. Monod, remis au comte de Cumiana, envoyé à Paris (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), cité par DUFOUR-RABUT, p. 66 et 169.

L'ambassadeur avait rédigé, lui aussi, son mémoire (1) où il énumérait, dans l'ordre qui les devait le mieux mettre en lumière, tous les motifs de maintenir une décision que tant de raisons appelaient, mais dont il fallait habilement laisser la responsabilité à la duchesse. « Il sera bien à propos que le Roi et Son Éminence exagèrent au marquis de Saint-Maurice et au comte de Cumiana toutes les méchancetés du P. Monod, afin de le rendre toujours plus odieux (2). » D'Hémery, à ce plaidoyer, joignait une lettre, parce qu'ayant appris, au moment du départ du courrier, que les promesses faites pour le logement de nos troupes étaient restées sans effet, il estimait que cette circonstance ne pourrait qu'augmenter le ressentiment de Richelieu et assurer davantage la perte de son ennemi (3).

A peine le comte de Cumiana était-il sorti de Turin que Marie-Christine mandait auprès d'elle d'Hémery. Maintenant que son confesseur avait un avocat sur la route de Paris, elle pensait qu'elle n'était plus tenue elle-même de le défendre. Et

(1) D'Hémery à Richelieu, 17 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 26.) (Mémoire.)

(2) Le même au même, du même jour 1638. (*Ibid.*, f° 16.) (Lettre.)

(3) Le même au même, du même jour 1638. (*Ibid.*, f° 38.)

l'ambassadeur entendit de nouveau tous les griefs mille fois répétés par la duchesse contre le P. Monod : c'était lui qui avait sollicité d'être jadis envoyé à Paris; c'était lui qui avait compromis toutes les négociations qu'on lui avait confiées; c'était lui enfin qui avait mécontenté tout le monde et avait eu la maladresse de faire demander par Saint-Maurice, au roi et à Richelieu, leur opinion sur son encombrante personne, comme si d'ailleurs la question avait été posée au nom de Marie-Christine elle-même.

Fallait-il attribuer ce nouveau revirement à des sentiments sincères, à la mobilité d'un esprit qui se plaisait à ces brusques volte-face, ou fallait-il en chercher la raison ailleurs? D'Hémery pensa, dès l'abord, que la duchesse voulait dissimuler, ou se faire pardonner, une intrigue dont il venait de découvrir le fil. Le P. Rovida, ami du P. Monod, dominicain plus épris de politique que de théologie, venait de négocier à nouveau, entre Marie-Christine et Léganez, un commencement d'entente, pour empêcher le renouvellement du traité de Rivoli et s'en tenir à la clause défensive de celui de Pignerol, qui spécifiait que les Français n'auraient à intervenir en Piémont que s'il était attaqué : les Espagnols s'abstiendraient de

menacer le duché, Louis XIII serait forcé de retirer ses troupes. Ce projet avait déjà été étudié du vivant de Victor-Amédée; mais, si jusqu'alors il n'avait pas pris corps, le P. Rovida s'était promis qu'avec l'aide du P. Monod, à la faveur des troubles d'un début de régence, il finirait bien par le faire aboutir (1). Madame Royale, en avril 1637, avait proposé à Richelieu la solution offerte par Rovida (2). Le Cardinal lui avait exprimé le désir qu'elle ne rentrât jamais en relations avec le dominicain. La princesse, comme le pensait d'Hémery, était donc très ennuyée d'être de nouveau prise en faute et avait cru très habile de chercher une diversion en sacrifiant son confesseur, en paroles du moins.

A Paris, le comte de Cumiana avait pressenti, dès son arrivée, qu'on ne se contenterait pas d'une vengeance aussi platonique. Il avait essayé, sans doute, de reprendre pour son compte le raisonnement déjà employé par la duchesse : on ne reprochait au P. Monod que d'avoir mal servi les intérêts de Marie-Christine; elle pensait, au contraire, que son dévouement était à toute épreuve; dès

(1) D'Hémery à Richelieu, 23 janvier 1638. (A. E. Italie, 26, f° 40.)
(2) Cf. d'Hémery à Richelieu, 26 janvier 1638. (*Ibid.*, 26, f° 46.)

lors, il n'y avait aucune raison de le disgracier ou de l'envoyer en exil. Mais Richelieu ne l'entendait pas ainsi : il s'agissait d'un ennemi du roi, et peu lui importait l'opinion de la princesse et de son entourage. Cumiana fut informé que l'alliance de la France était au prix de l'éloignement de Monod ; et, comme le Cardinal n'avait qu'une médiocre confiance dans les interprètes des autres pour traduire sa propre pensée, il lui fit savoir qu'il allait envoyer le baron de Palluau (1) à Turin, pour confirmer à Madame Royale la volonté formelle de Louis XIII (2) ; celle-ci était, d'ailleurs, manifestée clairement par l'emprisonnement, à Lyon, de Sabran, notre ambassadeur à Gênes, qui, passant par Turin, avait eu le tort de laisser entendre que l'affaire ne serait pas poussée à bout (3).

Les dernières espérances du P. Monod s'effondraient donc l'une après l'autre. Il essuya encore un échec quand, à une séance du conseil, le 22 février, il voulut reparler des propositions du P. Rovida, revenu secrètement en Piémont pour

(1) Instructions au sieur baron de Paluau, 14 février 1638. (A. E. Italie, 26, f° 66.)

(2) Richelieu à d'Hémery, 6 février 1638. (*Ibid.*, f° 57.)

(3) Saint-Maurice à Madame, 23 février 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par CLARETTA, t. I, p. 262-263.

demander cette fois une simple neutralité (1), et il comprit, à l'attitude qu'on gardait avec lui, que l'heure de la défaite avait sonné. « Il est comme un homme aux aboys (2), » écrit d'Hémery. Il sollicita la faveur de se retirer au collège des jésuites de Turin ou à sa maison de campagne de Chieri (3), et ne l'obtint pas : le samedi 27 février, il reçut l'ordre de se rendre à Coni et d'y demeurer (4).

Après une lutte de six mois, il était vaincu. Ses adieux à celle qui le frappait si durement furent pénibles ; il implora une dernière fois sa grâce. Marie-Christine, « en larmes et sans voix », lui montrant d'Hémery impassible à ses côtés, lui fit entendre que la sentence était irrévocable. « Pour vous plaire, écrira, deux jours après, la princesse à Richelieu, j'ai consenti à me priver du plus ancien serviteur que j'aie entre tous mes sujets, et qui a tesmoigné autant de passion pour la France et pour votre service particulier que s'il

(1) D'Hémery à Richelieu, 24 février 1638. (A. E. Italie, 26, f° 80.)

(2) A 14 kilomètres sud-ouest de Turin.

(3) Sur la Stura, à 75 kilomètres sud de Turin.

(4) Marie-Christine à Saint-Maurice, 28 février 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), cité par Dufour-Rabut, p. 74-75.

eût été naturel français (1). » L'ambassadeur avait été moins bien traité dans une lettre adressée la veille au marquis de Saint-Maurice : « M. d'Hémery nous devient tous les jours plus insupportable, ce qui nous fait extrêmement désirer qu'on le rappelle... Ce n'est pas dès aujourd'huy qu'il est ennemy de la maison de Savoie... et il n'a jamais esté envoié icy que pour notre malheur (2). »

Avant de prendre la route d'exil, le P. Monod, « tout botté, » alla voir le comte Philippe « pour lui donner un avis de frère... Cet avis étoit de ne jamais aller en France (3) », car ce voyage pourrait être « comme un coup de sa ruine ». Il payait un peu cher le droit d'en parler d'expérience.

(1) Marie-Christine à Richelieu, 1er mars 1638. (A. E. Italie, 26, f° 95.)

(2) Marie-Christine au marquis de Saint-Maurice. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38.) Lettre du 28 février, citée par Dufour-Rabut, p. 74-75.

(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 272, 1re et 2e colonnes.

CHAPITRE III

LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE RIVOLI

Le départ du P. Monod, s'il satisfit d'Hémery, ne mit pas fin à ses préoccupations. Il avait naguère écrit à Richelieu : « Je suis icy sur le point de l'exécution de deux affaires les plus importantes que nous avons en cette cour : la première est l'éloignement du P. Monod, l'autre est la continuation du traité de paix (1). » Or, nul lien entre les deux questions n'impliquait que le résultat acquis pour l'une eût pour conséquence la solution de l'autre ; aussi, à peine son ennemi était-il à Coni, que l'ambassadeur abordait la seconde partie de son plan : le renouvellement du traité de Rivoli. Le temps pressait. Les intrigues louches du P. Monod secondé par le P. Rovida, les agissements du cardinal Maurice à Rome avaient amené

(1) D'Hémery à Richelieu, 24 février 1638. (A. E. Italie, 26, f° 80.)



le pape à envoyer à Marie-Christine un légat, le cardinal Zacheti, pour la décider à une trêve. D'Hémery, à la première nouvelle qu'il en eut, prévint la duchesse que Louis XIII ne consentirait jamais à un pareil accord : toutefois, il y aurait inconvénient à éconduire le légat trop brusquement, car « cela pourrait soulever les peuples et contre le roi et contre elle, et mettre en crédit son frère le prince-cardinal » (1). Il obtint ainsi la promesse que Marie-Christine écrirait à l'abbé d'Aglié, qui gérait l'ambassade de Savoie à Rome, de s'unir au maréchal d'Estrées pour empêcher le départ de Zacheti. Il profita de cet entretien pour agiter la question du traité.

Quelques jours avant de quitter Turin, Monod avait proposé au conseil ducal la neutralité. Cette motion avait été repoussée. Mais l'assemblée s'était laissé persuader de la nécessité qu'il y avait, si on renouvelait le traité, d'y apporter certaines modifications, comme, par exemple, de refuser l'entretien de troupes françaises aussi considérables. Le jésuite avait ensuite demandé que d'Hémery ne fût admis à négocier que pourvu de

(1) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 5 mars 1638. (A. E Italie, 26, f° 103.) La date vraie est la fin de la dépêche qui porte, en tête, par erreur, 6 mars.

pouvoirs spéciaux (1) semblables à ceux qu'on enverrait au marquis de Saint-Maurice. Quand Marie-Christine lui répéta cette leçon apprise de son confesseur, l'ambassadeur dissimula son dépit de « cette influence posthume » et accepta d'entendre l'avis des conseillers de la duchesse; il se garda bien d'interrompre leurs discours, qui n'étaient qu'un nouvel écho de la voix du disparu, et demanda même communication des pouvoirs adressés à Saint-Maurice, comme s'il eût voulu s'en faire donner de pareils. Ainsi, il acquit très vite la conviction qu'il s'agissait d'une tentative pour substituer à la guerre ouvertement offensive, menée jusque-là contre l'Espagne, une tactique purement défensive et destinée seulement à protéger le Piémont (2). Le nouveau traité devait supprimer le traité de Rivoli pour faire revivre celui de Pignerol. Une fois édifié sur les intentions de la cour de Savoie, d'Hémery abandonna son apparence d'acquiescement passif et, contre toutes

(1) Cf. d'Hémery à Richelieu, 5 mars 1638 (A. E. Italie, 26, f° 99), et *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 274.

(2) Ce système devait mettre en pratique la maxime du P. Monod: « User en même temps de deux diligences, l'une avec la France, l'autre avec l'Espagne, suivant les maximes de tout temps pratiquées en cette royale maison de se prévaloir des uns et des autres par de sages jalousies. » Cité par DUFOUR-RABUT, p. 479, sans indication de la cote du document aux Archives de Turin.



les mauvaises raisons qu'il avait patiemment écoutées d'abord, il éleva la protestation énergique qui convenait et apporta au début l'âpreté et la chaleur qu'il savait trouver dans les grandes occurrences. Il demanda au Conseil quel profit le roi pouvait attendre d'un semblable projet, et comme on lui répondait que les troupes royales auraient toujours le passage libre pour venir défendre en Italie les intérêts de la France, il rappela que les traités de Suze et de Pignerol nous concédaient déjà cet avantage. Interrogé à son tour sur les raisons qu'avait la duchesse de proroger et de consolider simplement la paix de Rivoli, il exposa qu'elle y gagnerait d'abord d'affirmer une fois de plus l'union de sa politique avec celle de son frère, qu'elle éviterait de porter en Piémont le théâtre des hostilités, qu'elle augmenterait les chances d'une paix prochaine et définitive avec l'Espagne, et qu'enfin elle ne courrait pas les risques d'un avenir inconnu, en se tenant aux principes suivis par Victor-Amédée lui-même qui, autant qu'elle-même, était ennemi de la guerre. Tant et de si bons arguments auraient pu ne pas convaincre les conseillers de Marie-Christine ni elle-même ; mais l'ambassadeur avait montré à celle-ci qu'il n'ignorait rien de ses négociations secrètes avec l'Es-

pagne (1), et il laissa entendre à ceux-là que le roi mesurerait leur fidélité à la décision qu'ils allaient prendre. On lui proposa donc, comme preuve de bonne volonté, de « s'arrêter à une guerre défensive, et qu'après, selon les occasions, elle se rendroit offensive, ne voulant pas irriter l'Espagne par le nom de guerre offensive » (2). D'Hémery ne voulut rien entendre. Il s'en tint rigoureusement à ses premières exigences, et quand il finit par consentir, sur la demande de Madame et de ses conseillers, à leur accorder quelques jours pour réfléchir, il resta assuré, par avance, de la réponse qui lui serait faite, et c'est avec le ferme espoir du succès qu'il manda à Richelieu : « Toutes les propositions partent des chimères du P. Monod... Le marquis de Saint-Maurice a pouvoir de faire ce que Votre Éminence voudra (3). » Mais, au jour fixé par le conseil pour annoncer sa décision, on était à Turin à d'autres pensées que la discussion d'un traité.

Brême était assiégée par les Espagnols (4). Deux

(1) D'Hémery à Richelieu, 5 mars 1638. (A. E. Italie, 26, f° 99.)

(2) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 274-275.

(3) D'Hémery à Richelieu, 5 mars 1638. (A. E. Italie, 26, f° 99.)

(4) La date erronée du 12 mai donnée par les *Mémoires de Riche-*

mois auparavant, d'Hémery avait vainement demandé qu'on réparât les fortifications et qu'on renforçât la garnison (1). Bullion avait négligé de fournir les fonds nécessaires (2) et le Cardinal n'avait pas empêché « la friponnerie qu'ont fait les trésoriers » en n'envoyant pas, comme il l'avait ordonné, 50,000 écus pour les dépenses les plus urgentes (3). Créqui, alors à Casal (4), embarqua sur le Pô un secours que l'ennemi, après un violent combat, laissa en grande partie pénétrer dans la place (5); aussi le maréchal fut-il d'autant plus surpris de recevoir dès le 17 mars, quatre jours

lieu vient de ce qu'on a classé au 15 mai, au lieu du 15 mars, la dépêche de d'Hémery donnant tous les détails de l'investissement. (*Ibid.*, 26, f° 202.)

(1) D'Hémery à Richelieu, 26 janvier 1638. (*Ibid.*, 26, f° 48 v°.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 24 février 1638. (*Ibid.*, f° 92.)

(3) Le même au même, 1er février 1638. (*Ibid.*, f° 70.) D'Hémery, annonçant le siège de Brême à Richelieu, écrivait : « Si l'on eût un peu mieux entretenu nos troupes durant l'hiver, les ennemis n'auroient pas pris avantage de notre foiblesse, car de tous les ordres que Votre Éminence a donnés depuis cinq mois, la moindre partie a été exécutée. Des 50,000 écus que Votre Éminence avoit ordonné qu'on nous envoyât, les trésoriers en ont envoyé 15,000 escus et en ont emporté 35,000, et des 200,000 livres que M. de Noyers a ordonné au sr Desgranges de nous envoyer, nous n'en avons reçu que 60,000 et encore aujourd'huy les lettres de change que l'on a tirées à Lyon... ne sont pas acceptées, ce qui a ruiné icy le crédit. » D'Hémery à Richelieu, 15 mars 1638. (*Ibid.*, f° 202.)

(4) D'Hémery à Richelieu, 24 février 1638. (*Ibid.*, f° 92.)

(5) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 275, 2e colonne.

après l'investissement, un message du gouverneur, le baron de Montgaillard (1), l'informant que la situation était presque désespérée. Laissant le gros de son armée à Casal, Créqui prit une escorte de cavalerie et descendit en toute hâte le long du Pô jusqu'en face de Brême, « pour se faire voir aux assiégés et considérer les moyens de les secourir (2). » Les batteries ennemies furent aussitôt dirigées vers ce groupe de cavaliers au milieu duquel tranchait l'écharpe blanche du maréchal. Soudain, Léganez, qui suivait à l'aide d'une longue vue le tir de ses pièces, et ne cessait de reprocher leur maladresse aux pointeurs, donna l'ordre d'arrêter le feu : le duc de Créqui venait d'avoir la poitrine fracassée par un boulet (3). « Il reçut le coup de canon, dit Souvigny, qui lui donna au travers son ordre du Saint-Esprit et au travers du cœur (4). » Cette mort ne causa nul regret à la cour de Turin, où le maréchal s'était aliéné toutes les sympathies, et d'Hémery lui-même ne dut pas

(1) Pierre-Pol de Percin, baron de Montgaillard, avait été nommé gouverneur de Brême, après la mort du comte de Verrue.

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 276.

(3) « Un boulet, ayant donné sur le sable, donna du bond dedans le bras et dans le corps du maréchal de Créqui qui tomba mort sur la place, et il n'y eut que lui seul de blessé en cette occasion. » *(Ibid.)*

(4) *Mémoires de Souvigny*, t. I, p. 35.

en être très affligé (1). De sa retraite de Coni, le P. Monod manda avec joie cette nouvelle au cardinal Maurice, en remarquant que les Espagnols ne devaient pas manquer de profiter du désarroi de nos troupes (2).

Les assiégés de Brème ne se laissèrent pas abattre et soutinrent, sans faiblir, les assauts furieux et répétés des assiégeants (3). D'Hémery, rassuré par leur attitude, porta ses soins d'un autre côté; il veilla aux approvisionnements, fit compléter les munitions de l'armée (4), de façon qu'elle fût prête à l'arrivée de son nouveau chef, le car-

(1) Le volume 26 du fonds Italie des A. E. contient une lacune dans les dépêches de d'Hémery. On n'en trouve pas entre celle du 15 mars (classée par mégarde au f° 202) et celle du 10 avril.

(2) Le P. Monod était en correspondance suivie avec le cardinal de Savoie par l'intermédiaire de l'abbé Soldati, à Gênes. Cf. lettre du comte Philippe d'Aglié à don Félix de Savoie, citée par CLARETTA, t. I, p. 293.

(3) Chabenat, secrétaire de Créqui, à d'Estrées, 20 mars 1638. (B. N. fr. 16060.) Lettre citée par le vicomte DE NOAILLES dans *le Cardinal de La Valette*, p. 380.

(4) Ces fonctions d'intendant lui valaient, de la part de la duchesse, des plaisanteries acerbes : « D'Hémery est à Casal qui voudra faire le général d'armée et il en sait moins que moi ; mais son ardeur nous va mettre en grand désordre, pour vouloir faire agir à sa façon, et sans raison... Il faudra m'armer de bien de patience, pour résister à son impatience, car il voudra toujours combattre. Il ne nous vient pas à compte de perdre nos gens et puis nos places. » Marie-Christine à Saint-Maurice, mars 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par CLARETTA, t. I, p. 285, note 1.

dinal de La Valette (1). Mais il n'oubliait pas qu'il était ambassadeur plus qu'intendant militaire : aussi ne laissa-t-il pas de remettre en question le renouvellement du traité de Rivoli, en faisant heureusement valoir à la duchesse que le roi n'avait pas hésité à se priver des services de La Valette en Allemagne, pour envoyer en Italie le meilleur général qu'il possédât (2). Madame Royale ne voulut rien promettre. Dans cette mauvaise volonté évidente, d'Hémery reconnut l'œuvre du P. Monod. Celui-ci avait en effet révélé discrètement à Léganez l'opposition que rencontrait au conseil ducal le renouvellement du traité ; et les Espagnols, pour en tirer parti, en avaient rabattu de leurs prétentions premières. « Le principal effort qu'ils font est de persuader à Madame qu'ils sont contents d'elle, si elle se tient à la ligue défensive (3), »

(1) Louis de Nogaret, cardinal de La Valette (1593-1639), fils du duc d'Épernon, et archevêque de Toulouse. Il avait, en 1635 et 1637, commandé l'armée d'Allemagne et de Flandre.

(2) La Valette devait commander en Luxembourg. Ses lettres de commandement pour l'armée d'Italie furent signées le 30 mars, treize jours seulement après la mort de Créqui.

(2) D'Hémery à Richelieu, 17 avril 1638. (A. E. Italie, 26, f° 131.) « Il y a dix jours que je suis ici [à Turin] pour achever le traité de la ligue, pour lequel je vois si peu de disposition en l'esprit de Madame qui est partagée par le désir général de la paix qu'ont tous ses ministres, et embarrassée par les diverses propositions et offres qui lui sont faites de la part des Espagnols, que je me trouve bien empêché. »



écrira bientôt l'ambassadeur, qui avait perdu quelque peu son bel espoir du mois précédent.

Un fait de guerre vint achever de bouleverser toutes ses prévisions : le 26 mars, Brême ouvrait ses portes aux Espagnols. « C'est une action qui ne se peut excuser que sur la lâcheté seule du gouverneur et de ceux qui estoient dans la place, qui l'ont rendue sans avoir perdu aucun dehors, ny brèche, ny mine, et des munitions pour trois mois (1). » D'Hémery, sans hésiter, fit emprisonner Montgaillard, le gouverneur de Brême, après un court interrogatoire. Autant la mort de Créqui avait laissé la cour de Turin indifférente, autant cette capitulation y jeta le trouble ; et, comme les partisans de l'alliance espagnole grossissaient encore les conséquences de l'événement et criaient à la trahison, non pas seulement de Montgaillard, mais de tous les Français, à commencer par leur Roi, Marie-Christine désemparée demanda au P. Monod de reprendre les pourparlers avec Léganez. Celui-ci se montra exigeant : sa première condition était une rupture officielle avec Louis XIII, et la première preuve de cette rupture le refus de laisser un seul soldat français

(1) Chabenat à d'Estrées, 29 mars 1638, de Turin. (B. N. fr., 16060), citée par M. le vicomte DE NOAILLES, p. 380.



dans le Piémont. La duchesse ne connaissait pas ces résolutions extrêmes : elle supplia le général espagnol de se contenter d'une neutralité dont elle avait donné des gages déjà, en ne consentant pas à renouveler le traité et en n'envoyant pas ses troupes au secours de Brême.

Les inquiétudes de d'Hémery s'accrurent encore lorsque le comte Philippe vint lui confesser qu'il avait un instant abandonné les intérêts de la France et servi d'intermédiaire entre la duchesse et l'évêque d'Alba (1), envoyé par Léganez. Le favori de Madame Royale eut beau affirmer ensuite que sa défection n'était qu'apparente et faite seulement pour surprendre les secrets de la princesse, l'ambassadeur fut peu satisfait de la ruse et ne sut que penser de ce « cavalier » qui, comme la chauve-souris de la fable, voulait paraître tantôt oiseau, tantôt souris (2).

Cependant, l'arrivée à Turin, dans les premiers jours d'avril, du comte de Guiche (3), un des

(1) Giovanni-Francesco-Gandolfo da Porto-Maurizio, évêque de Vintimille, puis d'Alba.

(2) C'était par cette comparaison, assez juste au demeurant, que le général espagnol avait répondu aux supplications que Mondella, venait lui apporter de la part de la duchesse, que la perspective de la rupture avec la France effrayait. Cf. CLARETTA, t. I, p. 289.

(3) Antoine de Gramont, comte de Guiche, puis duc de Gramont (1604-1678), fait maréchal en 1641.

lieutenants du cardinal de La Valette, fut un premier démenti aux bruits malveillants qui tendaient à rendre Louis XIII responsable de la capitulation de Brême. Puis vint l'ordre de Richelieu de faire instruire le procès de Montgaillard par d'Argenson (1), intendant de justice en l'armée d'Italie : cette résolution acheva de dissiper tous les soupçons. Le P. Monod perdit de nouveau tout le terrain reconquis et Marie-Christine, sur l'avis de d'Hémery, lui interdit de quitter Coni pour aller à Rome, comme il le demandait, le fit surveiller étroitement et soudoya même le gouverneur de la ville « pour surprendre quelqu'une de ses lettres » (2).

Tout entière au procès de Casal, la princesse ne songea même pas à s'émouvoir du retard qu'imposèrent au cardinal de La Valette les hésitations d'Urbain VIII à lui laisser accepter le commandement de l'armée d'Italie (3). Mais cette belle

(1) René de Voyer, seigneur d'Argenson (1596-1652), fut chargé de diverses intendances d'armée, comme celle de la Rochelle. En 1651, il entra dans les ordres et mourut l'année d'après à Venise où il avait été accompagner son fils, nommé ambassadeur auprès de la République, à vingt-six ans. Il était le grand-père du célèbre lieutenant de police de son nom et le bisaïeul des deux ministres de Louis XV.

(2) D'Hémery à Richelieu, 17 avril 1638. (A. E. Italie, 26, f° 131.)

(3) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 276-277.



insouciance dont d'Hémery s'était félicité tout d'abord lui parut moins heureuse lorsqu'il la vit s'appliquer pareillement à la négociation du traité de ligue. « L'on y oppose tant de difficultés que ce n'est pas une affaire d'un jour (1), » dut-il écrire à Richelieu en lui demandant l'explication qu'il donnait de cette énigme vivante qu'était Madame Royale.

D'autres difficultés surgissaient en même temps. Un groupe d'habitants de Casal, dévoués à la France, avait donné avis que la princesse de Mantoue, dont les sentiments espagnols étaient connus (2), tramait quelque entreprise contre la ville, par l'intermédiaire de son âme damnée, Roland de Laval, « le P. Monod de Mantoue, » qui avait hérité de son beau-père du régiment de Rivarre, en garnison dans la place. D'Hémery accourut à Casal. Roland de Laval en était déjà sorti, mais, à son instigation, le gouverneur du château, Monteil, s'était enfermé dans la citadelle; les troupes de Léganez, après une rentrée simulée à Milan, avaient été

(1) D'Hémery à Richelieu, 10 avril 1638. (A. E. Italie, 26, f° 123.)

(2) Elle avait en vain envoyé l'évêque de Casal à Paris, pour plaider sa bonne foi. Bien que reçu en grande pompe par le roi, le 26 février, par Richelieu, le 4 mars, il ne convainquit personne, et Nérestang, gouverneur de Casal, eut l'ordre formel de lui en interdire l'accès à son retour.

ramenées aux environs de la ville et soigneusement dissimulées. D'Hémery obligea Monteil à abandonner le château, sous prétexte qu'il devait être aménagé pour le cardinal de La Valette, et y fit pénétrer aussitôt un détachement français, qui remplaça la compagnie italienne qui s'y trouvait. Puis, par surcroît de précaution, il renforça la garde de Montgaillard, auquel on attribuait un plan d'évasion fort bien concerté. Et cette dernière raison était celle qu'il indiquait par courrier spécial à La Thuilerie (1), le représentant du roi à Mantoue, pour justifier auprès de la princesse ces mesures, au cas où elle demanderait des explications. Le 22 avril, après avoir assisté à l'exécution de Montgaillard, l'ambassadeur rentrait à Turin, satisfait de la besogne accomplie, si facilement d'ailleurs que la nécessité en semblait moins évidente (2). Il changea complètement d'opinion en recevant une lettre du Roi, qui lui révélait de très graves détails sur le complot (3), confirmés bientôt par un avis de l'ambassadeur de France à Venise,

(1) Gaspard Coignet, sieur de La Thuilerie et comte de Courson (1594-1653), ambassadeur à Venise en 1632, puis à Mantoue, enfin en Hollande en 1640 et 1646.

(2) D'Hémery à Richelieu, 25 avril 1638. (A. E. Italie, 26, f° 151.) Cf. aussi *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 277, 1re colonne.

(3) Mémoire du roi à d'Hémery, 20 avril 1638. (*Ibid.*, f° 136.)

du Houssay (1), et surtout par une correspondance interceptée de Léganez. Et il crut découvrir un lien entre cette affaire et les hésitations de Marie-Christine à renouveler le traité.

Cette conspiration, qui paraissait si localisée et si peu redoutable au premier abord, devenait dangereuse : d'Hémery estima que les précautions prises par lui étaient insuffisantes. Il manda donc à Nérestang, le gouverneur de Casal, de ne laisser jamais qu'une seule des portes ouvertes, d'introduire dans la ville deux nouveaux régiments français et de surveiller étroitement tous les habitants suspects, en attendant de les expulser à la première occasion (2).

Le cardinal de La Valette, arrivant à Pignerol (3), approuva fort les mesures prises par l'ambassadeur : elles rendaient presque inutiles les instructions dont il était chargé d'assurer l'exécution sur ce point (4). Très bien reçu par Marie-Christine,

(1) Claude Mallier, seigneur du Houssay, ambassadeur à Venise de 1637 à 1639.

(2) D'Hémery à Richelieu, 29 avril 1638. (A. E. Italie, 26, f° 153.)

(3) Il arriva le 6 mai. Cf. La Valette à Chavigny, 7 mai 1638. (*Ibid.*, f° 186.)

(4) Mémoire à M. le cardinal de La Valette, 19 avril 1638. (*Ibid.*, f°s 133 à 134.)

accourue au-devant de lui (1), il n'eût conçu que d'heureuses espérances de ses futures fonctions à l'armée d'Italie, si de récentes nouvelles de Casal n'avaient apporté quelque ombre au tableau. Monteil, en effet, était entré dans le château, sur les conseils de Marie de Mantoue. L'ambassadeur en avait été averti par le chancelier Guiscardi, en même temps qu'il apprenait, par une lettre de Nérestang, qu'un sous-officier français (2) avait surpris, grâce à un soldat italien, Gays, une conspiration ourdie pour livrer les portes de la ville aux Espagnols (3). Une seconde fois, il s'en fut en toute hâte à Casal, et y recueillit de la bouche de Nérestang et de Guiscardi des détails plus probants encore. Il consigna par écrit la déposition de Gays et l'obligea à la signer; puis, armé de cette pièce à conviction, il fit convoquer sur-le-champ par le chancelier le conseil de Casal, pendant que lui-même s'assurait de la fermeture des portes de la citadelle, où dormait paisiblement Monteil. Les conseillers décidèrent que deux d'entre eux et d'Argenson procéderaient à l'arrestation de Mon-

(1) Jusqu'à Pignerol. Cf. La Valette à Chavigny, 7 mai 1638. (*Ibid.*, f° 186.)

(2) Le sergent-major Destulau.

(3) La Valette à Richelieu, 6 mai 1638. (*Ibid.*, f° 179.)

teil et à une perquisition chez lui (1), tandis que Gays « seroit récolé et confronté en sa déposition » (2). Le 2 mai au matin, Monteil était arrêté et ses papiers saisis. Traduit devant le conseil, il commença par nier, puis fit des aveux complets, que d'Hémery obtint par un subterfuge qui semblerait aujourd'hui peu délicat : en lui assurant la vie sauve, sans penser tenir jamais cette promesse (3). D'ailleurs, les documents trouvés chez lui constituaient une preuve écrasante, notamment les chiffres destinés à sa correspondance avec le marquis Guerrière (4) et avec Roland de Laval (5).

C'étaient tous ces événements, datant de quelques jours à peine, que d'Hémery avait racontés à La Valette, à son arrivée. Le cardinal, en les

(1) D'Hémery à Richelieu, 6 mai 1638 (f° 181).

(2) D'Hémery à Richelieu, 6 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 181.) En recourant au conseil de Casal, d'Hémery évitait le reproche de traiter l'Italie en pays conquis. Ce même sentiment l'avait empêché précédemment d'arrêter séance tenante les habitants suspects. Cf. sa lettre à Richelieu, du 29 avril. (*Ibid.*, f° 153.)

(3) D'Hémery en eut plus tard des remords. Richelieu écrivait à ce sujet, à Chavigny, le 3 septembre suivant : « Les Minimes n'ont faict aucune difficulté, disant que les juges promettent tous les jours la vie aux criminels qu'ils ont en main, pour en tirer la vérité, et qu'aprez il les font punir avec seurcté de conscience et sans scrupule. (*Ibid.*, f° 475.)

(4) Ministre de la duchesse de Mantoue, très hostile à la France.

(5) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 279, 2e colonne.

apprenant, avait été aussitôt amené à ce double dilemme : dénoncer publiquement le complot, juger au grand jour Monteil et s'aliéner à jamais la princesse de Mantoue en révélant son rôle, ou bien tenter de la rallier à la cause de la France en relâchant le coupable, à moins qu'on ne s'en débarrassât discrètement. Les instructions que Richelieu lui avait remises au sujet de Casal n'avaient rien prévu de ce qui arrivait. De concert avec d'Hémery, il se décida donc à demander des ordres à Paris, tout en prévenant la République de Venise de la conspiration, pour qu'elle veillât sur Mantoue. Il réclamait de Richelieu deux commissions pour juger Monteil, l'une pour d'Argenson et les sénateurs de Casal, l'autre pour un conseil de guerre qu'on ne réunirait que si le conseil de Mantoue se refusait à prendre l'affaire. « Si nous voyons les officiers de Casal, ou par ordre de la princesse, ou autrement, branler au manche, était-il dit dans un des mémoires envoyés à la cour de France (1), nous le mettrons au conseil de guerre,

(1) Le manuscrit 26 du fonds Italie aux A. E. contient trois rédactions de ce Mémoire : une (f° 171) adressée à Chavigny, une autre (f° 181) adressée à Richelieu, et une troisième (f° 177) sans suscription datée du 6 mai, d'une main différente, un peu plus abrégée et avec des apostilles en marge pour répondre aux questions du Mémoire.

sinon nous nous servirons d'eux-mesme pour obtenir condamnation de cet homme, laquelle faicte par eux ne sera point suspecte à l'Italie. » Suivait la proposition de confisquer le Montferrat, qui devait émaner du cardinal de La Valette, plutôt que du prudent diplomate qu'était d'Hémery. Enfin, le mémoire rapportait le projet de Guiscardi de se faire confier la régence pour protéger le Mantouan et son jeune duc « des pernicieux desseins d'une femme mal conseillée » (1). Le courrier spécial, chargé de ces dépêches, emportait aussi le traité renouvelant la ligue offensive (2) de Rivoli : bien que la rédaction prêtât à quelques critiques, d'Hémery était d'avis de s'en contenter, à cause du prochain retour en Italie de don François Melo, qui allait tout tenter pour faire échouer la négociation.

(1) D'Hémery à Richelieu, 6 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 181.)

(2) D'Hémery à Richelieu. 29 avril (*Ibid.*, f° 153) faisait espérer une prompte solution. Le texte proposé est, en italien, aux A. E. Italie, 25, f° 258. Il porte des annotations de d'Hémery et de La Valette. Il avait été adopté le 3 mai. Le 8, Marie-Christine écrivait à Richelieu pour lui annoncer qu'elle venait de donner cette preuve de ses sentiments et qu'elle s'en réjouissait. (*Ibid.*, f° 188.) Une lettre de Saint-Maurice, du 24 avril, l'avait mise au courant du mécontentement de la cour de France, à la suite de toutes ses hésitations et l'avait décidée à trancher enfin la question (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par CLARETTA, t. III, p. 72.

Le 7 mai, La Valette prit la route de Turin, où il eut la surprise d'une très brillante réception. Deux jours après, il était à Casal avec l'ambassadeur, ayant, en passant, inspecté une partie des troupes à Pontestura, sans les trouver en meilleur état que celles qu'il avait vues à Pignerol. Son arrivée remplit d'aise Guiscardi, fort inquiet de certains changements dans le procès de Monteil. Le prisonnier avait rétracté les aveux qu'il avait précédemment consignés par écrit, et prétendu qu'il avait dû les écrire, dictés par d'Hémery et sous menace de mort. Les partisans de la princesse Marie avaient trouvé là un thème commode à déclamations contre l'ingérence odieuse des Français et leur mainmise sur les affaires d'Italie (1). Mais on disait aussi que la duchesse avait résolu de faire empoisonner Monteil pour rendre tout procès inutile et toute preuve de sa complicité impossible. Devant de tels faits et leurs conséquences, d'Hémery et La Valette décidèrent de se passer des instructions de la cour et l'instruction recommença. Monteil, après quelques séances, cessa de nier, et, espérant encore que la franchise lui vaudrait un châtiment moins sévère,

(1) D'Hémery à Richelieu, 15 mai 1638. (A. F. Italie, 26, f° 207.)



il réitéra ses aveux et les compléta même. Une lettre interceptée apprit aux juges qu'il réclamait le secours de la princesse Marie, « comme s'estant mis en l'estat où il est pour son service et par son commandement (1). » Cet appel ne laissait plus de doute sur la culpabilité de la duchesse de Mantoue, de même que le message de protestation, adressé par elle au sénat de Casal pour flétrir les conspirateurs, rendait sa fourberie manifeste (2). Mais l'ambassadeur et La Valette hésitèrent à la confondre au grand jour d'une audience publique, quand ils apprirent que, d'accord avec elle, les Espagnols se préparaient à envahir le Montferrat. D'Hémery se contenta de montrer à la princesse qu'on connaissait sa participation à l'affaire; puis, sans se laisser séduire par les combinaisons excessives de Guiscardi qui n'allaient à rien moins qu'à faire proclamer la déchéance de la duchesse et à faire envoyer en France le jeune duc de Mantoue et sa sœur, il renferma Monteil dans sa prison, introduisit de nouvelles troupes françaises dans la

(1) D'Hémery à Richelieu, 15 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 207.)

(2) Le même au même, 20 mai 1638. (*Ibid.*, f° 218.) La princesse avait émis la prétention d'envoyer des commissaires de Mantoue pour juger Monteil, conjointement avec ceux de Casal. Cf. d'Hémery à Richelieu, 15 mai. (*Ibid.*, f° 207.)

ville et en référa de nouveau à Richelieu, ne sachant quelle décision il devait prendre.

Il voulait aussi délaisser pour un temps « le souci de Casal » (1), car il avait toujours à régler la question capitale du renouvellement du traité de Rivoli, qui « ressemblait fort à la toile de Pénélope ». Marie-Christine, en effet, obéissant de nouveau à une influence bien connue, prétendait ne plus s'en tenir aux termes du projet envoyé à Paris, demandait à ne plus fournir qu'un nombre très restreint de soldats, et s'obstinait à réclamer une formule qui indiquerait que la ligue était dirigée contre « les ennemis du Roy et non contre le roy d'Espagne » (2). Encore, dans cette affaire, l'ambassadeur était fort perplexe : sans doute, ces modifications amoindrissaient beaucoup la portée du traité et surtout enlevaient à l'acte de la duchesse tout caractère de rupture définitive avec l'Espagne; mais, d'autre part, il ne fallait point risquer d'échouer tout à fait, car « la signature du traité n'était ni du choix ni de l'affection de Madame » (3). Sollicitée par le P. Monod de reculer le plus possible cette formalité compromet-

(1) D'Hémery à Richelieu, 20 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 218.)
(2) Cf. même dépêche.
(3) Cf. même dépêche.

tante, la princesse était inquiétée aussi par les déclarations du cardinal Maurice qui recommençait à agiter la question de la légitimité de la tutelle, et plus émue encore des menaces du prince Thomas, jurant à Marie de Médicis que son frère et lui-même périraient plutôt que de renoncer à avoir une part dans le gouvernement du Piémont. Enfin, le roi d'Espagne envoyait à Turin une ambassade de condoléances pour la mort du duc, et son représentant, don François Mello, était fort capable de jouer auprès de Marie-Christine le rôle de Saavedra (1) auprès de la princesse de Mantoue (2).

Ces diverses et graves considérations militaient dans l'esprit de d'Hémery en faveur d'une entente rapide et faite de conciliation. Cependant, n'osant prendre, de sa propre autorité, une résolution aussi importante, il se résolut de traîner les choses en longueur, en attendant l'adhésion de Richelieu au projet qu'il lui avait envoyé le 6 mai. Mais la duchesse était impatiente d'obtenir une réponse :

(1) Diego de Saavedra-Fajardo (1584-1648), le célèbre écrivain espagnol avait été chargé d'une misson secrète auprès de Marie de Mantoue.

(2) Celui-ci avait obtenu de Marie de Mantoue, le 21 mars, un traité secret d'alliance avec la maison d'Autriche, au cas où les Français seraient chassés du Montferrat, ce qui paraissait imminent.

elle était fatiguée de cette négociation et mécontente des plaintes inconsidérées de La Valette sur le manque d'argent et l'insuffisance de matériel et d'approvisionnements dont souffraient ses troupes (1). De plus, elle redoutait le départ de ce cardinal pour Rome où la santé chancelante du Pape pouvait nécessiter la réunion prochaine d'un conclave (2). Et c'était elle qui reprochait maintenant à d'Hémery des lenteurs et des retards, dont si souvent lui-même avait eu l'occasion de s'étonner : elle confiait ses craintes et ses doutes sur l'attitude nouvelle de l'ambassadeur à La Valette qui s'efforçait, sans y bien réussir, de lui montrer que le retour plus ou moins rapide d'un courrier n'impliquait pas que Louis XIII fût plus ou moins désireux d'un accord que tout le monde en France souhaitait immédiat (3).

L'esprit tumultueux de la princesse s'apaisa cependant peu à peu; mais, comme si la fatalité se

(1) La Valette à Chavigny, 17 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 214. La Valette à Richelieu, 17 mai 1638. (*Ibid.*, f° 216.)

(2) La Valette à Chavigny, 7 mai 1638. (*Ibid.*, f° 186.) Cf. commission donnée au duc de Candale pour remplacer son frère à l'armée en cas de conclave, 16 mai. (*Ibid.*, f° 213.)

(3) La Valette à Chavigny, 17 mai 1638. (*Ibid.*, f° 214.) Il y annonce qu'il serait bien content, comme il l'écrit à Richelieu, que celui-ci lui envoyât une lettre affectueuse à l'égard de la duchesse pour qu'il pût la lui montrer.

fût employée à ne jamais laisser en repos la cour de Turin, une nouvelle inattendue la vint de nouveau bouleverser : le 20 mai au soir (1), Madame Royale était informée que les Espagnols venaient d'envahir le Montferrat « au nom de la princesse de Mantoue pour demander la restitution des places détenues par les Français ». Les ménagements avec cette « fille d'Espagne » n'avaient guère servi, et la réponse qu'elle faisait aux avertissements de d'Hémery, pour être imprévue, ne manquait pas d'une certaine insolence. Le messager, envoyé par Guiscardi, ajoutait que Casal semblait être le but des ennemis. Mais l'ambassadeur n'y ajouta aucune créance, car les espions à la solde du cardinal Maurice étaient trop bien renseignés pour laisser Léganez se risquer au siège d'une place aussi solide. Cependant, les jours suivants, la marche de l'armée ennemie continua dans la direction de Casal. Vingt-deux mille hommes (2) paraissaient si peu dangereux pour une ville aussi bien fortifiée que La Valette ne se hâta pas d'aller à son secours. Le 25 mai, on apprenait que

(1) La Valette à Richelieu, 21 mai 1638. (*Ibid.*, 26, f° 531.) Cette lettre relate les protestations d'affection à la France prodiguées par Marie-Christine au cours de cet entretien.

(2) La Valette à Richelieu, 21 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 231.)

Léganez remontait vers Verceil, à marches forcées. D'Hémery avait, le matin même, obtenu de la duchesse, pleine d'un beau zèle pour les intérêts de son frère, que la mention expresse des Espagnols figurât dans le nouveau traité, ce qu'elle avait toujours refusé jusque-là. Il fut d'autant plus surpris de la retrouver quelques heures après métamorphosée, en proie à la plus vive surexcitation, éperdue, incriminant Louis XIII, La Valette, l'ambassadeur lui-même, accusant tout le monde de se coaliser contre elle, et déclarant que, si elle s'enfuyait de ses États menacés, elle connaissait d'avance ceux qui lui prêteraient leur secours et lui donneraient asile. L'ambassadeur lui démontra de son mieux que la volte-face des ennemis n'était pas si périlleuse, et que, pour en conjurer les effets, elle n'avait qu'à envoyer sur l'heure son armée à Pondestura, où était le gros de nos troupes (1). Madame Royale répondit que ses généraux serviraient à la défense du Piémont et non à réparer les fautes des généraux de son frère. La Valette intervint inutilement pour lui montrer la nécessité de protéger Verceil avec des forces imposantes (2). Elle ne voulut rien

(1) La Valette à Chavigny, 26 mai 1638. (*Ibid.*, f° 233.)

(2) La Valette, en dehors de la garnison même de Verceil, ne pensait pouvoir mettre en ligne que 7,000 fantassins. Faute d'argent, le

entendre. « Je fus obligé de me remettre en mauvais ménage avec elle, » écrit d'Hémery, qui lui déclara que le cardinal de La Valette avait, au point de vue militaire, la même autorité que le feu duc de Savoie, et que personne ne devait le « contredire en ses résolutions » sous peine de voir Louis XIII changer la forme de la guerre. Furieuse, mais effrayée par cette menace, la duchesse consentit à envoyer ses troupes au rendez-vous général, à Trino (1).

La Valette partait, dès le lendemain pour Casal, et y prélevait, sur la garnison, tous les soldats qu'on en pouvait distraire sans compromettre la défense de la place. Quant à d'Hémery, il restait à Turin pour obliger Marie-Catherine à tenir ses engagements et à rassembler l'effectif complet du contingent qu'elle devait fournir (2). Le Cardinal n'était pas à quatre heures de Turin qu'y arrivait

matériel était en mauvais état, on manquait de chevaux pour l'artillerie, et le cardinal avait dû réquisitionner 150 charettes à bœufs pour emmener les canons. Cf. La Valette à Chavigny, 26 mai 1638 (A. E. Italie, 26, f° 233), et La Valette à Richelieu, 17 mai 1638. (*Ibid.*, f° 216.)

(1) Le comte Philippe d'Aglié à Saint-Maurice, 25 mai 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par Claretta, t. III, p. 77. Cf. aussi d'Hémery à Richelieu, 26 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 235.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 26 mai 1638. (*Ibid.*, 26, f° 235.) C'étaient 6,000 hommes et 1,200 chevaux.



la nouvelle de l'investissement de Verceil par 16,000 fantassins et 5,000 cavaliers : la ville n'était défendue que par 2,000 hommes dont 1,200 seulement de troupes régulières (1). L'ambassadeur connut ces détails en même temps qu'il recevait de Paris des instructions pour le traité de ligue et l'affaire de Monteil (2). La joie apportée par ce second courrier ne pouvait pas dissiper la consternation dans laquelle le premier l'avait jeté : outre que la garnison de Verceil était insuffisante, le gouverneur, le marquis d'Ogliani (3), grand ami du cardinal Maurice et du P. Monod, ne lui inspirait guère confiance (4).

Appelé chez la duchesse, d'Hémery n'eut pas l'occasion de lui exposer ses craintes, car elle se

(1) Cf. même lettre. La garnison était formée de 800 hommes de milice urbaine et de 1,200 hommes de deux régiments français, à la solde de la duchesse, les régiments de Marolles et de Saint-Martin.

(2) Mémoire envoyé par le roi à La Valette et d'Hémery, du 22 mai 1638, publié par Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 133-136, d'après une copie du manuscrit 538 du cabinet de Dupuy.

(3) Filipo-Emmanuele-Solaro di Moretta, marchese d'Ogliani, gendre du marquis Villa et, de ce fait, *persona grata* auprès de la duchesse, à laquelle, le 16 mai, en présence de La Valette, d'Hémery avait inutilement fait promettre de lui retirer le commandement à Verceil : il était un de ceux qui, au lendemain de la mort de Victor-Amédée, avaient provoqué le soulèvement de Verceil contre les Français.

(4) D'Hémery à Richelieu, 26 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 235.)



contenta de lui montrer un manifeste tout récent de Léganez, justifiant son entrée en campagne par la nécessité de protéger le jeune duc de Savoie contre la régente, sa mère, qui s'était livrée à la France, au mépris de tous les intérêts de son fils et de ses États (1). C'était une allusion directe à un traité qui n'était pas encore signé et dont on paraissait s'être prévalu déjà. L'ambassadeur protesta qu'il n'était pour rien dans la divulgation de ces négociations, et, comme il ne réussissait qu'à exaspérer davantage Marie-Christine, il se retira. Il n'eut pas de peine à tomber d'accord avec le comte Philippe d'Aglié pour soupçonner le nonce des indiscrétions dont Léganez avait tiré parti si perfidement (2).

Quelques heures après, d'ailleurs, Madame Royale, ayant demandé d'Hémery pour s'excuser de sa vivacité, se rangea aussi à cet avis. La princesse avoua ensuite qu'elle savait de bonne source que son beau-frère était l'instigateur du siège de

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 284, 2ᵉ colonne.

(2) Le nonce « est toujours espagnol et n'est point avis du traitté », avait déjà écrit d'Hémery à Richelieu, le 15 mai. (A. E. Italie, 26, f° 208.) Claretta, défavorable à d'Hémery en cette circonstance comme souvent, raconte que, par imprudence, ou par une ruse dont il n'eut pas à se louer, l'ambassadeur avait tenu le nonce Cafarelli au courant de toutes les négociations entamées pour le renouvellement du traité. (CLARETTA, t. I, p. 297.)

Verceil : le cardinal Maurice l'avait conseillé pour retarder le renouvellement du traité, qu'il savait imminent, grâce à un seigneur de la cour de Turin : Marie-Christine refusa, toutefois, de révéler le nom de cet espion (1). L'ambassadeur crut politique de ne pas insister et d'éviter toute remarque désobligeante sur ces compromissions ; feignant d'oublier le passé il proposa seulement à la duchesse les mesures destinées à sauvegarder l'avenir.

D'un côté, Madame Royale ne pouvait songer à s'occuper des questions militaires; du reste, La Valette avait fait ses preuves à la tête d'autres armées et dans des circonstances plus difficiles, il était donc très simple et très sage de s'en remettre à sa prudence. Mais, d'autre part, il restait à arréter les termes du traité, et le moment était tout indiqué (2) pour en finir avec cette affaire : la réponse de Richelieu était conciliante sur tous points, et la signature de la duchesse devait avoir pour premier résultat d'amener Louis XIII à renforcer ses troupes d'Italie. Cette dernière perspective séduisit Marie-Christine ; elle

(1) Cf. Marie-Christine à don Félix de Savoie (Archives de Turin, Lettere Ministri di Christina), citée par CLARETTA, t. III, p. 76.

(2) Il fallait surtout ne pas laisser croire à la duchesse qu'on spéculait sur le mauvais état de la situation pour lui forcer la main, ce

demanda à d'Hémery d'examiner sans délai avec elle le texte définitif des conventions et, pour ne pas perdre un temps précieux, il fut décidé que, même avant leur signature, on écrirait à Paris pour solliciter l'envoi immédiat de nouvelles troupes : deux lettres, l'une de la souveraine, l'autre du comte Philippe d'Aglié, furent adressées à Richelieu à ce sujet (1). L'ambassadeur n'était pourtant pas encore « au bout de sa peine ». En dépit de sa promesse récente (2), malgré l'hostilité ouverte de Léganez, la princesse ne voulut pas que l'Espagne fût désignée dans le préambule du traité, comme l'objet de la ligue qu'il confirmait. « C'est un effet des bons documents que lui a laissés le P. Monod (3), » avoua d'Hémery tout déçu. Et ce fut en vain que le comte Ludovic d'Aglié et son neveu essayèrent de modifier cette détermination. Le lendemain, Marie-Christine, toujours résolue à ne pas transiger sur cette question, apprit que

qu'elle s'imaginait volontiers. Cf. sa lettre à don Félix de Savoie (*ut suprà*) : « A cette heure, il faudra passer par où ils [les Français] voudront. »

(1) Marie-Christine à Richelieu et au roi, 27 mai 1638. (A. E. Italie, 26, f° 237 et 239.)

Le comte Philippe d'Aglié à Richelieu, 27 mai 1638. (*Ibid.*, f° 241.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 20 mai 1638. (*Ibid.*, f° 218.)

(3) Le même au même, 31 mai 1638. (*Ibid.*, f° 252.)



La Valette n'avait pas encore rassemblé ses forces (1) et négligé de jeter des troupes de secours dans Verceil avant que l'investissement de la place ne fût achevé (2). Il n'en fallut pas davantage pour augmenter sa mauvaise volonté et lui remettre en l'esprit un message récent de son ancien confesseur l'avertissant que les Français s'affaiblissaient de jour en jour et que les plus dangereuses divisions partageaient leur armée.

Ce ne fut que le 3 juin, après des pourparlers incessants, que le renouvellement du traité de Rivoli fut conclu (3). Ce jour-là seulement, la duchesse, effrayée par des ravages de l'ennemi à travers le Montferrat et jusqu'aux frontières de Piémont, renonça à tout espoir d'être épargnée par les Espagnols, et consentit à publier par un manifeste (4) qu'elle leur déclarait la guerre, en nommant, dans le préambule des conventions, le Roi Catholique comme celui contre qui l'alliance était faite. Elle en témoigna d'ailleurs des regrets immédiats. « Les Piémontais, écrit d'Hémery, croyent que la signature de ce traicté

(1) La Valette à Chavigny, 29 mai 1638. (*Ibid.*, f° 246.)
(2) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 285, 1re colonne.
(3) D'Hémery à Richelieu, 4 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 291.)
(4) *Gazette de France* (1638), n° 73.

les met dans une perpétuelle guerre, ne s'imaginans pas que le Roy voulût attaquer le Piémont, encore que Madame n'eût pas voulu faire la ligue, » et elle-même « n'a pas esté éloignée de ces sentimens » (1). De plus, Madame Royale comprenait qu'en France on ne lui saurait aucun gré d'une détermination qu'elle avait été si longue à prendre (2) ; et son dépit ne fit que s'accentuer quand le 7 juin (3), allant à Crescentino (4) haranguer les troupes en partance (5), elle s'entendit méconnaître, par La Valette, le droit de se plaindre du retard apporté aux opérations militaires, parce qu'elle n'avait occupé ses loisirs qu'à traiter avec l'ennemi, ou avec ses intermédiaires ! Et, comme elle se récriait, le Cardinal lui montra certaines lettres interceptées qu'elle ne connaissait que trop bien. Dévorant cet affront, elle ne put donc que maudire La Valette « qui porte justement le nom

(1) D'Hémery à Richelieu, 4 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 291.)

(2) Cf. Saint-Maurice à Marie-Christine, 29 mai 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 39), citée par Claretta, t. III, p. 79 ; — et Richelieu à La Valette, 29 mai. (Italie, 26, f° 248.)

(3) La Valette à Richelieu, 7 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 301.)

(4) Sur la rive gauche du Pô, entre Chivasso et Trino.

(5) Marie-Christine à Saint-Maurice, de Crescentino, 8 juin 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 35), citée par Claretta, t. III, p. 81.

que son père lui a donné de cardinal Valet » (1), et l'ambassadeur qui s'était permis d'ouvrir une correspondance et dont elle ignorait, disait-elle, et l'auteur et l'objet (2) !

Quelques jours après (3), Richelieu avait sous les yeux les pièces saisies (4), et pouvait juger tout ensemble de la sincérité de Marie-Christine et, de l'habileté d'un diplomate qui renouvelait une ligue offensive contre les Espagnols avec une princesse qui, dans le même temps, avait un négociateur attitré auprès d'eux (5). D'Hémery ne célait pas sa satisfaction. Il avait terminé une affaire importante, et précisément au moment opportun : en effet, La Valette, victorieux sous Verceil, eût fourni à la duchesse le moyen de différer encore la signature des conventions; vaincu, au contraire, « la crainte d'un plus grand

(1) Marie-Christine à Saint-Maurice, de Crescentino, 8 juin 1638. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 35.)

(2) Cf. même lettre. « Ne sachant pas ce qu'il y a dedans, je me trouvais la plus affligée et la plus en peine du monde, car, quoique mes intentions soient directes et bonnes, il (d'Hémery) les expliquera comme il lui plaira. »

(3) D'Hémery à Richelieu, 9 juin 1638 (A. E. Italie, 26, f° 304), annonce l'envoi de la lettre interceptée.

(4) Cette lettre était accablante pour la duchesse; elle était datée du 2 mai et écrite par Mondella au comte d'Aglié. (Cf. Archives de Turin, citée par CLARETTA, t. III, p. 74.)

(5) D'Hémery à Richelieu, 9 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 304.)

mal eût pu obliger Madame à accepter la neutralité (1). »

Le traité de Turin, signé le 3 juin, prolongeait, jusqu'à la fin de 1640, les conventions de celui de Rivoli; la France y gagnait en plus que, par la mort du duc de Savoie, le commandement en chef des deux armées revenait à un Français, si bien que les troupes piémontaises n'étaient plus aux mains de leurs officiers, subordonnés à La Valette, que des contingents à nos ordres, sans être à notre solde (2).

Le 4 juin, l'ambassadeur s'en fut au camp. Il y trouva le cardinal de La Valette assez satisfait de l'état des régiments, et seulement mécontent des lenteurs du rassemblement général. « Nos troupes sont plus belles que je n'eusse cru, écrivait-il, mais dans deux ou trois jours seulement nous commencerons à marcher (3). » Il se plaignait bien aussi de l'insuffisance des subsides; mais d'Hémery ne pût que lui conseiller la résignation, en l'initiant aux procédés de Bullion, mais tout en lui promettant de réclamer encore à la cour (4).

(1) Le même au même, 4 juin 1638. (*Ibid.*, f° 291.)

(2) Cf. le texte dans DUMONT, *Recueil des Traités*, t. VI.

(3) La Valette à Chavigny, de Trino, 3 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 287.)

(4) D'Hémery à Richelieu, 9 juin 1638. (*Ibid.*, f° 304.)

Puis, après avoir suivi le mouvement tournant de l'armée qui, par Tronzano et Canissio (1), en traversant des torrents grossis par les pluies comme le Cervo (2), devait secourir Verceil du côté de la Sesia; après avoir pris part au périlleux passage de cette rivière, le 15 juin, et félicité La Valette de la façon habile et audacieuse avec laquelle, le 19, il avait jeté dans la place un important secours (3), l'ambassadeur partit pour Casal (4), afin de reprendre le procès de Monteil.

Guiscardi, d'ailleurs, l'avait averti que la ville était, de nouveau visitée par des émissaires de la princesse de Mantoue venus en son nom s'enquérir « du faict de Monteil, comme si elle n'en savait rien » (5). « J'espère de tirer du voyage de ces Messieurs autant d'avantage qu'ils ont intention

(1) Tronzano, dans l'arrondissement de Verceil, sur la ligne de Chivasso à Verceil, Canissio à 99 kilomètres au nord-est.

(2) Affluent de droite de la Sesia, qui arrose Biella.

(3) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 285. Le secours de deux mille hommes jeté dans Verceil, le 19 juin, rendit confiance à toute l'armée qui crut que les Espagnols n'avaient plus qu'à lever le siège. Marie-Christine elle-même fut dans la joie et écrivit à Richelieu pour le remercier de lui avoir envoyer un si excellent général. (21 juin, A. E. Italie, f° 327.) Elle confia aussi sa satisfaction à Du Plessis-Praslin, qui, à la prière de La Valette, venait d'être envoyé près de lui. Cf. Praslin à Chavigny, 21 juin. (*Ibid.*, f° 315.)

(4) D'Hémery à Richelieu, du camp devant Verceil, 21 juin 1638. (*Ibid.*, f° 317.)

(5) Cf. même lettre.

de nous faire de mal (1), » avait écrit d'Hémery en quittant l'armée. A son arrivée à Casal, il dut reconnaître que la situation était assez compromise pour anéantir ses illusions. Par suite d'une négligence criminelle, la femme de Monteil avait pu détruire toute la correspondance de son mari, et notamment les lettres de la princesse Marie. D'autre part, suivant ses instructions (2), d'Hémery ne pouvait procéder contre le traître qu'avec le concours des juges de Casal, et sans mettre la régente en cause. Celle-ci, cependant, ne se gênait pas pour afficher ses sentiments espagnols, acceptant même qu'on la complimentât sur son prétendu mariage avec le cardinal-infant (3), et se moquant ouvertement des avances de Louis XIII qui avait proposé à son fils des lettres de naturalisation, pour recueillir, en France, la succession du duc de Nevers (4).

Les ordres que l'ambassadeur dans son incertitude, avait cru devoir demander à la cour, ne lui parvinrent que dans les premiers jours de juillet,

(1) D'Hémery à Richelieu, du camp devant Verceil, 21 juin 1638. (*Ibid.*, f° 317.)

(2) Cf. Mémoire à d'Hémery, du 22 mai, de Compiègne. (Aubert, *Mémoires*, t. II, p. 133-136.) « L'Italie verra avec plaisir Monteils condamné par les propres juges du duc de Mantoue... »

(3) D'Hémery à Richelieu, 9 juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 304.)

(4) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 281, 2e colonne.

et encore n'étaient-ils pas du tout conformes aux nécessités des circonstances. C'était l'indication de ce que la princesse de Mantoue aurait à faire pour obtenir le pardon de Monteil et de ses complices : « Il faut, y était-il dit, que Madame de Mantoue intercède envers le Roy, se charge de leur faute, et qu'elle avoue ingénuement la chose comme elle est... et en suitte esloigner d'auprès d'elle ceux qui se trouvent complices, autheurs et conducteurs d'une telle meschanceté (1). » Ces prescriptions manquaient d'à-propos : la princesse Marie n'avait guère à cette époque des allures de suppliante. Et d'Hémery jugea toute proposition de ce genre si inutile, si ridicule même, qu'il n'osa pas en parler à Guiscardi. Cette lettre de Paris, d'ailleurs, ne contenait pour l'ambassadeur que des avis inopportuns ou des reproches très durs : « Il me semble, lui écrivait-on, que vous pourriez nous en [de Casal] mander l'estat sans en exagérer la perte infaillible, comme vous faites par toutes vos lettres, et remédier à tous ces manquemens, puisqu'il y a des fonds pour cela et que vous vous en estes chargé dès le commencement. » A la nouvelle de la brillante résistance opposée le 2 juil-

(1) [Richelieu] à d'Hémery, juin 1638. (A. E. Italie, 26, f° 336.)



let (1) par la garnison de Verceil à l'assaut général des troupes espagnoles l'ambassadeur retourna au camp se consoler, par le spectacle glorieux des armes, des déboires de la diplomatie et des ennuis de la procédure, où devait l'entraîner le procès de Monteil.

Il arriva devant la place assiégée quand on venait d'en apprendre la reddition (2). « Je n'ay jamais faict bon jugement de la foy du marquis d'Ogliano (3), » manda-t-il aussitôt à Richelieu, tandis que La Valette se hâtait d'envoyer un message à Paris pour empêcher qu'on ne lui attribuât quelque part dans cet échec humiliant (4). D'Ogliani expliquait sa capitulation par le manque de munitions; Marie-Christine, au début du siège, avait affirmé que la place en était abondamment pourvue. Ces témoignages contradictoires n'étaient pas le seul point obscur. Après l'entrée du secours dans la ville, le gouverneur avait fait savoir à La Valette que la résistance pouvait durer indéfiniment, et cinq jours après, il avait ouvert les portes

(1) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 287, 1re colonne.

(2) Le 7 juillet. Cf. La Valette à Chavigny, 8 juillet. (A. E. Italie, 26, f° 347.) Si nous avons été sobres sur les détails du siège de Verceil, c'est que M. le vicomte DE NOAILLES, dans son livre sur le *Cardinal de La Valette*, les a retracés complètement (p. 405-426).

(3) D'Hémery à Richelieu, 9 juillet 1638. (*Ibid.*, f° 350.)

(4) La Valette à Richelieu, 8 juillet 1638. (*Ibid.*, f° 347.)

à l'ennemi. D'un autre côté, Villa et Rangone (1), généraux des troupes piémontaises, avaient montré la plus vive répugnance à attaquer les Espagnols dans leurs retranchements, comme le voulait La Valette. Tout cela demandait à être éclairci. D'Hémery se contenta de soumettre ces diverses questions à Richelieu, pour lui fournir des arguments contre Saint-Maurice, qui n'allait pas manquer, au nom de sa maitresse, de récriminer contre l'insuffisance des troupes françaises, contre leur mauvais entretien et l'impéritie de leur chef (2).

Marie-Christine, de son côté, écrivait à son frère et à Richelieu pour exprimer les craintes que lui causaient les projets futurs des Espagnols (3), maitres de Verceil. Mais cette attitude trop résignée laissait bien croire que la duchesse, si elle n'en avait pas provoqué, était du moins très capable d'attendre de l'Espagne des propositions de paix à la suite du succès de Léganez. Les soupçons de l'ambassadeur s'accrurent encore dès son

(1) Giulio Rangone, marchese de Roccabianca, créé maréchal de camp peu auparavant par Louis XIII.

(2) D'Hémery à Richelieu, 9 juillet 1638, de Constanzano. (*Ibid.*, f° 350.)

(3) Marie-Christine au roi et à Richelieu, 10 juillet 1638. (*Ibid.*, f°s 352-353.)

retour à Turin, le 9 juillet (1). Il y apprit en effet l'évasion d'un certain commandeur Pazero (2), enfermé jadis à Saluces par le duc de Savoie, à la suite d'une querelle avec le président Cauda (3), et dont la peine devait finir quelques mois plus tard. En s'enfuyant, Pazero était passible de l'exil et de la confiscation de ses biens. Une semblable imprudence de la part d'une « personne d'esprit et de grande réputation en Italie » (4) ne s'expliquait pas d'elle-même. D'Hémery pensa aussitôt qu'il s'agissait de quelque nouvelle intrigue de Madame Royale, heureuse de mettre à profit les relations espagnoles de Pazero et d'échapper pourtant à toute suspicion, en se servant d'un homme que tout le monde lui croyait absolument contraire. Ses conjectures s'affirmèrent quand il sut que le signalement de Pazero correspondait exactement à celui d'un mystérieux voyageur,

(1) D'Hémery à Richelieu, 9 juillet 1638, de Turin. (A. E. Italie, f° 350.)

(2) Giovanni-Thomasso Pazero, né à Sanigliano le 16 juin 1586, obtint en janvier 1615 la commanderie de Saint-Antoine de Chérasco de l'ordre de Saint-Maurice, devint en 1625 secrétaire d'État. Il mourut en 1650.

(3) Lelio Cauda d'Asti, comte di Balangero, premier président de la Chambre des comptes, mort à Suze en 1639.

(4) D'Hémery à Richelieu, 10 juillet 1638, de Turin. (A. E. Italie, f° 354.)

rencontré, le jour même de l'évasion, sur la route de Saluces à Gênes, alors que le représentant de Philippe IV séjournait dans cette dernière ville. Et sa certitude fut plus forte encore quand la princesse lui soumit un projet où Léganez proposait la restitution de Verceil comme prix de la neutralité du Piémont. « Je me moquay de ce discours, » raconte d'Hémery, et il imposa silence au marquis Bobba, qui insistait sur les avantages de cette combinaison (1).

Le lendemain, en décrivant à Richelieu tous ces inquiétants symptômes, l'ambassadeur promettait de rechercher tous les fils de l'intrigue et d'empêcher l'expansion dangereuse des sentiments espagnols à la cour du Turin. Il rappelait aussi au Cardinal ses reproches immérités et l'insouciance avec laquelle on avait paru recevoir ses fréquents avis : « Je prévoyais le mal, concluait-il ; on le pouvait esviter et on le peut encore (2). »

Bobba, quand d'Hémery se fut retiré, se lança dans une violente diatribe contre lui, l'accusant d'espionner les moindres gestes de la duchesse et de se conduire avec elle en véritable geôlier.

(1) D'Hémery à Richelieu, 10 juillet 1638, de Turin. (A. E. Italie, f° 354.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 10 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 354.)



Marie-Christine, très humiliée de l'échec du voyage de Pazero, qu'elle avait combiné elle-même, se laissa facilement convaincre et écrivit à Saint-Maurice des plaintes amères contre le diplomate. « Il faut, lui disait-elle, que vous concertiez les moyens les plus propres de nous défaire de cet homme qui est si dangereux et avec lequel nous avons tousjours quelques nouvelles pièces à démêler (1). » De son côté, Saint-Maurice, obéissant sans doute à des instructions secrètes du même Bobba, avait déjà réclamé au P. Joseph contre d'Hémery, en accompagnant l'abbé de La Monta (2), venu de Turin pour soumettre le traité à la signature du roi. L'abbé lui-même, pendant l'entrevue avec l'Éminence grise, « fit un long discours de la véhémence de M. d'Émery, du peu de respect qu'il portait à Son Altesse Royale, de l'aigreur avec laquelle il négociait; et par cette façon de traiter, non seulement détracquoit les affaires, mais les ruinoit tout à fait (3). » Saint-Maurice se

(1) Marie-Christine au marquis de Saint-Maurice, 10 juillet 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), cité par DUFOUR-RABUT, p. 79.

(2) C'était un cousin du comte Philippe, mais, bien qu'ennemi du P. Monod, il était peu français : « Cervello bizarro e che sapeva, come egli stesso avvertiva, salvar la capra e i cavoli. »

(3) Le marquis de Saint-Maurice à la duchesse de Savoie, 13 juillet 1638. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 35.)

plaignit ensuite de la méfiance de l'ambassadeur à l'égard des Piémontais et de Madame Royale en particulier, à laquelle il ne révélait rien sans y être contraint. N'avait-il pas un jour répondu au marquis Villa qui lui demandait quelle bonne nouvelle il pouvait donner à la duchesse du secours de Verceil, qu'il fallait écrire à la princesse « trois mots et rien davantage : pain, canons et vostre serviteur » (1) ? Le récit de cette anecdote, pas compromettante au demeurant, ne produisit pas l'effet attendu sur l'esprit du P. Joseph. « Nous vîmes qu'il portait monsieur l'ambassadeur, » conclut Saint-Maurice, et de ce côté disparaissait tout espoir de le faire rappeler.

Marie-Christine comprit qu'une nouvelle réconciliation avec d'Hémery s'imposait : le comte Philippe d'Aglié fut chargé de la ménager. L'ambassadeur y consentit volontiers, surtout qu'il avait à communiquer à la souveraine certaines réclamations du roi : quel châtiment comptait-elle infliger à Pazero pour s'être évadé (2) et avoir négocié avec les Espagnols? Madame Royale répondit

(1) Le marquis de Saint-Maurice à Marie-Christine, 13 juillet 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 35), citée par Claretta, t. III, p. 85.

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 288, 2e colonne.

assez habilement qu'elle voulait éclaircir l'affaire avant de faire expier des crimes encore mal établis et dont on ne connaissait pas toutes les circonstances. D'Hémery lui montra qu'il n'y avait aucune obscurité dans l'acte d'un prisonnier qui s'échappe et cherche asile chez les pires ennemis de sa patrie : il fallait une sanction, et il voulait la connaître séance tenante. La princesse se retrancha alors derrière son ignorance de la législation criminelle et obtint de ne pas se prononcer sur la peine à appliquer à Pazero avant d'en avoir consulté le conseil (1).

Le soir même, le comte Philippe venait proposer à l'ambassadeur de laisser la duchesse pardonner au coupable pourvu qu'il réintégrât sa prison. D'Hémery demanda quelques heures de réflexion : sans doute Marie-Christine, en évitant tout procès au grand jour, donnait de fortes présomptions de sa complicité; mais d'autre part, fallait-il l'accabler, au moment où les Espagnols lui tendaient les bras, au moment où on leur prêtait l'intention de nommer le cardinal Maurice gouverneur de Verceil, d'où il pourrait plus com-

(1) Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 288, 2e colonne. « Elle le fit prier (d'Hémery) par ses ministres de trouver bon qu'elle lui pardonnât et qu'il revint dans la prison d'où il s'étoit sauvé. »



modément entretenir des relations en Piémont et peser plus lourdement sur les déterminations de sa belle-sœur? La concession s'imposait. Un courrier fut donc dépêché à Pazero pour le prier de venir reprendre sa place à la forteresse de Saluces. Le commandeur répondit qu'il avait servi la cause de la duchesse non seulement par dévouement, mais par intérêt : il exigeait, au lieu d'une cellule de détenu, son rétablissement dans toutes les charges qu'il occupait avant sa disgrâce, faute de quoi il divulguerait simplement la nature et l'objet des négociations, qu'on avait bien voulu lui confier. La menace ne laissait jamais Madame Royale impassible : elle la faisait se cabrer ou s'humilier. Cette fois, elle eut peur, et se réclama de la générosité de d'Hémery pour obtenir plus de clémence, c'est-à-dire exactement ce que Pazero revendiquait comme prix de ses services.

L'ambassadeur refusa net. Alors la princesse, peu délicate sur le choix des moyens à employer pour se tirer d'un mauvais pas, attira Pazero sur les frontières de Piémont par des promesses mensongères, le fit arrêter et reconduire sous bonne garde à la prison de Saluces. D'Hémery ne connut cet enlèvement qu'assez longtemps après (1).

(1) D'Hémery à Richelieu, 3 août 1638. (A. E. Italie, 26, f° 415.) « Je

Il avait été d'ailleurs obligé de se désintéresser de cette affaire, en réalité très secondaire, pour se rendre à l'appel du chancelier Guiscardi qui lui traçait le plus sombre tableau de la situation de la France à Mantoue. La Thuilerie n'était pas à la hauteur de sa tâche et suppliait son collègue de Turin de venir à son aide. La princesse Marie se riait de ses revendications et de ses menaces, lui conseillant bien de demander son rappel au roi, s'il n'était pas satisfait (1).

La prise de Verceil avait en effet provoqué chez la régente une étonnante explosion de sentiments espagnols, et, depuis lors, elle ne cessait de publier que les Français ne tarderaient pas à repasser honteusement les Alpes et qu'en attendant, on allait commencer par les chasser de Casal, et elle-même offrait une récompense à qui voudrait rassembler dans le Montferrat des recrues pour l'Espagne (2). Puis, joignant l'audace à l'insolence, elle avait envoyé à Casal des commissaires spéciaux pour juger Monteil. D'Hémery avait aussitôt permis de reprendre les débats et, à

n'ay point plus de lumière de l'affaire de Pazer que les conjectures dont j'ay écrit à Votre Éminence. »

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 281, 2e colonne.

(2) D'Hémery à Richelieu, 10 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 354.)

sa stupéfaction, ces délégués avaient reconnu la complicité de Guerrière, de Roland de Laval, et implicitement celle de la princesse même (1). Devant cet assentiment, la condamnation de Monteil et la disgrâce de deux autres inculpés paraissaient assurées. C'était, semblait-il, la moindre concession que Marie de Mantoue pût faire à l'opinion et aux représentants du roi de France pour se laver d'un soupçon dont elle portait la marque très apparente. Mais, en réponse aux conclusions du tribunal, la régente déclara qu'elle ne croyait rien des allégations des juges et qu'elle maintenait entière sa confiance à tous ceux qu'on impliquait dans le procès. A ce défi, se joignait bientôt l'empoisonnement mystérieux d'un certain Ferro, lieutenant de Guerrière, qui en savait trop long (2). Quelle conduite fallait-il tenir? La faction espagnole commençait à prendre le dessus à Casal, et on n'y tarissait pas en récriminations ou en plaisanteries contre les Français qui, ou bien n'osaient juger et condamner un innocent, ou bien avaient peur de leur prisonnier.

D'Hémery jugeait indispensable la reprise des débats, mais il y répugnait aussi tant à cause de

(1) D'Hémery à Richelieu, 19 juillet 1638. (*Ibid.*, f° 370.)
(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 283, 1re colonne.

l'incertitude de leur issue, que pour la difficulté qu'il avait à s'en occuper. Il ne pouvait, en effet, séjourner à Casal et abandonner Marie-Christine aux influences de son entourage. Sur son ordre, Guiscardi fit procéder à l'audition des témoins, qui durent déposer, devant les officiers français et devant les commissaires de Marie de Mantoue (1). Leurs témoignages furent tous accablants pour Monteil et ses complices. Mais, sitôt qu'elle en eut connaissance, la princesse Marie adressa à tous ces gêneurs des menaces si terribles que l'ambassadeur dut arrêter les confrontations pour éviter des rétractations fâcheuses. On dut aussi renoncer à prouver que les chiffres des correspondances saisies chez Monteil étaient bien de la main de Guerrière et de Roland de Laval; car à Casal il n'y avait d'autre expert que le greffier du Sénat, une créature de la régente. Enfin le Sénat, au début si courroucé contre celle-ci, avait depuis lors manifesté des sentiments si différents, que faire juger Monteil par les membres de ce corps politique, était l'envoyer à un acquittement certain. D'Hémery se résolut à convoquer un conseil de guerre auquel seraient adjoints deux sénateurs

(1) D'Hémery à Richelieu, de Turin, 19 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 370.)

seulement (1), « si du moins on peut les gagner et rendre ainsy le jugement moins suspect à l'Italye. » La composition mitigée de cette cour martiale devait lui faire perdre son caractère de tribunal de conquête : les deux sénateurs seraient là pour bien montrer qu'on ne voulait pas substituer une justice militaire aux juridictions compétentes du Mantouan, et ils ne devaient être inaccessibles à la corruption ni comme juges, ni comme sénateurs. « S'il leur fault ou donner ou promettre quelque chose, poursuivait d'Hémery, je le feray payer. Il me semble que cela ne saurait être mieux employé (2). »

La seule difficulté pour l'ambassadeur était que la peine de mort serait certainement prononcée, alors que lui-même avait promis la vie sauve à l'accusé. Certes, si Monteil revenait sur ses premiers aveux par de fausses dépositions, il perdait tout droit à la grâce accordée; mais s'il persistait dans ses déclarations antérieures? Et d'Hémery d'écrire à Richelieu pour s'en remettre à sa déci-

(1) Cf. d'Hémery à Richelieu, de Turin, 19 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 370.) On se souvient que d'Hémery avait reçu deux commissions pour ce procès, l'une pour le Sénat, l'autre pour un conseil de guerre et qu'il lui était recommandé d'employer plutôt la première.

(2) D'Hémery à Richelieu, 19 juillet. (A. E. Italie, 26, f° 370.)

sion. Le trouble de sa conscience augmenta encore quand il sut que le roi lui-même éprouvait des scrupules ; car, mandait Chavigny, « d'une part, si le crime de Monteil ne peut rester impuni, d'autre part Sa Majesté ne voudroit point engaiger sa conscience en chose où il va de la mort d'un homme (1). » L'absence d'un des deux sénateurs destinés à faire partie du conseil de guerre lui fournit un prétexte pour gagner du temps et attendre la solution que Richelieu donnerait à ce problème de casuistique.

Cette troisième année d'ambassade avait été particulièrement pénible pour d'Hémery. Son esprit toujours tendu vers des préoccupations diverses, sa santé ébranlée, réclamaient le repos. Plus il s'efforçait de l'étudier et de la comprendre, plus la duchesse de Savoie restait pour lui une énigme ; les affections, aussi bien que les haines de Marie-Christine, lui apparaissaient comme des sentiments sans lendemain ; il sentait l'intrigue, souvent changée en trahison, partout autour de lui ; il souffrait des rivalités, des mesquines jalousies de cette petite cour, où les partis n'existaient pas, mais où les coteries triomphaient ; il était

(1) Chavigny à La Valette, 16 juillet. (*Ibid.*, f° 365.)



fatigué de l'hostilité d'un surintendant qui faisait passer ses rancunes personnelles avant les intérêts du royaume et le souci de notre politique étrangère (1) ; il était excédé des reproches qu'on ne se faisait pas faute de lui adresser de Paris, au lieu de répondre aux questions embarrassantes qu'il posait. Bien que ne s'occupant plus guère des questions militaires, depuis l'arrivée du cardinal de La Valette, il déplorait chaque jour l'incurie d'un ministre qui laissait des soldats sans solde, qui envoyait de trop jeunes recrues bonnes à peine pour la désertion, qui refusait de consentir les sacrifices nécessaires pour l'équipement et l'entretien des troupes. « Mes trois années sont finies, écrivait-il à Richelieu, ma considération n'advance pasles secours de cette armée. Madame avec raison ayant les desseings qu'elle avoit, ne doit pas avoir beaucoup de bonne volonté pour moi, et il est important au service de Votre Éminence qu'il y aye icy quelque personne qui y serve avec plaisir et liberté d'esprit (2). » Et, par le même courrier, il

(1) Les finances de l'armée d'Italie étaient dans un état si précaire qu'après la chute de Verceil, La Valette avait dû envoyer Fabert à la cour pour y exposer la situation et demander d'urgence quelques subsides. Cf. La Valette à Chavigny, 23 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 376.)

(2) D'Hémery à Richelieu, 26 juillet 1638. (*Ibid.*, 26, f° 380.)



marquait à Chavigny son désir d'obtenir un congé immédiat : « Il y a dix ans que je n'ay demeuré que unze mois chez moi; il m'est impossible que je soutienne davantage le faix (1). »

L'ambassadeur n'exagérait certes pas son épuisement. Dix ans après, ses contemporains s'en pouvaient rendre compte encore. Mais, alors, tout à leur haine contre le collaborateur de Mazarin, la plupart d'entre eux ne virent dans la vieillesse prématurée du surintendant Particelli d'Hémery qu'un stigmate de la vie dépravée qu'on lui prêtait. Cependant si, en considérant son portrait, dont Montcornet (2) nous a laissé la gravure, ils avaient réfléchi à la prodigieuse activité qu'avait déployé cet homme, tour à tour ambassadeur, tacticien, intendant d'armée, ingénieur et instructeur de procès, toujours au-dessus de sa tâche et au delà de son devoir, ils l'eussent sans doute regardé avec plus d'indulgence. Le corps enserré dans un pourpoint noir, assis de face, la tête chauve couverte d'une calotte, le cou emprisonné dans un large col empesé, le surintendant a le masque très allongé, le nez dominant, la bouche accusée et tombante : toute la physionomie est morne, alan-

(1) D'Hémery à Chavigny, 26 juillet 1638. (*Ibid.*, f° 381.)

(2) Balthazar Montcornet, célèbre graveur (1615-1670).

guie ; seuls, les yeux conservent dans leur profondeur quelque vivacité. D'Hémery à cinquante ans en portait soixante-dix : il ne s'illusionnait donc pas, lorsque, le 26 juillet 1638, réclamant son rappel (1), il affirmait avoir « vieilli dix fois ses années d'ambassade ».

Il était ainsi tout entier à ses pensées de départ, quand il apprit que Guillaume Bautru (2) était envoyé en mission à Turin, pour faire connaître à Marie-Christine certains desseins du roi (3). Il s'agissait de lui répéter encore les regrets de Louis XIII de la perte de Verceil et de lui demander surtout de confier à la France la garde du P. Monod, qui se remuait fort depuis quelque temps (4) et continuait avec le cardinal Maurice une correspondance suivie. Bautru retarda son départ de Paris, pour emporter la réponse de Richelieu au mémoire de d'Hémery sur les ouvertures de Léganez, au lendemain de la chute de Verceil (5), et ne parvint à Turin que le 22 août.

(1) D'Hémery à Chavigny, 26 juillet 1638. (A. E. Italie, f° 381.)

(2) Guillaume Bautru, comte de Séran, et membre de l'Académie française (1583-1665), bel esprit qui dut à la faveur d'Anne d'Autriche d'être chargé de diverses missions diplomatiques.

(3) Instructions pour le sieur de Bautru..., 23 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 393.)

(4) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 289.

(5) D'Hémery à Richelieu, 16 juillet 1638. (A. E. Italie, 26, f° 354.)



L'ambassadeur venait d'y rentrer, après un court séjour à Casal où le procès de Monteil et l'insistance de Guiscardi l'avaient appelé (1). Il s'était efforcé de calmer les inquiétudes des partisans de la France et de leur faire entrevoir comme très prochain le châtiment du traître. Mais Bautru apportait l'ordre de surseoir au jugement (2). C'était une cruelle déception pour d'Hémery!

Car, à son avis, les circonstances exigeaient un exemple, qui ne serait salutaire qu'à la condition d'être immédiat. Monteil ne devait pas être seul impliqué dans l'affaire ; il restait quelques lettres échappées à la destruction opérée par la femme de tous ses papiers compromettants ; ces lettres établissaient la complicité de la princesse Marie, il fallait les produire au procès. De plus, la promesse de la vie sauve faite au coupable n'était plus un obstacle à sa condamnation à mort : on venait d'intercepter un billet du prisonnier où il suppliait un certain Galon « de ne point révéler un discours faict entre eux, parce que ce seroit leur perte commune (3) », et la grâce n'avait été accordée que si Monteil « déclarait tout le

(1) D'Hémery à Richelieu, 3 août 1638. (*Ibid.*, f° 415.)
(2-3) Le même au même, 18 août 1638. (*Ibid.*, f° 444.)

faict » (1). D'Hémery regretta donc doublement d'avoir attendu les ordres de Richelieu!

Aussi était-il de fort méchante humeur quand Bautru vint lui rendre compte de sa première entrevue avec Marie-Christine; d'autant que, dans un entretien avec La Valette (2), l'ambassadeur avait eu le dépit d'entendre le Cardinal insister, à plusieurs reprises, sur l'opportunité « d'en finir d'un coup avec l'affaire de Monteil » (3). Bautru eut en outre la malencontreuse idée de lui dire combien Richelieu s'était ému des plaintes de la duchesse à son endroit, ajoutant que celle-ci n'avait guère fait que lui parler du même sujet. D'Hémery repartit aigrement que les griefs et le mécontentement étaient réciproques, et qu'il ne désirait plus que son rappel. Puis, pour éviter de laisser à d'autres le soin d'en faire pour lui une nouvelle demande, il écrivit incontinent à Richelieu : « M. Bautru vient d'arriver... et m'a dit comme

(1) D'Hémery à Richelieu, 18 août 1638. (*Ibid.*, f° 444.)

(2) Cf. *Mémoires du cardinal de La Valette* rédigés par TALON (1771) et l'ouvrage de M. le vicomte DE NOAILLES. Après la prise de Verceil, Léganez reconduisit ses troupes en Milanais; l'armée française, cantonnée d'abord à Constanzano, avait dû, à la fin de juillet, à cause des chaleurs, aller chercher des cantonnements plus frais dans le Piémont et le Montferrat.

(3) Cf. La Valette à Chavigny, 25 août 1638. (A. E. Italie, 26, f° 457.)

Madame se plaignoit de moi. Ce n'est ni l'intérêt du roi, ni le service de Votre Éminence que je demeure icy... Je supplie très humblement Votre Éminence de me retirer d'icy (1). » L'envoyé du Cardinal comprit sa maladresse, et, pour tenter de la réparer, manda aussitôt de son côté au ministre : « Son Altesse vit maintenant avec toutes les apparences d'amitié et de bonne intelligence avec M. d'Hémery que l'on sauroit désirer (2) ! »

Mal accueilli donc par l'ambassadeur, Bautru n'eut ensuite guère plus de succès auprès de Madame Royale, tout indignée de s'être entendue blâmer de ses négociations avec l'Espagne ; elle l'assura avec des sanglots dans la voix « qu'elle était bien malheureuse, après avoir sacrifié au contentement du Roi son repos, les États de son fils et le bien de ses peuples, de recevoir des reproches où elle attendait des récompenses ; que les calomnies (3) d'un ambassadeur était plutôt crues que les vérités d'une sœur... qu'elle savoit bien

(1) D'Hémery à Richelieu, 24 août 1638. (A. E. Italie, 26, f° 454.)

(2) Bautru à Richelieu, 1er septembre 1638. (*Ibid.*, f° 470.)

(3) La duchesse avait, en effet, adopté la tactique de traiter de calomnies toutes les accusations de l'ambassadeur. « Il suo veleno tanto iniquo che converte tutto il bene in male et non sazio di aver talsamente insinuato nell'animo di S. M. et de suoi ministri che M. R. mantanesse segrete negotiationi con Spagnuolie. » Le comte

qu'il avoit juré sa ruine... qu'il prenait des gazettes pour des traités et des avis de personnes de peu de considération pour les résolutions de son conseil » (1). Cette habile comédie démonta un instant Bautru, mais bientôt : « Je la suppliois, dit-il, de quitter les choses générales pour discuter les particulières, que je lui demandois pardon si elle me contraignoit de lui rafraîchir la mémoire de tant de lettres... (2), que, si elle voulait, pour lui complaire, j'appellerois des gazettes, mais qu'il était bien difficile qu'elle les apelât inventions et calomnies d'ambassadeur (3). » Après avoir ainsi remis les choses au point, il fit part à la princesse, plus en

d'Aglié à don Félix de Savoie, de Turin, 11 septembre 1638 (Archives de Turin, Lettere particolari), citée par CLARETTA, t. III, p. 96. La duchesse proteste avec le même entrain contre tout soupçon de ce genre dans une lettre au marquis de Saint-Maurice, du 10 septembre 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par DUFOUR-RABUT, p. 81-83. « On n'a pas moins malicieusement informé Sa Majesté au particulier de don Alonso Vasquez, puisque nous ne voulumes point escouter ses propositions, comme nous vous escrivimes. »

(1) Bautru à Richelieu, 15 septembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 491.)

(2) Surtout si Bautru avait pu avoir connaissance de celle écrite par le comte d'Aglié à l'évêque d'Alba, le 9 août (Archives de Turin, Spagna, Lettere Ministri, mazzo 13), où étaient énumérés nommément tous les intermédiaires qui avaient servi à Marie-Christine et à Léganez.

(3) Bautru à Richelieu, 15 septembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 491.) Cette lettre si intéressante est malheureusement chiffrée vers la fin, sans déchiffrement.



détail que lors de son arrivée, de toutes les communications dont il était chargé pour elle. Marie-Christine consentit bien à faire exécuter en effigie le commandeur Pazero, qui s'était de nouveau évadé (1) (peut-être encore avec son assentiment), mais elle se refusa à envoyer le P. Monod en France. Elle déclara à Bautru, comme elle l'écrivait à Saint-Maurice, « qu'il perdroit absolument son temps s'il vouloit insister à sa demande. » — « Nous viendrons plutôt en rupture avec la France, ajoutait-elle, que d'abandonner un vieux et fidèle serviteur au préjudice de notre réputation et de notre conscience (2). » L'émissaire de Richelieu n'avait plus qu'à reprendre la route de Paris, emportant cette réponse (3). D'Hémery se félicita alors d'avoir, deux semaines auparavant, averti le ministre qu'il s'exagérait la docilité de Madame Royale et son désir de plaire au roi de France (4).

Les effets du mauvais vouloir de la duchesse ne tardèrent pas à se manifester d'une façon encore

(1) Madame au marquis de Saint-Maurice, 16 septembre 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par Dufour-Rabut, p. 83-84.

(2) Cf. même lettre.

(3) D'Hémery à Richelieu, 15 septembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 467.)

(4) Le même au même, 31 août 1638. (*Ibid.*, f° 467.)

plus éclatante : ses généraux refusèrent de se joindre à La Valette pour reprendre aux Espagnols le château de Pomar emporté naguère par surprise (1). La rancune qu'elle gardait à d'Hémery de l'avoir presque forcée à signer le traité de Turin devenait chaque jour plus violente, et se manifestait par les accusations les plus ridicules. A l'en croire, l'ambassadeur ne lui permettait plus de parler à La Valette hors de sa présence, et encore fallait-il qu'elle l'invitât à assister à la conversation, et qu'elle fît placer un siège pour lui entre celui du Cardinal et le sien. « Cet homme va mendiant toutes sortes d'occasions d'avoir des prises avec nous et de nous donner des dégoûts » (2), répétait-elle à Saint-Maurice. D'Hémery, de son côté, réclamait à grands cris son rappel (3).

Seule une catastrophe devait mettre fin à ces pénibles rapports. Le 1er octobre, le jeune duc de Savoie, François-Hyacinthe (4), faisait une terrible chute de cheval. L'ambassadeur accourut à son

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 289, 1re colonne.

(2) Marie-Christine à Saint-Maurice, 16 septembre 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par CLARETTA, t. III, p. 98 et DUFOUR-RABUT, p. 81.

(3) D'Hémery à Richelieu, 20 septembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 502.)

(4) A la Pinacothèque de Turin (salle I) se trouve un charmant

chevet et le veilla avec tant de sollicitude que Madame Royale en oublia ses griefs contre lui. Le petit prince d'ailleurs, qui causait ainsi sans le savoir cette réconciliation, ne devait pas en voir longtemps les effets, car, trois jours après, il avait succombé à ses blessures (1).

petit portrait du jeune duc François-Hyacinthe, représenté avec une perdrix rouge qu'il avait apprivoisée.

(1) D'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638. (A. E. Italie, f° 522.) Marie-Christine à Richelieu, 4 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 521.)

CHAPITRE IV

LES DERNIERS MOIS DE L'AMBASSADE DE D'HÉMERY

La disparition de François-Hyacinthe faisait passer la couronne sur la tête de son frère Charles-Emmanuel, un frêle enfant de quatre ans (1). D'Hémery, durant la veillée funèbre qu'il fit auprès du « duchino » mort, dut maintes fois songer avec inquiétude que, si Charles-Emmanuel venait à disparaître à son tour, la loi de succession en Piémont appelait le cardinal Maurice à régner. « Pour le présent, écrit-il à Chavigny, je ne vois pas que ce rencontre puisse rien changer aux affaires de cet Estat (2). » Mais la pressante recommandation qu'il fait à d'Estrées d'empêcher toute tentative du cardinal de Savoie pour revenir à Turin, la façon, presque brutale, dont il

(1) Il était né le 20 juin 1634.

(2) D'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 522.)



conseille à Marie-Christine d'envoyer des instructions analogues à son représentant près du Saint-Siège, tout cela dénote chez l'ambassadeur l'appréhension d'une éventualité menaçante. Les précautions diplomatiques d'ailleurs lui paraissent bientôt insuffisantes. Il retourne au palais, arrache de nouveau la duchesse à la contemplation du cadavre de son fils, et lui représente « que, sa souveraineté n'étant plus appuyée que de la vie d'un jeune enfant de quatre ans et de complexion délicate », elle doit penser aux moyens de s'assurer des principales places de ses États « qui sont à présent entre les mains de personnes affectionnées au Piémont, mais peu à elle et moins à nous... » ; de telle sorte que si son second fils était lui aussi « dans une maladie qui menaçât danger » (1), elle ne pourrait mettre sa personne en sûreté qu'en s'enfuyant honteusement devant son beau-frère. A distance, cette insensibilité d'un homme qui console une mère de la mort de son fils en lui faisant envisager un nouveau deuil dans ses plus chères affections, paraît plus que choquante ; mais il faut se souvenir des mœurs d'une époque où la diplomatie ne se piquait pas d'un raffine-

(1) D'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 522.)

ment dans le choix des moyens, non plus que d'un respect excessif des convenances, et il est nécessaires surtout, pour ne pas blâmer d'Hémery sans raison, de se rappeler que l'intérêt de son roi lui dictait tous ses actes. La princesse ne dut pas juger sévèrement l'attitude de l'ambassadeur, puisqu'elle-même, faisant trêve à sa douleur, lui raconta, par le menu, toutes les propositions que le nonce lui avait déjà transmises, de la part du pape, pour préparer sa réconciliation avec le cardinal de Savoie (1). Tout cela d'ailleurs ne devait pas empêcher les ennemis de d'Hémery d'exploiter contre lui son manque de compassion et de lui en faire bientôt un grief auprès de Marie-Christine, oublieuse de l'exemple qu'elle-même avait donné.

Le bon serviteur de la France qu'était d'Hémery allait faire preuve une fois de plus de son inaltérable dévouement, en consacrant toute son activité et toute son ardeur à arranger les affaires du roi dans un pays qu'il désirait quitter sans délai. Du jour où la mort du jeune duc semble remettre en

(1) Cf. d'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638 (A. E. Italie, 26, f° 522), même lettre. « Madame s'est expliquée à moi des instances que le nonce lui fait de la part de Sa Sainteté, il y a fort longtemps, lesquelles pourtant elle m'avoit tues jusqu'à cette heure, de s'accorder avec M. le cardinal de Savoie, son frère. »

question la durée de la prépondérance française en Piémont, les dépêches de l'ambassadeur, naguère pleines de récriminations et de demandes de rappel, redeviennent aussi ardentes et aussi entraînantes qu'au lendemain de son arrivée : on n'y sent plus ni lassitude, ni impatience, mais seulement la volonté de sortir vainqueur du nouveau combat qui s'annonçait difficile et long. Sans doute, le 7 octobre, La Valette, en dépit du désarroi dans lequel se trouvait son armée sans solde (1) ni ressources (2), avait remporté un avantage sérieux sur les Espagnols auprès de Felizzano (3) ; mais ce n'était là qu'un heureux hasard et non le présage de succès définitifs. La trop grande franchise avec laquelle le vainqueur le reconnut lui-même produisit la plus mauvaise impression à Turin, parmi les conseillers de Marie-Christine ; et ceux-ci apprirent avec dédain que Richelieu avait chargé

(1) « Quoi qu'on mande à M. le cardinal, on diminue tous les jours notre fonds. » La Valette à Chavigny, de Casal, 27 septembre 1638. (A. E. Italie, f° 513.)

(2) « Notre armée a diminué depuis ma dernière lettre de 1,200 hommes et continuera sans doute, étant sans argent comme nous sommes. » Vignoles à..., de Felizano, 2 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 515.)

(3) La Valette à Richelieu, 7 octobre 1638, de Felizzano. (*Ibid.*, f° 528.) Felizzano est sur la rive gauche du Pô, dans l'arrondissement d'Alexandrie.



l'abbé de La Monta (4) de sévères admonestations à leur adresse pour le cas où quelques-uns d'entre eux se refuseraient à suivre les avis du général en chef. Marie-Christine elle-même n'avait pas tardé à se départir de la confiance qu'elle avait témoignée à d'Hémery, quelques heures après la mort de son fils (5). Elle voulait maintenant lui persuader que le commandeur Pazero avait négocié non pour elle, mais contre elle; elle recommençait des relations plus suivies avec le P. Monod (1), et toute son attitude indiquait ses mauvais sentiments à l'égard de la France.

Il était donc indispensable, non plus seulement de maintenir la séparation de la duchesse et de son beau-frère, en lui persuadant « qu'elle devoit à présent beaucoup plus l'appréhender que par le passé, puisqu'il était plus proche de la succession et, par conséquent, plus hardi à tenter quelque chose contre elle et ses enfans » (2), mais il fallait

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 289. — On se souvient que l'abbé de La Monta était ce messager envoyé à Paris, pour y faire ratifier le texte définitif du renouvellement de ligue, c'est-à-dire du traité de Turin.

(2) D'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 522.)

(3) « Je ne vous oublie pas parmi mes cuisans desplaisirs. » Marie-Christine au P. Monod, 6 octobre 1638. (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par Dufour-Rabut, p. 85.

(4) D'Hémery à Chavigny, 4 octobre 1638. (A.E. Italie, 26, f° 522.)

encore arrêter les projets du prétendant en lui donnant un dédommagement de ce pouvoir tant désiré. Or, l'état ecclésiastique commençait à peser au prince Maurice qui n'attendait pour en sortir que l'occasion d'un mariage brillant (1) ; la cour de France parut à d'Hémery assez riche en princesses séduisantes par leur beauté et leur dot pour qu'on pût songer à diriger les regards du cardinal de ce côté. D'ennemi fort dangereux il deviendrait un simple courtisan ; on lui pourrait même abandonner les revenus de quelque riche gouvernement, assez éloigné à la fois de Paris et de Turin, pour que ni la cour de France, ni la cour de Savoie, ne fussent pour lui le champ de nouvelles intrigues.

L'ambassadeur vint soumettre ce projet à Marie-Christine encore très courroucée, comme il le savait, des propositions matrimoniales de son beau-frère. « Le seul discours nous en est odieux (2), » avait-elle écrit à Saint-Maurice, sans doute renseigné sur les tentatives du cardinal Maurice, qui n'avait pas dissimulé, du vivant même de Victor-

(1) D'Hémery à Richelieu, 15 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 547.)

(2) Marie-Christine à Saint-Maurice, 9 octobre 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par DUFOUR-RABUT, p. 87.

Amédée, l'impression que lui causaient les charmes de sa belle-sœur. Celle-ci accueillit avec joie un dessein qui, réalisé, la débarrasserait de ce fâcheux soupirant. Cette perspective lui fut même si riante, qu'elle se répandit en ardentes protestations de dévouement à la France, de soumission à Louis XIII, et manifesta à plusieurs reprises le désir de marier son fils et ses deux filles avec des membres de la famille royale (1). Elle confirma à d'Hémery la nouvelle que son beau-frère avait demandé sa main, et ajouta qu'il n'avait qu'imité en cela le cardinal-infant. « Elle voit l'inconvénient de ces propositions (2), » écrivait avec satisfaction l'ambassadeur à Richelieu. Il pouvait se féliciter : la duchesse venait de lui promettre de faire conduire à Pignerol, sous bonne escorte, le cardinal Maurice, s'il se permettait de franchir les frontières du Piémont, et de confier la garde des citadelles de Turin, de Nice et de Montmélian à des serviteurs amis de la France (3).

Bien que l'expérience ne dût pas laisser d'Hémery s'illusionner sur la durée de pareils sentiments,

(1) D'Hémery au maréchal d'Estrées, octobre 1638 (Archives de Turin, Manuscrits de Babbo), citée par Claretta, t. I, p. 349.

(2) D'Hémery à Richelieu, 15 octobre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 547.)

(3) Cf. même lettre.

il crut cependant que, si ce n'était « qu'un feu de paille », il brûlerait assez longtemps pour qu'il pût s'occuper, ailleurs qu'à Turin, de la question toujours pendante du procès de Monteil. Il ne pouvait s'imaginer qu'abandonnant quelques jours Marie-Christine à elle-même, il courait risque de la voir recommencer ses intrigues avec le cardinal de Savoie, et poursuivre ses démarches auprès de Richelieu pour obtenir le rappel de celui à qui elle prodiguait ainsi les marques de la confiance la plus absolue. Et pourtant, en revenant de Casal, il apprit que, si ses propres vœux de départ étaient enfin exaucés, c'était non qu'on eût voulu lui être agréable, mais parce qu'on cédait au désir si souvent exprimé par la duchesse. « Le roi, voyant l'opiniâtreté de Madame à demeurer mal satisfaite de M. d'Emery, a résolu de le faire revenir (1), » mandait Chavigny à La Valette.

Ce renvoi en France, jadis tant demandé par l'ambassadeur, lui devenait odieux, à cause des raisons qui le décidaient maintenant; et, bien qu'il

(1) Chavigny au cardinal de La Valette, 12 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 540.) On ne devait donner comme prétexte à d'Hémery que le désir du roi de l'entendre sur les affaires d'Italie, puis on prolongerait indéfiniment son séjour en France, si Marie-Christine, en son absence, « donnait satisfaction. »

lui fût proposé comme un congé de deux mois (1), il l'accueillit comme une disgrâce. Un propos de Madame Royale que lui rapporta La Valette n'était pas pour lui rendre la chose moins amère : la duchesse, à qui le cardinal parlait du départ de d'Hémery, avait, pour tout regret, formulé celui de ne pas être assurée contre son retour (2). Le 31 octobre (3), après une audience où la princesse ne manqua pas de lui souhaiter une courte absence (4), d'Hémery prit la route de Paris. Du Plessis-Praslin avait été mis par lui au courant des affaires (5) courantes. D'ailleurs, la campagne était achevée, les troupes rentrées dans leurs quartiers, et, si nulle difficulté ne surgissait du fait du cardinal Maurice, tout semblait devoir être calme : d'Hémery laissait des instructions détaillées sur tous les points importants, et des mémoires de la cour donneraient des ordres à La Valette comme à Praslin pour les questions qui se poseraient durant le voyage de l'ambassadeur (6).

(1) Chavigny à La Valette, 12 octobre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 540.)
(2) La Valette à Chavigny, 22 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 559.)
(3) La Valette à Richelieu, 1er novembre 1638. (*Ibid.*, f° 584 v°.)
(4) La Valette à Chavigny, 1er novembre 1638. (*Ibid.*, f° 587.)
(5) Du Plessis-Praslin à Chavigny, 1er novembre 1638. (*Ibid.*, f° 581.)
(6) Mémoires sur les affaires de Piémont, novembre 1638. (*Ibid.*, f° 759.)

Celui-ci venait de croiser le courrier qui les emportait à Turin et de s'arrêter à Roanne pour y prendre quelque repos, quand il fut rejoint par un messager de La Valette, envoyé à sa poursuite; le Cardinal lui demandait de transcrire certaines lettres du maréchal d'Estrées qu'il n'avait pu lire, ayant égaré la clé du chiffre (1). C'était simplement la nouvelle que le cardinal de Savoie avait quitté Rome sous un déguisement et se dirigeait vers Turin : à Florence il avait arrêté et retardé un officier envoyé par d'Estrées à La Valette (2), ce qui dénotait des intentions peu favorables à notre cause. Au reste, sa détermination étonna d'Hémery : celui-ci le croyait tranquillement (3) occupé des projets de mariage que Richelieu avait chargé Mazarin de lui soumettre de la part de Louis XIII (4). Néanmoins, l'ambassadeur ne s'en alarma pas outre mesure, et répondit à La Valette, en lui retournant la traduction de la dépêche, que les précautions militaires prises à Turin par Marie-

(1) D'Hémery à Chavigny, de Roanne, 9 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 609.)

(2) La Valette à Richelieu, 5 novembre 1638. (*Ibid.*, f° 600.)

(3) D'Hémery à Richelieu, 15 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 547.) « S'il vient, ce sera au printemps. »

(4) Mémoire pour M. de Chavigny, 26 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 570.) — Cf. aussi *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 290.

Christine devaient mettre la ville à l'abri d'un coup de main, et qu'il serait habile de prêter l'oreille « à toutes les propositions qui seront faites par le cardinal de Savoie pour se mettre dans l'intérêt de la France... afin de tenir une négociation ouverte avec lui qui le rendra suspect aux Espagnols (1) ». En même temps, il soumit à Richelieu l'avis qu'il envoyait à Turin, en le suppliant de prendre les devants auprès de Saint-Maurice et de s'opposer d'avance à tout projet de suspension particulière.

Le prince Maurice était cependant arrivé à Gênes (2) : il avait écrit à la duchesse une lettre en forme de manifeste déclarant que « son intention était de rester en Piémont, qu'il s'approcherait de l'État de Milan pour travailler à obtenir une suspension d'armes particulière... et qu'il priait Madame de travailler de son côté à la suspension d'armes dans l'Italie » (3). Ce que d'Hémery avait en outre prévu, mais omis d'écrire à La Valette, et surtout à du Plessis-Praslin, c'était l'affolement que produirait chez Marie-Christine

(1) D'Hémery à Chavigny, de Roanne, 9 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 609.)

(2) La Valette à Richelieu, 5 novembre 1638. (*Ibid.*, f° 600.)

(3) Cf. même lettre.

cette brusque rentrée en scène de son beau-frère. « Madame et ceux qui la servent sont fort en peine, mande La Valette à Richelieu, elle appréhende une sédition dans Turin (1). » L'approbation que donna l'ambassadeur d'Angleterre au cardinal Maurice « qui avait une bonne excuse de venir veiller à ses intérêts, puisque les Français le vouloient exclure de la succession en faveur des filles de Madame » (2), porta à son comble l'inquiétude de Madame Royale : la princesse s'en prit à d'Hémery qui avait eu, à son dire, le grand tort d'agiter, avant de quitter Turin, la question des droits des femmes à la succession en Piémont (3). La Valette eut quelque peine à la calmer : du Plessis-Praslin, fort hésitant sur l'attitude à prendre, s'était dispensé de l'assister dans cette tâche difficile.

Cependant le cardinal de La Valette avait essayé de mettre à profit les conseils de d'Hémery et d'entrer discrètement en relations avec Maurice de Savoie. Le mariage était toujours sa préoccupation principale : ne venait-il pas de proposer à

(1) La Valette à Richelieu, 5 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 600.)

(2) La Valette à Chavigny, 8 novembre 1638. (*Ibid.*, f° 605.)

(3) Cf. d'Hémery à Richelieu, 15 octobre 1638. (*Ibid.*, f° 547.)

Marie-Christine de l'épouser, ou sa fille, indifféremment (1)? Puis, ayant essuyé un refus, il avait laissé entendre que telle princesse en France lui conviendrait à merveille, songeant sans doute à cette fille du prince de Condé (2), dont à Rome les agents du Roi l'avaient entretenu. Pourtant ces projets ne le tenaient pas seuls; La Valette s'en aperçut, un peu tard du reste, quand il apprit que « le cardinal-épouseur » cherchait à suborner un officier de la garnison d'Asti, pour se rendre maître de la ville. Il en vint même à rougir de sa naïve confiance, quand il sut qu'une escorte espagnole accompagnait le frère de Victor-Amédée jusqu'aux frontières de Piémont, et qu'elle ressemblait à un corps expéditionnaire, plutôt qu'à une garde d'honneur; bientôt, le 15 novembre, un heureux hasard révélait au comte Philippe d'Aglié un hardi complot qui devait livrer plusieurs places fortes au cardinal Maurice, et entre autres la ville de Turin, où des agents à sa solde s'assureraient des personnes de la duchesse et de ses enfants (3).

(1) La Valette à Chavigny, 13 novembre 1638. (*Ibid.*, f° 622.)

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 290, 2e colonne.

(3) Nous ne relatons pas dans le détail le récit de la découverte de ce complot raconté par le vicomte DE NOAILLES (p. 458-461), d'après les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 291, et les dépêches de

La conduite de Marie-Christine en cette circonstance ne satisfit pas La Valette; car, si elle fit punir sévèrement certains des soldats qui s'étaient laissé circonvenir par les affidés de son beau-frère (1), elle s'obstina à ne pas vouloir sévir contre les chefs que lui désignait le Cardinal. Cette étrange indulgence ne pouvait s'expliquer que par le désir de ne pas trop mécontenter les Espagnols : elle datait du jour où certain message du P. Monod lui avait été remis, la félicitant d'avoir échappé au complot. La Valette fit part à la duchesse de ses soupçons, et il chercha à lui montrer que le moment était venu de donner à Louis XIII une satisfaction demandée depuis longtemps : l'arrestation de son ancien confesseur et sa remise aux officiers du Roi à Pignerol. D'Hémery avait fait, à Paris, à Saint-Maurice, en présence de Chavigny, des déclarations analogues, et Marie-Christine venait de l'apprendre par un courrier de son ambassadeur (2). Elle accueillit

La Valette des 16, 19 et 27 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f[os] 647, 652, 669.) — On peut consulter aussi la dépêche de la duchesse de Savoie à Richelieu, du 25 novembre (Italie, 26, f° 667), et celle du comte Philippe d'Aglié à Saint-Maurice, du 25 novembre (Archives de Turin, Sommario di Missive), citée par CLARETTA, t. III, p. 110.

(1) *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 291, 2[e] colonne.

(2) « Madame eut bien des nouvelles de son ambassadeur qui lui



mal la proposition de La Valette ; elle lui déclara qu'elle ne sévirait pas contre le P. Monod, n'ayant aucune raison de le faire, et qu'elle envoyait simplement à Saint-Maurice l'ordre de la tenir au courant de ce qu'on pourrait lui dire à nouveau sur ce sujet. Puis, elle se répandit en éloges sur le jésuite, qui, si longtemps, avait été son confident et qui n'avait pas démérité. « Jamais on ne la portera, avait déjà écrit La Valette, à le laisser sortir du Piémont, pour des raisons particulières que vous vous pouvez imaginer, ayant été son confesseur (1). » La souveraine, en effet, pensait avant tout à son honneur de femme, comme le disait un mémoire envoyé à La Valette et inspiré par d'Hémery (2).

Celui-ci connaissait de longue date cette sorte d'immunité dont jouissait Monod. Aussi décida-t-il Richelieu à donner aux représentations de La Valette un poids et une autorité exceptionnels, et à envoyer à Turin un nouveau porteur d'ordres

rend compte d'un discours qu'il eut avec M. d'Hémeri en votre présence. » La Valette à Chavigny, de Turin, 5 décembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 686.)

(1) La Valette à Richelieu, 28 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 675.)

(2) Le P. Monod a des connaissances particulières de certaines affaires qui touchent l'honneur de Madame. » (Mémoire envoyé à La Valette, 6 décembre 1638. (A. E. Italie, f° 635.)

formels ; et encore ce message devait-il être tel que sa venue fût plus remarquée et sa parole plus écoutée que celle de ses devanciers. Le comte d'Estrades (1) fut chargé de cette mission, et Saint-Maurice ne se méprit pas sur l'importance de ce choix : « Cette affaire, écrivait-il au comte Philippe, est tellement résolue qu'elle nous jette dans la crise de notre maladie : il est aisé à considérer qu'il faut rompre avec le roi ou le contenter (2). » Le comte d'Aglié, toujours « irréconciliable » (3) avec le P. Monod, accentua encore l'impression produite sur la duchesse par la lettre de Saint-Maurice, si bien que, lorsque La Valette vint annoncer la venue de d'Estrades, il trouva un terrain bien préparé. Cependant, ayant appris à connaître Marie-Christine, il réserva son opinion sur la victoire. « Quoique je ne la trouvasse pas si éloignée de s'assurer de sa personne que les autres fois, je n'en ose rien promettre (4). »

La fin de l'année arriva en effet sans que la

(1) Godefroy, comte d'Estrades (1607-1686), ambassadeur en Angleterre, puis en Hollande, enfin maréchal de France en 1675.

(2) Saint-Maurice au comte d'Aglié, 5 décembre 1638 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 38), citée par CLARETTA, t. III, p. 400.

(3) La Valette à Chavigny, 28 novembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 675.)

(4) Le même au même, 22 décembre 1638. (*Ibid.*, f° 711.)

duchesse se fût décidée à prendre une détermination : le premier émoi causé par l'arrivée de d'Estrades avait été vite dissipé par quelques menaces secrètes de Monod. Comme les ordres de Richelieu étaient formels, La Valette prévint Marie-Christine qu'il allait exécuter au nom du Roi une mesure jugée nécessaire, et qu'elle-même différait indéfiniment (1). Pour atténuer un peu l'effet de cette déclaration brutale, il informa en même temps Madame Royale du plaisir avec lequel Louis XIII avait accueilli le projet d'un mariage de sa fille avec le dauphin (2). La perspective d'une telle alliance ne suffit pas à tirer la princesse d'un mutisme de mauvais augure.

Le lendemain, La Valette apprenait que le P. Monod s'était enfui nuitamment de Coni, et, malgré ses questions pressantes, il n'obtenait aucun renseignement de la duchesse, qui se contenta de feindre une ignorance absolue. Il prit à part le comte Philippe et lui laissa comprendre ce qu'allait être la colère de Louis XIII : d'Aglié, plus heureux peut-être de nuire à son ennemi que

(1) Le mémoire apporté par d'Estrades prévoyait en effet le cas où la duchesse ne voudrait pas exécuter elle-même les ordres de Louis XIII.

(2) La Valette à Chavigny, 22 décembre 1638. (A. E. Italie, 26, f° 711.)

d'être utile au roi de France, promit son concours pour éclaircir le mystère. Il sut bientôt que Monod s'était réfugié à Mondovi (1), et que Madame Royale semblait bien être sa complice (2), quoiqu'elle eût écrit à Saint-Maurice pour affirmer encore son innocence (3). Cette fois, à bout de patience, La Valette retourna au palais, et révéla, en même temps, à la duchesse la retraite du P. Monod, et la présence toute proche du cardinal Maurice; pour conclure, il la somma, sous peine de rupture immédiate avec la France, d'avoir à envoyer au gouverneur de Mondovi l'ordre d'arrêter le jésuite et de le faire conduire sous bonne garde dans une citadelle de Savoie. Marie-Christine eut peur : le 5 janvier, son confesseur était appréhendé à Mondovi, et, le 7, malgré ses protestations (4), il était enfermé à Montmélian (5).

La décision et la fermeté dont La Valette

(1) Mondovi, à 25 kilomètres sud-est de Coni.

(2) Marie-Christine au P. Monod, 4 janvier 1639 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par Dufour-Rabut, p. 86.

(3) Madame à Saint-Maurice, 4 janvier. *(Ibid.)* Dufour-Rabut, p. 87.

(4) Le P. Monod à Marie-Christine, 6 janvier 1639 (Archives de Turin, Lettere Ministri Francia, mazzo 37), citée par Dufour-Rabut, p. 88.

(5) Madame à Saint-Maurice, 15 janvier 1639 *(ibid.)*, citée par Dufour-Rabut, p. 88.

venait de faire preuve engagèrent Richelieu à conserver d'Hémery encore quelque temps en France, puisque sa présence n'était pas nécessaire à Turin et que son renvoi immédiat eût mécontenté la duchesse (1), assez éprouvée pour l'instant. C'est ainsi que le congé de l'ambassadeur se prolongea jusqu'au mois de mars, sans préjudice pour nos affaires d'Italie, La Valette mettant un zèle habile et soutenu (2) à les diriger, et d'Hémery lui-même ne restant pas inactif à Paris, où il pourvoyait de son mieux aux besoins des troupes « d'au-delà des Alpes » (3).

La nouvelle que le 17 mars, à Marignan, le cardinal Maurice et le prince Thomas avaient conclu une ligue avec Léganez pour chasser les Français du Piémont et enlever la régence à la duchesse, décida Richelieu à renvoyer en toute hâte d'Hé-

(1) « Je scay que des personnes qui ne sont pas trop bien intentionnées, et particulièrement M. d'Hémery, ont travaillé à obscurcir la candeur de mes actions, voulant mesme trouver des tasches au soleil. » (Marie-Christine à Richelieu, 14 janvier 1639. B. N. franc. 3770, f° 7.)

(2) La Valette redoublait les preuves de bonne volonté, craignant d'être englobé dans la disgrâce de son frère, le duc de La Valette.

(3) La Valette à Chavigny, 22 décembre 1638 (A. E. Italie, 26, f° 711), et ses nombreuses lettres à Richelieu sur le même sujet (A. E. Rome, 68, f°s 1, 12); dans Italie (26, f° 735) un état de dépenses de l'armée d'Italie pour 1638 fait ressortir un solde débiteur de 564,283 livres en fin d'année.



mery à Turin, que La Valette était obligé de quitter pour reprendre le commandement de l'armée. De plus, le Cardinal pressentait bien qu'une action décisive devait s'engager, et que l'ordre adressé à La Valette d'arrêter le prince Thomas, à son entrée en Piémont (1), resterait inexécuté. Il fallait auprès de Marie-Christine, menacée de la guerre civile, un homme énergique pour lui donner des conseils et veiller à ce qu'elle les suivît. La prise de Chivasso (2) par l'ennemi, et sa marche sur Turin, rendirent plus urgent encore le retour de d'Hémery. A Pignerol (3), l'ambassadeur trouva la nouvelle du siège de Turin, et auparavant déjà, les mauvais présages s'étaient multipliés sur sa route : c'était la mort de son ami, le chancelier Guiscardi, survenue le 27 mars (4) ; c'était le défi jeté par la princesse de Mantoue de débarrasser le Montferrat des Fran-

(1) Louis XIII à La Valette, 17 mars 1639. (A. E. Italie, 28, f° 114.)

(2) Marie-Christine avait envoyé un courrier à La Valette, qui observait un autre corps espagnol en Montferrat, pour le conjurer de revenir à marches forcées : « Quittez tout pour nous venir secourir le plus vite qu'humainement sera possible. » La duchesse à La Valette, 27 mars 1639. Chivasso sur le Pô, à 23 kilomètres nord-est de Turin.

(3) D'Hémery à Noyers, 21 avril 1639. (*Ibid.*, f° 260.)

(4) La Tour à Richelieu, 4 avril 1639. (B. N. franç. 3770, f° 71.)

çais; c'était le récit saisissant entendu à Grenoble de la panique qui régnait à la cour de Turin, et de la fuite du jeune duc à Montmélian (1); c'était enfin un soulèvement presque général du Piémont en faveur des beaux-frères de Marie-Christine. « J'ai perdu six provinces, écrivait la duchesse dès le 11 avril, sept places de considération et deux qui sont des principalles... les chemins, en estant couppez, ne se peuvent guère moins dire que perdus (2). » Depuis lors, la situation s'était encore aggravée : « Ayez pitié de moi qui me perd (3), » s'écriait la princesse aux abois, enfermée dans Turin au milieu d'un peuple hostile, presque sans défense, loin de ses enfants, et sachant que La Valette pour tenir tête à l'ennemi n'avait que les faibles contingents qui avaient hiverné en Montferrat.

Madame Royale fit à d'Hémery très bon accueil : les Espagnols avaient levé le siège de Turin le 25 avril à la pointe du jour (4), et, bien que tout

(1) D'Hémery à Noyers, 20 avril 1639. (A. E. Italie, 27, f° 261.) Cette lettre émettait même l'hypothèse d'une invasion par les Espagnols de la Savoie et peut-être du Dauphiné.

(2) Marie-Christine à Richelieu, 11 avril 1639. (B. N. franç. 3770, f° 80.)

(3) La même au même, 17 avril 1639. Cf. AUBERY, t. I, p. 386, et CLARETTA, t. I, p. 427.

(4) *Mémoires de La Valette.* (Paris, 1772, p. 171.)

danger ne fût pas écarté, la princesse jouissait de sa liberté reconquise. « M. le cardinal de La Valette par son courage et sa vigilance a ôté l'espérance aux ennemis de s'y acquérir la gloire qu'ils pensaient, et par conséquent se l'est acquise (1), » écrivait-elle à Richelieu. L'ambassadeur ne partagea pas cette allégresse : « Les choses ne sont pas en bonne assiette, manda-t-il à Noyers; les ennemis sont maîtres de la campagne et tout le pays est à leur dévotion et révolté contre Madame qui a perdu toute autorité, même dans sa cour et parmi ses domestiques (2). » Richelieu d'ailleurs se rendait bien compte de l'état précaire de Marie-Christine; mais, devinant néanmoins qu'elle n'accepterait pas facilement ce que d'Hémery, suivant ses instructions (3), devait exiger d'elle, il résolut d'envoyer Chavigny à Turin pour lui répéter encore que la soumission aux conseils de son frère était son seul salut. C'était en effet un grand sacrifice que Louis XIII demandait à sa sœur : remettre ses places fortes aux mains des Français. Aussi, maintes fois sollicitée déjà, Marie-Christine avait

(1) Marie-Christine à Richelieu, 4 mai 1639.

(2) D'Hémery à Noyers, 3 mai 1639. (A. E. Italie, 27, f° 270.)

(3) Instructions au sieur d'Hémery, 5 avril 1639. (*Ibid.*, 28, f° 171).

toujours repoussé cette abdication déguisée, dont s'accommoderait mal en outre l'orgueil des Piémontais. Sans doute, le Roi s'engageait à restituer les villes « toutes fois et quantes que les Espagnols rendront celles qu'ils ont entre les mains » (1), mais cette mainmise, même passagère, n'en était pas moins offensante.

L'ambassadeur, prévoyant la résistance à laquelle il allait se heurter, fut fort heureux de la prochaine arrivée de Chavigny. Madame Royale avait d'ailleurs repris, à son égard, son ancienne attitude défiante et presque hostile. « Madame par avance a dit à M. le cardinal de La Valette que j'étois ici et que je n'en partirois pas sans lui tirer des plumes (2), » écrivait le diplomate peu après son retour. Au surplus, il n'ignorait rien d'une mission secrète du marquis de Pianezza auprès du P. Monod (3), pour lui demander conseil, au nom de la duchesse, sur la conduite à tenir dans cette circonstance. Et d'Hémery connaissait assez les sentiments « du pauvre religieux » désireux seulement « de finir ses jours dans le repos de sa cel-

(1) Instructions au sieur d'Hémery, 5 avril 1639. (A. E. Italie, 28, f° 171.)

(2) D'Hémery à Noyers, 3 mai 1639. (*Ibid.*, 27, f° 270.)

(3) Cf. lettre du P. Monod à la duchesse, 30 mai 1639. (SCLOPIS, *Documenti*... 1832), citée par DUFOUR-RABUT, p. 135-136.

Iule (1) », pour deviner quelle avait été sa réponse. Aussi ne dissimula-t-il rien de ses inquiétudes à Chavigny : il venait du reste d'apprendre la reprise de pourparlers entre Marie-Christine et le prince Thomas (2), et ceux-ci jusqu'alors n'avaient échoué que par suite des prétentions exagérées des Espagnols. Les instructions données à Chavigny (3), comme celles qu'avaient reçues d'Hémery, prévoyaient cette tentative de la princesse. « Si Madame négocie avec les princes, semblables traités seront considérés par le roi de France comme une rupture à son égard (4). » Sans ménagement d'aucune sorte, Chavigny signifia à Marie-Christine les volontés de Louis XIII, en même temps qu'il lui rappelait combien de fois, au mépris de l'alliance, elle avait prêté l'oreille aux propositions des Espagnols. La duchesse avait désormais à choisir entre deux partis : renoncer à l'amitié du roi de France et se tirer d'affaire par

(1) Cf. le P. Monod à Marie-Christine, de Montmélian, 6 mars 1639 (Archives de Turin, Storia della reale casa, catheg. 2, mazzo 9), citée par Claretta, t. III, p. 119, et Dufour-Rabut, p. 96-104.

(2) Madame à don Félix de Savoie, 1er mai 1639, citée par Claretta, t. III, p. 130.

(3) Instructions à M. de Chavigny, 21 avril 1639. (B. N. franç. 17554, f° 65.)

(4) Instructions au sieur d'Hémery, 5 avril 1639. (A. E. Italie, 28, f° 171).

ses seules ressources, ou bien profiter de l'effort considérable que nos troupes, augmentées d'importants renforts amenés par le duc de Longueville (1), allaient tenter en Italie, à la condition toutefois que La Valette pût faire occuper, comme il l'entendrait, les places qui serviraient de base à ses opérations.

Malgré la précision et le ton impératif de ce langage, en dépit de la chute de plusieurs de ses villes tombées aux mains du prince Thomas (2), ce ne fut qu'après un mois de négociations embrouillées et incertaines, pleines de surprises et de rétractations (3), que Madame Royale renonça enfin officiellement « à faire peur aux Espagnols par les Français et aux Français par les Espagnols ». Le 6 juin seulement, d'Hémery put écrire à Noyers : « Enfin le traité avec Madame a été achevé. » La duchesse, moyennant des avantages et des garanties (4), remettait aux troupes royales les places de Carmagnola, Savigliano (5), Che-

(1) Villeneuve d'Asti, le 26 avril; Trino quelques jours après.

(2) Henri II, duc de Longueville (1595-1663), le mari de la célèbre frondeuse.

(3) Cf. vicomte DE NOAILLES, *le Cardinal de La Valette*, p. 501-508.

(4) Cf. texte du traité. (B. N. franç. 17554, f° 193.) La lettre de d'Hémery à Noyers du 6 juin est dans A. E. Italie, 27, f° 277.

(5) Carmagnola, à 26 kilomètres sud-est de Turin. Savigliano, sur la Maira, entre Turin et Coni.



rasco et Revello. La Valette, qui avait assisté à tous les débats, rejoignit l'armée avant même la signature de ces nouvelles conventions : elles lui furent portées, peu après, par Chavigny qui, sa mission terminée, reprenait le chemin de Paris (1).

D'Hémery eût bien voulu se mettre en route avec lui. L'attitude haineuse de Marie-Christine, l'hostilité de jour en jour accrue de la cour de Savoie contre lui, les difficultés sans cesse renaissantes de sa tâche, lui rendaient odieux le séjour de Turin. « Je fais état, écrit-il aussitôt le traité signé (2), d'aller installer M. Colbert aux places que Madame a données au Roi... faire commencer les travaux et employer à cela le reste de ce mois, d'attendre M. de Longueville, le mettre avec M. le cardinal de La Valette, leur faire prendre résolution de ce qu'ils ont à faire cette campagne... de partir d'icy les premiers jours de juillet pour aller voir ce que l'on fait pour les recrues et pour les nouvelles levées, les faire passer et profiter ce temps pour prendre des écus

(1) D'Hémery à Noyers, de Turin, 15 juin 1639. (*Ibid.*, f° 281.)

(2) D'Hémery à Noyers, de Turin, 6 juin 1639. (A. E. Italie, 27, f° 277.)

car de négocier avec Madame je ne puis le faire, outre qu'il n'y a rien à négocier avec elle de longtemps. Il faudra pour quelque temps quelque personne auprès d'elle qui lui soit agréable et qui entre dans son esprit. Pour suivre l'armée, j'y serois inutile, et je ne puis souffrir le soleil de ce pays. » Et c'est avec une gratitude émue qu'il remerciera un peu plus tard Noyers de s'être employé à son rappel : « Je commenceray cette lettre par des grâces que je vous rends des offices que vous m'avez fait la faveur de me rendre et en une qui m'est extrêmement sensible qui est pour mon retour. Depuis que je suis arrivé jusques à cette heure je n'ai pas eu une seule heure de douceur (1). »

Le décret impérial, qui privait Madame Royale de la régence et de la tutelle de son fils au profit de ses beaux-frères, amena peu après une révolte générale du pays et acheva d'enlever à d'Hémery tout espoir d'y goûter quelque tranquillité. Le gouverneur de Revello, lors de l'arrivée de la garnison française qui, aux termes du traité, devait occuper la ville, retint, sous un vain prétexte, aux portes de la place, les soldats : ceux-ci furent

(1) D'Hémery à Noyers, de Turin, 22 juin 1639. (*Ibid.*, f° 284.)



taillés en pièces par un fort parti de cavalerie espagnole amené par le cardinal Maurice et introduit dans Revello tout de suite après ce succès, dû à la trahison du gouverneur (1). Marie-Christine refusa énergiquement de remplacer par une autre ville celle qui venait d'échapper au Roi. D'Hémery avait reçu ses lettres de rappel; la mauvaise foi de la duchesse le décida à s'en servir sans retard. Mais, dans son audience de congé, il donna libre cours à sa colère et fit à la princesse, et de sanglante façon, le procès de sa conduite. Une fois encore Madame Royale protesta de la sincérité de ses intentions : « Je m'en pris à mes yeux, écrivait-elle le lendemain (2); c'est mes larmes qui montrèrent mon sentiment, et ma bouche demeura muette à des si impertinents discours, et là-dessus il me dit que mes larmes ne défendraient pas l'État et mille autres impertinences qu'il est mieux de taire. » L'ambassadeur eut aussi une dernière entrevue, passablement orageuse, avec le comte Philippe d'Aglié dont l'attitude n'avait pas été franche dans toute cette affaire (3).

(1) D'Hémery à Noyers, 28 juin 1639. (A. E. Italie, 27, f° 286.)

(2) Madame à... 27 juin 1639 (Archives de Turin. Lettere Ministri Francia, mazzo 39), citée par CLARETTA, t. I, p. 476.

(3) Cf. le comte Philippe à Saint-Maurice, 3 juillet 1639 *(ibid.)*, citée par CLARETTA, t. I, p. 478.)

Cependant le cardinal de La Valette avait repris Chivasso sur les Espagnols (1), le duc de Longueville était arrivé avec des troupes nombreuses, le prince Thomas et le cardinal Maurice avaient perdu confiance. Néanmoins d'Hémery partit inquiet : « Vous aurez beaucoup de déplaisir en ces affaires, mandait-il à Noyers, elles ne sont plus de mon soin. J'en pars après avoir fait ce que j'ai pu et cru être du service du Roi et de celui de S. E. (2). »

Avant de quitter officiellement ses fonctions, il réunit Longueville et La Valette et leur fit, au cours d'un entretien émouvant, les dernières recommandations que lui dictait sa longue expérience : « J'ai dit à Messieurs les généraux que l'affaire d'Italie ne consistait qu'en la conservation de Casal et des trois places que Madame a déposées au Roi... moyennant quoi tous les désordres d'Italie ne peuvent point nuire à la paix (3). »

A son passage à Pignerol, d'Hémery mit aussi soigneusement au courant des affaires de l'ambas-

(1) Cf. le vicomte DE NOAILLES, *le Cardinal de La Valette*, p. 511-514.

(2) D'Hémery à Noyers, 28 juin 1639. (A. E. Italie, 27, f° 286.)

(3) D'Hémery à Richelieu, de Pignerol, 3 juillet 1639. (A. E. Italie, 27, f° 4.)

sade, le président du conseil souverain de cette place, La Cour (1), qu'il prévoyait lui devoir succéder, à cause des services qu'il rendait depuis son arrivée en Italie. De là il s'en fut à Grenoble d'abord, à Lyon ensuite, surveiller attentivement le recrutement des soldats destinés à l'armée d'Italie (2). Deux mois durant, il se consacra tout entier à cette tâche par laquelle il avait débuté dix ans auparavant. En outre, il s'acquit de nouveaux titres à la reconnaissance de Richelieu, soit en décidant La Cour à accepter le poste difficile qu'il venait de quitter (3), soit en continuant à donner de sages avis à ceux qu'il avait laissés en Piémont (4).

Ainsi se termina la première période de la vie publique de Michel Particelli d'Hémery. Au cours de son ambassade, le futur contrôleur des finances

(1) D'Hémery à Richelieu, de Grenoble, 14 juillet 1639. (*Ibid.*, f° 13.) La Cour était président du Conseil souverain de Pignerol, depuis mars 1636. (A. E. Turin, 24, f° 225.) Il fut nommé ambassadeur en Piémont en octobre 1639, et mourut dans ce poste en mai 1647. C'est de lui que descend la famille de Balleroy.

(2) épêches de d'Hémery à Noyers, des 19, 27 et 29 juillet, 2, 3, 8, 9, 19, 24 août et 5 septembre 1639, datées de Lyon. (*Ibid.*, f°s 301-323.)

(3) La Cour s'y refusait en effet. Cf. La Cour à Richelieu, de Pignerol, 16 juillet 1639. (*Ibid.*, f° 13.)

(4) D'Hémery à Richelieu, 29 juillet 1639. (*Ibid.*, f° 28) : « J'ai écrit à MM. les généraux d'Italie, ce que je croyais nécessaire pour le service du Roi. »



fit preuve, sans doute, de certains défauts, dont la vivacité et la susceptibilité sont les plus marquants, mais il témoigna de rares et grandes qualités parmi lesquelles brillent, sans contredit, son intégrité et son absolu dévouement aux intérêts de la France et au service du Roi. Et cependant, ce rude serviteur de Richelieu, qui poussait l'amour de son maître jusqu'à engager ses propres ressources pour mieux exécuter ses volontés, devait, quelques années plus tard, passer aux yeux de ses contemporains pour un concussionnaire éhonté. Si nous n'avons pas à examiner et à apprécier ici la gestion que d'Hémery fit des finances de l'État — ce qui sera pour nous l'objet d'un prochain volume, — qu'il nous soit permis du moins, après le tableau fidèle que nous venons de retracer de son rôle d'ambassadeur, de conclure qu'il pourrait bien y avoir quelque exagération dans les critiques particulièrement sévères et souvent infamantes dont il a été l'objet, sans qu'à peu près jamais une voix se fût élevée pour défendre et réhabiliter l'impopulaire surintendant de la Fronde.

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE IV

LE VOYAGE A PARIS

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE DE 1637

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

LA MORT DU DUC DE SAVOIE

CHAPITRE II

LA CHUTE DU P. MONOD



CHAPITRE III

LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE RIVOLI

CHAPITRE IV

LES DERNIERS MOIS DE L'AMBASSADE DE D'HÉMERY

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 10116.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06988 5633





